Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

RÉUNION DU CONSEIL DU 20 MARS 2009

PROCES-VERBAL

Désignation du secrétaire de séance 7

Compte rendu des délégations 150

Approbation du procès verbal du 06 février 2009 7

1 - SAINT HERBLAIN - Secteur de Bagatelle - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable 8

2 - SAINT-HERBLAIN - Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation 9

3 - NANTES - Modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - Avis sur le projet 11

4 - NANTES - Quai Malakoff - ZAC Pré Gauchet - Institut d'études avancées de Nantes et maison des sciences de l'homme - Acquisition auprès de la SPLA Nantes Métropole Aménagement des lots volumes 2 et 5..... 17

5 - Pôle de Compétitivité "Génie Civil Ouest" - Désignation d'un représentant de Nantes Métropole au sein du conseil d'administration 18

6 - NANTES - SAEM d'exploitation de la cité internationale des congrès de Nantes - Participation financière 2009 de Nantes Métropole à l'exploitation de la cité internationale des congrès – Approbation 19

7 - Délégation de service public pour la gestion de la politique touristique - Approbation de la subvention 2009 de l'office de tourisme communautaire - Versement du solde..... 21

8 - NANTES - Le Nouveau Malakoff, grand projet de ville - Volet urbain - Avenants N°2 aux conventions de financement des ouvrages ferroviaires..... 22

9 - Gestion de la maison départementale de la maison des adolescents - Reconduction et modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public 23

10 - Unité de traitement des déchets de la Prairie de Mauves - Avenant n°18 à la Délégation de Service Public avec la Société Valorena 24

11 - Distribution publique d'électricité - Protocole d'accord quadripartite pour l'exécution du contrat de concession entre Nantes Métropole, le SYDELA, la commune de La Baule et ERDF- Approbation 26

12 - Subventions aux tiers – Attribution – Conventions – Approbation..... 27

13 - Modification du tableau des effectifs et divers 40

14 - Acquisition de l'immeuble du Champs de Mars - Siège de Nantes Métropole 45

15 - Evaluation de la politique publique déplacements (2000-2009) - Actualisation du Plan de Déplacements Urbains pour la période 2010-2020 - Lancement de la procédure 46

16 - Evolution pluri annuelle de l'offre lignes régulières sur la période 2009-2014 et évolution tarifaire au 1er juillet 2009 concernant le réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise 56

17 - Délégation de service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise – Contribution financière forfaitaire prévisionnelle, plan prévisionnel de versement des acomptes 2009 et subvention d'équipement à la SEMITAN pour l'année 2009 79

18 - NANTES - Aménagement des voies ferrées n° 52 et 53 de la gare - Convention de financement à conclure entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole, RFF et la SNCF pour la phase réalisation - Approbation 81

19 - Intégration tarifaire Métrocéane - Protocole d'accord - Approbation..... 83

20 - Location de vélo en libre service - Extension de la prestation de service "Bicloo" - Mise en œuvre de la tranche conditionnelle n°3 du marché conclu avec l'entreprise Decaux - Evolution tarifaire du service 86

21 - Programme local de l'habitat - Bilan d'étape 2008 – Approbation 90

22 - Programme local de l'habitat - Prolongation du PLH 2004-2009 et engagement de la procédure d'élaboration du PLH 2010-2016 - Modalités d'association des personnes morales autres que l'Etat - Désignation des représentants de Nantes Métropole à la section Départementale du Comité Régional de l'Habitat – Approbation 107

23 - Délégation de la compétence d'attribution des aides de l'Etat en faveur du logement social - Programmation 2009 - Avenants aux conventions avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat – Approbation 112

24 - Programme Local de l'Habitat - Dispositif financier en faveur du logement locatif privé conventionné – Approbation 116

25 - Budget primitif 2009 - Budget principal - Budgets Annexes - Autorisations de programme et crédits de paiement 118

26 - Taxe professionnelle d'agglomération - Vote du taux pour 2009 142

27 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote des taux pour 2009 142

28 - Versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA au titre des dépenses réalisées en 2008 144

29 - Gestion active de la dette - Instruments de couverture des risques de taux 145

Vote électronique 148

Points 1 à 2 (9h00 à 9h07)

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AUNETTE Bernard, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BLINEAU Benoît, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, M. BUQUEN Eric, M. CHESNEAU Bernard, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme CLERGEAU Marie-Françoise, M. COTREL Patrick, M. COUTURIER Christian, Mme COYAC Gisèle, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DEJOIE Laurent, Mme DEMANGEAU Valérie, Mme ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, Mme FEVRIER Florence, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GACHET Emmanuel, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, M. GARREAU Jacques, M. GAUTIER Charles, Mme GEMIEUX Béatrice, Mme GERARD Véronique, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. GUILLET Claude, M. GUIN Yannick, Mme GUIST'HAU Elisabeth, M. HAGIMONT Jean-Marc, Mme HAKEM Abbassia, Mme HEBRARD Claire, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE POMELLEC Marie-Laure, Mme LE STER Michèle, M. LEBRETON Hervé, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, Mme MERAND Isabelle, Mme MEUNIER Michelle, M. MONTAGNON Christian, M. MOREAU Jean-Jacques, Mme NEDELEC Marie-Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. OLIVE Gérard, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, Mme PLANTIVE Liliane, M. PLAZE Michel, M. PRAS Pascal, Mme RABILLE-FRONTERO Marie-Christine, M. RAIMBOURG Dominique, M. REBOUH Ali, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROLLAND Yann, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEILLIER Philippe, M. SIMONET Loïc, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TREGUIER Pierre, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VINCE Yann, M. VOUZELLAUD François, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 11

M. AUMON Yves (pouvoir à M. GUERRIAU Joël), M. BARAU Patrick (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme BOUFFENIE Delphine (pouvoir à M. VRAIN Bertrand), M. CESTOR Octave (pouvoir à M. JOSSIC Jean-Louis), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. LANNUZEL Raymond (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. LE DRENN Jean-Luc (pouvoir à M. FOUGERAT Jean-Pierre), M. MAGNEN Jean-Philippe (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), Mme MEREL Dominique (pouvoir à M. BUQUEN Eric), M. RICA Michel (pouvoir à M. VINCE Yann), M. RIMBERT Patrick (pouvoir à M. ROBERT Alain)

Absents : 14

M. BOCHER Jean-Yves, Mme BOCHER Rachel, M. BOUE Maurice, M. BRISSET Christian, M. CLERGEAU Christophe, M. DE RUGY François, M. GARNIER Nicolas, M. JUNIQUE Stéphane, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel Joseph, Mme MEYER Christine, Mme NAEL Myriam, Mme PADOVANI Fabienne, Mme RICHEUX-DONOT Mireille

Points 3 à 5 (9h08 à 9h25)
Présents : 97, Absents et représentés : 11, Absents : 5
Arrivées : Mme GARNIER Laurence (annule pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. GARNIER Nicolas, M. JUNIQUE Stéphane, M. CLERGEAU Christophe, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme MEYER Christine, M. BOCHER Jean-Yves, M. DE RUGY François, Mme BOCHER Rachel.
Pouvoir de M. BOUE Maurice à M. BONTEMPS Gilles.

Points 6 à 7 (9h26 à 9h33)
Présents : 99, Absents et représentés : 11, Absents : 3
Arrivées : M. LUCAS Michel Joseph, Mme NAEL Myriam.

Points 10 à 13 (9h34 à 9h55)
Présents : 100, Absents et représentés : 11, Absents : 2
Arrivée : Mme PADOVANI Fabienne.

Point 14 (9h56 à 9h59)
Présents : 100, Absents et représentés : 12, Absent : 1
Arrivée : M. BRISSET Christian.
Départ : M. COUTURIER Christian (donne pouvoir à Mme RABILLE FRONTERO)

Point 15 (10h00 à 10h35)
Présents : 101, Absents et représentés : 12
Arrivées : Mme MEREL Dominique (annule pouvoir à M. BUQUEN Eric), M. RIMBERT Patrick.
Départ : M. ROBERT Alain (donne pouvoir à M. REBOUH Ali et annule pouvoir à M. RIMBERT Patrick)
Pouvoir de Mme RICHEUX-DONOT Mireille à M. BUQUEN Eric

Points 16 à 20 (10h36 à 12h19)
Présents : 96, Absents et représentés : 16, Absent : 1
Départs : Mme PADOVANI Fabienne (donne pouvoir à Mme PIAU Catherine), M. BOCHER Jean-Yves, Mme TOUCHEFEU Catherine (donne pouvoir à Mme CLERGEAU Marie-Françoise), Mme BOCHER Rachel (donne pouvoir à M. BRISSET Christian), Mme LE STER Michèle (donne pouvoir à M. DEJOIE Laurent)

Points 21 et 8 (12h20 à 13h13)
Présents : 93, Absents et représentés : 19, Absent : 1
Arrivées : M. GAUTIER Charles (annule pouvoir à Mme RABILLE FRONTERO), Mme PADOVANI Fabienne (annule pouvoir à Mme PIAU Catherine)
Départs : Mme MEYER Christine (donne pouvoir à M. GARCON Pierre), M. GUIN Yannick (donne pouvoir à M. BOLZER Bernard), M. PARPAILLON Joseph (donne pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique), M. LEMASSON Jean-Claude (donne pouvoir à M. PRAS Pascal), M. SEILLER Philippe (donne pouvoir à Mme LE POMELLEC Marie-Laure)

Point 9 (13h14 à 13h20)
Présents : 92, Absents et représentés : 20, Absent : 1
Départ : Mme FEVRIER Florence (donne pouvoir à M. GACHET Emmanuel)

Points 22 à 24 (14h40 à 14h48)

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AUNETTE Bernard, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BLINEAU Benoît, M. BOCHER Jean-Yves, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, M. BRISSET Christian, M. BUQUEN Eric, M. CHESNEAU Bernard, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. CLERGEAU Christophe, Mme CLERGEAU Marie-Françoise, M. COUTURIER Christian, Mme COYAC Gisèle, M. DANTEC Ronan, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, Mme DEMANGEAU Valérie, Mme ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GACHET Emmanuel, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GAUTIER Charles, Mme GEMIEUX Béatrice, Mme GERARD Véronique, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. GUILLET Claude, Mme GUIST'HAU Elisabeth, M. HAGIMONT Jean-Marc, Mme HAKEM Abbassia, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. JUNIQUE Stéphane, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE POMELLEC Marie-Laure, Mme LE STER Michèle, M. LEBRETON Hervé, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LUCAS Michel Joseph, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, Mme MERAND Isabelle, Mme MEREL Dominique, Mme MEUNIER Michelle, M. MONTAGNON Christian, M. MOREAU Jean-Jacques, M. NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. OLIVE Gérard, Mme PADOVANI Fabienne, Mme. PLANTIVE Liliane, M. PLAZE Michel, M. PRAS Pascal, Mme RABILLE-FRONTERO Marie-Christine, M. RAIMBOURG Dominique, M. REBOUH Ali, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROLLAND Yann, M. ROUSSEL Fabrice, M. SIMONET Loïc, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TREGUIER Pierre, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VINCE Yann, M. VOUZELLAUD François, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 23

M. AUMON Yves (pouvoir à M. GUERRIAU Joël), M. BARAU Patrick (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. BRISSET Christian), M. BOUE Maurice (pouvoir à M. BONTEMPS Gilles), Mme BOUFFENIE Delphine (pouvoir à M. VRAIN Bertrand), M. CESTOR Octave (pouvoir à M. JOSSIC Jean-Louis), Mme FEVRIER Florence (pouvoir à M. GACHET Emmanuel), M. GARNIER Nicolas (pouvoir à M. LEMASLE Jean-Pierre), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. BODINIER Christian), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. RAIMBOURG Dominique), M. GUIN Yannick (pouvoir à M. BOLZER Bernard), Mme HEBRARD Claire (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. LANNUZEL Raymond (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. LE DRENN Jean-Luc (pouvoir à M. FOUGERAT Jean-Pierre), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. PRAS Pascal), M. MAGNEN Jean-Philippe (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), Mme MEYER Christine (pouvoir à M. GARCON Pierre), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. PLAZE Michel), M. RICA Michel (pouvoir à M. VINCE Yann), Mme RICHEUX-DONOT Mireille (pouvoir à M. BUQUEN Eric), M. RIMBERT Patrick (pouvoir à M. ROBERT Alain), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à Mme LE POMELLEC Marie-Laure

Absents : 4

M. COTREL Patrick, Mme DANIEL Karine, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme NAEL Myriam

Points 25 à 27 (14h49 à 16h11)
Présents : 83, Absents et représentés : 30
Arrivées : Mme NAEL Myriam, Mme DANIEL Karine, M. COTREL Patrick.
Départs : M. VEY Alain (donne pouvoir à M. DEJOIE Laurent), Mme GERARD Véronique (donne pouvoir à Mme LE STER Michèle), M. GUILLET Claude (donne pouvoir à M. HIERNARD Hugues), Mme DEMANGEAU Valérie (donne pouvoir à Mme PLANTIVE Liliane), M. DE RUGY François (donne pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. BLINEAU Benoît (donne pouvoir à M. AUGIER André)
Pouvoir de Mme LEFRANC Elisabeth à M. JUNIQUE Stéphane.

Points 28 à 29 (16h12 à 16h15)
Présents : 81, Absents et représentés : 31, Absent : 1
Départs : Mme CLERGEAU Marie-Françoise (donne pouvoir à Mme TOUCHEFEU Catherine), M. BOCHER Jean-Yves

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Charles GAUTIER est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Le compte-rendu des délégations est présenté en annexe 1 à la page 150 du présent document.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2009

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

* * *

M. le Président : « Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, je souhaite vous inviter à vous recueillir à la mémoire de Francis Lespinet. Je vais vous demander de vous lever, s'il vous plaît, quelques instants.
Nous avons eu la tristesse d'apprendre la semaine dernière le décès de Francis Lespinet, ancien maire de la Montagne, dont les obsèques ont eu lieu hier. Beaucoup d'entre vous l'ont connu comme membre du Conseil du District, puis plus récemment comme membre de notre Conseil de Nantes Métropole, de janvier 2001, date de la création de la Communauté urbaine, jusqu'à mai 2005, date à laquelle il a cessé d'exercer son mandat de maire.
Je souhaite ce matin lui rendre hommage en votre nom, mais aussi en mon nom personnel puisque j'ai eu le plaisir et la chance de le connaître.
C'était un homme de conviction, qui avait beaucoup de capacités intellectuelles et humaines et qui, en tant qu'élu, a été particulièrement apprécié de sa population.
Il a commencé en 1989 comme adjoint aux Finances de la Ville de la Montagne. En avril 1994, il est devenu maire de la Montagne, puis, a été Vice-président de Nantes Métropole en charge des actions et réalisations en direction des personnes handicapées, de 2001 à 2005.
Dans sa commune, il a mis en place le Conseil des Sages, comme à Couëron. C'est lui qui est à l'origine d'une publication qui a permis de raconter l'histoire des hommes et des femmes de cette commune : "*Mémoire vivante"* de la Montagne. Il a eu à gérer aussi les problèmes de vie quotidienne, comme la mise en place du contrat local de sécurité. L'intégration des jeunes le préoccupait beaucoup. Il a mis en place des emplois-jeunes sur la commune.
A Nantes Métropole, il a été un précurseur pour la réalisation du premier guide de la personne handicapée édité en 2000, du temps du District, qui a connu un grand succès et qui a fait l'objet de mises à jour successives pilotées par la Commission intercommunale d'accessibilité. Il a constitué également un groupe de travail regroupant l'ensemble des communes et les principales associations représentatives des personnes handicapées, préfigurant le rôle joué par la Commission intercommunale que je viens de mentionner, qui a été mise en place le 11 février 2005 et qui est présidée par Liliane Plantive, son successeur à la Mairie de la Montagne.
Je rappelle que ce groupe de travail a permis de réaliser un travail d'information, mais aussi de sensibilisation sur les différents types de handicap. Il a également permis de recenser les actions menées en matière d'accès à l'espace public en priorité, aux transports, mais aussi de repérer et de normaliser des places de stationnement pour personnes handicapées, soit autant de choses concrètes auxquelles il était attentif.
C'était un homme qui parfois, dans sa vie, a souffert, parce qu'il était plus sensible peut-être que d'autres à la détresse humaine, soucieux de donner le maximum de ses capacités personnelles, intellectuelles et morales au mandat qui lui avait été confié par ses électeurs. Nombreux de ses concitoyens étaient présents hier à ses obsèques parce qu'ils ont voulu lui rendre un dernier hommage, comme nous le faisons ensemble ce matin, mais aussi parce qu'ils ont voulu lui dire merci pour ce qu'il a fait pour la collectivité, avec conviction, dévouement et désintéressement.

Je vous demande, en la mémoire de Francis Lespinet, notre collègue, d'observer une minute de silence.»

* *
*

M. G. Retière présente les dossiers suivants :

DIRECTION DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

01 – SAINT-HERBLAIN – SECTEUR DE BAGATELLE - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Herblain a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2007 ; il est entré en vigueur le 7 juillet 2007.

Affichant un objectif de production de 300 à 350 nouveaux logements par an, le PLU a prévu des opérations de renouvellement urbain et des zones d'extension de l'urbanisation pour honorer l'engagement de la Ville.
Le secteur de Bagatelle, situé en continuité du quartier du Sillon fait partie de ces zones réservées à l'accueil de nouvelles populations.

Intégrée au projet de rénovation urbaine du Sillon, cette zone doit permettre d'accueillir environ 1000 logements dont 25 % de logements sociaux dont une partie de relogements d'habitants du Sillon et de Bellevue. De par sa localisation et son bon niveau de desserte (avec notamment la ligne de tramway n°3 prolongée), ce site représente une opportunité de développement d'habitat tout en permettant la création d'un parc public assurant une continuité entre la vallée de la Chézine et le cours Hermeland.

Depuis la révision du PLU, qui avait identifié la zone 2AU et délimité ses contours (notamment autour d'espaces boisés à protéger), le projet de rénovation urbaine et d'extension sur Bagatelle s'est affiné dans le cadre des études de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). La convention ANRU votée en conseil communautaire du 12 décembre 2008 a consolidé le cadre d'aménagement de ce secteur.

Par ailleurs, pour tenir compte de la qualité paysagère exceptionnelle de ce secteur, la Ville y a réalisé un diagnostic paysager détaillé au cours de l'année 2008. Celui-ci a mis en avant que certains espaces boisés remarquables de la zone 2AU et des alentours ne bénéficiaient d'aucune protection au titre des espaces boisés classés (EBC) alors même que des espaces de mauvaise qualité ou en friche était classés en EBC.

Soucieuse de réaliser un éco-quartier intégrant pleinement les caractéristiques du site, et notamment sa qualité paysagère exceptionnelle, la Ville de Saint-Herblain a sollicité l'engagement d'une procédure d'évolution du PLU permettant de reconsidérer les espaces boisés classés en fonction du diagnostic établi, d'ouvrir le site à l'urbanisation et d'adapter le règlement du PLU au futur programme d'aménagement.

Ce projet constitue une opération d'intérêt général manifeste, s'inscrivant dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat. La mise en œuvre de ce projet impliquant la modification d'espaces boisés classés, la procédure adéquate d'évolution du PLU est celle de la révision simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

En application des dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, ce projet donnera lieu à concertation préalable. Celle-ci prendra la forme, au minimum, de :

- deux réunions publiques,

- une exposition publique,

- la mise à disposition du public de cahiers de suggestions, l'un au pôle communautaire Loire Chézine, l'autre à la mairie de Saint-Herblain.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les objectifs poursuivis par le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Herblain, à savoir l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Bagatelle et la redistribution des espaces boisés classés sur ce site,

2. Définit les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, organisées autour de réunions publiques, de mise à disposition du public de cahiers de suggestions et d'une exposition,

3. Autorise Monsieur Le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

02 – SAINT-HERBLAIN - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Herblain a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2007, il est entré en vigueur le 7 juillet 2007.

Par courrier en date du 6 août 2008, Nantes Métropole a été saisie par la ville de Saint-Herblain d'une demande d'évolution de son PLU. Conformément à cette demande, cette procédure vise à ouvrir à l'urbanisation le secteur de l'Hôpitau, à adapter le PLU aux problématiques locales et aux évolutions du territoire et à réaliser quelques adaptations mineures du règlement.

L'objet principal de la modification du plan local d'urbanisme est l'ouverture à l'urbanisation du secteur de l'Hôpitau classé jusqu'alors en zone 2AU et la prise en compte du projet d'aménagement sur ce secteur.
La ville de Saint-Herblain et Nantes Métropole ont décidé d'engager le processus de développement du quartier du Sillon de Bretagne auquel participe le secteur de l'Hôpitau. Ce dernier s'inscrit également dans la volonté d'organiser l'urbanisation nouvelle à l'ouest du quartier nord de Saint-Herblain.
Le projet vise à créer environ 130 logements mixtes (maisons individuelles, immeubles collectifs, terrains libres de construction) dont 25 % de logements locatifs sociaux, en accompagnement de l'opération de réhabilitation de l'immeuble du Sillon. Le projet prend en compte le caractère naturel du secteur en intégrant notamment les haies bocagères structurantes à la composition urbaine.
Pour permettre la réalisation du projet, il est indispensable d'ouvrir la zone à l'urbanisation en y créant une zone UBa dont les règles favorisent la mixité des formes urbaines et une certaine densité.
Le zonage UBa s'accompagne d'une orientation d'aménagement qui fixe les principes d'aménagement (accès, voirie, déplacements doux, éléments paysagers) à respecter par tout opérateur.

Le second enjeu de cette modification porte sur des emplacements réservés créés pour assurer les continuités (cycles- piétons– automobiles) et pour sécuriser les nœuds d'échanges en corrélation avec le développement des secteurs de l'Orvasserie et du Pas Vermaud.

S'ajoutent enfin divers ajustements rendus nécessaires par l'évolution de projets, des rectifications mineures de la rédaction initiale du plan.

Les pièces impactées par la modification sont le règlement, la légende du règlement, les orientations d'aménagement, les documents graphiques ainsi que les pièces annexes.

L'enquête publique, prescrite par arrêté n° 2008-1032 du 27 octobre 2008, s'est déroulée du 17 novembre au 17 décembre 2008. Elle a fait l'objet de 14 observations.

Le commissaire enquêteur a émis, dans ses conclusions en date du 29 décembre 2008, un avis favorable.

Les remarques portées à l'enquête concernent les points suivants :

- Le projet d'urbanisation de l'Hôpitau : les remarques portent principalement sur la nécessité de préserver la qualité paysagère et d'améliorer la circulation et la sécurité du secteur afin d'accompagner au mieux le projet d'habitat.
  Il est rappelé que l'orientation d'aménagement de l'Hôpitau, ajoutée au PLU par la présente modification, fixe les principes d'urbanisation à respecter par tout opérateur. Elle impose notamment de conserver la trame bocagère de qualité et de prendre en compte l'environnement boisé existant. Par ailleurs, les préoccupations liées à la fluidité de la circulation et à la sécurité qui en résulte sont également intégrées au projet d'urbanisation du secteur.
  Une autre remarque soulève la nécessité de prendre en compte des nuisances sonores qui seraient générées par l'urbanisation (augmentation du trafic) sur les habitations voisines.
  Le projet n'engendre pas de réel dysfonctionnement pour les riverains.

  A également été émis le souhait de réduire l'habitat collectif dans le projet. Cette demande ne peut pas être satisfaite car elle est contraire aux objectifs de création de logements assignés au projet de l'Hôpitau, aux objectifs du PADD et de façon générale à la maîtrise de l'étalement urbain.

- Les emplacements réservés créés sur le secteur de L'Orvasserie
  - Sur la procédure :
    Sont regrettées l'absence de concertation en amont de la procédure et l'absence de notification de l'intention de créer des emplacements réservés aux propriétaires concernés par leur emprise.
    Dans le cadre d'une procédure de modification de PLU, la concertation n'est pas requise et la réglementation en vigueur ne prévoit pas d'obligation de notifier l'ouverture de l'enquête aux propriétaires des parcelles impactées par le projet de modification du PLU.
    Cependant il est proposé, conformément à la recommandation formulée par le commissaire enquêteur, de notifier la création des emplacements réservés aux propriétaires concernés, après approbation du PLU modifié.
  - Sur les choix motivant les emplacements réservés :
    D'une part, la crainte que « l'esprit de village » de la zone pavillonnaire de l'Orvasserie soit contrarié par le renforcement du chemin de l'Orvasserie en créant une voie nouvelle structurante est émise.
    Sur ce point, il convient de noter que le chemin de l'Orvasserie contourne le village en périphérie et traverse des terrains non occupés et pour partie réservés à des équipements publics communaux. Il s'agit donc d'une voie ayant pour objectif la desserte et le désenclavement du village. Elle ne porte donc pas atteinte à « l'esprit de village ».
    D'autre part, une observation précise que le projet de création d'un emplacement réservé, chemin de l'Orvasserie, est non conforme au principe de création d'une voie à requalifier et au principe d'accès piétons-cycles prévus dans l'orientation d'aménagement.
    Il est précisé que la requalification du chemin de l'Orvasserie en voie nouvelle n'exclut pas le principe d'accès pétons-cycles qui sera bien respecté lors de la réalisation du projet.

- Enfin, un particulier a adressé une demande de passage en zone constructible UC d'une parcelle située partiellement en zone A au Moulin de la Pâtissière. Cette demande est hors sujet car elle ne concerne aucun secteur visé par l'enquête.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification du PLU. Celui-ci reprend le dossier d'enquête publique, auquel il apporte les ajustements suivants :

- la notice explicative et la liste des emplacements réservés sont modifiées afin de mettre en cohérence la numérotation des emplacements réservés 19 et 20 avec la numérotation figurant sur les pièces graphiques ;

- la notice explicative est modifiée au point III C/ 1-b) afin de retirer la référence à la pièce annexe n° 7-6 qui n'a pas lieu de figurer dans cette partie ;

- La ZAD du Parc apparaissait par erreur, dans le PLU révisé, sur les planches graphiques n°55-37 et 56-37. L'ensemble des ZAD sont répertoriées dans le document annexe n°7-11. La ZAD du

Parc, sans être modifiée, est donc effacée des planches graphiques, par souci de cohérence avec l'ensemble des PLU des communes de Nantes Métropole;

- Une mention "ZAC" apparaissait par erreur, en zone A, sur la planche graphique n°54-35. Cette planche est corrigée et intégrée au dossier d'approbation de la modification.

Ce dossier de modification du PLU est consultable à la Direction du Développement et Renouvellement Urbain ainsi qu'au pôle communautaire Loire Chézine.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. approuve le dossier de modification du PLU sur la commune de Saint-Herblain, tel que présenté à l'enquête publique, assorti des ajustements suivants :

- la notice explicative et la liste des emplacements réservés sont modifiées afin de mettre en cohérence la numérotation des emplacements réservés 19 et 20 avec la numérotation figurant sur les pièces graphiques;

- la notice explicative est modifiée au point III C/ 1-b) afin de retirer la référence à la pièce annexe n° 7-6 qui n'a pas lieu de figurer dans cette partie ;

- les planches graphiques 55-37 et 56-37 sont modifiées afin de supprimer l'emprise graphique de la ZAD du Parc ;

- la planche graphique n°54-35. est modifiée afin de supprimer la mention "ZAC" qui y figure par erreur

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

03 –NANTES – MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR – AVIS SUR LE PROJET

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur (PSMV) de Nantes

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est le document d'urbanisme appliqué au périmètre du secteur sauvegardé de Nantes, à savoir le centre ville. Il s'étend sur 126 hectares qui englobent les quartiers reconnus comme historiques, du moyen âge, du XVIIIème siècle et de la reconstruction d'après guerre.

Le PSMV de Nantes a été approuvé en 1983. Son élaboration reposait sur les principes suivants :
- en premier lieu la protection et la restauration d'un vaste ensemble d'immeubles,
- la volonté de « cicatriser » les blessures subies par le tissu urbain lors des bombardements de 1943 et par la mise en œuvre du plan d'urbanisme de 1948,
- la priorité au maintien et à la construction de logements pour éviter un développement excessif des activités tertiaires compte tenu du contexte immobilier de l'époque
- et des propositions de restructuration urbaine et d'aménagement d'espaces publics visant à améliorer la cohérence du tissu urbain.

Une première révision a été achevée en 1993 et approuvée en 1998 par l'Etat. Elle a ajouté un objectif de renforcement de l'attractivité et de la qualité du centre ville notamment par la dynamique commerciale.

Ce plan de sauvegarde a permis et permet encore à la fois la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, ainsi que la reconstruction de la ville sur elle-même. Cependant ce plan approuvé en 1983 et révisé en 1998 n'intègre pas l'évolution urbaine de certains secteurs. Par ailleurs, depuis la dernière révision du PSMV, plusieurs documents importants de la construction de la Ville et de l'agglomération ont été approuvés : le Plan de Déplacements Urbains, le Programme Local de l'Habitat et le Plan Local d'Urbanisme de Nantes en 2007.

Il était donc devenu nécessaire d'harmoniser certaines des règles applicables au centre ville avec les documents de planification et les politiques publiques communautaires et, le cas échéant,

d'assurer les conditions de réalisation de certains projets. Cette harmonisation s'effectue dans le respect de la protection du patrimoine et des principes édictés par le document de PSMV initial, le document révisé en 1998, puis par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de Nantes, avec lequel le PSMV doit être compatible.

En parallèle, un projet ambitieux pour le centre ville doit être défini en prolongement des orientations énoncées au PADD du PLU ; il se traduira par une révision du PSMV, procédure plus lourde et plus complète qui sera mise en œuvre courant 2009: Le Conseil communautaire sera amené à délibérer pour solliciter auprès de l'Etat cette mise en révision du PSMV.

Le contenu de la modification

Les trois axes de la modification sont les suivants :

1 - Assurer une cohérence du PSMV avec certaines politiques publiques (patrimoine, culture, aménagement et restructuration de l'espace public) :
- création d'un emplacement réservé sur le cinéma Katorza ;
- protection de l'immeuble CGA ;
- refonte de l'article 11 relatif à l'aspect des bâtiments (menuiseries, maçonnerie) ;
- augmentation des épannelages pour l'extension du musée des Beaux Arts ;
- requalification des abords du square Fleuriot ;
- modification des épannelages sur l'îlot d'Orléans pour le raccordement du futur bâtiment avec le bâtiment voisin.

2 - Renforcer l'attractivité commerciale et la qualité du centre ville, en favorisant la dynamique commerciale, conformément à l'objectif introduit dans la révision de 1993 et réaffirmé au PADD du PLU de Nantes, débattu en 2006 :
- pour le secteur de Neptune et des abords de l'hôtel de ville, mise en place d'un sous zonage dans lequel les logements resteront majoritaires en représentant un minimum de 60 %, tout en favorisant la création de commerces. Ces secteurs sont aujourd'hui dépourvus en logements ;
- introduction de règles visant à favoriser en centre ville le commerce en entresol et au 1er étage, ainsi que les hôtels ;
- clarification des réglementations relatives aux enseignes et aux devantures commerciales pour une plus grande qualité et un meilleur contrôle.

3 - Améliorer la lisibilité et l'usage du règlement :
- évolution mineure des règles de stationnement, de hauteurs et des édicules sur domaine public,
- et suppression d'alignements divers.

La modification envisagée ne porte pas atteinte à l'économie générale du PSMV et ne réduit pas un espace boisé classé. Ses objectifs sont dans la continuité des objectifs de la révision du PSMV de 1993 et confortent la compatibilité du document avec le PADD du PLU de Nantes.

La procédure de modification du PSMV

Une nouvelle procédure de modification du PSMV décentralisée existe depuis 2003, avec un décret d'application du 25 mars 2007 relatif au secteur sauvegardé et modifiant le code de l'urbanisme. Par une délibération du 15 avril 2005, le conseil communautaire a demandé la modification du PSMV souhaitée également par la Ville de Nantes et l'Architecte des Bâtiments de France. Cette modification a été engagée par arrêté préfectoral du 26 septembre 2005. La commission locale du secteur sauvegardé s'est réunie le 20 octobre 2005 pour examiner le projet de modification. Dans une nouvelle composition conforme au décret du 25 mars 2007 et à la suite des dernières élections des élus communautaires, cette commission, constituée de trois collèges (services de l'Etat, élus communautaires et personnes qualifiées) et créée par arrêté préfectoral du 1er septembre 2008, s'est réunie le 17 septembre 2008, le 24 octobre 2008, à l'occasion d'une visite in situ ainsi que le 7 novembre 2008

Lors des réunions de cette commission, le projet de modification a reçu un avis favorable sur tous les points présentés.

L'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du 18 décembre 2008 au 20 janvier 2009 à l'hôtel de ville et au siège de Nantes Métropole avec cinq permanences du commissaire enquêteur, Monsieur Raphaël Eugène. 13 remarques et courriers ont été consignés dans les registres d'enquête. Les observations portent principalement sur points suivants :

- *Observation : nécessité de mettre en révision le PSMV ;*
  Eléments de réponse : au-delà de la modification actuelle, une révision, par définition de nature plus complète, et relevant d'une procédure plus longue, fera l'objet d'une prochaine délibération proposée aux instances communautaires en 2009 ; le commissaire enquêteur, dans ses conclusions, préconise également une révision ;

- *Observation : remise en cause de l'objectif relatif au renforcement de l'attractivité commerciale du centre ville ;*
  Eléments de réponse : cet objectif introduit lors de la révision du PSMV de 1993, a été réaffirmé comme un axe fort du PADD du PLU et constitue le cœur de la charte d'orientation commerciale de l'agglomération nantaise. Dans un contexte de forte concurrence avec les pôles périphériques commerciaux, il convient de le réaffirmer ;

- *Observation : insuffisance de contrôle et de qualité des enseignes et devantures commerciales ;*
  Eléments de réponse : le commissaire enquêteur souhaite que la modification du PSMV fasse l'objet d'un suivi technique en vue d'une application facilitée ; le projet de règlement modifié permettra une meilleure application des règles relatives aux enseignes et aux devantures ;

- *Observation : le surcoût des réhabilitations d'immeubles* ;
  Eléments de réponse : la protection du patrimoine est l'objectif principal d'un secteur sauvegardé, les restaurations doivent se faire dans les règles de l'art. Toutefois les règles concernant les maçonneries sont assouplies pour les cours intérieures sans intérêt historique ;

- *Observation : les conditions d'enquête publique insatisfaisantes ;*
  Eléments de réponse : comme le précise le rapport du commissaire enquêteur, les conditions de l'enquête sont satisfaisantes (34 jours, deux lieux d'enquête, bonne information du public, notamment par communiqués de presse).

Au vu de l'ensemble des remarques et des réponses et avis rapportés ci-avant, Le commissaire enquête a rendu un avis favorable au projet de modification du PSMV.

Dans le cadre de la procédure fixée aux articles R.313-7 et suivants du code de l'urbanisme, le conseil communautaire de Nantes Métropole doit, au vu des résultats de l'enquête publique et après avis de la commission locale du secteur sauvegardé, émettre un avis sur le projet de modification du PSMV. Il appartiendra ensuite au préfet d'approuver ladite modification par arrêté.

Le dossier correspondant, support de l'enquête publique, est consultable à la Direction du Développement et du Renouvellement Urbain.

M. G. Retière commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.

« Il s'agit d'une modification, c'est-à-dire d'une retouche, à ce document du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre-ville de Nantes. Nous n'avons pas l'habitude d'examiner ce type de document parce que la procédure est relativement lente. Le PSMV est issu d'une révision que la Ville de Nantes a approuvée en 1993 et que l'Etat n'a approuvée qu'en 1998. C'est vous dire le temps qu'il faut à l'Etat pour confirmer nos propositions. Sur cet espace, nous avions un certain nombre de retouches à apporter au règlement, de façon à ce que le centre-ville de Nantes soit plus vivant. Je parle bien de retouches. »

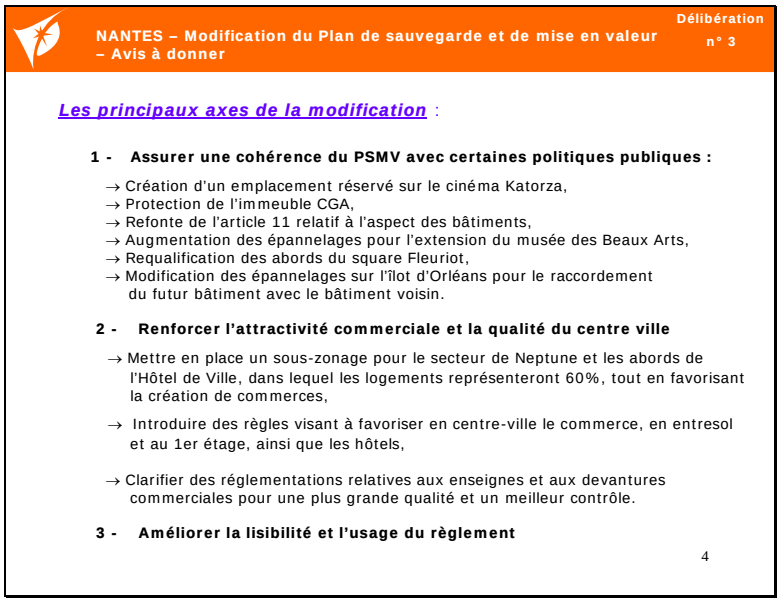

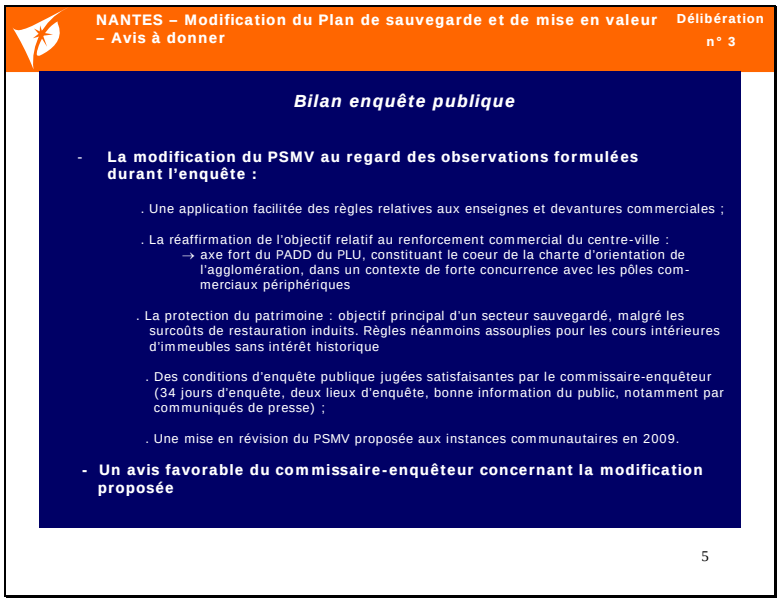

Les principaux axes de la modification sont :
➲ Conserver le cinéma Katorza,
➲ Protéger l'immeuble de la compagnie d'assurance CGA,
➲ Refondre l'article 11 sur l'aspect des bâtiments, notamment sur les enseignes,
➲ Permettre l'extension du musée des Beaux-arts, notamment du côté du garage Louis XVI,
➲ Permettre l'accroissement de la constructibilité sur le square Fleuriot. Pour les anciens nantais, vous savez que s'y trouvait autrefois l'Hôtel des Postes. Dans le document, il n'y avait que l'emplacement antérieur de l'Hôtel des Postes, ce qui est un peu restreint,
➲ Modifier les épannelages sur l'îlot d'Orléans. Il s'agit du secteur de la Boucherie.
Enfin, nous souhaitons que le centre-ville de Nantes soit attractif sur le plan commercial. C'est le premier objectif de la charte d'urbanisme commercial. Pour ce faire, il faut que le commerce puisse s'installer correctement, dans le secteur Neptune, mais également dans l'ensemble du centre-ville. Jusqu'ici, nous suivions la règle de privilégier le logement à 80 %, ce qui signifie qu'il restait 20 % pour les bureaux et les commerces. Cela avait été fait à l'époque pour éviter qu'il y ait trop de bureaux en centre-ville. Aujourd'hui, les bureaux ne sont pas si nombreux, et cette règle nous gêne parfois pour accepter du commerce. Nous vous proposons ainsi de limiter à 60 % la proportion exigée de logements pour qu'au-delà, il puisse y avoir du commerce, y compris dans le centre-ville et l'implantation d'hôtels.
Voilà les points qui ont été mis à l'enquête publique. Nous avons eu un certain nombre d'interventions soulignant que l'ensemble allait dans la bonne direction, mais beaucoup d'intervenants souhaitent que l'on aille plus loin, que l'on ne se contente pas d'une modification, mais que l'on engage une révision. Il nous a paru intéressant de retenir cette idée, mais il nous faut d'abord rendre le document plus efficace et accepter cette modification en prenant l'engagement que nous entreprendrons cette procédure de révision, mais avec les délais que je vous ai indiqués précédemment. En effet, lorsque nous aurons fini de travailler, il faudra que l'Etat

prenne malheureusement son temps pour l'approuver définitivement. Cette procédure de révision sera longue.
Aujourd'hui, je vous demande donc d'approuver les modifications. Je souhaite que l'adjoint à l'Urbanisme de Nantes qui a suivi de très près ce dossier, puisse apporter des compléments si nécessaire. »

M. Robert : « Gilles Retière a présenté de manière synthétique les objectifs de cette modification. La volonté est clairement de faire un centre-ville qui respecte son caractère historique et son identité, mais qui bénéficie en parallèle d'une attractivité commerciale renouvelée. C'est un enjeu extrêmement important. Pour conforter l'attractivité commerciale de ce centre, il faut offrir des espaces supplémentaires aux activités commerciales. Il y a aussi une dimension patrimoniale, avec des emplacements réservés, notamment sur le site du cinéma le Katorza, pour faire en sorte que ce site soit préservé à l'avenir et qu'il ne se transforme pas en immeuble de bureaux ou de logements. Il faut que l'on puisse maintenir une activité culturelle au cœur de ville, qu'elle soit cinématographique de préférence ou autre. Vous aurez noté également la protection de l'immeuble de la Compagnie générale d'assurance, compagnie qui a malheureusement disparu. C'est un immeuble emblématique de l'architecture des années trente. Il se trouve désormais protégé grâce à cette modification. Enfin, il y a un certain nombre de modifications de règles d'épannelage sur le document. Elles concernent certains secteurs et elles doivent permettre la poursuite de projets ambitieux dans le centre-ville. Je pense notamment à l'îlot d'Orléans qui se situe dans le prolongement de l'îlot Boucherie, ainsi qu'au projet Neptune, à la pointe est de l'île Feydeau. Voilà brièvement résumés les quelques éléments de cette modification qui vont nous permettre de faire en sorte que ce document puisse continuer à vivre, et d'accueillir de nouvelles activités dans le centre-ville, tout en préservant et en maintenant son caractère patrimonial et historique. »

M. Augier : « Monsieur le Président, chers collègues,
On ne peut que se féliciter de la mise à jour du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé.
Les intentions sont excellentes : renforcement de l'attractivité et de la qualité du centre-ville, amélioration de la cohérence avec les politiques publiques et dans le détail, protection du Katorza, de l'immeuble CGA et extension du musée des Beaux-arts. De même, les modifications proposées square Fleuriot sur le site Neptune ou aux abords de l'Hôtel de Ville, qui ont pour objectif de redynamiser ces quartiers, sont les bienvenues.
Ceci étant, on dit souvent que l'enfer est pavé de bonnes intentions car tout dépend, comme toujours, de l'esprit dans lequel on agit. Comment sera utilisé ce nouveau cadre ? Voilà la question. Mettre en exergue le logement et le commerce comme source d'attractivité du centre-ville, c'est bien, mais seulement si l'on change les approches et les méthodes qui ont montré leurs limites. En effet, dans ces domaines, les insuffisances et les erreurs se sont multipliées ces dernières années. Je prendrai quelques exemples.
➢ Pour le logement, la Ville n'a pas hésité à favoriser les opérations immobilières dans le centre-ville. Les grands promoteurs ont obtenu facilement des permis de construire. Je citerai l'exemple récent, bien que situé hors du secteur sauvegardé, du projet immobilier prévu dans le quartier Mellinet où la Ville vient d'être condamnée par le tribunal administratif pour avoir accordé un permis de construire trop facilement. L'îlot Lambert est lui aussi un cas d'école. Là, les autorisations et les travaux menés tambour battant au détriment du patrimoine ont soulevé l'indignation des archéologues et de nombreux Nantais. Pour quel résultat ? Une construction banale de plus, peu respectueuse de l'identité nantaise, qui ne constitue vraiment pas un chef d'œuvre de l'architecture contemporaine. Rien à voir avec l'hôtel la Pérouse.
➢ Pour le commerce, la politique menée par Nantes Métropole vis-à-vis de l'attractivité commerciale du centre-ville a connu des résultats très inégaux. Si les aménagements de la rue d'Orléans et de la place Royale semblent avoir dynamisé ces secteurs, c'est loin d'être le cas ailleurs, comme par exemple, rue du Calvaire, qui a pourtant bénéficié d'un réaménagement complet payé par Nantes Métropole. Pour quel résultat tangible ? En tous les cas, les locaux des anciennes Galeries Lafayette, entre autres, sont toujours vides, ce qui n'est pas bon signe.
➢ Quant à la protection du patrimoine dans le secteur sauvegardé, si l'on constate que l'association Nantes Renaissance fait bien son travail aux côtés de la Ville, on constate aussi des carences inadmissibles, pêle-mêle : les sites archéologiques escamotés sans vergogne, l'Hostellerie des Jacobins abandonnée à son triste sort depuis des lustres, etc. Sans oublier les immeubles des XVIIème et XVIIIème siècles situés en face de la mairie, à l'angle de la rue de la Commune et de la rue Saint-Vincent, qui sont laissés à l'abandon depuis des années, alors qu'ils appartiennent à la Ville. Cette dernière mériterait bien de recevoir une injonction comparable à celles qui sont normalement adressées aux propriétaires privés d'immeubles mal entretenus, situés dans ce secteur.
Ceci nous amène tout naturellement aux abords de l'Hôtel de Ville. Oui, c'est une bonne idée de faire disparaître les traces laissées par les bombardements, comme d'ailleurs de redynamiser ce quartier, mais pour ce faire, il faut éviter de reproduire les erreurs qui viennent d'être soulignées plus haut. Je prendrai un exemple. Il existe, dans ce quartier, un ensemble unique compris entre la rue du Moulin et la rue Bossuet, dénommé plus précisément île Valleton. Il est constitué de petits

hôtels privés très anciens, des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles, d'un ou deux étages, pas plus. Construire en face sur le square, pourquoi pas ? Et encore, on peut se poser la question. Mais cet ensemble perdra tout son intérêt si l'on confie ce programme aux mêmes acteurs qui se sont chargés de l'îlot Lambert : Ville, architecte des Bâtiments de France, promoteurs et architectes incapables de proposer un chef d'œuvre soit classique, soit contemporain, peu importe. Quant à l'aménagement d'une place, copie conforme de la place Bretagne, merci !
En résumé, cette modification du plan est bienvenue, comme d'ailleurs celle plus complète qui doit être engagée en 2009, mais cela ne sera pas suffisant et pourrait présenter de grands dangers pour le secteur sauvegardé si vous ne modifiez pas en même temps la philosophie de votre approche en la matière. Cette exigence apparaît nettement dans les interventions qui ont été faites par nos concitoyens lors de l'enquête publique. Certains ont regretté par ailleurs le retard pris par la mise en place du service de l'archéologie et du patrimoine, lancée pourtant il y a maintenant un an. Il faut passer du culte de la rentabilité et de la banalité à une approche plus soucieuse d'identité et d'authenticité. Ce sont deux facteurs de qualité de vie pour les habitants et de développement harmonieux de l'attractivité du secteur sauvegardé ».

M. G. Retière : « Je ne connais pas le détail de toutes les opérations citées par notre collègue, mais je voudrais lui dire que la priorité n'est pas uniquement la conservation du patrimoine. Certes, nous devons avoir un œil très attentif sur tout ce qui fait l'héritage de notre passé, mais il faut aussi que le cœur de l'agglomération soit un secteur dynamique. Il faut qu'il y ait à la fois une conservation de ce patrimoine et des possibilités économiques pour les acteurs, afin qu'ils réalisent des opérations nécessitant une vitalité. Il ne s'agit pas d'avoir un beau musée dans le centre-ville de Nantes. Il faut aussi que l'on ait de la vie. Or la vie, ce sont notamment des logements et des commerces, voire une diversité de bureaux et pas seulement des bureaux bancaires. Je crois que la Ville de Nantes a engagé un certain nombre de mesures, notamment la mise en place du service archéologique. Je reconnais que la Ville de Rezé est très intéressée puisque nous avons, me semble-t-il, une discussion assez intéressante sur ce qui existait au début de notre ère sur nos deux rivages, mais je crois que l'ensemble nantais n'a pas trop souffert de défigurations comme vous le dites. Vous avez mis dans le même paquet la Ville de Nantes, l'architecte des Bâtiments de France, les architectes et tous les urbanistes. Je crois que vous auriez intérêt à présenter vous-même des projets qui permettraient de respecter ce que vous souhaitez, mais il ne faut pas uniquement voir l'angle de la conservation du patrimoine. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'ensemble de ce quartier puisse vivre. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1- Emet un avis favorable à la modification proposée du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville de Nantes ;

2- Autorise Monsieur Le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Guin présente les dossiers suivants :

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

04 – NANTES –QUAI MALAKOFF – ZAC PRE GAUCHET – INSTITUT D'ETUDES AVANCEES DE NANTES ET MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME – ACQUISITION AUPRES DE LA SPLA NANTES METROPOLE AMENAGEMENT DES LOTS VOLUMES 2 ET 5

Dans le cadre de la convention publique d'aménagement, la SPLA Nantes Métropole Aménagement a été chargée de réaliser un ensemble immobilier sur le site Saupin, intégré à la ZAC du Pré Gauchet par délibération du 14 octobre 2005.

Cet ensemble immobilier se situe sur les parcelles cadastrées CR n°^{s} 246, 248, 252, 254 et 255, d'une superficie totale de 4 096m², qui ont fait l'objet d'un état descriptif de division en volumes en date du 26 décembre 2007, consultable à la Direction Générale du Développement Urbain.

Par délibération n°2008-146 du Conseil communautaire du 17 octobre 2008, l'acquisition par Nantes Métropole des volumes suivants, affectés à l'Institut d'Etudes Avancées (IEA) et à la Maison des Sciences de l'Homme (MSH), a été approuvée :
- les lots-volumes 11-12 et 13 à usage de bureaux et de centre de recherche,
- le lot-volume 14 à usage de logements dans le cadre d'une vente à terme
- et le lot-volume 1 à usage de parking dans le cadre d'une vente à terme.

Or, il convient d'apporter une modification à cette délibération concernant la désignation du lot-volume 1 qui est répertorié dans l'état descriptif de division en volumes comme suit :

- le lot-volume 2 contenant un parc de stationnement de trente-six places,
- et le lot-volume 5 comprenant un parc à vélos d'environ 75 m².

Les conditions financières de l'acquisition des lots volumes ainsi désignés sont identiques à celles mentionnées dans la délibération n°2008-146 : pour mémoire Nantes Métropole procédera à l'acquisition auprès de la SPLA Nantes Métropole Aménagement, sous forme d'une vente à terme, des lots-volumes 2 et 5 au prix de 502 025 € HT soit 600 421,90 € TTC, conformément à l'avis de France Domaine.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 de Nantes Métropole, article 2115.

M. Guin : « Mes chers collègues, nous avons inauguré tout récemment l'Institut des études avancées, ainsi que la Maison des sciences de l'Homme. Cela a été un moment important, à la fois pour les universitaires et les visiteurs étrangers qui ont été évidemment très intéressés par ces deux bâtiments. C'est un moment important aussi pour Nantes Métropole parce que ces deux structures traduisent bien la volonté de développement de l'enseignement supérieur et surtout de la recherche.
Ce dossier complète un peu ces bâtiments qui sont simples et fonctionnels, même s'ils sont assez originaux et bien situés, tout près de la gare en particulier. Ces bâtiments ont été construits par Nantes Aménagement sur des parcelles cadastrées. Une fois les constructions faites, il faut procéder à la division en volumes car l'ensemble de ces bâtiments a des destinées différentes. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la modification suivante de la délibération n°2008-146 du Conseil Communautaire du 17 octobre 2008: le lot volume N°1 est désormais désigné sous les noms de
   - le lot-volume 2 contenant un parc de stationnement de trente-six places,
   - le lot-volume 5 comprenant un parc à vélos d'environ 75 m².

2. Dit que Nantes Métropole procédera à l'acquisition auprès de la SPLA Nantes Métropole Aménagement, sous forme de vente à terme, du lot-volume 2 à usage de parking et du lot-volume 5 à usage de parc à vélo, au prix de 502 025 € HT soit 600 421,90 €TTC, conformément à l'avis de France Domaines, sur les crédits de 2009.

3. Autorise Monsieur le Président de Nantes Métropole – communauté urbaine ou Monsieur la Vice-Président délégué à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour mener cette affaire à bonne fin.

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

05 – POLE DE COMPETITIVITE « GENIE CIVIL OUEST » - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE NANTES METROPOLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le pôle Génie Civil Ouest, labellisé pôle de compétitivité national en 2005, rassemble sur la métropole Nantes St-Nazaire, un tiers de la recherche française en génie civil et de ses plus grands centres d'essais de niveau national et international : laboratoire centrale des Ponts et Chaussée, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Institut de Recherche en Génie Civil et Mécanique, Centre de Recherche Méthodologique d'Architecture, Institut de Recherche en Sciences et Techniques de la Ville, Laboratoire de Mécanique des Fluides de l'Ecole Centrale de Nantes et le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement.

D'autre part, le tissu économique régional d'entreprises et de bureaux d'études du secteur du Génie Civil représente aujourd'hui plus de 130.000 emplois.

Enfin, la région nantaise dispose d'une large palette de formations initiale en matière de génie civil comprenant notamment les Centres de Formation des Apprentis, les lycées techniques, les Instituts Universitaires Technologiques et les grandes écoles d'ingénieurs.

Orienté initialement sur la conception de grands ouvrages d'art, le pôle de compétitivité Génie Civil Ouest, a revu ses orientations stratégiques pour renforcer ses liens avec le tissu économique local et régional et notamment vis-à-vis du secteur du bâtiment où les enjeux en matière de développement durable sont de plus en plus importants.

Dans ce contexte, Nantes Métropole est sollicitée pour siéger au sein du conseil d'administration du pôle Génie Civil Ouest (association loi 1901) en sa qualité de Maître d'Ouvrage afin de participer à la gouvernance du pôle.

Par ailleurs, Nantes Métropole souhaite accompagner la dynamique des pôles de compétitivité sur son territoire, notamment en matière d'animation et de pilotage stratégique des pôles.

Il est donc proposé de désigner un représentant de la communauté urbaine au sein du Conseil d'Administration du pôle Génie Civil Ouest

M. Guin : « Ce dossier a trait au pôle de compétitivité « Génie civil Ouest ». Il s'agit de désigner un représentant au conseil d'administration. Ce pôle de compétitivité est extrêmement important. Il concerne le BTP et spécialement les recherches sur les ouvrages en situation complexe ou en situation extrême. Par exemple, le CSTB, le centre de recherche du bâtiment, est en train de construire un grand hangar dans lequel on va restituer les conditions les plus extrêmes sur les routes, les infrastructures et sur les bâtiments. On cherche ainsi à travailler sur la durabilité, la solidité des cycles de vie des bâtiments. En fait, le pôle de génie civil est centré sur Nantes et Saint-Nazaire. Il y a un pôle sur Nantes, avec le CSTB en particulier, un pôle sur Bouguenais concernant l'étude des infrastructures routières et des systèmes de circulation et deux pôles à Saint-Nazaire sur la question de l'étude de la durabilité des bâtiments. Le Génie civil ouest représente beaucoup de centres de recherche, des chercheurs, mais aussi des entreprises qui travaillent en liaison avec les chercheurs. Il représente dans notre région près de 130 000 emplois. Dans la crise que nous subissons, on sait que la question du BTP est tout à fait essentielle. La question de l'innovation est primordiale pour la sortie de crise. Nous avons des chercheurs de très grand niveau. L'architecte qui a construit le viaduc de Millau fait notamment partie de ce pôle de compétitivité.
Dans un premier temps, le pôle de compétitivité n'était pas supérieurement organisé. Il a fallu le mettre en mouvement au fil des mois. Maintenant, je pense que le pôle est très opérationnel. On nous a sollicités pour avoir un représentant au sein du conseil d'administration, Nantes Métropole étant l'un des maîtres d'ouvrage les plus importants dans la région. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1) Désigne en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration du pôle Génie Civil Ouest : Yannick GUIN

2) Autorise M. le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Clergeau présente le dossier suivant :

DIRECTION DU TOURISME ET DES GRANDS EQUIPEMENTS

06 - NANTES – SAEM D'EXPLOITATION DE LA CITE INTERNATIONALE DES CONGRES DE NANTES – PARTICIPATION FINANCIERE 2009 DE NANTES METROPOLE A L'EXPLOITATION DE LA CITE INTERNATIONALE DES CONGRES - APPROBATION

Conformément aux dispositions de l'article 25.2 du contrat d'affermage, la participation financière annuelle de Nantes Métropole doit être arrêtée chaque année par le Conseil Communautaire sur la base de documents prévisionnels de gestion. Cette participation financière annuelle de Nantes Métropole est destinée à couvrir différentes contraintes qui ne peuvent être intégrées dans les prix ou redevances appliqués aux utilisateurs.

Cette participation est indexée chaque année sur l'évolution de l'indice des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés (indice EN) soit pour 2009 un montant total de 3 131 335 € TTC.

Lors de sa séance du 12 décembre 2008, le Conseil communautaire a décidé de verser une avance sur cette participation d'un montant de 1 565 667 € TTC, dans l'attente du vote des crédits nécessaires sur le budget de Nantes Métropole.

Le budget primitif 2009 étant présenté à la présente séance, il vous est proposé de valider le montant définitif de la participation de Nantes Métropole ainsi que le versement du complément nécessaire arrêté à 1 565 668 € TTC.

M. Seillier : « Monsieur le Président,
Lors du dernier Conseil communautaire du 12 décembre, le groupe Equilibre et Démocratie avait dénoncé la mise en place d'une double Direction à la Cité des congrès. Votre majorité avait voté cette délibération en la trouvant tout à fait normale. C'est une curieuse conception de la dépense des deniers publics. Elle est capable d'une part de condamner le désengagement de l'Etat et d'autre part d'accepter le "tuilage" des postes localement.
Nous avions dénoncé cette situation tant elle était inadmissible en cette période de restriction budgétaire et tant elle ne faisait qu'accroître le déficit de la Cité des congrès.
Monsieur Rimbert, faute d'arguments valables pouvant la justifier, avait pour sa part tenté de repousser notre intervention en arguant de notre méconnaissance de ce dossier.
Aujourd'hui, les faits sont là et ils nous donnent raison. Cette situation que nous avions qualifiée de honteuse a enfin pris fin et je dois dire qu'il était temps.
De plus, il me semble que l'actuel et unique directeur de la Cité des congrès bénéficierait d'une rémunération de 30 % inférieure à celle initialement prévue.
A ce point de mon intervention – une fois n'est pas coutume – monsieur le Président, je veux saluer ici solennellement vos qualités de gestionnaire et je dirais même mieux, de magicien. En effet, vous réussissez un tour de passe-passe. D'un côté, vous faites disparaître un poste de directeur ; d'un autre, vous réussissez à faire baisser les émoluments de celui restant, de 30 %. Bravo pour la performance. Je n'ose imaginer les cris d'orfraie si une telle mesure avait été prise par une majorité de droite.
Au-delà de l'illusion, nous souhaiterions connaître le montant de la rémunération annuelle brute du nouveau directeur de la Cité des congrès, ainsi que les avantages, s'ils existent, qui s'y rattachent (voiture de fonction, logement de fonction).
Vous conviendrez qu'il est difficile de comprendre, hormis peut-être pour monsieur Rimbert, qu'étant deux sur un même poste, on puisse percevoir une rémunération de 100 et que se retrouvant seul sur ce même poste, cette rémunération ne soit plus que de 70. »

M. G. Retière : « Mon cher collègue, vous avez des questions très précises. Je ne suis pas sûr que ce soit en Conseil communautaire qu'il faille les poser. Je vous inviterai à le faire d'abord en commission. »

M. Rolland : « Nous avons posé la question en commission, nous n'avons pas eu la réponse. On nous a dit que nous aurions la réponse en session plénière. »

Mme Clergeau : « J'avais compris que la réponse avait été donnée par monsieur Rimbert en commission et qu'il n'y avait pas eu de demande complémentaire. »

M. Augier : « Vous vous trompez car j'ai posé la question et monsieur Rimbert ne m'a pas répondu. »

Mme Clergeau : « La question ne concerne pas le dossier qui est présenté. Je vous propose que l'on demande à monsieur Rimbert de vous répondre dans le courant de la journée, lorsqu'il nous rejoindra. »

M. G. Retière : « Je mesure la délicatesse de votre question par laquelle vous demandez que l'on expose sur la place publique toutes les conditions de rémunération et avantages d'un directeur. »

M. Bainvel : « Puisque monsieur Rimbert n'est pas là et que madame Clergeau propose qu'il réponde tout à l'heure, nous pourrions déplacer le vote de ce dossier et le reporter à cet après-midi. »

M. G. Retière : « Cette question n'a rien à voir avec la délibération. Nous pourrons avoir les explications plus tard, mais je vais faire voter ce dossier. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 105 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

1. Fixe le montant définitif de la participation financière de Nantes Métropole aux charges d'exploitation de la SAEM Cité pour sujétions de service public à 3 131 335 € TTC pour l'exercice 2009.

2. Décide de verser à la SAEM d'exploitation de la Cité internationale des congrès le montant de 1 565 668 € TTC en complément de l'avance déjà versée.

3. Autorise M. le Président ou Mme la vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Demangeau présente le dossier suivant :

DIRECTION TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS

07 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE – APPROBATION DE LA SUBVENTION 2009 DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – VERSEMENT DU SOLDE

Tel que le prévoit l'article 12 du contrat de délégation de service public pour la gestion de la politique touristique, les élus du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 ont approuvé le programme prévisionnel des actions 2009 de l'Office du Tourisme de Nantes Métropole ainsi que le versement d'une avance de 820 000€ à la subvention financière annuelle pour son fonctionnement.

La délibération du 12 décembre 2008 faisait apparaître les éléments financiers suivants :

- Une contribution annuelle forfaitaire indexée de la collectivité à l'Office de 2 240 000€,
- Un programme d'actions prévisionnel de l'Office avec un solde positif de 130 000€, qui de fait, vient en déduction de la contribution forfaitaire indexée,
- Soit, une contribution de Nantes Métropole à l'Office de 2 110 000€.

Suite aux discussions budgétaires qui ont eu lieu entre les deux structures entre décembre 2008 et janvier 2009, au vu des orientations budgétaires de la Collectivité pour l'année 2009 et des premières tendances du résultat financier de l'association pour son exercice 2008, il vous est proposé aujourd'hui la répartition suivante :

- Une contribution annuelle forfaitaire indexée de la collectivité à l'Office de 2 240 000€,
- **Un programme d'actions prévisionnel de l'Office avec un solde positif de 160 000€** (+ 30 000€ par rapport à la présentation de décembre 2008), qui de fait, vient en déduction de la contribution forfaitaire indexée,
- **Soit, une contribution de Nantes Métropole à l'Office de 2 080 000€.**

Compte tenu de l'avance déjà obtenue par l'association en décembre 2008, il s'agit pour **Nantes Métropole de verser le solde, soit 1 260 000€ à l'Office** selon les modalités prévues au contrat de délégation.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1) Approuve le montant de 2 080 000€ comme contribution de Nantes Métropole à l'Office de tourisme communautaire pour l'année 2009 dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de la politique touristique,

2) Approuve le versement du solde de la subvention financière annuelle de l'Office de tourisme de Nantes Métropole, soit 1 260 000€, compte tenu de l'avance de 820 000€ versée en décembre 2008.

3) Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. Rimbert présente les dossiers suivants :

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

08 – NANTES – LE NOUVEAU MALAKOFF, GRAND PROJET DE VILLE – VOLET URBAIN – AVENANTS N°2 AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES OUVRAGES FERROVIAIRES

Dans le cadre du projet du Nouveau Malakoff, Grand Projet de Ville, trois ouvrages ferroviaires ont été réalisés pour permettre le désenclavement du quartier Malakoff vers le Nord et vers le centre ville:

- le pont de Malakoff, à l'intersection de l'avenue de la Gare créée et de l'actuel boulevard de L'Europe,
- le pont du Pré Gauchet, à l'intersection des avenues de la Gare et du Parc,
- le pont de la Moutonnerie, débouchant sur le boulevard de Stalingrad,

l'ANRU ne prenant pas en compte l'actualisation des coûts relatifs aux études de projet et aux travaux de construction des ponts-rail, comme cela avait été prévu dans le cadre des avenants n°1 signés par la Région des Pays de Loire, Nantes Métropole et RFF, il est proposé de modifier la participation de Nantes Métropole et de la porter de:

- 2 453 578 € à 2 502 579 € pour les travaux de construction des ponts-rails de Malakoff et du Pré Gauchet,
- 1 609 843 € à 1 666 843 € pour les études et les travaux de construction du pont-rail de la Moutonnerie,

ce qui représente une augmentation de 106 001 €.

Dans les avenants n°2 aux conventions, la répartition des financements se décompose donc comme suit :

Opération	Nantes Métropole	%	Région	%	Europe	%	ANRU	%	Total
Travaux Ponts Malakoff et Pré Gauchet	2 502 579	28	1 962 031	22	1 833 990	21	2 629 400	29	8 928 000
Etudes et travaux Pont de la Moutonnerie	1 666 843	26	1 405 800	22	1 457 357	23	1 860 000	29	6 390 000
Total	4 169 422	27	3 367 831	22	3 291 347	22	4 489 400	29	15 318 000

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2009, article 64A / 1079 / 822 / 20418.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Accepte la prise en charge par Nantes Métropole du surcoût des études de projet et des travaux de construction des ouvrages ferroviaires réalisés dans le cadre du Grand Projet de Ville du nouveau Malakoff, non pris en compte par l'ANRU, d'un montant total de 106 001 €,

2. Autorise la passation d'avenants n°2 aux trois conventions pour la réalisation des trois ouvrages ferroviaires entre Réseau Ferré de France, la Région des Pays de la Loire, l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine et Nantes Métropole : ces avenants sont consultables à la mission GPV.

3. Autorise Monsieur Le Président de Nantes Métropole – communauté urbaine, ou Monsieur le Vice-Président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les avenants aux conventions.

DIRECTION GENERALE DELEGUE A LA COHESION TERRITORIALE

09 - GESTION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE LA MAISON DES ADOLESCENTS - RECONDUCTION ET MODIFICATIONS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC -

La Maison Départementale des Adolescents est un espace d'accueil des adolescents (âgés de 11 à 21 ans) en mal être et de leurs familles ainsi qu'un lieu de mise en réseau des professionnels et institutions. Elle accomplit une action de prévention, de soin, en référence aux principes énoncés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et est à la charnière de l'éducatif et de la santé en traitant de tous les aspects de la vie d'un adolescent pour retrouver la cohérence de l'action à l'échelle d'un individu et de sa famille : santé, social, culture, loisir, scolaire….

La Maison Départementale des Adolescents est ouverte au public depuis le 12 février 2007. Depuis cette date elle a accueilli 935 jeunes (2357 visites) et 304 visites (parents, professionnels et pairs). 75 % des personnes accueillies sont issues de l'agglomération nantaise.
7 Salariés y travaillent : 1 directeur, 1 assistante, 2 accompagnateurs sociaux, 2 animateurs d'accueil, 1 animateur multimédia.
Plusieurs permanences sont également assurées : psychologue, psychiatre, infirmière scolaire, médecin-coordonateur, conseillère économie sociale et familiale, avocat.
Les co-financeurs et membres du conseil d'administration de la Maison Départementale des Adolescents sont : le Conseil Général, la Ville de Nantes et Nantes Métropole, l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie / l'Agence Régionale d'Hospitalisation, l'Etat et le Conseil Régional.

Par délibération du conseil communautaire du 21 avril 2006, Nantes Métropole - dans le cadre de sa compétence politique de la ville - a approuvé la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public concernant la gestion de la Maison départementale des Adolescents.
Selon l'article 5 de la convention constitutive, le groupement a été créé pour une durée de trois ans, prochainement révolus.
Nantes Métropole est donc appelée à se prononcer sur la reconduction et sur les modifications apportées à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de gestion de la Maison Départementale des Adolescents.

Les principales modifications introduites à la convention constitutive sont les suivantes :

- l'engagement de Nantes Métropole au titre de sa compétence politique de la ville est rappelé (ce qui déterminera une attention accrue portée aux actions de la MDA en direction des populations des quartiers prioritaires).
- une annexe financière permet une lecture analytique des comptes
- l'Assemblée générale du GIP devra statuer sur la création des nouveaux postes
- la convention constitutive est reconduite pour une durée de trois ans

Afin de continuer à offrir aux adolescents en mal être de l'agglomération nantaise et à leurs familles cet espace d'accueil anonyme et gratuit, il est donc proposé que Nantes Métropole, dans le cadre de sa compétence politique de la ville, approuve la reconduction et les modifications apportées à la convention constitutive du GIP et adhère au Groupement d'Intérêt Public concernant la gestion de la Maison départementale des Adolescents ; ce en tant que membre fondateur représenté au sein de l'Assemblée Générale.

Il convient également de désigner à nouveau deux représentants de Nantes Métropole au sein du Groupement d'Intérêt Public.

M. Dejoie : « J'avais juste une question. Monsieur Rimbert va déjà repartir. Or, il devait répondre à une question que nous avions posée, selon ce que nous a dit Gilles Retière. Il faut peut-être prendre rendez-vous avec monsieur Rimbert parce qu'il est un peu compliqué d'avoir la réponse que l'on attendait. Je vous rassure, la réponse peut attendre la fin du déjeuner. »

Mme Garnier : « Si on ne peut que se réjouir de cet espace d'accueil dédié aux difficultés de l'adolescence, il nous faut tout de même rester vigilants, en particulier sur la gestion de cette structure. Des modifications ont été introduites à la convention constitutive, en particulier l'annexe

financière permettant une lecture analytique des comptes. Est-ce qu'il serait possible qu'elle soit communiquée aux élus communautaires ?
Par ailleurs, le Groupement d'Intérêt Public concernant la gestion de la maison départementale devra statuer sur la création de nouveaux postes. Est-il possible de savoir si des créations de postes sont envisagées ? Si oui, combien et quel coût cela représente ?
Enfin, étant donné le nombre important de co-financeurs, nous souhaiterions savoir à quel niveau de financement participe Nantes Métropole et quel est le budget global de la structure ? »

M. Rimbert : « Je comprends l'opposition qui n'est pas représentée, du moins au sein de cette Assemblée, dans la Maison des adolescents, mais cet établissement est une structure plus large et bien entendu, le GIP doit donner des informations publiques puisqu'il s'agit d'argent public. Nous verrons avec nos collègues, madame Hakem et madame Choquet, comment faire en sorte qu'elles aient un compte-rendu et qu'elles puissent éventuellement donner toute information ou trouver d'autres modalités.
Quand l'opposition est membre d'un conseil d'administration où il y a toutes les informations, je comprends moins en revanche qu'elle les redemande en Conseil communautaire. Cela me paraît un peu douteux ou alors, elle ne vient plus dans ces conseils d'administration. Je veux parler très clairement de la Cité des congrès. Ou alors, il ne s'agit pas d'avoir une information, mais de faire de la polémique à propos de personnes et de leurs revenus. Je ne suis pas Président de la Cité des congrès pour jeter en pâture les agents ou les personnes qui travaillent dans les structures que nous finançons. Je donnerai personnellement les informations au conseil d'administration et à l'opposition qui est représentée, mais je ne ferai pas de polémiques sur le dos de personnes qui font leur travail. Je rappelle simplement l'information que j'ai donnée. Elle devrait suffire dans l'esprit, mais ce n'est peut-être pas un problème d'esprit. Il n'y a plus deux directeurs, soit un directeur général et un directeur adjoint, mais un seul directeur, ce qui fait déjà une économie dans l'organisation et son revenu est 30 % inférieur au revenu de l'ancien directeur. Quant au chiffre exact, il est voté en conseil d'administration où vous êtes représentés. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la reconduction et les modifications apportées à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public concernant la gestion de la Maison départementale des Adolescents ci-jointe.

2. Désigne en qualité de représentants à l'assemblée générale du GIP :
- Abbassia HAKEM
- Catherine CHOQUET

3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Mme Gressus présente le dossier suivant :

DIRECTION DECHETS

10 - UNITE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA PRAIRIE DE MAUVES - AVENANT N° 18 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE VALORENA

Le groupement solidaire VALORENA et ELYO assure l'exploitation en gestion déléguée de l'usine d'incinération des ordures ménagères et du réseau de chauffage urbain située sur le territoire de Nantes en vertu d'une convention de concession conclue le 1er avril 1985.

La proposition de l'avenant n° 18 au contrat de concession avec VALORENA en date du 1er avril 1985 porte sur :

- La compétence réseau de chaleur :

Il a pour objet l'application de la clause de rencontre de l'avenant n° 17 sur les comptes conventionnels, l'application de la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN), les travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux usées de la chaufferie d'appoint et la réalisation de l'audit technique des installations.

- La compétence traitement des déchets :

Il fixe la nouvelle tarification du transport et traitement des mâchefers et les conditions de partage des recettes liées à la récupération des métaux, les conditions techniques et économiques de

transfert des caissons TRI'SAC vers Arc-en-Ciel, l'application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) incinération et la réalisation de l'audit technique des installations.

Les modalités particulières de tarification de la chaleur ont fait l'objet de comptes conventionnels au profit de chaque abonné, mis en place par l'avenant n° 3 en date du 23 octobre 1987, et clôturés par l'avenant n° 4 en date du 24 juillet 1990. Une surtaxe a été instituée en contrepartie de la clôture des comptes conventionnels, aux fins de régularisation.

Suite à l'invalidation de l'article 2 de l'avenant n° 4 par la cour d'appel de Rennes et dans l'attente de la décision de la cour de cassation, Nantes Métropole avait accepté dans le cadre de l'avenant n° 17 le principe d'un montant supplémentaire de rémunération à hauteur de 6,25 € HT la tonne au profit de VALORENA, en compensation du manque à gagner résultant de l'impossibilité d'apurer les comptes conventionnels. Le montant supplémentaire de rémunération correspondait à un manque à gagner estimé à 2 970 000 € HT.

Par ailleurs, la cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par VALORENA, invalidant définitivement la procédure de régularisation des comptes conventionnels.

Ce montant a fait l'objet d'une vérification dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'avenant n° 17 par un expert désigné par Nantes Métropole. Le montant arrêté par l'expert a fait l'objet d'un ajustement par les deux parties et s'élève à 2 441 959 €. La rémunération supplémentaire fixée provisoirement dans l'avenant n° 17 à 6,25 € HT/t a été arrêtée à 5,14 € HT/t. De ce fait, le concessionnaire s'engage à rembourser au plus tard le 30 juin 2009 à Nantes Métropole le trop perçu en 2008 soit 111 000 € HT.

Depuis le 1er avril 2008, la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel utilisé comme combustible à l'exception des particuliers. Les parties conviennent de la mise en place d'une taxe additionnelle sur la facturation des abonnés assujettis à la TICGN.

Des travaux d'assainissement au niveau de la chaufferie d'appoint sont nécessaires au regard des conditions de déversement dans le réseau d'assainissement. Les travaux s'élèvent à un montant de 34 071 € HT. Nantes Métropole autorise le concessionnaire à inscrire ces dépenses dans le compte de financement défini à l'article 5 de l'avenant n° 17.

La convention entre VALORENA et ECORAIL relative au transport des mâchefers par voie ferroviaire s'est terminée le 31 mars 2008. Dès lors, l'intérêt de valoriser les mâchefers sur le site de Matériaux Baie de Seine (MBS) n'était plus démontré compte tenu des impacts environnementaux associés et du coût élevé du transport. Les parties conviennent que les plateformes de valorisation des mâchefers seront situées à une distance maximale de 110 km par rapport au site de VALORENA.
Les tarifs de base sont modifiés de la façon suivante à partir du 1er janvier 2009 :

- Transport des mâchefers : 16,78 € HT/tonne de mâchefers (valeur au 31 décembre 2004)
- Traitement des mâchefers : 19,75 € HT/tonne de mâchefers (valeur au 31 décembre 2004).

Les recettes liées à la récupération des métaux issus des mâchefers sur le site de VALORENA et sur les plateformes de traitement seront partagées à part égale entre Nantes Métropole et le concessionnaire.

Nantes Métropole a informé VALORENA de la mise en service du nouveau centre de tri d'Arc-en-Ciel. En conséquence, il appartient à VALORENA, en sa qualité de gestionnaire de l'atelier de séparation, d'organiser les rotations de caissons vers le centre de tri d'Arc-en-Ciel.
Le prix de transfert des caissons de collecte sélective est fixé à 21,29 € HT la tonne sortante de collecte sélective TRI'SAC à partir du 1er avril 2009 (valeur au 1er janvier 2007).

La loi de finances 2009 introduit une nouvelle Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable à chaque tonne de déchets incinérée à compter du 1er janvier 2009. Le montant de cette taxe sera remboursé par le concédant en totalité sur présentation d'un état annuel des tonnages incinérés pour Nantes Métropole.

Le contrat de concession prévoit à l'article 79 que deux ans avant l'expiration du contrat, les parties organisent une expertise des installations pour déterminer s'il y a lieu les travaux à réaliser avant la fin du contrat de concession de manière à ce que les installations soient rétrocédées à Nantes Métropole dans un état normal de fonctionnement. Les deux parties conviennent de réaliser cet audit 3 ans avant la fin du contrat qui interviendra au 11 octobre 2012.

Le projet d'avenant ci-joint a été soumis à la commission de délégation de service public qui a émis un avis favorable.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes de l'avenant n° 18 à la convention de concession, de son cahier des charges en date du 1er avril 1985 et de ses avenants passés entre Nantes Métropole et les sociétés VALORENA et ELYO. Cet avenant concerne l'application de la clause de rencontre de l'avenant n° 17, l'application de la TICGN sur le réseau de chaleur, les travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux usées de la chaufferie d'appoint, les nouveaux tarifs de transport et traitement des mâchefers et les conditions de partage des recettes liées à la récupération des métaux, les conditions techniques et économiques de transfert des caissons TRI'SAC vers Arc-en-Ciel, l'application de la TGAP incinération et la réalisation de l'audit technique des installations.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

Mme Chiron présente le dossier suivant :

DIRECTION ENERGIES ENVIRONNEMENT RISQUES
SERVICE CLIMAT ENERGIES

11 – DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE – PROTOCOLE D'ACCORD QUADRIPARTITE POUR L'EXECUTION DU CONTRAT DE CONCESSION ENTRE NANTES METROPOLE, LE SYDELA, LA COMMUNE DE LA BAULE ET ERDF - APPROBATION

Pour mémoire, en matière de distribution publique d'électricité, le Conseil communautaire a approuvé :

- en février 2004 : le retrait de la Communauté urbaine des syndicats locaux d'électrification rurale (21 communes du territoire sauf Nantes, Rezé, Indre),
- en juin 2007 : la dissolution des syndicats mixtes intercommunaux, pour un effet à la date du 1er juin 2008.
- en décembre 2007 : l'approbation du protocole relatif aux modalités techniques, administratives et financières pour le retrait effectif du SYDELA

Depuis le 1er juin 2008, Nantes Métropole exerce cette compétence sur l'ensemble de son territoire, dans le cadre de 4 contrats de concession avec ERDF:

- 3 contrats transférés des communes de Nantes, Rezé, Indre depuis janvier 2002,
- 1 contrat quadripartite pour les 21 autres communes de son territoire, exécuté conjointement avec le SYDELA et la commune de La Baule, qui s'est retirée également du SYDELA.

Ce dernier contrat s'exécute dans les conditions antérieures sauf accord contraire des parties, conformément à l'article L. 5211-25-1 du CGCT.

Il convient cependant de préciser certaines modalités de son exécution conjointe par les 3 autorités concédantes, notamment au plan financier :

- les redevances de concession R1, dite « de fonctionnement », et R2, dite « d'investissement » doivent être réparties entre les 3 concédants,
- l'enveloppe annuelle de contribution du concessionnaire aux effacements de réseaux doit également être définie.

Conformément à l'avis rendu par le Tribunal administratif de Nantes le 7 mai 2008 et aux orientations reçues de la Préfecture en février 2009 :

- il convient de privilégier les principes de continuité et de solidarité entre les cocontractants, notamment en maintenant les règles de calcul pratiquées sur le périmètre du SYDELA avant le 1er juin 2008 ;

- l'accord peut être formalisé par un protocole quadripartite validé par délibérations concordantes des autorités concédantes.

Le protocole d'accord négocié avec les cocontractants porte sur les points suivants :

- la répartition des redevances de concession R1 et R2, calculées sur la base du périmètre antérieur au 1er juin 2008 avec une clé de répartition définie dans le protocole. La recette correspondante est évaluée pour 2009 à 85 000 € pour le R1 et à 150 000 € pour le R2 ;

- la contribution financière du concessionnaire ERDF aux effacements de réseaux se répartit au prorata du linéaire de réseaux de chaque autorité concédante. La contribution pour 2009 est évalué à minima à 85 000 € ;

- la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement et d'effacement des réseaux dans les communes en régime dit « rural » au sens de la distribution d'électricité est confiée au concessionnaire ;

- le rapport annuel d'activité, est présenté simultanément aux 3 collectivités.

Le projet de protocole est consultable à la Direction Energies Environnement risques.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le protocole d'accord précisant les modalités d'exécution, à compter du 1er juin 2008, du contrat de distribution publique d'électricité entre ERDF, Nantes Métropole, le SYDELA et La Baule, et comprenant :
   - la répartition des redevances de concession R1 et R2,
   - la contribution financière du concessionnaire ERDF aux effacements de réseaux,
   - la désignation du concessionnaire comme maître d'ouvrage des travaux de renforcement et d'effacement des réseaux dans les communes de Nantes Métropole en régime dit « rural »,
   - la présentation simultanée aux 3 collectivités du rapport annuel d'activité,

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

M. Fougerat présente le dossier suivant :

MISSION CONTROLE DE GESTION

12 – SUBVENTIONS AUX TIERS : - ATTRIBUTION – CONVENTIONS - APPROBATION

1 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités sont désormais tenues d'individualiser les attributions de subvention, par délibération distincte du vote du budget.

Pour ce faire, un état par commission thématique pour les associations vous est présenté ici, puis un état pour les autres tiers.
Les demandes concernant les associations ont fait l'objet d'avis de la part des commissions compétentes.

Budget principal :

Subventions affectées aux associations :

se rapportant à la commission « Affaires Générales » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
COS	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale (confer convention 2008-2011)	**497 171 €** en complément de l'acompte de 227 829 € délibération 12/12/08

se rapportant à la commission « Attractivité et développement » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
Lieu Unique, scène nationale de l'association CRDC « Centre de Recherche pour le Développement Culturel »	Aide complémentaire à l'organisation d'Estuaire 2009	**500 000 €** en complément de l'acompte de 500 000 € délibération 12/12/08
Lieu Unique, scène nationale de l'association CRDC « Centre de Recherche pour le Développement Culturel »	Aide à l'organisation d'Estuaire 2009 par la mise en place d'une signalétique de la manifestation sur le territoire (fourniture et pose de panneaux) pour 36 000 € et par la réalisation d'aménagements sur l'espace public (travaux de voirie, éclairage, mise en sécurité…) pour 100 000 €.	**136 000 € subvention en nature**
Désignation de l'organisme	**Objet de la subvention demandée**	**Montant proposé**
Les Ecossolies	Aide au fonctionnement général	**133 000 €** en complément de l'acompte de 133 000 € délibération 12/12/08
Maison de l'Emploi	Aide au fonctionnement général (confer convention 2006-2009)	**882 420 €** en complément de l'acompte de 812 000 € délibération 12/12/08
Maison de l'Emploi	Mise à disposition gratuite des locaux de l'espace Malakoff 8 rue d'Angleterre à Nantes	**16 800 € subvention en nature**
Mission Locale	Aide au fonctionnement général	**442 848 €** en complément de l'acompte de 428 000 € délibération 12/12/08
Nantes Métropole Développement	Aide au fonctionnement général : promouvoir le territoire dans sa dimension économique, prospecter et implanter des entreprises, animer le territoire dans sa dimension économique	**999 952 €** en complément de l'acompte de 800 000 € délibération 12/12/08
Secrétariat international permanent des droits de l'Homme et gouvernements locaux	Aide au fonctionnement général	**112 000 €** en complément de l'acompte de 116 000 € délibération 06/03/09
TELENANTES	Aide au fonctionnement général (confer convention du 30/04/04 pour les années 2005 à 2010)	**250 000 €** en complément de l'acompte de 250 000 € délibération du 06/02/09

se rapportant à la commission « Aménagement et Solidarité » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	**Montant proposé**
AURAN	Aide au fonctionnement général	**2 407 180 €**

Subventions affectées aux autres tiers relevant de la section de fonctionnement :

Désignation de l'organisme	**Objet de la subvention demandée**	**Montant proposé**
IEA NorSud (fondation)	Mise à disposition de locaux bureaux situés 5 Allée Berque à Nantes	**450 000 € Subvention en nature**
IEA NorSud (fondation)	Aide au fonctionnement général	**400 000 €**
Conseil Général Loire Atlantique	Transport élèves de l'agglomération (réseaux Lila) (confer convention 31/08/2007-31/08/2013)	**520 000 €**
Conseil Général Loire Atlantique	Tarification multimodale (confer convention du 7 juillet 1994)	**622 000 €**
Conseil Régional Pays de la Loire	Tarif TANTER : 615 000 € (confer convention 2008) METROCEANE : 60 000 € (confer convention mai 1999)	**675 000 €**
Nantes Habitat	Fonctionnement général (confer convention du 12/12/96)	**283 000 €**
Ville de Nantes	Ecole Régionale des Beaux Arts ERBAN	**1 950 000 €**
Ville de Nantes	Château des Ducs	**1 000 000 €**
Ecole Nationale vétérinaire de Nantes	Nantes génération 2015 (confer convention du 27/06/08)	**200 000 €**

Subventions affectées aux autres tiers relevant de la section d'investissement :

Désignation de l'organisme	**Objet de la subvention demandée**	**N° AP-OP**	**Montant proposé**
Université de Nantes	Projet de recherche : «Sciences et technologies de l'information et de la communication et calculs » - 950 000 € pour les équipements de recherche du Plateau Innovation - 300 000 € pour le soutien du programme CHOCO	AP 010 – OP 2009 - 2942	**1 250 000 €**
Faculté de Médecine	Participation au financement des études et travaux de la bibliothèque universitaire (2e tranche) et de la fin de la 1e tranche (cafétéria)	AP 010 – OP 2009-2947	**3 520 000 €**
Université de Nantes	Projet de recherche : « Génie civil environnemental et gestion durable de la ville »	AP 010 – OP 2009 - 2943	**290 000 €**
Ecole des Mines	Projet de recherche « Energies alternatives et propulsion »	AP 010 OP 2009-2945	**1 380 000 €**
Ecole centrale de Nantes	Projet de recherche « Energies alternatives et propulsion »	AP 010 OP 2009 - 2944	**823 000 €**
Université de Nantes	Projet de recherche « Sciences et technologies de l'information et de la communication et calculs » 1 250 000 € pour l'opération d'équipements de recherche Atlanstic : équipements du nouveau bâtiment dédié à la fédération de recherche Atlanstic et la remise à niveau des équipements des laboratoires STIC de la métropole.	AP 010 OP 2009-2939	**1 250 000 €**

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
Université de Nantes	Projet de recherche « Sciences et technologies de l'information et de la communication et calculs » - 230 000 € pour l'opération d'équipements de recherche du Centre de Calcul Intensif des Pays de la Loire, notamment le renouvellement des outils de calcul (terme : 2008-2012).	AP 010 OP 2009 - 2941	**230 000 €**
Université de Nantes	Projet de recherche « Sciences et technologies de l'information et de la communication et calculs » - 130 000 € pour l'opération d'équipements de recherche Modélisation Statistique : mise en place de plateformes de logiciels et de documentations sur le site de Nantes dédiées à la modélisation statistique et probabiliste.	AP 010 OP 2009 - 2940	**130 000 €**
Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes	Nantes Génération Recherche 2015	AP 010 – OP 2009 - 2965	**100 000 €**
Electricité Réseau Distribution France (ERDF)	Réalisation et prise en charge des réseaux de distribution électrique sur la ZAC Ile de Nantes	AP 2008 017 OP 2008-2716	**418,66 €** en complément de la délibération du 27/06/2008

Budget annexe Déchets :

Subvention affectées aux associations, relevant de la section de fonctionnement :

se rapportant à la commission « Grands services urbains » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
ECO REV	Aide au fonctionnement général : Poursuite de la période d'expérimentation de la filière de réemploi des déchets, à partir des déchets collectés.	**152 000 €** en complément de l'acompte de 100 000 € délibération 12/12/08
COS	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale (confer convention 2008-2011)	**90 076 €** en complément de l'acompte de 39 924 € délibération 12/12/08

Budget annexe Eau :

Subvention affectées aux associations, relevant de la section de fonctionnement :

se rapportant à la commission « Grands services urbains » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
COS	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale (confer convention 2008-2011)	**80 673 €** en complément de l'acompte de 39 327 € délibération 12/12/08

Budget annexe Assainissement :

Subvention affectées aux associations, relevant de la section de fonctionnement :

se rapportant à la commission « Grands services urbains » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
COS	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale (confer convention 2008-2011)	**53 052 €** en complément de l'acompte de 24 948 € délibération 12/12/08

Budget annexe Stationnement :

Subvention affectées aux associations, relevant de la section de fonctionnement :

se rapportant à la commission « Mobilités » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
COS	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale (confer convention 2008-2011)	**1 100 €**

2 – APPROBATION DES CONVENTIONS ET AVENANTS RELATIFS AU SUBVENTIONNEMENT

2 A – LIEU UNIQUE, scène nationale de l'association CRDC « Centre de Recherche pour le Développement Culturel » : Aide financière et en nature

Par convention en date du 29 décembre 2008, Nantes Métropole s'est engagée à apporter son soutien au CRDC dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Estuaire 2009 » qui se déroulera sur la métropole Nantes Saint-Nazaire du 7 juin au 23 aout 2009.

Au-delà d'une manifestation évènementielle limitée dans le temps, l'ambition d'Estuaire est de s'inscrire comme un véritable projet touristique et culturel pour le territoire métropolitain ; le parcours artistique que représentent les œuvres pérennes, au nombre de 8 (dont 4 sur Nantes Métropole) aujourd'hui et 16 (dont 10 sur Nantes Métropole) après l'été 2009, fait partie intégrante de l'offre touristique de l'agglomération.

En décembre 2008, Nantes Métropole a apporté son soutien financier à la préparation de la manifestation par le versement d'une avance de 500 000€. Aujourd'hui, afin de poursuivre le partenariat engagé, il est envisagé le versement d'une subvention de 500 000€ pour la finalisation du projet. Il est entendu que cette participation est de la même manière, soumise aux articles de la convention relatifs aux modalités de contrôle exercées par la collectivité.

A ce jour, il est également question de la valorisation des apports en nature de Nantes Métropole au bénéfice de l'Association sur deux aspects opérationnels du projet Estuaire 2009 :

- la mise en place d'une signalétique de la manifestation sur le territoire de Nantes Métropole, à savoir la fourniture et pose de panneaux Estuaire 2009
- des aménagements sur de l'espace public (travaux de voirie, éclairage, mise en sécurité…) notamment dans la perspective de l'implantation de certaines œuvres.

L'ensemble des services de Nantes Métropole concernés par ces projets et les équipes du CRDC ont travaillé ensemble à la définition des besoins et donc à l'estimation de ces réalisations, dont les montants prévisionnels sont arrêtés à :

- la signalétique : 36 000€
- des aménagements sur l'espace public : 100 000€

Soit des apports en nature estimés à 136 000€ au total.

2 B – LES ECOSSOLIES

Une des concrétisations du programme d'actions adopté par Nantes Métropole en 2002 a été la création en 2004 de l'association les Ecossolies, à laquelle Nantes Métropole a adhéré.
Cette association a pour vocation de faire connaître l'économie sociale et solidaire (ESS) aux habitants de l'agglomération nantaise, et à construire de nouvelles façons de travailler entre réseaux et avec les collectivités locales.

L'association les Ecossolies a impliqué dans ses actions les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire : les têtes de réseaux, les structures émergentes, les porteurs de projets d'activités et d'emplois. La large représentativité de son conseil d'administration, sa capacité à organiser des événements d'ampleur, sa démarche participative qui associe toutes les parties prenantes dans les définitions de ses actions à travers les journées d'études, les ateliers de co-construction etc.., l'ont rendue légitime auprès des acteurs et de la collectivité dans le paysage métropolitain. Cette démarche originale sert de référence dans les réseaux de l'ESS en France et en Europe. C'est dans cet esprit et pour consolider cette démarche, que Nantes Métropole a décidé de poursuivre son soutien à l'association.

En effet, Nantes Métropole a confirmé son positionnement en faveur du développement de l'association à différentes reprises : les orientations stratégiques du développement économique métropolitain définies dans la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2004, reconnaissaient l'économie sociale et solidaire (ESS) comme secteur économique à part entière, facteur d'équilibre du territoire, véritable secteur d'activité créateur d'emplois et de services à la population. En décembre 2005, Nantes Métropole a approuvé un plan d'actions de développement de l'ESS conçu comme un plan de développement territorial qui concerne l'emploi, l'utilité sociale et la démocratie participative. La délibération du conseil du 9 mars 2007 a défini les orientations stratégiques en matière d'emplois et réaffirmé la nécessité de consolidation de la croissance de l'ESS comme reconnaissance d'un apport durable au développement territorial.

Dans une période de crise économique majeure, le soutien de Nantes Métropole à Ecossolies prend tout son sens pour créer les meilleures conditions de soutien à l'émergence et au développement de réponses alternatives, créateurs de richesses et d'emplois au service de la population.

Suite à la demande de l'Association, Nantes Métropole a décidé de lui apporter son soutien, avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Par délibération du 12/12/2008 le conseil de Nantes Métropole a attribué à l'association un acompte sur subvention de 133 000 € et approuvé la convention correspondante

Il est proposé de verser le complément de subvention d'un montant de 133 000 € et d'approuver l'avenant à la convention correspondant.

2 C – Maison de l'emploi / Mise à disposition de locaux

Pour améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises, le Plan de cohésion sociale présenté par le gouvernement le 30 juin 2004 et la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 renouvellent l'approche de la politique de l'emploi en France puisqu'elle a pour objectifs d'associer les collectivités territoriales, de fédérer l'action des partenaires publics et privés et d'ancrer le Service public de l'emploi dans les territoires.

Suite à la délibération de son Conseil communautaire le 14 octobre 2005, Nantes Métropole a décidé d'adhérer à l'association « Maison de l'Emploi de la Métropole nantaise » dans le cadre d'un projet visant à créer 7 Espaces Métiers Emploi Formation en proximité des quartiers prioritaires.

Le quartier de Malakoff bénéficie depuis 2002 de l'existence d'une Equipe Emploi Insertion, dispositif contractuel dans le cadre de la politique de la Ville, associant Nantes Métropole, l'Etat, l'ANPE et la Mission Locale Nantes Métropole.

Comme chacun des autres Espaces de proximité intégrés au projet de la Maison de l'Emploi, sa localisation et son agencement doivent logiquement contribuer à la qualité de son fonctionnement et du service rendu aux habitants.
Concernant le site du nouveau Malakoff, l'Espace Métier Emploi Formation de la Maison de l'Emploi trouvera un point d'accueil définitif à l'horizon fin 2010.

Afin de rendre effective sa mise en place dès aujourd'hui, il est proposé de mettre à disposition un bâtiment qui accueillera transitoirement son équipe et ses services.

Cette mise à disposition est valorisée sous forme de subvention en nature à hauteur de 16 800 €

2 D – MISSION LOCALE

Nantes Métropole gère, au titre de ses compétences, les « Dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ».

C'est à ce titre qu'elle a décidé le 20 avril 2001 d'adhérer à la Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes.

La Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes a été créée en 1982 avec une vocation d'agglomération dans le cadre du SIMAN, puis du District. Pour anticiper la création de la communauté urbaine de Nantes, elle a, en accord avec le District, modifié ses statuts le 19 Décembre 2000.

Suite à la demande de l'Association, Nantes Métropole a décidé de lui apporter son soutien, avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie;
- de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Par délibération du 12/12/2008 le conseil de Nantes Métropole a attribué à l'association un acompte sur subvention de 428 000 € et approuvé la convention correspondante

Il est proposé de verser le complément de subvention d'un montant de 442 848€ portant ainsi la subvention à 870 848 € et d'approuver l'avenant à la convention correspondant.

2 E– NANTES METROPOLE DEVELOPPEMENT

Une subvention de 800.000 € a été accordée à Nantes Métropole Développement par délibération du conseil du 12/12/2008, afin de permettre à l'agence d'assurer ses missions du 1er janvier 2009 au 1er juin 2009.

Il est proposé de verser le complément de subvention d'un montant de 999 952€ portant ainsi la subvention à 1 799 952 € et d'approuver l'avenant à la convention correspondant.

2 F – Secrétariat international permanent des droits de l'Homme et gouvernements locaux

Par délibération en date du 6 mars 2009, Nantes métropole a approuvé la convention relative à l'octroi d'un acompte de subvention annuelle de fonctionnement à l'association « Le Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et Gouvernements locaux de Nantes », d'un montant de 116 000 € dans l'attente du vote du budget de Nantes Métropole.
Afin de soutenir l'ensemble des actions de l'Association mentionnées à l'article 2, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, Nantes Métropole s'engage à verser à l'Association une subvention de fonctionnement s'élevant à 112 000€ en supplément de celle votée au bureau du 6 mars 2009.

2 G – AURAN

L'Agence d'Etudes Urbaines de la Région Nantaise (AURAN) a été créée dès 1978 dans le cadre de l'Association Communautaire de la Région Nantaise (ACRN) aux fins de réaliser toutes études utiles pour l'agglomération nantaise visant à mieux faire fonctionner celle-ci, et comme lieu de concertation entre l'ensemble des collectivités territoriales et l'Etat.

L'AURAN regroupe l'Etat, le Conseil Général de Loire Atlantique, Nantes Métropole, les Communautés de Communes de Loire Divatte, Loire et Sillon, de la région de Blain, de la région de Nozay, d'Erdre et Gesvres, de Pornic, le Syndicat mixte du SCOT de la Métropole Nantes – Saint-Nazaire, le Syndicat mixte du SCOT du Pays de Retz, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la

Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'artisanat, la Chambre des Notaires, les communes de Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, La Chevrolière, Couëron, Indre, La Montagne, Mauves sur Loire, Nantes, Orvault, le Pellerin, Rezé, Saint Aignan de Grand Lieu, Saint-Herblain, Saint Jean de Boiseau, Saint Léger les Vignes, Sainte Luce sur Loire, Saint Sébastien sur Loire, Sautron, Les Sorinières, Thouaré, Vallet et Vertou.

Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de l'AURAN définissent chaque année un programme partenarial d'activités, mutualisé, dont ils proposent la prise en considération par ses différents membres notamment par Nantes Métropole et en conséquence le versement de subventions permettant la réalisation de ce programme.

Afin de soutenir l'ensemble des actions de l'AURAN, Nantes Métropole versera à l'AURAN une subvention de fonctionnement s'élevant à deux millions quatre cent sept mille cent quatre vingt euros – 2 407 180 € ; à cette subvention, s'ajoute l'avantage en nature pour mise à disposition des locaux de l'immeuble Champ de Mars (valorisation 2008 à hauteur de 171 590€).

A noter qu'en sus une dotation complémentaire de 250.000€ a été accordée à l'AURAN fin 2008 compte tenu des réflexions à engager dès le début de l'année 2009 et de la date tardive de vote du budget communautaire de mars 2009.

Il est proposé au conseil d'approuver la convention de versement correspondante

2 H – IEA / Mise à disposition

Depuis 2004 Nantes Métropole a soutenu le processus de création de l'IEA de Nantes qui a abouti à la création de la Fondation Institut d'Etudes Avancées de Nantes par Décret en date du 4 avril 2008. Par délibération du Conseil en date du 27 juin 2008 Nantes Métropole a adhéré en tant que membre fondateur à la Fondation IEA de Nantes.

Les Instituts d'Études Avancées sont des lieux d'innovation intellectuelle qui misent sur la liberté et la créativité des chercheurs. Venus de tous pays et de toutes disciplines, ces chercheurs résidents se trouvent ainsi temporairement libérés de leurs obligations professionnelles habituelles, et libres de mener les recherches fondamentales auxquelles ils souhaitent se consacrer à temps plein. La particularité de l'IEA de Nantes est de tisser des relations d'un type nouveau entre les chercheurs occidentaux du "nord" et du "sud", en s'ouvrant largement à ces derniers. Est ainsi promue une réelle diversité d'approche des problèmes qui se posent aujourd'hui à tous dans le contexte de la mondialisation

Nantes Métropole a acquis le 19 novembre 2008 par acte notarié les volumes 11, 12 et 13 à usage de bureaux, centre de formation et de recherche en sciences humaines et sociales situé dans l'opération de la ZAC du Pré Gauchet

Afin de soutenir les actions de la Fondation définies au préambule, Nantes Métropole met à disposition gratuitement les locaux de bureaux à la Fondation, pour la durée de la présente convention, cette mise à disposition est valorisée sous forme de subvention en nature à hauteur de 400 000€

2 I – IEA / Aide financière :

La présente convention a pour objet de participer au financement de l'organisation de la Fondation IEA de Nantes. Ce financement permettra de tisser les réseaux scientifiques nécessaires ainsi qu'à mettre en œuvre les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement de l'Institut d'Etudes Avancées qui a ouvert ses portes le 5 janvier 2009.

Le montant de la participation financière de Nantes Métropole au titre de la présente convention s'élève à 400 000 €

2 J - Faculté de Médecine

Nantes Métropole participe au financement de l'opération destinée à la reconstruction de l'UFR Médecine – Pharmacie et de la Bibliothèque Universitaire Santé (fin de la 1ère tranche et deuxième tranche) de l'Université de Nantes et dont l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage.

Le montant global retenu pour la fin de la 1ère tranche et la deuxième tranche de l'opération s'élève à vingt deux millions cinq cent mille euros (22,500 M€), comprenant l'ensemble des dépenses (études, travaux pour 18,500 M€ et 4 M€ pour l'équipement).

Nantes Métropole s'engage à participer, au financement des études et travaux de la bibliothèque universitaire (2e tranche) et de la fin de la 1e tranche (cafétéria) dont le coût total s'élève à 16,213 M€ (hors équipement). Le montant de cette participation s'élève à trois millions cinq cent vingt mille euros (3,520 M€).

2 K - Université de Nantes / Projet de recherche :
«Sciences et technologies de l'information et de la communication et calculs »

Nantes Métropole a approuvé les conventions d'exécution de ce projet de recherche par délibération du 17 octobre 2008.

Le projet de recherche « STIC et calculs » vise à élever le pôle « STIC et mathématiques appliquées » à un niveau de reconnaissance européen et renforcer son partenariat avec le tissu économique interrégional.
Le projet comprend cinq opérations d'équipements de recherche pour un montant total de 8 916 000 € et deux opérations de constructions pour un montant total de 9 540 000 €.

Equipements de recherche du plateau Innovation et Programme CHOCO

La présente convention a pour objet d'organiser le financement de l'opération d'équipements de recherche Plateau Innovation et un soutien de programme :

- Ce projet dénommé MITTIC Maison de l'Innovation et du Transfert en Technologies de l'Information et de la Communication a pour objectif de constituer un site clairement identifié qui proposerait aux acteurs de la recherche et des entreprises en TIC un ensemble de services.
- Le soutien de programme CHOCO : Le logiciel CHOCO, développé par l'équipe contraintes du LINA est arrivé à maturité et est prêt pour le transfert technologique. L'objectif est donc de s'appuyer sur une structure légère composée d'ingénieurs de développement et pilotée par des chercheurs et des industriels pour mettre en place en 5 ans, un modèle économique autour d'une plate-forme de développement d'une communauté logiciel libre. Le point crucial est le recrutement de personnel. Il s'agit ici de recruter un ingénieur logiciel, architecte de produits avancé qui nécessite la mise à disposition, en soutien de programme d'une enveloppe globale de 300 000 €.

La participation de Nantes Métropole au financement de l'opération d'équipements de recherche Plateau Innovation représente la somme maximale de 1 250 000 € se découpant de la façon suivante :

- 950 000 € pour les équipements de recherche du Plateau Innovation
- 300 000 € pour le soutien de programme CHOCO.

Equipements de recherche Atlanstic

La présente convention a pour objet d'organiser le financement de l'opération d'équipements de recherche Atlanstic : équipements du nouveau bâtiment dédié à la fédération de recherche Atlanstic et la remise à niveau des équipements des laboratoires STIC de la métropole.
La participation de Nantes Métropole au financement de l'opération d'équipements de recherche Atlanstic représente la somme maximale de 1 250 000 €.

La participation de Nantes Métropole s'élève à 50 % des dépenses mises en œuvre pour ce projet. Dans l'hypothèse où le coût global des dépenses engagées par l'université de Nantes était inférieur au montant de 2 500 000 €, la participation de Nantes Métropole serait réduite proportionnellement.

Equipements de recherche du Centre de Calcul Intensif des Pays de la Loire

La présente convention a pour objet d'organiser le financement de l'opération d'équipements de recherche du Centre de Calcul Intensif des Pays de la Loire, notamment le renouvellement des outils de calcul (terme : 2008-2012).
La participation de Nantes Métropole au financement de l'opération d'équipements de recherche Calcul intensif représente la somme maximale de 230 000 €.

La participation de Nantes Métropole s'élève à 50,44 % des dépenses mises en œuvre pour ce projet. Dans l'hypothèse où le coût global des dépenses engagées par l'université de Nantes était inférieur au montant de 456 000 €, la participation de Nantes Métropole serait réduite proportionnellement.

Equipements de recherche Modélisation Statistique

La présente convention a pour objet d'organiser le financement de l'opération d'équipements de recherche Modélisation Statistique : la demande concerne la mise en place de plateformes de logiciels et de documentations sur le site de Nantes dédiées à la modélisation statistique et probabiliste.

La participation de Nantes Métropole au financement de l'opération d'équipements de recherche Modélisation Statistique représente la somme maximale de 130 000 €.

La participation de Nantes Métropole s'élève à 50 % des dépenses mises en œuvre pour ce projet. Dans l'hypothèse où le coût global des dépenses engagées par l'université de Nantes était inférieur au montant de 260 000 €, la participation de Nantes Métropole serait réduite proportionnellement.

2 L - Université de Nantes / Projet de recherche :
« Génie civil environnemental et gestion durable de la ville »

Nantes Métropole a approuvé les conventions d'exécution de ce projet de recherche par délibération du 17 octobre 2008.

Le projet de recherche « Génie civil environnemental et gestion durable de la ville » porté par le pôle « Génie civil de l'ouest », porte sur trois champs : le génie civil environnemental, la modélisation environnementale intégrée en liaison avec la gestion durable de la ville, l'application de la télédétection à ces domaines.
Ce projet « Génie civil environnemental et gestion durable de la ville » comprend quatre opérations d'équipements de recherche pour un montant total de 4 600 000 € et une opération de construction pour un montant total de 7 500 000 €.

La présente convention a pour objet d'organiser le financement de l'opération d'équipements de recherche GEM et notamment le renforcement des moyens expérimentaux et numériques existants à l'École Centrale de Nantes autour de la dalle d'essais des structures pour la réalisation de simulations sur structures ou éléments de structures en vraie ou semi vraie grandeur.

La participation de Nantes Métropole au financement du projet GEM représente la somme maximale de 290 000 €.

La participation de Nantes Métropole s'élève à 13,18 % des dépenses mises en œuvre pour ce projet. Dans l'hypothèse où le coût global des dépenses engagées par l'université de Nantes était inférieur au montant de 2 200 000 €, la participation de Nantes Métropole serait réduite proportionnellement.

2 M – Projets de recherche
« Energies alternatives et propulsion »

Nantes Métropole a approuvé les conventions d'exécution de ce projet de recherche par délibération du 17 octobre 2008.

Le projet de recherche « Energies alternatives et propulsion » vise à structurer des recherches fondamentales et appliquées dans le domaine des énergies nouvelles et de développer de nouvelles filières industrielles.
Ce projet « Energies alternatives et propulsion » comprend cinq opérations d'équipements de recherche, pour un montant total de 12 700 000 €.

Ecole des Mines

La présente convention a pour objet d'organiser le financement de l'opération d'équipement de recherche PREVER : mise en œuvre à l'École des Mines de Nantes (Département DSEE) d'un Plateau pour la Recherche et la Valorisation Énergétique des Résidus (PREVER) en partenariat avec le GEPEA, le LTN et l'ICAM issus de déchets industriels (agro-alimentaires, bois, boues industrielles, matériaux composites), incluant selon le type de déchets des procédés de gazéification, de cogénération, ou d'émulsion. L'enjeu est de disposer au plus proche de la recherche d'un démonstrateur destiné à aider les nombreuses entreprises agroalimentaires et de plasturgies à traiter leurs déchets tout en les valorisant énergétiquement.

La participation de Nantes Métropole au financement de l'opération d'équipement de recherche PREVER représente la somme maximale de 1 380 000 €.
La participation de Nantes Métropole s'élève à 27,60 % des dépenses mises en œuvre pour ce projet. Dans l'hypothèse où le coût global des dépenses engagées par l'Ecole des Mines de Nantes était inférieur au montant de 5 000 000 €, la participation de Nantes Métropole serait réduite proportionnellement.

Ecole centrale de Nantes

La présente convention a pour objet d'organiser le financement de l'opération d'équipements de recherche Propulsion Hybride : mise en œuvre d'un système de propulsion hybride propre et autonome. L'objectif est la conception de chaînes de propulsion hybrides adaptées aux spécificités des propulsions navales de faible ou moyenne puissance (plaisance, transport de personnes ou métiers de la mer et du littoral : chalutiers, conchyliculture, mareyeurs) en réduisant simultanément les pollutions atmosphérique et maritime, ainsi que les nuisances sonores. La principale difficulté de cette étude transdisciplinaire est de développer une approche globale et cohérente sur l'ensemble de la chaîne : moteur diesel, machines électriques, stockage électrochimique et électronique de puissance. Les partenaires de ce projet sont les UMR, LMF, LTN, IRCCyN, les équipes d'accueil IREENA, LGMPA, et la DSEE de l'EMN.

La participation de Nantes Métropole au financement de l'opération d'équipements de recherche Propulsion Hybride représente la somme maximale de 823 000 €.

La participation de Nantes Métropole s'élève à 31 % des dépenses mises en œuvre pour ce projet. Dans l'hypothèse où le coût global des dépenses engagées par l'Ecole Centrale de Nantes était inférieur au montant de 2 700 000 €, la participation de Nantes Métropole serait réduite proportionnellement.

2-N- Ecole nationale vétérinaire de Nantes / Aide à l'investissement et au fonctionnement

Par délibération du 27 juin 2008, le conseil communautaire a approuvé la convention de financement à conclure avec l'Ecole Nationale Vétérinaire dans le cadre du dispositif d'accueil de chercheurs de renommée internationale "Nantes Génération Recherche 2015".

Le montant de l'aide allouée par Nantes Métropole est au maximum de 600 000 € sur 3 ans. Elle est destinée à accompagner la venue d'un chercheur de notoriété internationale pour constituer sur Nantes une nouvelle équipe de recherche dans les domaines d'excellence liées au pôle de compétitivité biothérapies et de l'agro alimentaire et nutrition.

Cette somme sera destinée à financer les projets de recherche du lauréat, pouvant inclure un complément de salaire éventuel du chercheur et l'environnement au sein du laboratoire avec le financement de postes de doctorants ou post-doctorant, des équipements scientifiques et un package pour l'aide à l'installation, à l'instar des actions développées par Nantes Métropole Développement pour l'accueil des cadres délocalisés sur l'agglomération nantaise.

La répartition entre les postes d'investissements (aménagement de locaux, acquisition de matériels scientifiques,…) et de fonctionnement (allocations de thèses, indemnité de recherche,…) dépend donc des caractéristiques propres à chaque dossier.

En l'espèce le financement sollicité par l'Ecole Vétérinaire de Nantes portait sur la somme de 500 000 € en fonctionnement et 100000 € en investissement, étant précisé que seules les dépenses de fonctionnement avaient pu être prises en compte faute d'avoir identifié, sur la section d'investissement, la somme de 100 000 € correspondant aux dépenses d'équipement scientifique. Après le vote de la DM2 au Conseil d'Octobre 2008, il est désormais possible de conclure un avenant portant sur la prise en compte de ces 100 000 €.

L'avenant annexé à la présente délibération étend le financement de Nantes Métropole à la somme maximale de 600 000 € intégrant la somme de 100 000 € d'investissement correspondant aux postes de dépense annexés à l'avenant.
La présente délibération intègre également l'aide au fonctionnement (500 000 € pour 3 ans) pour l'année 2009 soit 200 000 €.

2 O- – ECO-REV

L'association ECO-REV a pour objet de promouvoir le réemploi des déchets sur le territoire de Nantes Métropole. Le réemploi consiste à donner une seconde vie à des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Suite à la demande de l'Association, Nantes Métropole a décidé de lui apporter son soutien.

Par délibération du 12 décembre 2008, le conseil de Nantes Métropole a attribué à l'association un acompte sur subvention de 100 000 € et approuvé la convention correspondante

Il est proposé de verser le complément de subvention d'un montant de 152 000 € portant ainsi la subvention à 252 000 € et d'approuver la convention correspondante.

M. Dejoie : « Monsieur le Président, cette délibération me conduit à évoquer deux points devant le Conseil communautaire.
Le premier, particulier, concerne l'avenir de la Mission locale. Une subvention lui est versée. Nous avions évoqué à plusieurs reprises les difficultés de cette Mission, notamment l'avenir des personnels qui devaient être reclassés. Est-ce que nous pourrions avoir un point d'étape sur ce sujet ?
Le second point, plus général, concerne la manière de présenter les subventions devant le Conseil communautaire. La liste qui nous est fournie est un véritable inventaire à la Prévert, puisque sont mélangées un tas de subventions de nature totalement diverse, des régularisations et des subventions nouvelles. Je prends un exemple. Comment est-il possible, à l'occasion d'un seul vote, de se prononcer sur des subventions qui ne posent absolument aucune difficulté, comme celles qui touchent à la Maison de l'Emploi ou à la Mission locale que j'évoquais à l'instant et celles qui ont trait à l'attribution d'une subvention de 500 000 € à la manifestation Estuaire 2009 ?
Je souhaiterais donc que nous puissions voter séparément les subventions pour lesquelles vous savez que certains membres du Conseil communautaire sont en désaccord en cette période de crise et les subventions qui ont trait à des missions que personne ne conteste et qui au contraire sont absolument nécessaires.»

M. Plaze : « Monsieur le Président, chers collègues, pour répondre à votre question, monsieur Dejoie, dans le plan qui avait été présenté, l'aspect social était un point important puisque la Mission locale avait la nécessité de réorganiser ses effectifs. Le Président de la Communauté urbaine avait pris l'engagement ferme et fort auprès des salariés que cette restructuration se ferait sans perte de contrat de travail. Une méthode assez originale a été mise en place avec les partenaires sociaux. Elle a consisté, dans une première étape, à recourir au principe du volontariat pour les départs et les reclassements. A ce jour et sans déflorer le sujet qui doit être présenté à la fois aux partenaires sociaux et aux partenaires financiers de la Mission locale, nous avons réussi 15 reclassements, avec une aide et une mobilisation très forte des collectivités territoriales que sont la Communauté urbaine, le Conseil général, le Conseil régional et la Mairie de Nantes et quelques reclassements auprès d'acteurs privés. On peut se réjouir que ce plan soit en avance sur sa mise en œuvre. Il n'est pas achevé et l'on sait très bien que dans ce type de dossier, les dernières étapes sont souvent les plus difficiles. En tous les cas, ce projet qui avait été présenté est mis en place, avec des résultats qui sont, me semble-t-il, satisfaisants pour les personnels et qui correspondent au plan de restructuration de la Mission locale. »

M. le Président : « Monsieur Dejoie, pour répondre à votre demande, je vous propose de voter par subvention. »

M. Dejoie : « J'ai oublié une question complémentaire. La subvention au Secrétariat international permanent des Droits de l'Homme ne pose pas de difficulté sur le fond, mais nous avons voté en Bureau 116 000 € il y a quinze jours et nous revotons 112 000 € cette fois. Il y avait eu un débat sur lequel nous avions eu un élément de réponse, à savoir le seuil à partir duquel on votait en Bureau ou en Conseil communautaire. Or, on retrouve cette subvention dans les deux instances. J'ai un peu de mal à suivre. Il faut peut-être régler ce problème technique hors Conseil communautaire, mais je voulais vous le signaler. »

M. Fougerat : « Monsieur Dejoie, vous avez raison. Le 6 mars, nous avons voté 116 000 €, mais il était précisé que c'était un acompte. Nous l'avons fait pour que la procédure soit plus rapide car le Secrétariat permanent des Droits de l'Homme avait besoin de trésorerie. »

M. le Président : « Vous avez la réponse. Je vais faire voter par organisme. Je rappelle que les élus membres des conseils d'administration ne votent pas. C'est la loi.
Il va peut-être falloir que l'on présente cette délibération différemment, ce qui sera sans doute plus simple pour l'avenir.

Parmi les subventions, deux d'entre elles sont allouées au Conseil général de Loire-Atlantique, il s'agit d'une participation pour le transport des élèves d'une part et pour la tarification multimodale d'autre part. Il est intéressant de voir à quoi nous participons, car parfois, nous l'oublions. Nous participons au financement des transports publics départementaux. Il faudra peut-être que l'on mette cela à plat un jour. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve à l'unanimité, l'attribution des subventions au comité d'ouvres sociales inscrites au budget principal et aux budgets annexes Déchet, Eau, Assainissement et stationnement

2. Approuve par 79 voix pour et 28 abstentions, l'attribution de la subvention à l'association Centre de recherche pour le développement culturel (CRDC) et l'avenant à la convention du 29 décembre 2008 (Jean Yves Bocher, Jean-Louis Jossic, Octave Cestor et Stéphane Junique ne prenant pas part au vote)

3. Approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention à l'association les Ecossolies, et l'avenant à la convention du 16 mars 2009 (Jean-Yves Bocher, Jean-Philippe Magnen, Fabrice Roussel ne prenant pas part au vote)

4. Approuve à l'unanimité, l'attribution de subventions à l'association Maison pour l'emploi, et la convention correspondante (Jean-Philippe Magnen, Michel Plaze, Patrick Rimbert, François Vouzellaud ne prenant pas part au vote)

5. Approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention à l'association Mission Locale pour l'Insertion des Jeunes de l'agglomération nantaise, et l'avenant à la convention du 6 janvier 2009
   (Yves Aumon, Bernard Chesneau, Christophe Clergeau, Valérie Demangeau, Pierre Garcon, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cecile Gessant, Jacques Gillaizeau, Michele Gressus, Claire Hebrard, Hugues Hiernard, Jean-Luc Le Drenn, Marie-Laure Le Pomelec, Jean-Pierre Legendre, Jean-Claude Lemasson, Michel-Joseph Lucas, Dominique Merel, Michel Plaze, Pascal Pras, Marie-Christine Rabille, Jean-François Retière, Fabrice Roussel, François Vouzellaud ne prenant pas part au vote)

6. Approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention à Nantes Métropole développement, et l'avenant à la convention du 3 février 2009 (Charles Gautier, Claude Guillet, Christian Couturier, Gilles Retière, Jean-Pierre Fougerat, Marie-Cécile Gessant, Michel Rica, Patrick Rimbert, Fabrice Roussel, Philippe Seillier, Loic Simonet, Alain Vey ne prenant pas part au vote)

7. Approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention à l'association Secrétariat International permanent Droits de l'Homme et Gouvernements locaux de Nantes et l'avenant à la convention annuelle de fonctionnement (Jean-Marc Ayrault, Yannick Guin, Marie-Cécile Gessant ne prenant pas part au vote)

8. Approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention à Télénantes

9. Approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention à Agence d'études urbaines de la région nantaise (AURAN) et la convention correspondante (Pascale Chiron, Jean-Pierre Fougerat, Jacques Garreau, Sophie Jozan, Gilles Retière, Philippe Rioux, Jean-Marc Ayrault, Patrick Rimbert, Ronan Dantec, Marie-Françoise Clergeau, Raymond Lannuzel et Alain Robert ne prenant pas part au vote)

10. Approuve à l'unanimité, l'attribution de subventions à la fondation Institut d'Etudes Avancées et les conventions correspondantes (Jean-Marc Ayrault ne prenant pas part au vote)

11. Approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions affectées, relevant de la section de fonctionnement au conseil général de Loire Atlantique, au conseil régional des pays de la Loire, à Nantes Habitat, à la ville de Nantes et à l'école vétérinaire de Nantes

12. Approuve, à l'unanimité, les subventions affectées, relevant de la section d'investissement, à l'université de Nantes, à l'école des Mines, à l'école centrale de Nantes, à l'école vétérinaire de Nantes, à l'Etat et les conventions correspondantes

13. Approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention à Electricité Réseau Distribution France

14. Approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention à l'association Eco Rev et la convention correspondante

15. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature des conventions et avenants.

M. Bolzer présente le dossier suivant :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

13- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DIVERS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu des nécessités constatées de fonctionnement des services, il convient de procéder à des ajustements du tableau des effectifs.

1 / Avenant à la convention de mise à disposition de services entre la ville de Nantes et la Communauté Urbaine de Nantes

Nantes Métropole et la Ville de Nantes se sont engagées dans une démarche de mutualisation au sens des lois n°99-586 du 12 juillet 1999, n°2002-276 du 27 février 2002 et n°2004-809 du 13 août 2004, par une convention entrée en vigueur le 1er juillet 2008.

Les Parties sont convenues d'une part dans le souci d'une bonne organisation des services, de la nécessité de mutualiser l'activité de permanence de l'ensemble des directeurs généraux adjoints.

Les Parties sont convenues d'autre part de l'utilité de mettre à disposition le service CRAIOL au profit de la Ville de NANTES pour permettre la mutualisation des réceptions d'appel de sécurité des institutionnels.

A cet effet, un avenant à la convention est proposé.

En outre, la liste des postes et fonctions à l'intérieur du périmètre de la convention doit être réajustée.

2 / Création d'emplois :

Afin de répondre à l'évolution des besoins du service public, les créations d'emplois suivantes sont nécessaires.

Les prévisions des suppressions seront présentées pour avis au prochain comité technique paritaire, et pourront prendre effet après passage devant le conseil communautaire, suivant la dite instance paritaire.

Les créations pour motif d'adapter la nature du poste répondant aux besoins du service, prendront effet le 1er mai 2009.

Ces évolutions d'effectifs sont récapitulées dans le document ci-après :

2.1 Budget principal

A la direction Générale Organisation et ressources humaines

Filière administrative :
Un adjoint administratif pour répondre aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste de rédacteur vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Un attaché territorial et un adjoint administratif à la Mission coordination de la démarche managériale créés suite à la mutualisation.

Quatre attachés et un rédacteur au Pôle Organisation et Systèmes d'Information créés suite à la mutualisation.

Filière technique :
Un technicien territorial à la Délégation aux Systèmes d'Information afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'agent de maîtrise vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction Générale Finances et Gestion

Filière technique :
Un poste de technicien à la Direction du Patrimoine afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'agent de maîtrise vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Filière administrative :
Deux rédacteurs au Service Action Foncière à la Mission Appui Coordination afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Deux postes d'adjoint administratif vous seront proposés en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction Générale Environnement et Services Urbains

Filière technique :
Un technicien, deux adjoints techniques au CRAIOL créés suite à la mutualisation.

2.2 Budget eau

Filière administrative :
Un rédacteur à la Cellule de Gestion Prospectives pour répondre aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

2.3 Budget déchets

Filière technique :
Un technicien au Service Organisation Collecte Déchetteries pour répondre aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'agent de maîtrise vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

3 / suppression d'emplois après avis du C.T.P. du 3 mars 2009.

Ces propositions de suppressions ont été soumises à l'avis du Comité technique paritaire, du 3 mars 2009, en application de l'article 97-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et doivent maintenant faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Il vous est proposé les suppressions de postes suivantes. Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

3.1 Budget principal

Filière administrative :
- 1 attaché
- 1 rédacteur

Filière technique :
- 1 contrôleur
- 1 adjoint technique

4 / <u>Création d'un emploi occasionnel</u>

Afin de répondre au besoin de la Direction des supports logistiques, de mise à jour du logiciel de gestion du parc de véhicules, il convient de créer, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un poste du cadre d'emploi des techniciens territoriaux pour une durée de trois mois, du 1er avril au 30 juin 2009.

5 / <u>Divers :</u> <u>Revalorisation du régime indemnitaire fonctions des agents du service maintenance du service de l'Eau</u>

Depuis mai 2006 (délibération du bureau communautaire du 19 mai 2006), les agents d'exploitation de la direction de l'assainissement ont un régime indemnitaire spécifique eu égard aux conditions d'exercice de leurs fonctions.

A la demande des organisations syndicales, souhaitant une revalorisation du régime indemnitaire fonctions des agents du service maintenance de la Direction de l'eau, une étude a été demandée à un cabinet spécialisé. Les conclusions de cette étude, reçues fin 2008, ont été présentées aux organisations syndicales fin février 2009.

Il apparait qu'une grande similitude existe dans les conditions d'exercice des métiers du secteur maintenance de l'eau et ceux de l'exploitation assainissement.

Les métiers du service maintenance de l'eau concernés sont :

- Electromécaniciens
- Métallier
- Mécaniciens
- Glutineurs -filtreurs
- Autres métiers polyvalents assimilables aux métiers précédents exercés au service de l'eau.

Il convient donc d'aligner le régime indemnitaire fonctions de ces métiers sur les métiers analogue de l'assainissement et cela se traduit par les nouveaux régimes indemnitaires fonctions suivants :

- Electromécaniciens : 142.96 € brut /mois
- Métallier : 142.96 € brut /mois
- Mécaniciens : 142.96 € brut/mois
- Glutineurs-filtreurs : 152.16 € brut/mois
- Autres métiers polyvalents : 142.96 € brut/mois

Il est rappelé que le régime indemnitaire fonction est versé 11 mois sur 12 à terme échu et en fonction de la présence effective de l'agent.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve l'avenant et son annexe à la convention de mise à disposition de services entre la ville de Nantes et Nantes Métropole, tel que joint à la présente délibération

2 - Approuve les créations d'emplois.

3 – Approuve les suppressions de postes.

4- Approuve la création d'un emploi occasionnel

5 – Approuve la revalorisation du régime indemnitaire des agents du service maintenance de la Direction de l'eau.

6- Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 6 FEVRIER 2009	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUITE A MUTUALISATION	EMPLOIS AU 6 MARS 2009	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION							
* Directeur général des Services	1				1		1
* Directeur général adjoint	7				7		7
* Directeur général des Services Techniques	1				1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE							
* Emploi d'Administrateur correspondant aux grades : - Administrateur hors classe - Administrateur 1ère classe - Administrateur 2ème classe	15				15		15
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	182	-1		5	186		186
* Emploi de Rédacteur correspondant aux grades : - Rédacteur chef - Rédacteur principal - Rédacteur	128	-1	3	1	131	-3	128
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	313		1	1	315	-3	312
Sous total (1)	647	-2	4	7	656	-6	650
FILIERE TECHNIQUE							
* Emploi d'Ingénieur en chef correspondant aux grades : - Ingénieur en chef de classe exceptionnelle - Ingénieur en chef de classe normale	25				25		25
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades : - Ingénieur pal - Ingénieur	215				215		215
* Emploi de Technicien correspondant aux grades : - Technicien chef - Technicien principal - Technicien	243		3	1	247		247
* Emploi de Contrôleur correspondant aux grades : - Contrôleur de travaux en chef - Contrôleur principal de travaux - Contrôleur de travaux	62	-1			61		61
* Emploi d'Agent de maîtrise correspondant aux grades : - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise qualifié - Agent de maîtrise	203				203	-3	200
Emploi d'Adjoint technique correspondant aux grades : - Adjoint technique principal de 1ère - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique de 1ère classe - Adjoint technique de 2ème classe	1178	-1		2	1179		1179
Sous total (2)	1926	-2	3	3	1930	-3	1927

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 6 FEVRIER 2009	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUITE A MUTUALISATION	EMPLOIS AU 6 MARS 2009	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
SECTEUR MEDICO SOCIAL							
* Emploi de Médecin correspondant aux grades : - Médecin hors classe - Médecin 1ère classe - Médecin 2ème classe	1				1		1
* Emploi d'Infirmière correspondant aux grades : - Infirmière hors classe - Infirmière de classe supérieure - Infirmière de classe normale	1				1		1
* Emploi d'assistante socio-éducative correspondant aux grades : - Assistante socio-éducative - Assistante socio-éducative principal	1				1		1
Sous total (3)	3				3		3
FILIERE CULTURELLE							
* Emploi d'assistant qualifié de conservation Assistant qualifié de 2ème classe Assistant qualifié de 1ère classe Assistant qualifié hors classe	1				1		1
Sous total (4)	1				1		1
COLLABORATEURS DE GROUPES D'ELUS							
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	7				7		7
	dont 3 TNC						
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	5				5		5
	Dont 1 TNC						
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades - Ingénieur en chef - Ingénieur pal - Ingénieur	2				2		2
	Dont 1 TNC						
* Emploi de Technicien correspondant aux grades - Technicien chef - Technicien principal - Technicien	1				1		1
Sous total (5)	15				15		15
TOTAL GENERAL (emplois fonctionnels compris)	2592	-4	7	10	2605	-9	2596

M. Fougerat présente le dossier suivant :

DIRECTION DU PATRIMOINE

14 - ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU CHAMP DE MARS - SIEGE DE NANTES METROPOLE

Lors de l'installation de la Communauté Urbaine, il a été nécessaire de disposer un site de bureaux pour installer les services centraux. Les lots-volumes de l'immeuble dit « Le Champ de Mars » sis, 2, cours du Champ de Mars à Nantes, Désignés comme suit dans l'état descriptif de division en volumes en date du 27 août 2003 :

- Le lot-volume 1000 à usage de parking, d'une superficie totale de 6 938 m²,
- Le lot-volume 2000 à usage de bureau, commerce et activités, d'une superficie totale de 13 166 m²,

situés sur les parcelles CS 119, 124, 126 et 127 à Nantes ont été pris à bail auprès de la «SAEM Nantes Aménagement» pour répondre à ces besoins.

Les conditions financières actuelles du bail de cet immeuble portant sur une surface utile de 11 663 m² et 234 places de parking sont les suivantes :

- loyer actuel annuel de :	3 001 960 € TTC
- charges annuelles (remboursement taxe foncière)	267 904 € TTC
Soit un total annuel des loyers et charges de :	**3.269.864 € TTC**

Il est précisé que les charges annuelles concernent uniquement le remboursement de la taxe foncière au bailleur, et que Nantes Métropole en assume toutes les charges de fonctionnement et d'investissement.

La négociation avec la «SAEM Nantes Aménagement », propriétaire de cet immeuble, a abouti à un prix de vente de 24 700 000 € HT soit 29 541 200 € TTC correspondant à la valeur du marché et conforme à l'estimation de France Domaine en date du 19 février 2009.

Ce montant HT sera pris en charge selon les modalités suivantes :

- 10 337 308,68 € par la reprise du capital restant dû au 15/04/2009 de l'emprunt MIN2624625EUR souscrit par la «SAEM Nantes Aménagement» auprès de Dexia
- 571 875,00 € par la reprise du capital restant dû au 01/05/2009 de l'emprunt MON222201EUR souscrit par la «SAEM Nantes Aménagement» auprès de Dexia
- 13 790 816,32 € par versement à la «SAEM Nantes Aménagement», montant représentatif des autres emprunts qu'elle continue de porter et des fonds propres engagés

Les emprunts seront repris, en accord avec la banque. Une décision du Vice-Président délégué sera prise en conséquence dans le cadre des délégations consenties par le Conseil au Président et Vice-présidents.

Financièrement, Nantes Métropole a intérêt à réaliser cette acquisition, l'annuité d'emprunt globale étant inférieure au loyer.

Une acquisition de cet immeuble entre le 15 avril et le 15 mai 2009 permet une optimisation financière et fiscale aux motifs suivants :

- les contrats de prêt contractés par la « SAEM Nantes Aménagement » prévoient une sortie sans indemnité à compter de cette date ;
- Nantes Métropole pourra récupérer la TVA via le FCTVA ; après cette date cette récupération ne sera plus possible, la TVA constituera une charge supplémentaire pour une acquisition ultérieure.

La dépense correspondante sera inscrite au budget 2009 article 2138.

M. Dejoie : « Dans le cadre du budget, je reviendrai sur cet investissement de nature un peu particulière, à savoir l'achat du siège de Nantes métropole. Je voudrais simplement rappeler à cet instant que le 18 mai 2001, lorsque nous avions délibéré pour fixer le siège de Nantes Métropole dans ce bâtiment, un débat s'était ouvert à l'époque sur l'opportunité d'acheter ou de louer. Des

questions avaient été posées et il avait été surtout remarqué par un certain nombre de nos collègues de l'époque que le loyer qui avait été fixé à l'origine dépassait l'estimation que le service des Domaines en avait faite. Un certain nombre d'entre nous s'était ému de ce dépassement. Il semblerait que ce n'était pas une émotion inutile puisqu'aujourd'hui, on constate que l'opération d'acquisition est nettement plus intéressante que celle qui consisterait à continuer à louer ce bâtiment. Au titre de l'optimisation financière, cette délibération appelle une approbation de notre part, même si nous constatons avec le recul que nous aurions peut-être mieux fait de l'acquérir dès l'origine. »

M. le Président : « Monsieur Dejoie, vous vous souvenez que nous avions répondu à cette question et vous en étiez d'ailleurs tombé d'accord. Même si la formule retenue présentait des inconvénients que nous corrigeons maintenant, elle avait l'avantage de faire gagner deux ans. C'était la raison pour laquelle nous l'avions choisie. Comme il y avait de vrais besoins pour loger l'ensemble des services, - je crois que personne ne l'a contesté, - les procédures n'étant pas les mêmes, cette formule avait été choisie. Maintenant que nous en sommes au stade de l'évaluation financière et que les services fonctionnent, il est clair que l'option du rachat est meilleure. Vous avez l'explication. Je crois qu'elle est peu contestable. Nous aurions pu décider d'attendre deux années supplémentaires, mais je dis sincèrement que je ne concevais pas, à l'époque de la création de la Communauté urbaine, de faire travailler les agents dans de mauvaises conditions. Nous aurions d'ailleurs trouvé une autre solution qui aurait consisté à louer des locaux, ce que nous avons fait partiellement. Mais cette solution coûtait cher elle aussi. Lorsque nous ferons le bilan général, y compris sur le plan financier, je pense que cette opération sera relativement neutre de ce point de vue. Il n'y aura pas un moins ou un plus considérable. Cela dit, ce serait une erreur de ne pas le faire maintenant, alors que nous avons le recul nécessaire et que nous avons réglé l'essentiel de nos problèmes de bureaux et d'espace. C'est pourquoi il vous est proposé de procéder à l'acquisition, comme vient de le présenter Jean-Pierre Fougerat. C'est un acte de bonne gestion. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide d'acquérir les lots-volumes 1000 de 6 938 m² et 2000 de 13 166 m² de l'immeuble, sis, 2 cours du Champ de Mars à Nantes et cadastré section CS parcelles 119, 124, 126 et 127, d'une surface utile de 11 663 m² et contenant 234 places de parking pour un coût total de 24 700 000 € HT, soit 29 541 200 € TTC auprès de la «SAEM Nantes Aménagement» ou la société qui lui succède.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour mener cette affaire à bonne fin, notamment signer l'acte notarié à intervenir et payer les frais afférents à l'acte .

M. J.F. Retière présente les dossiers suivants :

MISSION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS

15 – EVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DEPLACEMENTS (2000-2009) - ACTUALISATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS POUR LA PERIODE 2010-2020 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE.

Les plans de déplacements urbains (PDU) définissent les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement, dans le périmètre des transports urbains. Ils ont été institués par la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 2000 a précisé le contenu des PDU et les a rendu obligatoires dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

C'est en application de cette loi que le PDU 2000-2010 de l'agglomération nantaise, actuellement en vigueur, a été approuvé par le Conseil du District, en date du 27 octobre 2000.

Depuis, de nouvelles dispositions relatives aux PDU sont venues compléter cette loi :

- la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 qui renforce la portée du PDU, le rendant plus prescriptif et programmatique,

- une ordonnance du 3 juin 2004 qui stipule que le PDU doit comporter un rapport environnemental,
- la loi du 11 février 2005 qui prévoit que le PDU doit comporter une annexe traitant de l'accessibilité.

Le PDU 2000-2010 de l'agglomération nantaise *«concilier ville mobile et ville durable »* s'est fixé pour objectif de maîtriser la part de la voiture particulière au profit des transports publics et des modes doux et de tendre vers un rééquilibrage des modes de déplacements, au travers d'une approche combinant multimodalité et complémentarité. Pour parvenir à cet objectif ambitieux, le PDU 2000-2010 comporte 42 actions qui, pour l'essentiel, ont été mises en œuvre. Il importe aujourd'hui de procéder à l'évaluation des effets de cette politique de déplacements avant d'engager le processus d'actualisation du futur PDU.

Le PDU 2010-2020, dans la continuité des principes et orientations retenus pour le PDU actuel, reprendra les principaux enjeux de ce dernier notamment en termes de maîtrise de la part de la voiture particulière et de développement de tous les modes alternatifs (la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, la voiture partagée). Le futur PDU devra également s'attacher à relier les politiques d'urbanisme et de déplacements dans une optique de développement durable. Il devra aussi répondre aux nouveaux défis de la mobilité pour ce qui concerne les usages et les modes de vie (développement de l'intermodalité, amélioration de l'accès à l'emploi…).

La loi prévoit que, lors de l'élaboration du PDU, l'autorité organisatrice des transports urbains doit associer la Région, le Département et l'Etat, soit en tant qu'autorités organisatrices des transports, soit en tant que gestionnaires de réseaux de voirie. La loi précise également que devront être consultés (à leur demande) sur le projet de plan : les représentants des professions et des usagers des transports, les associations représentant des personnes handicapées ou à mobilité réduite, les associations agréées de protection de l'environnement, la chambre de commerce et d'industrie.

Les élus de Nantes Métropole ont souhaité aller au-delà de ces obligations légales et promouvoir une démarche participative et un dialogue citoyen sur les enjeux métropolitains en matière de déplacements. Dans cette perspective, il est proposé de mettre en œuvre une évaluation participative de la politique publique de déplacements afin de tirer les enseignements du PDU 2000-2009 et de définir les orientations du prochain PDU en s'appuyant notamment sur l'avis des usagers.

METHODOLOGIE D'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE DEPLACEMENTS ET D'ACTUALISATION DU PDU POUR LA PERIODE 2010-2020

En conséquence, il est proposé d'engager la démarche suivante :

Phase 1 : évaluation de la politique publique de déplacements depuis 2000 (mars à septembre 2009)

Au cours de cette phase, une large place sera faite au Conseil de développement, aux associations, aux personnes publiques associées (Région, Département, Etat). Les citoyens-usagers seront entendus au travers d'une enquête qualitative.

Les différentes instances associées devront avoir un regard complet sur la politique de déplacements depuis dix ans, identifier les leviers du changement de comportement et donner les premières recommandations pour le futur PDU.

Cette première phase se conclut avec la production d'un avis évaluatif.

Parallèlement, une évaluation technique sera menée sur la base des observatoires déplacements.

Phase 2 : orientations et objectifs pour la période 2010-2020 (octobre à décembre 2009)

Cette phase fera intervenir les mêmes acteurs que pour la phase précédente en y ajoutant un panel de citoyens.

A partir du rapport évaluatif, il conviendra de définir les orientations et objectifs pour le futur PDU en s'appuyant notamment sur l'avis des usagers.

Phase 3 : plan d'actions (janvier à juin 2010)

Un scénario d'organisation des déplacements pour la période 2010-2020 sera choisi et décliné sous forme d'un plan d'actions. L'ensemble de ces travaux sera restitué aux acteurs associés ainsi qu'aux syndicats mixtes du SCOT de la Métropole Nantes-Saint Nazaire et des SCOT voisins, avant approbation par le conseil communautaire du projet de PDU arrêté.

Phase 4 : consultation et enquête publique (juillet à décembre 2010)

Le projet de PDU arrêté sera soumis à la consultation des 24 communes de Nantes Métropole, du Conseil régional, du Conseil général et de l'Etat. Il sera ensuite soumis à enquête publique.

Après avis de la commission d'enquête, le PDU sera approuvé par le conseil communautaire.

ORGANISATION

Les travaux produits tant pour l'évaluation de l'actuel PDU que pour l'élaboration du futur PDU seront présentés à un groupe de pilotage du PDU présidé par J.F. Retière. A chacune des phases précitées, ce groupe sera élargi pour y associer des représentants élus de la Région, du Département et un représentant de l'Etat, conformément aux dispositions de la loi. La commission des mobilités sera associée aux grandes étapes de la réflexion ainsi que les conférences territoriales.

De plus, conformément à la loi, la consultation des représentants des professions et des usagers des transports, des associations représentant des personnes handicapées ou à mobilité réduite, de la chambre de commerce et d'industrie, des associations agréées de protection de l'environnement s'effectuera au moment de la mise au point du plan d'actions (phase 3), étant entendu qu'un rôle plus important sera dévolu aux associations qui seront associées dès la phase d'évaluation et aux usagers qui seront consultés sur l'usage des déplacements lors de la définition des orientations. Ainsi, toute personne ou entité concernée par l'organisation des déplacements sur l'agglomération nantaise (par exemple les représentants des taxis, les motards, les cyclistes…) sera consultée si elle le souhaite et formulera un avis.

L'AURAN assistera et accompagnera les services de Nantes Métropole tout au long de la démarche.

Il vous est ainsi proposé de valider la méthodologie exposée ci-dessus pour l'évaluation de la politique de déplacements depuis 2000 et l'actualisation du PDU pour la période 2010-2010.

M. J.F. Retière commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.

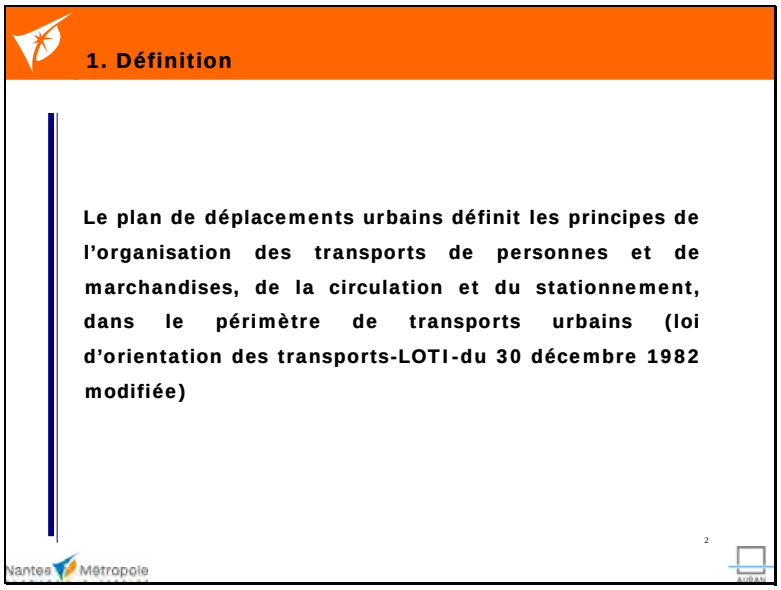

« Nous aborderons tout à l'heure les différentes phases du PDU, mais il faut peut-être rappeler que dans le PDU 2000-2010, 8 lignes d'action et 42 actions avaient été définies. Je ne vais pas y revenir parce que vous les connaissez, il s'agissait notamment de développer l'offre alternative à la voiture, de redéfinir des usages de la voirie, d'organiser le transport des marchandises, d'améliorer la sécurité et l'accessibilité, etc. Nous aurons un travail d'évaluation à faire par rapport aux objectifs qui étaient assignés par le précédent PDU. »

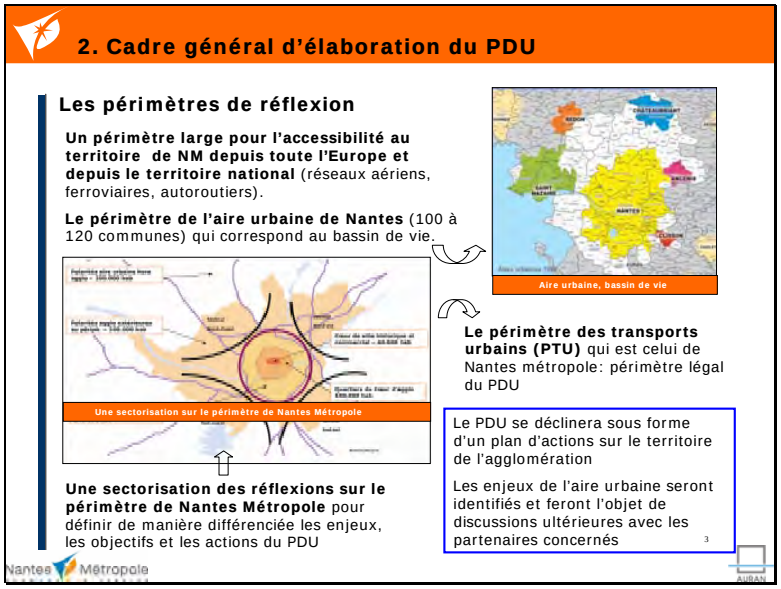

« Ce cadre général de l'élaboration du PDU prend naturellement en compte un périmètre particulier que vous voyez sur la carte projetée. On s'attache à réfléchir de manière assez large pour revenir vers le niveau local. Le périmètre de réflexion large, c'est l'accessibilité du territoire de Nantes Métropole depuis l'ensemble de l'Europe et depuis le territoire national, que ce soit par les réseaux aériens, ferroviaires et autoroutiers. Pour prendre un exemple dans le domaine ferroviaire, il s'agit du débat sur le barreau sud de Paris, sur la gare de Massy, ainsi que sur la ligne de Rennes. C'est également le débat sur les lignes à grande vitesse LGV, notamment avec l'ouverture vers l'Espagne d'un côté et vers l'Italie et l'Europe de l'Est de l'autre. Il faut avoir ce périmètre de réflexion pour conforter l'attractivité du territoire.
Puis, il y a un périmètre qui apparaît naturel parce qu'il est le périmètre d'une autorité organisatrice des transports, à savoir le Conseil général. C'est le département qui nous lie avec des bassins de vie (Saint-Nazaire, Ancenis, etc.).
Enfin, le périmètre probablement le plus pertinent est celui de l'aire urbaine. Quand on parle de l'aire urbaine, on parle à ce jour de 100 à 120 communes. On peut déborder légèrement sur la Vendée et le Maine-et-Loire. Vous connaissez sans doute les cartes de l'Agence urbaine de l'agglomération nantaise qui définissent bien ce périmètre de l'aire urbaine. En clair, si le périmètre légal du PDU est ce qu'on appelle le périmètre des transports urbains (le PTU) des 24 communes

de l'agglomération, on ne peut pas concevoir d'avoir une réflexion sur le PDU sans aborder toutes ces questions relatives à l'aire urbaine, à l'échelle nationale et à l'échelle européenne. Voilà le cadre général. »

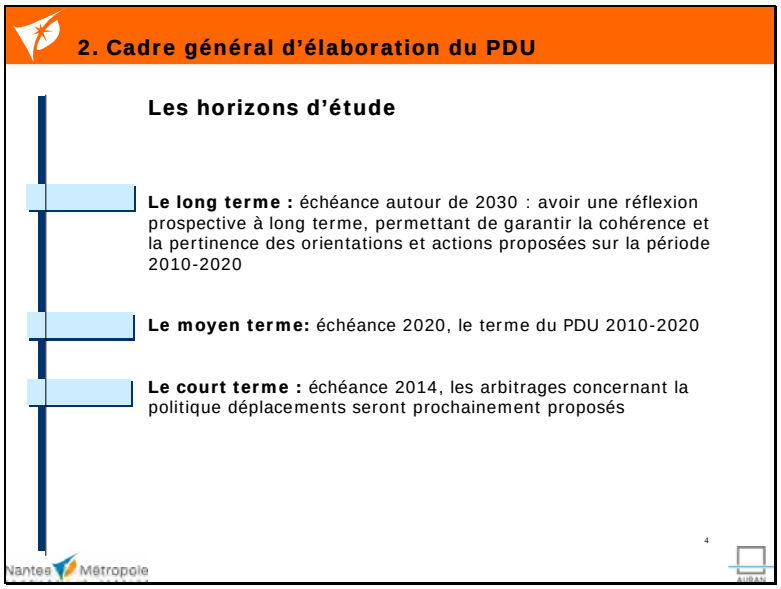

« Les horizons d'étude sont à moyen terme, la période 2010-2020, avec probablement une perspective à plus long terme, notamment à l'horizon 2030 parce qu'il peut y avoir une nouvelle donne, notamment sur le plan ferroviaire, avec la question de la gare de Nantes par exemple, ainsi que la question fondamentale de la maîtrise de l'étalement urbain. Comme on le verra dans la délibération suivante, il y a les décisions à court terme, à échéance 2014. On vous présentera à cette occasion les arbitrages qui vous sont proposés concernant la politique des déplacements. »

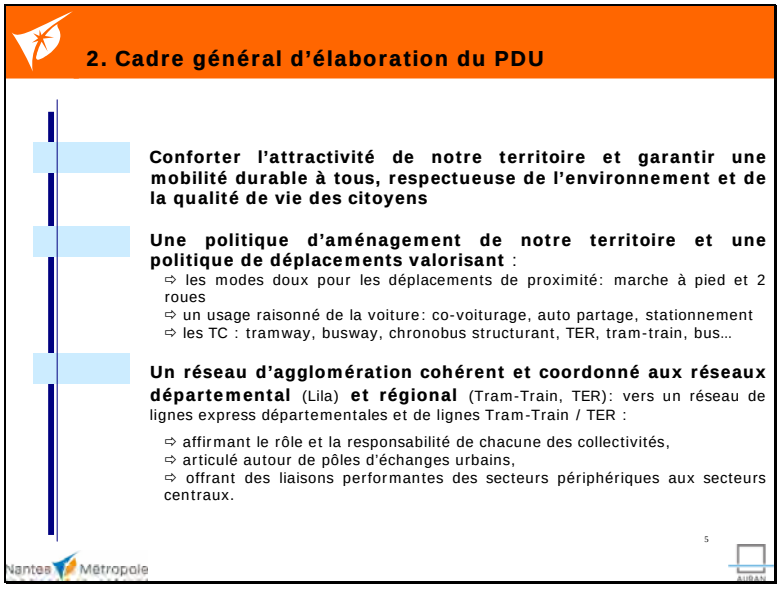

« Le cadre général de l'élaboration du PDU se décline en trois grands objectifs : conforter l'attractivité de notre territoire, garantir une mobilité durable pour tous, respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens. C'est l'orientation générale. Pour atteindre ces objectifs, il faut avoir une politique d'aménagement du territoire qui permette de valoriser les modes doux dans lesquels on inclut naturellement la marche à pied et l'usage des deux-roues, ainsi qu'un usage raisonné de la voiture, à savoir : prendre en considération le développement du covoiturage que l'on observe lorsque l'on fait une analyse fine des plans de mobilité des entreprises, l'auto-partage qui a été mis en place dans le cœur de ville récemment et l'ensemble de la politique de stationnement (sur voirie, parc en enclos, P+R, etc.). Pour les transports en commun, on va avoir quelque chose qui sera structuré selon le niveau de fréquentation des lignes entre le tramway, busway et chronobus. Il faut également prendre en compte le développement de l'étoile ferroviaire, notamment la multiplication espérée des TER et l'arrivée des trams-trains sur l'agglomération.

Le but est d'arriver sur l'aire urbaine à un réseau d'agglomération qui soit cohérent, coordonné au réseau départemental (le réseau des bus Lila) et à l'étoile ferroviaire régionale (tram-train et TER). L'objectif final est également d'affirmer le rôle et la responsabilité de chacune des collectivités, d'avoir une véritable articulation de ces différents modes de transport autour de pôles d'échanges urbains et d'offrir des liaisons performantes entre les secteurs périphériques de l'agglomération et les secteurs centraux.
Dans le cadre de ce PDU, nous aurons à discuter d'un certain nombre d'enjeux. Nous n'allons pas les lister puisqu'ils sont l'objet même du débat que nous devons avoir sur le PDU. Nous pouvons quand même évoquer les grands enjeux que vous avez forcément en tête.
↳ La maîtrise de l'étalement urbain. Des contradictions peuvent d'ailleurs exister à développer un système de transport qui peut accompagner l'étalement urbain. Il faut voir comment tout cela peut se faire de manière cohérente.
↳ L'évolution des pratiques de déplacement, notamment la question du vieillissement d'une partie de la population et de sa relation à la mobilité.
↳ Les nouveaux usages de la voiture que nous avons vus apparaître au cours de ces dernières années avec le renchérissement du coût du carburant, même si l'actualité apparaît en contradiction avec ce que l'on dit, mais il y a une tendance lourde à laquelle il faudra faire face.
↳ Le coût des déplacements et la répartition entre ce qui revient au contribuable et ce qui revient à l'usager.
↳ La question des enjeux environnementaux qui est présente dans toutes les réflexions sur les transports en commun.
Tout cela sera débattu dans le cadre purement légal, avec ce que l'on appelle les personnes publiques associées (Conseil général, Conseil régional, Etat, Chambres consulaires), mais l'idée est également d'avoir un débat avec les associations d'usagers, les associations environnementales et de s'adjoindre un panel citoyen, c'est-à-dire des gens qui au quotidien sont confrontés aux problèmes de mobilité et font des retours très concrets sur leur usage des différents modes de déplacement. »

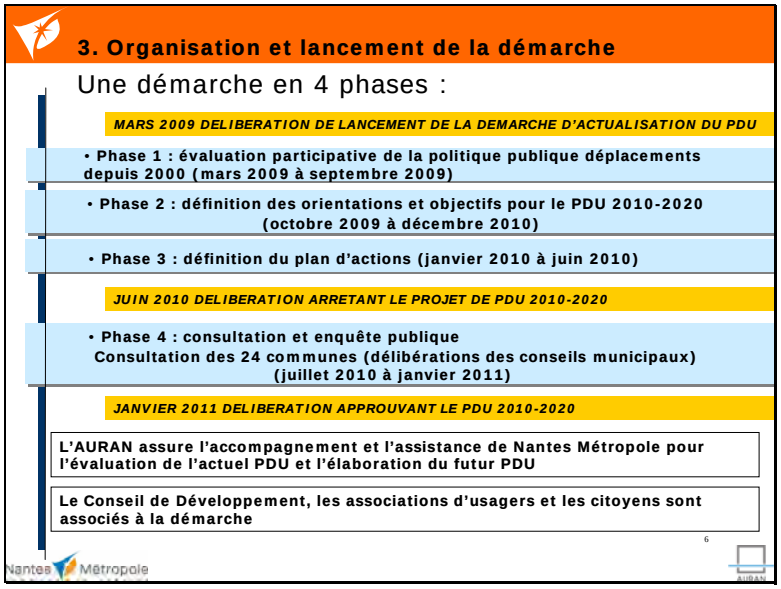

« La démarche va donc se dérouler en quatre phases détaillées sur cette diapositive. Aux trois premières étapes, seront parties prenantes les personnes publiques associées, les associations d'usagers, les associations environnementales et naturellement les élus, sachant que nous avons proposé que la commission "Mobilités" soit élargie dans ce cadre à l'ensemble des communes, afin que le débat puisse avoir lieu. La dernière phase commencera en juillet 2010, avec consultation et enquête publique. Les 24 communes de l'agglomération procéderont au vote pour arriver en janvier 2011 à une délibération qui permette d'approuver le PDU 2010-2020.
L'Agence urbaine de l'agglomération nantaise (l'AURAN) va assurer l'accompagnement de la démarche et l'assistance de Nantes Métropole pour les deux phases d'évaluation et d'élaboration du futur PDU. Le Conseil de développement et les associations d'usagers vont avoir aussi un rôle central dans cette affaire. Chacun va pour sa part apporter les éléments de réflexion nécessaires à l'élaboration de ce PDU. Vous voyez l'échéancier proposé, cela signifie que c'est aussi à cet horizon que devra se faire la réflexion sur les priorités à donner, notamment sur la restructuration des réseaux TCSP de l'agglomération. C'est le calendrier qui vous est proposé. »

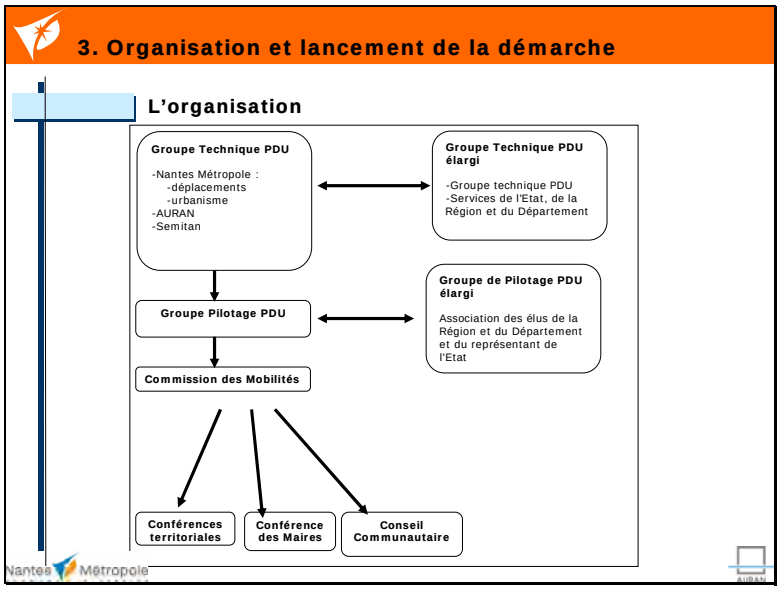

« En termes d'organisation, vous avez un schéma qui précise les différentes parties prenantes dans cette démarche du PDU. Il y a un groupe technique, composé de la Direction générale des déplacements et de l'urbanisme, - j'insiste bien car il y aura un lien fort à trouver dans cette réflexion sur le PDU, - de l'Agence urbaine de l'agglomération nantaise et de la SEMITAN. Il y a également un groupe de pilotage et la commission des Mobilités dont la composition sera élargie à l'ensemble des communes. Des courriers ont été adressés et sont déjà peut-être parvenus aux maires qui n'étaient pas membres de la commission des Mobilités. Voilà donc pour la présentation de la démarche relative au PDU qui fait l'objet de la délibération n°15. »

M. Guillet : « Monsieur le Président,
Il est important de rappeler que l'ensemble du travail d'élaboration doit impérativement aboutir à la production d'un PDU 2010-2020, capable de répondre aussi bien aux besoins réels de la ville centre qu'à ceux des communes périphériques, et cela, quel que soit le type de population à satisfaire (jeunes actifs, retraités, personnes âgées, etc.).
L'élaboration de notre nouveau PDU est donc un véritable défi. Ce document, particulièrement ambitieux et complexe, préoccupe au plus haut point chaque commune membre de notre agglomération. Ainsi, sur tout notre territoire, les maires se sont employés à recueillir les besoins de leur population, afin de fournir des éléments de travail détaillés, cohérents et pointus, prouvant leur bonne volonté, la force de leur investissement sur ce dossier crucial, mais aussi leur très net désir de nourrir un travail fondé sur le dialogue avec Nantes Métropole.
Face à ce constat, je réaffirme mon souhait, voire ma détermination, à ce que chaque commune soit pleinement associée à l'élaboration du PDU. Pouvez-vous nous garantir aujourd'hui que la phase d'élaboration du nouveau PDU ne sera pas simplement informative, mais constituera une véritable démarche de coproduction, menée en étroite collaboration avec chaque commune ? »

M. Tréguier : « Monsieur le Président, chers collègues,
Par cette délibération, il nous est demandé de valider aujourd'hui une procédure importante : l'évaluation de notre Plan de Déplacements Urbains, pour la période 2000-2010, et la méthode d'élaboration d'un nouveau PDU pour 2010-2020.
Son évaluation est indispensable. En dix ans, celui-ci a profondément modifié nos méthodes de déplacements, avec la création de nouvelles lignes de tramway, bus express et chronobus, la mise en service des navettes fluviales, le développement des parcs-relais, des plans de mobilité et des services comme le vélo en libre service ou l'auto-partage. C'est un bilan positif qui nous a régulièrement classés en première place du magazine *Ville et transports*, même si nous regrettons toujours la frilosité de notre politique vélo qui nous laisse loin derrière des agglomérations comme Strasbourg ou Bordeaux et même de ville proche comme Lorient.
Pour nous, élus Verts, Régionalistes et Solidaires, la réalisation d'une enquête ménages ou d'une enquête déplacements serait un outil concret et objectif d'aide à l'évaluation de notre PDU. Cela nous permettrait notamment de savoir si les objectifs chiffrés du PDU, qui étaient de 50 % de déplacements pour la voiture particulière et de 50 % de déplacements pour les modes alternatifs, ont été atteints.
Nous ne pouvons qu'approuver la volonté de Nantes Métropole d'aller plus loin que ses obligations légales en matière de concertation. La volonté affichée de faire participer les associations représentant les usagers ou les personnes à mobilité réduite nous convient. Ces associations ont sur la ville de Nantes et l'agglomération, un pouvoir d'expertise reconnu par tous depuis de nombreuses années. Nous nous associons aux propos de Jean-François Retière pour que ces associations soient véritablement intégrées dans le comité de pilotage. De plus, des actions

concrètes de concertation citoyenne comme les "ateliers du déplacement", devront être renouvelées et déclinées si possible dans chacune de nos communes.
Enfin, en articulation avec notre Agenda 21 et notre plan Climat, notre nouveau PDU devra relever le défi majeur de la lutte contre le changement climatique, changement qui apparaît chaque jour plus important et plus inquiétant. Un article du *Monde* du 14 mars intitulé « *Le plus noir des scénarios climatiques se profile* » nous rappelle que d'après les experts du GIEC, Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, « *le pire des scénarios du GIEC est en train de se réaliser. Le système climatique évolue en dehors des variations naturelles à l'intérieur desquelles nos sociétés et nos économies se sont construites ».* Pour le président de ce groupement*, « il existe une crise qui est plus grave encore que la crise économique* ».
Comme nous le voyons, notre ambition et notre motivation pour ce PDU 2010-2020 doivent être significatives. »

M. De Rugy : « Cette délibération peut paraître de méthode, de forme, mais elle ouvre un chantier très important, celui de la révision du PDU. Je voudrais juste souligner que cela se fait dans un nouveau contexte. Par rapport à il y a dix ans, lorsque le précédent PDU avait été adopté, les choses ont profondément changé. L'environnement dans lequel nous allons réaliser et adopter ensuite – je l'espère – ce nouveau PDU a profondément changé puisque la population continue à augmenter et l'aire urbaine continuer à s'agrandir. Ce sont des éléments qui existaient déjà mais qui se sont amplifiés. Les besoins de déplacements continuent à croître, alors que les changements de comportement sont intervenus depuis dix ans. Je pense que si nous avions donné, il y a dix ans, les chiffres de fréquentation du réseau de transports en commun que nous avons aujourd'hui, on nous aurait pris pour des utopistes. Or, on voit que c'est aujourd'hui une réalité et que la demande en matière de transports alternatifs augmente et continue à croître. Je voudrais juste souligner l'exigence que cela nous donne de ne pas faire de pause dans les investissements, notamment pour les transports et déplacements. Il faut aussi tenir compte de ces nouveaux comportements et de ces nouveaux besoins pour mettre en place de nouvelles solutions. Il faut que l'on soit très imaginatif sur les nouvelles solutions multimodales, les nouvelles solutions qui soient les moins coûteuses possibles afin de pouvoir en faire le maximum dans un système et dans un contexte financier contraint. Il faut pouvoir garder l'objectif d'une ville qui soit efficace dans la mobilité, mais qui contribue aussi à réduire son empreinte écologique car on sait, comme vient de le dire Pierre Tréguier, que les transports sont l'une des premières causes des gaz à effet de serre, mais aussi de bruits ou d'autres nuisances et pollutions.
Enfin, je voudrais souligner le fait que peut-être plus encore aujourd'hui qu'il y a dix ans, il s'agit vraiment d'un triple enjeu : un enjeu écologique comme je viens de le dire, mais aussi social et économique pour le fonctionnement de notre ville ».

M. Guerriau : « Nous venons de franchir une nouvelle étape puisque l'on peut considérer que le premier Plan de Déplacements Urbains était une réussite, mais le 13 décembre 2002, notre Conseil communautaire avait débattu sur ce sujet et un certain nombre de pistes de réflexion que je préconisais n'ont pas encore été totalement travaillées.
Je pense que la réussite de ce second PDU se fera en creusant un certain nombre de pistes de réflexion qui avaient déjà été évoquées en 2002 et qui méritent, me semble-t-il, d'être approfondies. Je pense en particulier à l'encouragement des horaires décalés. Des administrations, des collectivités, voire la Communauté urbaine, pourraient devenir exemplaires sur des sujets de cette nature, ce qui permettrait d'adapter une offre de transports collectifs selon des tranches horaires ou des horaires différenciés, pour éviter les phénomènes de bouchons et les difficultés de circulation. Nous pourrions favoriser un versement transport adapté à des entreprises qui prennent des initiatives et qui développent en particulier le covoiturage. Il faudrait corriger le déséquilibre entre l'accroissement de population et l'accroissement des emplois, et veiller aux équilibres de l'aménagement territorial, en particulier entre le sud et le nord de la Loire, pour permettre d'éviter ces déplacements domicile-travail trop importants en termes de conséquences. Il faudra probablement aussi aller plus loin s'agissant des navettes fluviales.
Je pense que nous avons beaucoup de thèmes de réflexion. Je partage ce qui a été dit par mes collègues précédemment. C'est un sujet de grande importance, particulièrement intéressant et passionnant. Il ne faudra pas hésiter à être très ambitieux dans ce second PDU.
Je voudrais vous demander également, monsieur le Président, que nous prenions en considération, dans notre Plan de Déplacements Urbains, une recommandation qui pourrait être portée par la Communauté urbaine, à savoir la suppression des passages à niveaux, en particulier les passages à niveaux dangereux qui peuvent poser d'importantes difficultés sur notre agglomération. Cela permettrait de pouvoir en discuter au plus tôt avec Réseau Ferré de France et la Région. »

M. G. Retière : « Mes chers collègues, pour moi, nous avons déjà connu deux Plans de Déplacements Urbains et nous allons donc engager le troisième. Je crois qu'il y a une certaine convergence entre les intervenants. Je voudrais simplement revenir sur deux points non pas pour souligner l'importance de tous les modes de déplacement, mais pour attirer votre attention sur les

causes de ces déplacements. Où se loge-t-on ? Où travaille-t-on ? Où sont implantés les établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement supérieur ? Où sont les commerces ? Nous avons des progrès à accomplir pour faire en sorte que les logements soient proches des transports en commun ou que ceux-ci existent où il y a des habitants. Nous pouvons rendre notre proposition beaucoup plus performante si nous savons marier l'urbanisme avec la politique de déplacement. Certains déplacements à cause de l'héritage, se font vers des secteurs qui sont complètement à l'écart. A terme, il faudra être beaucoup plus cohérent sur les implantations des différentes institutions, pour rendre l'ensemble des modes de déplacement intéressants, y compris les déplacements piétons et deux-roues, si nous savons travailler sur les centres.
Le deuxième point que je voulais évoquer concerne l'importance de la discussion avec nos voisins. En tant que vice-président, j'ai contacté les présidents des SCOT d'Ancenis, du Vignoble et du Pays de Retz. J'ai rencontré un écho très favorable pour discuter ensemble de l'articulation des déplacements. Ils sont très intéressés par la bonne performance des voies ferrées, la nécessité de recomposer le réseau Lila avec ces nouvelles dessertes ferrées, ainsi que par le covoiturage. Ce dialogue doit être construit avec ces maires et ces SCOT voisins. Il faut que le Conseil général et le Conseil régional s'intègrent et tiennent compte des demandes de l'ensemble de ces élus locaux. C'est un vaste chantier vers lequel nous devons converger ensemble. Je dis très tranquillement que nous devons d'abord faire les études pour coordonner les différents modes de déplacement, avant de mettre en place une structure de gestion que certains avancent de temps en temps. Nous devons faire converger les moyens et nous adapterons ensuite les autorités organisatrices de transport ».

M. Brisset : « Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots car les précédents orateurs se sont largement exprimés et ont apporté des débuts de contribution déjà intéressants. A ce stade, nous n'en sommes qu'à l'approbation de la procédure d'adaptation. Je voudrais simplement souligner l'importance du covoiturage. Jean-François Retière s'est exprimé il y a quelque temps dans "*Ville et Transports"* en ce sens. Gilles Retière vient de souligner la nécessité d'une coordination avec les autres échelons de collectivités. D'autres sujets ont été abordés, telle la résorption des passages à niveau qui sont une compétence de l'Etat. Je voulais simplement souligner la nécessité de se pencher plus spécifiquement sur le covoiturage à l'occasion de cette procédure de concertation. »

M. J.F. Retière : « L'objectif était bien de vous présenter aujourd'hui la méthode et je vois que vous êtes déjà rentrés dans le débat, ce qui montre bien que le sujet vous intéresse. Pour répondre plus directement sur les communes, elles seront naturellement associées. C'est pour cette raison que je précisais que la commission "Mobilités" dans laquelle ne siègent pas les représentants de toutes les communes, sera élargie à l'ensemble des communes, dans le cadre du PDU. Pour la part qui concerne les élus, c'est bien là que sera le lieu de débat.
Je veux insister aussi sur la nécessité dans le PDU, de ce regard extérieur. C'est pourquoi le rôle du Conseil de développement est extrêmement important par sa représentation très large. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de nous rencontrer lundi soir sur ce thème. Le travail avec les associations d'usagers est également l'une de nos préoccupations et nous avons déjà entrepris un certain nombre de démarches de présentation, notamment avec le collectif Transports. Je crois que le débat va être très intéressant.
Je fais un petit point d'information sur la question des enquêtes "déplacements". Comme vous l'avez souligné, compte tenu du fait que les comportements ont beaucoup évolué, il n'est pas sûr que l'outil statistique mis en place soit à l'heure actuelle très adapté. C'est pourquoi un travail assez fin est mené par l'Agence urbaine de l'agglomération nantaise pour recouper un certain nombre d'informations statistiques et avoir un reflet de la réalité un peu plus juste. Je ne prendrai qu'un exemple puisqu'il a été évoqué. On ne peut pas aborder simplement la statistique de la voiture, sans faire la différence entre la voiture sans passager et la voiture avec passagers qui relève typiquement du covoiturage. C'est un point important parce qu'il faut saisir sur l'aire urbaine, quels sont les modes alternatifs de transport qui amènent les gens au cœur de l'agglomération. Ce n'est qu'un exemple, mais il y en aura bien d'autres sur ce sujet.
Le débat sera lancé sous cette forme, si vous acceptez le principe même qui est évoqué dans cette délibération. »

M. le Président : « Je dis quelques mots avant le vote. Le Conseil de développement a déjà commencé à travailler. Je vois le Président Régent qui est là, je le salue. Il y a déjà eu des discussions et un certain nombre de membres du Conseil de développement ont commencé une évaluation. Cela me paraît prometteur. La méthode proposée et présentée par Jean-François Retière nous donne vraiment les moyens et le temps pour arriver à faire un bon diagnostic, une évaluation de ce deuxième Plan de Déplacements Urbains, pour récrire la stratégie et décliner un plan d'actions. La période 2009-2010 doit être utilisée au maximum à cela.
Aujourd'hui, nous avons à l'ordre du jour du Conseil communautaire trois dossiers importants. Nous avons d'une part le PDU, tout à l'heure le Plan Local de l'Habitat qui se décline un peu de la même manière, avec un diagnostic, une évaluation, un projet et un plan d'actions. Enfin, nous

avons le budget 2009 qui est à la fois un budget de continuité puisqu'un certain nombre d'opérations ont été engagées, il faut bien les réaliser et les financer, et un budget de transition. C'est la période où il faut préparer la nouvelle étape dans laquelle nous sommes maintenant entrés. Je reprends la formule de François de Rugy qui dit qu'il ne faut pas faire de pause. Non, il ne faut pas qu'il y ait de pause, il faut garder le cap de l'ambition. En même temps, il est indispensable de bien faire ce travail d'évaluation pour que notre stratégie, si elle doit être revisitée et remise à jour, sans perdre le cap de l'ambition, soit vraiment pertinente. Notre politique ne doit pas être une simple continuité ou addition supplémentaire d'actions déjà engagées, mais nous devons lui donner un nouveau souffle.
Cela vaut pour le Plan de Déplacements Urbains, à condition d'avoir une vision large. C'est pour cette raison que Jean-François Retière a évoqué plusieurs étapes dont nous allons avoir un aperçu à travers le dossier suivant, à savoir le court terme, le moyen terme et le plus long terme. Le court terme, c'est l'évolution annuelle et pluriannuelle de l'offre. Le moyen terme, c'est le PDU à dix ans. C'est donc l'horizon 2020, mais en même temps, si nous voulons être ambitieux pour notre Métropole, il faut raisonner à l'horizon 2030. Pourquoi l'horizon 2030 ? Parce que ce n'est que dix ans après la fin de ce PDU que nous allons adopter bientôt. Si nous n'avons pas cette vision, nous ne serons pas capables de participer à un certain nombre de débats et de choix stratégiques qui ne dépendent pas que de notre propre décision. Je prends l'exemple des déplacements et de l'accessibilité de notre territoire. On ne peut pas raisonner uniquement par rapport au territoire de Nantes Métropole, de Nantes-Saint-Nazaire. Il est important d'inclure l'ensemble de nos territoires et leur relation avec le reste de l'Europe. D'où l'importance d'être extrêmement vigilant sur les liaisons du sud Bretagne en passant par Rennes jusqu'à Nantes, en se posant la question de l'évolution de ces voies rapides qui seront sans doute inscrites au schéma directeur des transports ferroviaires. Il faut continuer la bataille pour l'interconnexion avec l'Ile-de-France, mais il faut aussi aller plus loin. C'est pourquoi nous évoquons la possibilité d'une branche qui irait de Nantes à Poitiers et qui nous mettrait alors sur le réseau à grande vitesse venant de l'Espagne, passant par Bordeaux et reliant le centre de l'Europe. Cette vision stratégique à moyen et long terme est indispensable parce que l'enjeu de l'accessibilité et de la mobilité garantit l'avenir de notre territoire. On ne va pas donc pas attendre 2030 pour agir. C'est pourquoi, dès maintenant, un certain nombre de mesures vont vous être proposées dans le dossier suivant, mais je pense qu'il faut vraiment faire ce travail d'évaluation. Nous sommes dans une année de transition, mais nous ne sommes pas sans rien faire. Nous le verrons tout à l'heure à travers le budget qui est le plus gros budget proposé à la Communauté urbaine depuis sa création. Nous sommes dans l'action, mais une action qui ne s'inscrit pas dans une perspective et qui ne donne pas de la cohérence et du sens, c'est une action qui s'ajoute à une autre action et qui perd de sa force.
Voilà le sens de cette démarche. Elle est prévue par la loi, pour le PDU comme pour le PLH qu'il faut remettre à jour, mais nous ne le faisons pas par obligation. Nous sommes convaincus qu'il faut le faire. Je reconnais que ce qui vous est proposé est un vaste travail, travail de nos services, travail des élus avec ceux des communes, travail avec l'ensemble des autres collectivités et nos partenaires (Etat, RFF, SNCF, etc.), mais aussi travail avec les citoyens et les usagers. D'où la démarche participative qui vous est proposée pour arriver à une évaluation, un diagnostic partagé, mais aussi à des projets qui le soient et qui nous permettront d'obtenir davantage de garanties pour qu'ils se réalisent.
Voilà ce que je souhaitais vous dire. Nous sommes vraiment arrivés à cette étape. Les services de Nantes Métropole travaillent d'arrache-pied dans cette période. Je sais qu'il s'agit d'un travail important et qu'il y a beaucoup de tension, et ce travail intense implique aussi les élus. Je pense en particulier, en ce qui concerne les déplacements, aux conférences territoriales. C'est une innovation de ce mandat. C'est une très bonne chose qui nous éclaire et qui crée les conditions d'un bon diagnostic, le plus proche du terrain, de la vie quotidienne des habitants. Ces conférences créent aussi les conditions d'un diagnostic partagé sur le plan politique et nous aideront demain à faire des choix. Ceux-ci seront plus faciles à faire parce que nous aurons diagnostiqué les choses ensemble. Nous aurons vu ce qui ne fonctionne pas ou ce qui est inutile ; nous aurons vu où sont les priorités. Je pense que dès lors, nous pourrons faire du meilleur travail. C'est une période tout à fait intéressante, en tout cas extrêmement importante. Je vous invite à voter cette délibération. Nous pouvons voter avec le boîtier puisque cette décision est importante. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE
(108 VOIX POUR APRES VOTE ELECTRONIQUE)

1. Décide de lancer la procédure d'évaluation de la politique de déplacements et d'élaboration du futur PDU en application de la loi d'orientation des transports intérieurs et selon les modalités précitées :
    a. en faisant une large place à l'évaluation participative et au dialogue citoyen,
    b. en associant formellement à la démarche la Région, le Département et l'Etat,
    c. en organisant la consultation sur le projet de PDU des différents représentants et organismes prévus par la loi.

2. Autorise M. le Président de Nantes Métropole ou M. le Vice-Président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. J.F. Retière présente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION DES SERVICES DE DEPLACEMENTS

16 - EVOLUTION PLURI ANNUELLE DE L'OFFRE LIGNES REGULIERES SUR LA PERIODE 2009-2014 ET EVOLUTION TARIFAIRE AU 1ER JUILLET 2009 CONCERNANT LE RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE

Comme les années précédentes, Nantes Métropole est appelée à décider des évolutions d'offre et des évolutions tarifaires concernant le réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise.

Dans le courant des mois de novembre et de décembre 2008, les Conférences Territoriales ont permises de rencontrer par secteur géographique l'ensemble des élus de l'agglomération afin de partager une connaissance et un diagnostic de la configuration actuelle du réseau de transports collectifs, de ses forces, de ses faiblesses et des principaux enjeux pour l'amélioration de ses performances.

Sur cette base et compte tenu à la fois de l'enjeu principal d'amélioration des performances du réseau mais également d'un cadre budgétaire qui s'appuie sur la maîtrise des coûts d'exploitation, il vous est donc proposé une description et une programmation pluriannuelle des évolutions d'organisation du réseau sur la période 2009 – 2014 qui s'appuie sur :

- une évolution d'offre limitée a une moyenne de +1% par an, soit un total de 1,5 million de km sur la période,
- une augmentation de la part des recettes couvrant les dépenses d'exploitation

Par conséquent, deux décisions complémentaires sont nécessaires pour permettre le financement de l'offre supplémentaire proposée :

- la rationalisation du réseau par suppression, allègement ou adaptation des services les moins performants et les moins fréquentés,
- la refonte de la structure tarifaire.

<u>LES EVOLUTIONS D'OFFRE SUR LES LIGNES REGULIERES</u>

Les évolutions d'offre envisagées répondent aux objectifs de poursuite du développement du réseau de transports collectifs d'agglomération s'appuyant sur :

1 - un réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) structurant (tramway, busway, TER) déjà performant, dont on recherche une amélioration de la capacité et de la fiabilité ;
2 - un réseau complémentaire de lignes Chronobus structurantes ;
3 - un réseau plus fin de lignes de bus locales

<u>1 - S'agissant du réseau TCSP structurant, les évolutions suivantes sont envisagées</u> :

- un renforcement de fréquence sur la ligne 1 de tramway, jusqu'à Haluchère : 3 mn au lieu de 5 mn ;
- un renforcement de fréquence sur la ligne 4 de Busway : en été (6mn en continu) et en jours roses (3mn au lieu de 3mn30) ;
- l'arrivée du Tram-Train Chateaubriand / La Chapelle sur Erdre / Nantes ;
- la première phase du projet de connexion ligne 1 – ligne 2 avec les pôles d'échanges d'Haluchère et de Babinière ;
- le renforcement de l'offre ferroviaire en relation avec la Région des Pays de la Loire ;

<u>2 – Concernant le réseau complémentaire de lignes Chronobus structurantes</u>, il s'agit d'améliorer la performance de lignes de bus présentant aujourd'hui un fort potentiel pour créer un maillage du territoire présentant des caractéristiques s'approchant du réseau TCSP et qui seront très fortes en

terme d'identification, de fiabilité, de fréquence et de permanence d'offre. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- des aménagements de voirie et un plan de circulation favorables aux bus (gestion temporelle de priorités et gestion règlementaire), garantissant:
  - ⇨ une vitesse commerciale améliorée,
  - ⇨ une très bonne régularité (temps de parcours proches HC et HP)
- des fréquences renforcées de 6 mn en HP et 10 en HC,
- une offre permanente: même amplitude qu'un TCSP (et même fréquence le soir), offre similaire au TCSP le samedi et le dimanche, offre améliorée aux vacances scolaires (écart entre j. rose et j. jaune<20%, écart hiver/été <30%).
- des lignes et des bus aux couleurs identifiables
- un équipement à terme en système d'information en temps réel

Il est proposé qu'un premier groupe de lignes soit traité en totalité entre 2011 et 2013, c'est à dire que ces lignes atteignent intégralement les caractéristiques décrites ci-dessus. Ce premier groupe sera composé des axes suivants :

- Axe Dervallières / St Jo, prolongée à Chantrerie/Boisbonne (L22)
- Axe Mellinet / axe Route de Paris (L21/23)
- Axe Nantes Est / Ste Luce / Thouaré
- Axe Commerce / Bout des Landes (L32)
- Axe Baco / Gare / Ile de Nantes

Un second groupe de lignes sera traité en première étape, c'est-à-dire qu'elles connaîtront des améliorations les faisant tendre vers le concept des Chronobus exposé plus haut, mais qu'elles n'en auront pas les caractéristiques intégrales. Ce second groupe sera composé des axes suivants :

- Axe Hermeland / Malakoff (L56)
- Axe Gare de Chantenay / Universités (L25)
- Axe Sorinières / Rezé (L94)
- Axe Pirmil / Greneraie / St Sébastien (L29)
- Axe Gare de Chantenay / Doulon (L70)

L'objectif à terme est bien de faire tendre ces lignes vers le standard des lignes Chronobus du premier groupe.

Les améliorations d'offre et de la performance de l'ensemble de ces lignes reposent à la fois sur des aménagements de voirie identifiés et sur des propositions à venir d'adaptation de plans de circulation en cours de réflexion.

<u>3- Concernant le réseau plus fin de lignes de bus locales et le maillage du réseau</u>, les améliorations de dessertes des communes périphériques sont envisagées grâce :

- au partenariat avec la Région des Pays de la Loire et le Conseil Général afin de travailler au développement des services sur l'étoile ferroviaire et à l'intégration de l'offre LILA au réseau de l'agglomération ;
- à l'adaptation des 3 lignes Express par redéploiement des moyens sur les communes concernés : adaptation de la ligne express de Carquefou + 15 000 km, refonte du concept de la ligne express de Vertou à kms constant, adaptation de l'amplitude de la ligne 91 et de la ligne express de Couëron – 50 000 km)
- à l'adaptation de la desserte des communes du Pellerin, de La Montagne, de St Jean de Boiseau et de Bouguenais, par la mise en place d'une relation rapide vers Atout Sud, Pirmil et Greneraie (+50 000 km) ;
- à la refonte de la desserte d'Orvault et de Sautron avec un objectif de lisibilité, de performance en rabattement sur le réseau tramway et d'optimisation des moyens mis en oeuvre.
- à l'adaptation du réseau de La Chapelle sur Erdre à l'arrivée du Tram-Train ;
- au développement de la liaison de rocade dans le secteur Ouest avec le prolongement de la ligne 73 à Indre via la gare TER de la Basse-Indre Saint-Herblain.
- à la desserte de ZAC : ligne 37 prolongée jusqu'à la ZAC de la Pierre Blanche (Bouguenais) et ligne 93 prolongée à la ZAC de la Lorie et à la ZAC des Hauts de Couëron (sous réserve de réalisation du barreau de voirie).
- à l'étude d'une ligne de rabattement vers la gare de Bouaye pour les communes de Bouaye, Saint Aignan de Grand Lieu et Saint léger les Vignes

Ces évolutions d'offre dont le détail figure ci-après, représentent +2,506 millions de kilomètres (non compris lignes ferroviaires).

- ⇨ Réseau TCSP structurant : +299 000 km,
- ⇨ Lignes structurantes Chronobus: + 2 016 000 km,
- ⇨ Lignes locales et maillage du réseau: + 191 000 km.

Réseau TCSP structurant :

Opération	km suppl./an	Programmation	Commentaires
Renforcement BusWay en été (6mn continu)	9 000	2009	L'été 2008 a confirmé les très fortes charges de l'été 2007. Application pour été 2009
Renforcement BusWay (exploitation avec des partiels ou 3mn en HP)	100 000	2010	Facteurs : EuroNantes, densification le long du bd urbain, requalification Clos Toreau, arrivée à maturité de la ligne 4. Enjeux sur les infras (terminus Foch, retournement en ligne…)
Prolongement tronçon central à 3mn de fréquence de Hopital Bellier à Haluchère	190 000	2012	Possible à compter de l'arrivée de nouvelles rames. Prolongement renforcement de la ligne 1 jusqu'à Haluchère car connexion axe Nord Est à Souillarderie et Mairie de Doulon.

Chronobus intégrales :

	Situation initiale 2008		Propositions			
	Indice de régularité	clients/j actuels	Indice de régularité	km suppl./an	Programmation	Commentaire
32	17%	9 200	5%	45 000	2 011	Mise en place service de nuit et amélioration régularité
22 (prolongée)	15%	8 700	5%	545 000	2 012	Valorisation d'une ligne prolongée de St Joseph à Boisbonne, forts enjeux d'aménagements et de régularité, mise en place service de nuit
21 / 23	13%	16 000	5%	68 000	2 011	Mise en place service de nuit et amélioration régularité
Nord Est (ex 92)	15%	-	5%	687 000 (500 000 avec restructuration)	2 013	Restructuration secteur Nord-Est (Thouaré / Ste Luce & ZI) autour d'un axe structurant
Ile de Nantes	38%	-	5%	255 000 (280 000 avec restructuration)	2 011	Hotel Dieu / Prairie au Duc à 6mn; restructuration associée (L58 supprimée, L24 coupée à Commerce, L56 prolongée à Doulon)

Chronobus 1è étape :

	Situation initiale 2008		Propositions			
	Indice de régularité	clients/j actuels	Indice de régularité	km suppl./an	Programmation	Commentaire
56	17%	7 400	10%	106 000	2010	Amélioration de la régularité, de la fréquence
70	13%	7 200	10%	151 000	2013	Amélioration de la régularité, de la fréquence
25	17%	8 900	10%	107 000	2011	Amélioration de la régularité, de la fréquence
94	12%	4 200	10%	135 000	2011	Amélioration de la régularité, de la fréquence et service de soirée
29/39	15%	5 570	10%	79 000	2011	Amélioration de la régularité, de la fréquence et service de soirée

Réseau de lignes de bus locales et maillage du réseau :

Opération	km suppl./an	Programmation
Refonte de la desserte d'Orvault - Sautron	-	2010
Amélioration du maillage et des temps accès aux communes du Pellerin, de La Montagne, de Saint Jean de Boiseau et de Bouguenais	50 000	2010
Prolongement ligne 73 de Mairie St Herblain à Indre, via la gare TER "Basse Indre - St Herblain"	100 000	2012
Prolongement Express et adaptation ligne 91 pour la desserte ZAC Ouest Centre-Bourg	50 000	2013
Adaptation Express Carquefou	15 000	2010
Refonte concept Express Vertou à km constants	-	2010
Desserte des ZI de la Lorie et des Hauts de Couëron par prolongement L93	35 000	2010
Prolongement ligne 37 dans ZAC de la Pierre Blanche & Solde de la REFONTE Bouguenais Aéroport Airbus	30 000	2010
Etude d'une ligne de rabattement vers la gare de Bouaye pour les communes de Bouaye, St Aignan et St Léger les Vignes	-	2010

Le cadre budgétaire 2009 – 2014 qui s'appuie sur la maîtrise du coût d'exploitation du réseau table sur une évolution d'offre limitée à: +1% par an, soit un total de 1,5 millions de kilomètres supplémentaires sur la période, ce qui requiert de décider de rationalisations à hauteur d'environ 1 million de kilomètres pour respecter l'objectif d'évolution de l'offre de 1,5 millions de kilomètres.

Ces rationalisations concernent des suppressions, des allègements ou des adaptations de services les moins performants et les moins fréquentés de l'agglomération.

- ⇨ des services de proximité (navettes communales, circuits…) qui présentent un très faible usage (nombre de voyageurs par kilomètre <0,5 ; 203 clients concernés pour 191 000 km) ;
- ⇨ des lignes ou des services locaux qui présentent un usage faible (nombre de voyageurs par kilomètre <1, 360 clients concernés pour 198 000 km et 170 clients jour pour la navette fluviale.
- ⇨ des refontes et des adaptations de lignes par suppression de 1ers et derniers départs ou de bouts de lignes peu fréquentés (812 clients concernés pour 594 000 km).

Ces rationalisations sont nécessaires afin d'assurer la capacité budgétaire de Nantes Métropole à réaliser les évolutions d'offre proposées sur la période 2009-2014.

A compter du mois de Mars jusqu'au mois de Juin 2009, des rencontres avec les communes de l'agglomération seront organisées afin, d'identifier les services de proximité concernés par ces rationalisations, d'échanger sur leurs dates d'application (2009 ou 2010) et enfin de réfléchir à d'éventuelles modalités d'accompagnement de ces rationalisations. Une délibération sur les dates de mise en œuvre des rationalisations pourra alors être prise par le Conseil Communautaire de Juin 2009.

LES EVOLUTIONS DE TARIFS SUR LE RESEAU

Pour mettre en œuvre les évolutions d'offre exposées ci-dessus dans un cadre budgétaire maîtrisé, une refonte de la structure tarifaire doit être envisagée. Elle repose sur :

1 – une simplification de la gamme tarifaire ;

2 – une prise en compte des mobilités et des conditions de ressources des différents utilisateurs des transports en commun ;
3 – une amélioration de la part des recettes directes contribuent au financement des coûts d'exploitation du réseau de transport.

1 – Concernant la simplification de la grille tarifaire, il s'agit de supprimer les titres peu utilisés ou se faisant concurrence afin d'améliorer la lisibilité de l'ensemble de la grille. Ces titres proposés à la suppression sont les suivants :

- **le ticket 7 jours :** 2,5% du total des ventes, ce titre est conservé uniquement pour les cas d'évènement promotionnels (semaine de la mobilité…)
- **le carnet de 10 diamant,** réservé au + de 60 ans imposables : 1,3% du total des ventes,
- **le carnet de 4 tickets Tan-air :** moins de 0,1% du total des ventes ; il est également proposé de supprimer l'accès à Tan-Air avec les pass.
- **le ticket DUO** (12,1% du total des ventes)

2 – S'agissant de la prise en compte de l'usage réel du réseau et des situations sociales des usagers du réseau, les principes suivants sont proposés :

➢ **Création des Pass et des abonnements par classes d'âges, fonction des mobilités constatées:**

- Pass moins de 12 ans,
- Pass moins de 18 ans,
- Pass moins de 26 ans,
- Pass retraité plus de 60 ans,
- Pass (pour toutes les autres catégories).

Le tarif est appliqué en fonction de l'âge au moment de la date de début de validité de l'abonnement.
Il est à préciser que :
- Les 10 -12 ans dont la mobilité reste souvent limitée aux déplacements purement scolaires bénéficient d'un titre moins cher ;
- Les réductions accordées aux familles selon le nombre de pass moins de 12 ans et moins de 18 ans sont reconduites:

▪ pour toutes familles dès le 2è abonnement annuel « moins de 12 ans » ou « moins de 18 ans »: -20% sur le 2è abonnement annuel; -30% sur le 3è abonnement annuel et -50% sur le 4è abonnement annuel ;

▪ pour les familles ayant un ou des enfants boursiers dès le 1er abonnement annuel « moins de 12 ans » ou « moins de 18 ans » : -30% sur le 1er et le 2è abonnement annuel; -40% sur le 3è abonnement annuel et -60% sur le 4è abonnement annuel.

- Les jeunes travailleurs ainsi que tous ceux en contrat de qualification (ou assimilés) dont les revenus sont souvent modestes bénéficient du même tarif que celui des étudiants jusqu'à leurs 26 ans.

➢ **La tarification sociale TEMPO est maintenue**: elle accorde la gratuité à toutes les personnes en recherche d'emploi et sans travail (ou dispensées), aux personnes en contrat d'insertion ou réinsertion, à celles inscrites à la mission locale, dont les ressources sont < au smic, ainsi qu'aux Rmistes.

➢ **Les 3 catégories de personnes retraitées de + de 60 ans sont maintenues en fonction des ressources:**

▪ gratuit pour les bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire
▪ 2 gammes tarifaires selon si les personnes sont imposables ou non

Il est proposé que l'accès à ces titres soit conditionné au statut de retraité (ou assimilé) afin de tenir compte de la réalité de la baisse des revenus lors du passage à la retraite

➢ **Les réductions accordées aux personnels des entreprises ayant signé un PME sont proposées comme suit:**

▪ - 10% lors de la signature d'un 1er contrat,
▪ - 5% lors des renouvellements successifs des contrats,
▪ maintien de -15% pour les 1ers contrats en cours et pour la fonction publique en attendant le décret d'application des 50% employeurs.

Il est proposé que les réductions accordées par Nantes Métropole aux personnels des entreprises signataires d'un PME ne soient accordées qu'aux détenteurs d'un pass plein tarif.

Le détail des tarifs applicables à compter du 1er juillet 2009, figure ci-après :

	Titres	Tarifs 2009 en €
Tickets	Ticket à l'unité	1,5
	Carnet 10 tickets	12
	Carnet 10 tickets tarifs réduits	7
	Ticket 24 Heures	4
	Ticket 24 Heures – 4 personnes	6,5
	Ticket 7 jours Atlanter	12,7
	Ticket Affaire	2,5
	Ticket Groupe Scolaire	0,7
	Ticket navette aéroport	7
Pass	Pass	465
	Pass - de 26 ans	225
	Pass moins de 18 ans	210
	Pass - de 12 ans	115
	Pass retraité + de 60 ans	260
	Pass retraité + de 60 ans tarif réduit	105
	Pass entreprise	550
Billets mensuels	Billet Mensuel	48
	Billet mensuel Atlanter	38,9
	Billet mensuel - de 26 ans	30
	Billet mensuel - de 18 ans	22
	Billet mensuel - de 12 ans	12
	Billet mensuel retraité + de 60 ans	26
	Billet mensuel retraité + de 60 ans tarif réduit	10,5

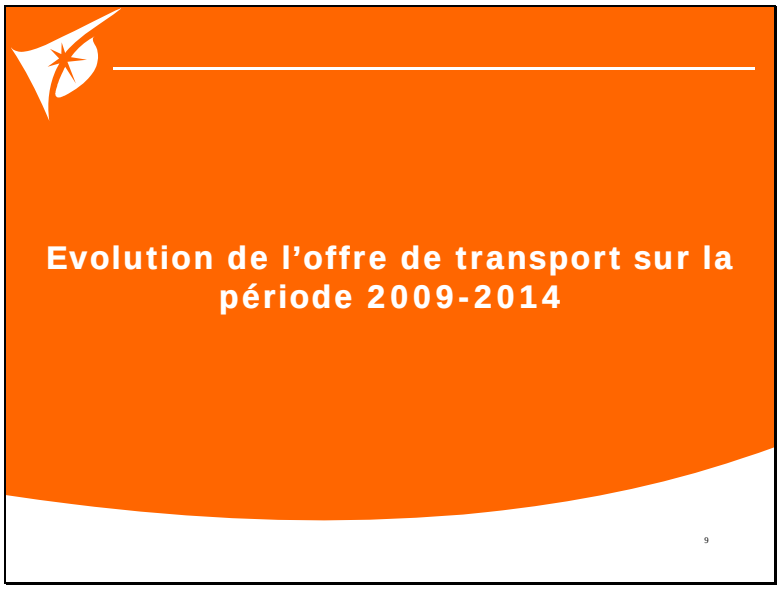

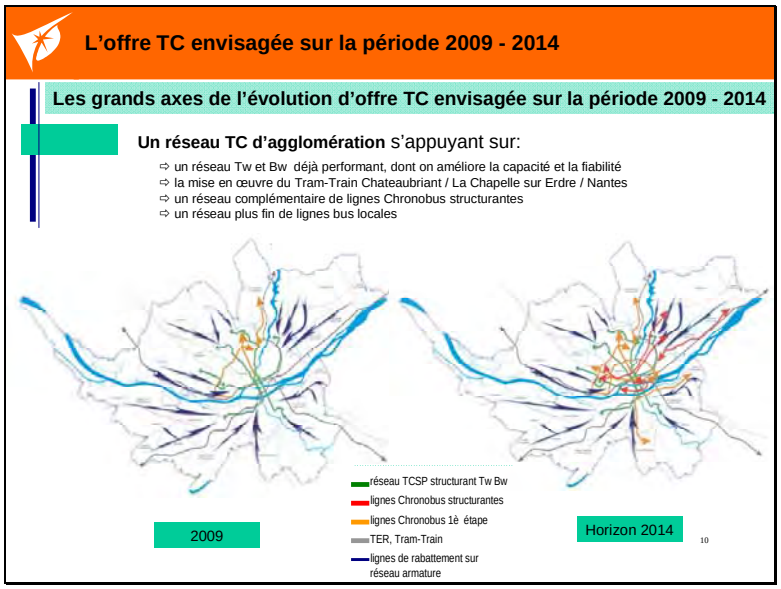

« Ce dossier concerne l'offre envisagée sur la période 2009-2014. Au préalable, je rappelle simplement qu'il y a eu cinq conférences territoriales qui nous ont permis de mettre à plat l'ensemble des performances du réseau. Nous avons travaillé avec les maires des différentes communes. Nous avons également eu des échanges avec le collectif Transports. C'est dans ce cadre que nous appartiennent en tant qu'élus les décisions qui vous sont proposées ici sur la période 2009-2014.

Concernant les grands axes de l'évolution, la carte est difficilement lisible, mais je crois que chacun tenait à ce que l'on voit bien l'ensemble de l'agglomération, ce qui n'est pas facile à faire tenir sur un écran. Vous voyez le principe. Il y a un réseau armature, structuré, celui du tramway et du busway. Il y a ensuite, et nous le verrons, un réseau complémentaire de lignes chronobus qui vous sera proposé, puis les lignes de bus et des autres modes de déplacement qui permettent "le rabattement" vers le centre et constitue l'essentiel des modes de déplacement. Cette carte illustre bien la question de la multimodalité, de l'intermodalité. Puisqu'il fallait la décrire au regard de l'ensemble de l'agglomération, vous avez sur la partie gauche de l'écran ce qui existe à l'heure actuelle et sur la partie droite, à l'horizon 2014, ce qui vous est proposé en termes de réseau structurant. »

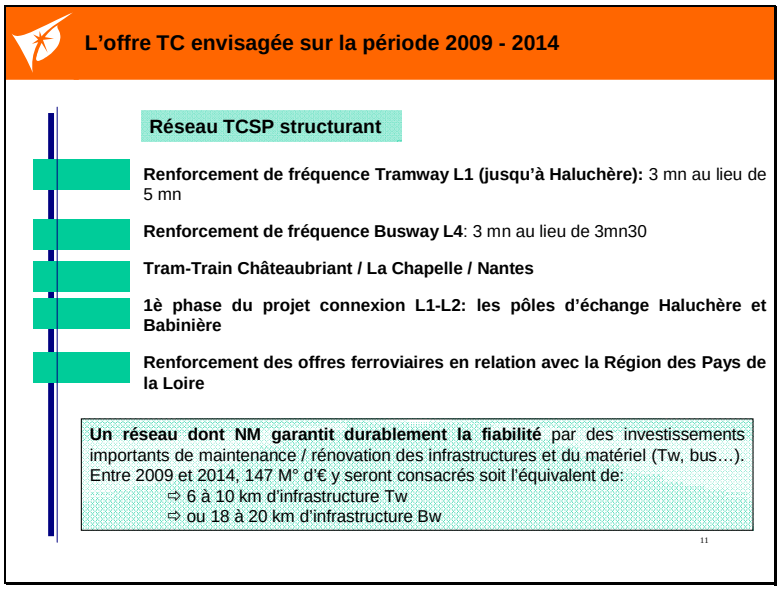

« Nous allons maintenant entrer dans le détail et je crois que ce sera plus lisible. Sur le réseau TCSP structurant, pour assurer une bonne coordination entre les déplacements de la périphérie vers le centre, il faut renforcer la fréquence du tramway, notamment la fréquence de la ligne 1. Il est donc proposé de ramener cette fréquence de cinq minutes à trois minutes. De la même manière, puisque s'opère un échange à l'arrêt duchesse Anne notamment, il est proposé de renforcer la fréquence du busway et de la passer de trois minutes trente à trois minutes.
D'ici 2014, nous verrons l'arrivée du tram-train Nantes/Châteaubriant et pour ce qui concerne Nantes Métropole la liaison entre la commune de la Chapelle-sur-Erdre et le cœur de l'agglomération, auxquelles il faut lier la première phase du projet de connexion ligne1/ligne 2. Nous avons déjà voté ici, dans ce Conseil communautaire, les budgets liés à l'élargissement du pont de la Jonelière. Nous aborderons donc les questions des pôles d'échange Haluchère et Babinière. Je rappelle l'importance de la mise en œuvre de ce pôle d'échange de la Haluchère pour toute la partie nord-est de l'agglomération.
Une autre nouvelle donne dont nous avons déjà parlé tout à l'heure concerne le renforcement constaté de l'offre ferroviaire sur les Pays de la Loire, notamment sur l'environnement de l'agglomération nantaise. Il aura un impact sur l'organisation des transports en commun, notamment sur le rabattement vers certaines gares situées au cœur de l'agglomération.
Et puis, dans un encadré en bas de la diapositive pour bien attirer votre attention, il est rappelé que Nantes a été précurseur au moment où il y a eu le retour du tramway dans l'agglomération, depuis plus de vingt ans déjà. Nous arrivons donc à une période où il est nécessaire de garantir la fiabilité du réseau pour éviter d'avoir par exemple du matériel tout à fait performant, mais des pannes à répétition sur le réseau. Je ne citerai personne, mais vous voyez à quel réseau nous pouvons faire référence. Il faut donc nécessairement des investissements très importants en matière de maintenance et de renouvellement du matériel, renouvellement du parc de tramways, de busways et de bus. Entre 2009 et 2014, nous allons y consacrer 147 M€, ce qui correspond à six ou huit kilomètres d'une infrastructure tramway ou à dix-huit à vingt kilomètres d'une infrastructure busway. Cela donne une idée de l'effort financier qui est fait pour quelque chose qui, aux yeux du citoyen lambda, se verra très peu, mais qui, par contre, garantit la fiabilité et l'efficacité de ce réseau armature, au regard notamment de cette étoile tout autour de l'agglomération. »

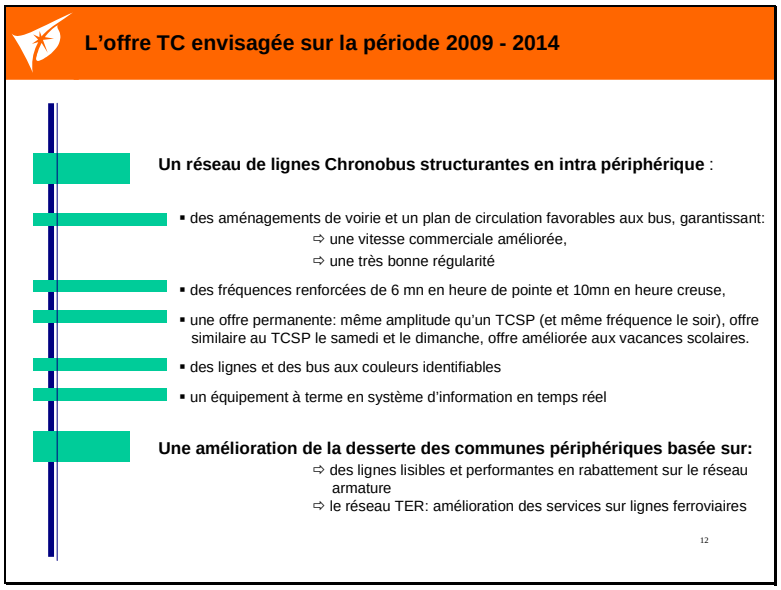

« Nous avons eu tout à l'heure un appel à l'imagination dont nous voyons ici une première illustration. L'idée est d'avoir sur le mandat un réseau de lignes que l'on appelle pour l'instant des lignes chronobus structurantes. Il faudra sans doute leur donner un nom un peu plus acceptable pour les usagers. Ces lignes vont se caractériser d'abord par des aménagements de voiries, avec des plans de circulation favorables aux bus et qui garantissent une amélioration de la vitesse commerciale et une bonne régularité. On sait que c'est le secret nécessaire à la fidélité des usagers à ce réseau. Ces lignes se caractériseront également par un renforcement des fréquences, soit six minutes en heure de pointe et dix minutes en heure creuse. Par ailleurs, les offres seront permanentes ; elles auront la même amplitude que le réseau TCSP, la même fréquence, notamment aux heures du matin et du soir, ainsi que le samedi et le dimanche, et une offre améliorée sur les périodes de congés scolaires. En effet, nous avons eu des échanges sur ce sujet pendant les conférences territoriales et nous avons bien vu que calquer la fréquence du réseau aux rythmes scolaires était une erreur. En effet, les temps ont été approchés d'une autre manière par les employeurs et les salariés et il importe de prendre en compte cette nouvelle amplitude. Pour qu'ils soient clairement visibles par les usagers, il faudra probablement donner une couleur reconnaissable à ces bus et bien identifier les lignes par un système d'information en temps réel, qui permette de préciser l'heure d'arrivée du prochain bus, de manière à rassurer l'usager sur le quai et à fiabiliser l'ensemble du réseau. Il faudra également voir toute l'amélioration de la desserte des communes périphériques, basée sur ces lignes qui sont en rabattement sur le réseau structurant et le réseau TER. J'en ai déjà parlé tout à l'heure. »

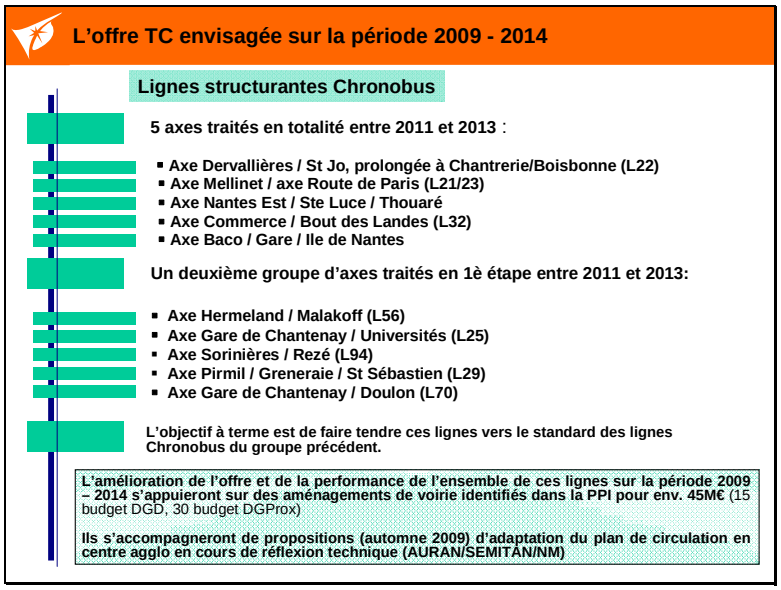

« S'agissant de l'offre envisagée sur la période 2009-2014, cinq axes seront traités en totalité sur 2011-2013. Le tracé n'est pas formellement arrêté parce qu'il y a forcément des modifications de lignes existantes.
L'axe Baco / Gare / Ile de Nantes peut préfigurer la ligne 5. C'est le lien qu'il faudra d'ailleurs faire avec le PDU.
Tout cela va nécessiter des aménagements de voiries et des investissements matériels. Le tout est actuellement estimé à 45 M€. Cela s'accompagnera naturellement d'un certain nombre de propositions, d'adaptations du plan de circulation du centre de l'agglomération, mais aussi des plans de circulation des communes qui seront impactées par l'arrivée de ces lignes structurantes. »

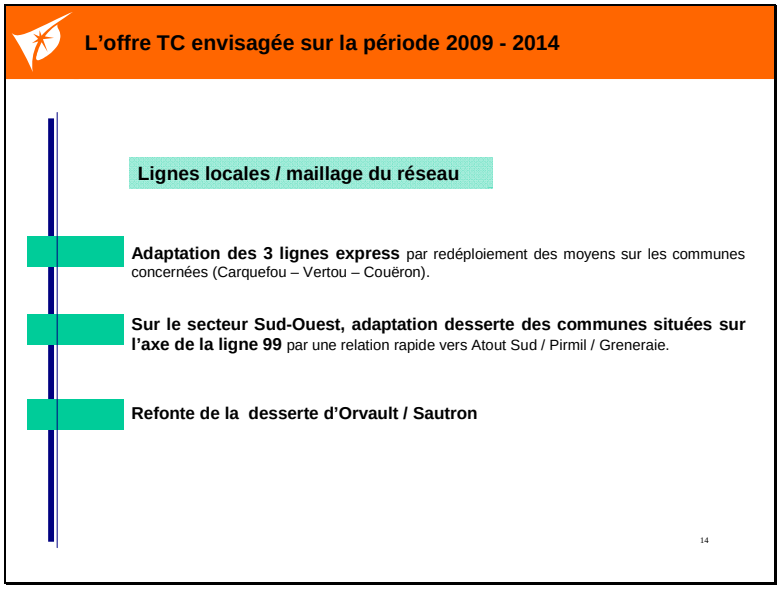

« Parallèlement, il va falloir travailler sur le maillage du réseau et sur l'adaptation d'un certain nombre de lignes locales, indépendamment des dix lignes que l'on vient de présenter ici. Il faudra adapter des lignes express par redéploiement des moyens sur les communes concernées, notamment sur Carquefou, Vertou et Couëron. Dans le secteur sud-ouest, il faudra adapter la desserte des communes qui sont situées sur l'axe de la ligne 99 et trouver une relation plus rapide vers le secteur Atout sud, Pirmil et Gréneraie. Nous avons déjà eu un débat avec les élus du secteur sud-ouest sur la question des fréquences. Il y aura également une refonte de la desserte des secteurs d'Orvault et de Sautron. Les maires de ces deux communes ont souhaité être associés à cette réflexion. »

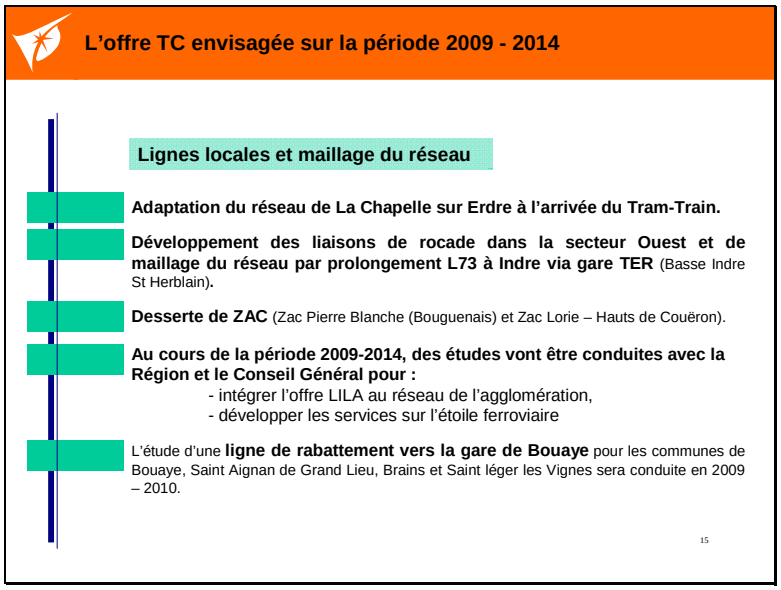

« Il faudra adapter le réseau de la Chapelle-sur-Erdre avec l'arrivée du tram-train. Naturellement, les lignes ne peuvent pas conserver leur dessin actuel compte tenu de l'arrivée du tram-train. Il faudra développer les liaisons de rocade dans le secteur ouest et le maillage du réseau par le prolongement de la ligne 73 à Indre par la gare TER. Il y aura également la desserte de nouvelles ZAC (Pierre Blanche à Bouguenais et Lorie pour les Hauts de Couëron).
Au cours de la période 2009-2014, nous allons aussi travailler de manière étroite avec les deux autorités organisatrices de transport que sont le Conseil régional et le Conseil général, pour mieux intégrer l'offre Lila au réseau de l'agglomération et développer les services sur l'étoile ferroviaire. Il est évident qu'avec cette progression de l'offre sur l'étoile ferroviaire (sur les lignes de Clisson, de Saint-Nazaire, sur l'axe Nantes-Angers), plusieurs communes vont être impactées. C'est le cas de Bouaye, Saint-Aignan-de-Grand-lieu, Brain et Saint-Léger-les-Vignes en ce qui concerne le rabattement sur la gare de Bouaye. Je pourrais citer également Basse-Goulaine sur la ligne de Vertou, l'impact que pourra avoir l'axe Nantes-Angers sur les gares actuelles de Mauves et de Thouaré. Il va falloir conduire cette réflexion avec les autres autorités organisatrices. »

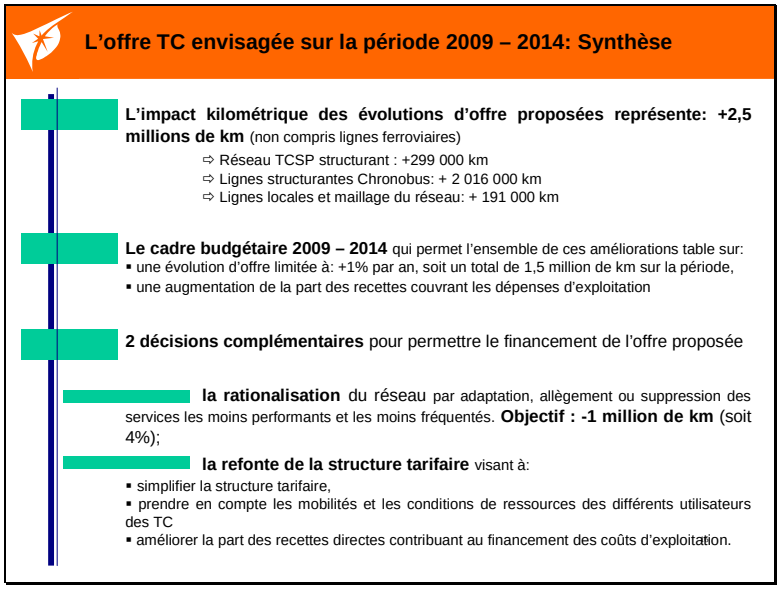

« Tout ceci a naturellement un impact en termes kilométriques puisque l'ensemble de ce qui vient de vous être exposé représente des évolutions d'offres, hors lignes ferroviaires, qui se situent à 2,5 millions de kilomètres. Vous voyez qu'un effort particulier est porté sur les lignes structurantes, sur les dix lignes que l'on a évoquées tout à l'heure, puisqu'elles représentent au total 2 millions de kilomètres sur ces 2,5 millions de kilomètres. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec les maires, dans le cadre des conférences territoriales. Le cadre budgétaire qui avait été fixé était une évolution d'offres limitée à 1 % par an, ce qui représentait, sur la période, 1,5 million de kilomètres, ainsi qu'une augmentation de la part des recettes couvrant les dépenses d'exploitation, pour arriver à cette qualité d'offre de service à l'horizon 2014.
Il y a donc deux décisions complémentaires qui permettront d'arriver à mettre en place cette offre pour 2014. C'est d'une part une rationalisation du réseau. Je vais y revenir tout à l'heure. C'est

d'autre part une refonte de la structure tarifaire qui fera l'objet également de la présentation que je vais vous faire tout à l'heure. »

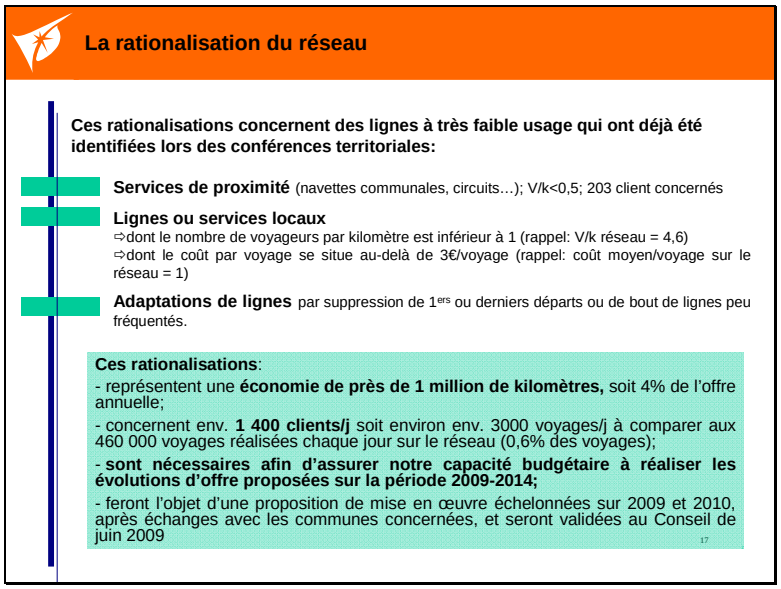

« S'agissant des rationalisations sur les lignes à faible usage, nous en avons identifiées un certain nombre. Il y a eu de nombreux débats avec les élus, notamment sur les indicateurs qui étaient à trouver. Le ratio qui est maintenant familier aux élus de tous les secteurs, c'est le fameux V/k, soit le nombre de voyages par kilomètre, mais aussi le coût par voyage. Lorsque nous avons fait une analyse fine, nous avons constaté, hors secteur Proxitan, que les coûts se situaient entre 0,50 et 8 € par voyage. Je dis bien 8 € par voyage sur certaines dessertes communales. C'est quand même le chiffre qu'il faut avoir en tête. Il faut donc revisiter les services de proximité, notamment les navettes communales parce que certaines sont labellisées Tan et d'autres sont d'initiative purement communale. Je crois qu'il faut opérer une mise à plat du fonctionnement de ces navettes communales et avoir un débat avec les communes concernées. Sur certaines lignes, le nombre de voyageurs est particulièrement faible et le coût par voyage se situe au-delà de 3 €. Nous en avons dressé une liste. Il faut également faire des adaptations de lignes parce que l'on constate des écarts entre les premiers ou les derniers départs, ou encore des bouts de ligne peu fréquentés. Il y a donc probablement un certain nombre d'adaptations à faire sur le réseau.
Ces rationalisations telles qu'elles ont été évaluées par la direction des Déplacements, en lien étroit avec la SEMITAN, présentent une économie d'à peu près un million de kilomètres, soit environ 4 % de l'offre annuelle. Nous avons fait chiffrer aussi la fréquentation de ces lignes que nous pouvons qualifier comme étant déficitaires. Nous arrivons à environ 3 000 voyages/jour sur ce fameux million de kilomètres, à comparer aux 460 000 voyages quotidiens sur le réseau. »

Méthode proposée

Conseil Communautaire du 20 mars 2009, approbation des évolutions d'offre entre 2009 et 2014 et principes de rationalisation du réseau.

Mars à fin 2010, élaboration du projet Plan de Déplacement Urbain 2010-2020.

Mars à Juin 2009 :
- identification des services de proximité existant sur chaque commune,
- échange avec les communes sur les dates d'application des rationalisations proposées (2009 ou 2010),
-réflexion sur l'accompagnement des services de proximité
- Conseil Communautaire de Juin 2009, délibération sur les dates de mises en œuvre des rationalisations.

A compter du printemps 2009, pour les évolutions d'offre envisagées, engagement des réflexions mises en œuvre par la Direction Générale des Déplacements et la SEMITAN en relation avec les communes et les pôles concernés : méthode proposée, diagnostic partagé, définition des attentes, élaboration et validation des scénarios.

18

« Nous proposons donc d'avoir une mise en œuvre échelonnée de ces rationalisations par un débat avec l'ensemble des communes, avec une première perspective à l'horizon de juin 2009 pour tout ce qui peut faire consensus dans un premier temps. Nous aurons ensuite un débat plus approfondi avec les communes à l'horizon 2010. Voilà donc la méthode qui est proposée. Il s'agit d'avoir ce débat d'ici la fin du mois de juin 2009 sur ces perspectives de rationalisation. Voilà pour la partie relative à l'offre. »

Refonte de la structure tarifaire

La refonte de la structure tarifaire repose sur 3 objectifs principaux:

1 – La prise en compte des mobilités et des conditions de ressources des différents utilisateurs des TC

2 – L'amélioration de la part des recettes directes contribuant au financement des coûts d'exploitation

3 – La simplification de la structure tarifaire

Ces hausses sont proposées pour application au 1er juillet 2009.

19

« Concernant la refonte de la structure tarifaire, trois objectifs principaux décrits ci-dessus nous semblent importants à prendre en compte. »

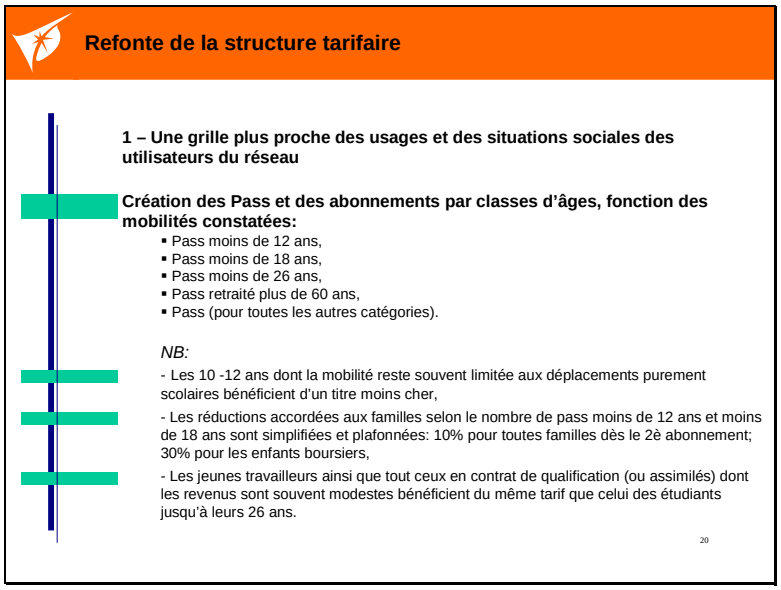

« Premièrement, l'idée est d'avoir une grille plus proche des usages et des situations sociales des utilisateurs du réseau. C'est pour cette raison que nous proposons de créer des pass et des abonnements par classe d'âge, en fonction des mobilités qui sont constatées, soit des pass moins de 12 ans, moins de 18 ans, moins de 26 ans, retraités de plus de 60 ans et des pass partout pour toutes les autres catégories. Qu'est-ce qui nous a conduits à cette réflexion ? Pour les 10 à 12 ans, la mobilité est souvent limitée. L'ancien pass Primo qui était réservé aux élèves du primaire pourra s'étendre "grosso modo" aux élèves de classes de sixième et de cinquième, mais surtout les moins de 12 ans seront traités comme les élèves du primaire. Les réductions accordées aux familles vont être simplifiées. Autre point important, le pass de moins de 26 ans appelé jusqu'à maintenant pass campus était réservé aux étudiants, ce qui créait une situation un peu inéquitable, notamment vis-à-vis des jeunes travailleurs qui débutent dans la vie professionnelle, avec souvent des contrats de qualification ou assimilés, en fonction des politiques d'emploi conduites, et qui sont souvent dans des situations de précarité. Il apparaît nécessaire d'appliquer ce tarif à l'ensemble des moins de 26 ans et non pas simplement aux étudiants. »

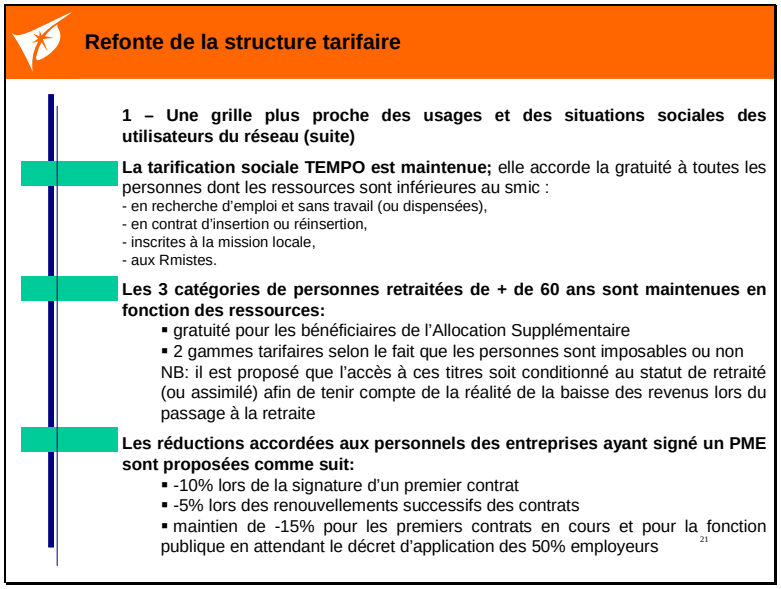

« Un autre point essentiel dans le débat concerne la tarification sociale Tempo. Elle est maintenue en totalité. Elle accorde la gratuité à toutes les personnes dont les ressources sont inférieures au Smic, qui sont en recherche d'emploi, sans travail ou dispensées de recherche d'emploi, en contrat d'insertion, inscrites à la Mission locale, au RMI ou au RSA bientôt. Ces catégories sont prises en compte dans la tarification sociale Tempo.
Pour ce qui concerne les personnes retraitées de plus de soixante ans, les trois catégories sont maintenues en fonction des ressources.
Des réductions sont accordées aux personnels des entreprises qui ont signé un plan de mobilité d'entreprise. Elles sont ramenées à 10 % au lieu de 15 % lors de la signature du premier contrat et à 5 % lors des renouvellements successifs des contrats. Les plans de mobilité des entreprises amènent, à l'intérieur des entreprises, des négociations entre les employeurs, les salariés, la

collectivité et apportent un éclairage particulièrement intéressant sur les modes de déplacement. C'est donc une source d'informations qu'il ne faut pas négliger. Plus de 60 000 salariés sont impactés par les plans de mobilité d'entreprise. Il est donc important d'avoir ce débat.
Il faut aussi prendre en compte un autre facteur : la législation permet maintenant la prise en compte du chèque transport pour tout salarié d'entreprise, avec encore une incertitude pour les trois fonctions publiques (territoriale, hospitalière et fonction publique d'Etat), ce qui change la donne pour les salariés. »

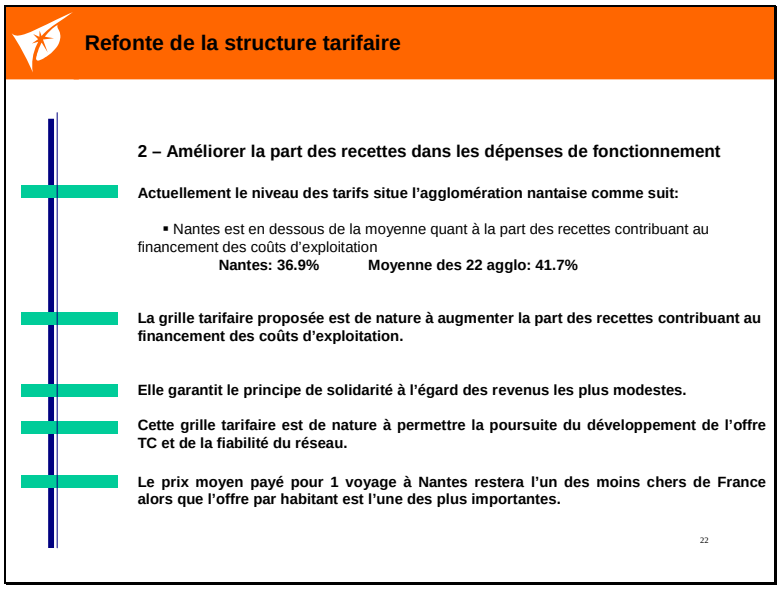

« Il y a un autre point important dont nous avons eu l'occasion de débattre un certain nombre de fois : voir quelle est la part des recettes dans les dépenses de fonctionnement. Actuellement, Nantes est en-dessous de la moyenne des agglomérations comparables, notamment des 22 agglomérations qui sont retenues par les organismes que sont le Certu pour l'Etat, le Gart et l'UTP, l'Union des transports publics. Notre part des recettes contribuant au financement des coûts d'exploitation s'élève environ à 36,9 %, contre 41,7 % sur la moyenne des agglomérations. La grille tarifaire est de nature à augmenter la part des recettes qui contribuent au financement des coûts d'exploitation. Comme vous l'avez vu dans l'exposé que j'ai fait, je pense qu'elle garantit un principe de solidarité à l'égard des revenus les plus modestes, mais elle permet aussi la poursuite du développement de l'offre et de la fiabilité du réseau, notamment par des investissements renouvelés sur le matériel et sur les infrastructures proprement dites.
J'ai déjà eu l'occasion de lire un peu la presse ce matin et de voir que l'ion peut faire un certain nombre de comparaisons. On pourra toujours trouver dans une autre agglomération et par catégorie un titre plus cher ou moins cher. Mais les statistiques qui nous sont fournies par les organismes officiels que sont le Certu, le Gart et l'UTP sont intéressantes car elles nous permettent de bien regarder quel est le prix moyen payé pour un voyage dans les agglomérations en tenant compte notamment de l'impact de la tarification sociale. Quand la tarification sociale est au niveau où elle est dans l'agglomération nantaise, naturellement, elle impacte le prix moyen payé pour un voyage sur l'agglomération. Pour vous donner une idée, l'agglomération nantaise se situe en France, parmi les 22 agglomérations, au niveau le plus bas, soit à 37 centimes d'euros de recette moyenne au déplacement, contre 49 centimes d'euros à Grenoble, 65 centimes d'euros à Lille, 72 centimes à Orléans, etc. C'est un point qu'il faut se donner quand on veut arriver à des comparaisons raisonnables. Il faut regarder la totalité. Par ailleurs, l'offre est extrêmement importante sur l'agglomération nantaise. C'est d'ailleurs l'un des constats que l'on fera dans l'évaluation du PDU. Nous sommes passés, dans les dix dernières années, de moins de 80 millions de voyages par an à plus de 110 millions de voyages à l'heure actuelle, ce qui n'est pas négligeable. Ces 110 millions de voyages sont à comparer par exemple aux 85 millions de voyages à Bordeaux ou aux 140 millions de voyages à Lille en tenant compte de la taille de l'agglomération lilloise. Je voulais donner ces éléments parce qu'il me semble important de les avoir en tête dans le débat, notamment pour bien mesurer l'impact de la tarification sociale. J'ajouterai que dans la situation actuelle de l'emploi, il est évident que la collectivité aura probablement à prendre en charge malheureusement plus de titres Tempo, si le nombre de demandeurs d'emploi continuent d'augmenter. L'impact sur les finances de Nantes Métropole sera tout à fait net dans sa contribution à la SEMITAN naturellement. »

Refonte de la structure tarifaire

3 - Simplifier la structure tarifaire

Il s'agit de supprimer les titres peu utilisés ou se faisant concurrence afin d'améliorer la lisibilité de la grille tarifaire

Suppression des titres suivants:

- **le ticket 7 jours :** 2,5% du total des ventes, ce titre est conservé uniquement pour les cas d'évènement promotionnels (semaine de la mobilité…
- **le carnet de 10 diamant,** réservé au + de 60 ans imposables : 1,3% du total des ventes,
- **le carnet de 4 tickets Tan-air :** moins de 0,1% du total des ventes ; il est également proposé de supprimer l'accès à Tan-Air avec les pass.
- **le ticket DUO** (12,1% du total des ventes)

23

« L'idée est donc de simplifier la structure tarifaire. Pour ce faire, il est proposé de supprimer un certain nombre de titres : le ticket 7 jours, le carnet de 10 Diamant, le carnet de 4 tickets Tan-Air et le ticket Duo. Vous voyez que le ticket Duo représente 12 % des ventes, mais l'idée aussi, et on le voit bien au niveau de la fréquentation du réseau, est d'arriver à fidéliser la clientèle, sachant qu'il peut y avoir le ticket à l'unité. Le carnet de 10 tickets est également un moyen intéressant pour voyager, sachant qu'il reste valide dans le temps et qu'il n'a pas de limite annuelle par exemple. On peut toujours l'utiliser sur le réseau. »

Refonte de la structure tarifaire

Proposition de grille tarifaire

	Titres	Tarifs 2009 en €
Tickets	Ticket à l'unité	1,5
	Carnet 10 tickets	12
	Carnet 10 tickets tarifs réduits	7
	Ticket 24 Heures	4
	Ticket 24 Heures – 4 personnes	6,5
	Ticket 7 jours Atlanter	12,7
	Ticket Affaire	2,5
	Ticket Groupe Scolaire	0,7
	Ticket navette aéroport	7
Pass	Pass	465
	Pass - de 26 ans	225
	Pass moins de 18 ans	210
	Pass - de 12 ans	115
	Pass retraité + de 60 ans	260
	Pass retraité + de 60 ans tarif réduit	105
	Pass entreprise	550
Billets mensuels	Billet mensuel	48
	Billet mensuel Atlanter	38,9
	Billet mensuel - de 26 ans	30
	Billet mensuel - de 18 ans	22
	Billet mensuel - de 12 ans	12
	Billet mensuel retraité + de 60 ans	26
	Billet mensuel retraité + de 60 ans tarif réduit	10,5

24

« Je ne vais pas énumérer la liste exhaustive de la proposition de grille tarifaire qui vous est faite. Il y a une meilleure lisibilité : on trouve les tickets, les Pass, les billets mensuels, le ticket à l'unité et le carnet de tickets. On y a intégré un certain nombre de tickets qui n'étaient peut-être pas apparus dans ce que nous avions évoqué au sein de la commission "Mobilités". Je pense notamment au ticket 24 heures - 4 personnes, au ticket groupe scolaire et au billet mensuel qui avaient pu être oublié. Le ticket à l'unité est à 1,50 €, le carnet de 10 tickets à 12 € et le carnet de 10 tickets à tarif réduit, à 7 €. Mais vous savez lire comme moi et la grille tarifaire est reprise dans la délibération. Vous avez donc l'ensemble de la tarification qui est proposée. »

M. Guerriau : « Monsieur le Président, chers collègues,
Lors du Conseil du 27 juin 2008, la délibération 61 qui nous était proposée pour la tarification sur le réseau Tan soulignait que « *d'une façon globale, sur ces dernières années, les tarifs évoluent à un rythme proche de l'inflation, soit plus 2,2 % par an depuis 2003* ». Vous nous aviez proposé, pour 2008, une augmentation moyenne pondérée des tarifs, de l'ordre de 2,9 % qui était proche également du taux d'inflation.
Or, en commission "Mobilités" du 9 mars dernier, il a été annoncé une augmentation moyenne pondérée pour 2009 d'environ 11 %. C'est donc bien ce que nous constatons, même si les

comparaisons sont très difficiles puisque, comme l'a rappelé notre rapporteur, les abonnements sont maintenant proposés par classe d'âge. En fait, certains titres augmentent de beaucoup plus de 11 %. Le carnet de dix tickets augmentera de 13,21 % et le "Pass Partout" qui est devenu "Pass" augmentera de 15,67 %. Le "Pass Diamant" qui devient le "Pass Retraité" augmente quant à lui de 28,71 %. Ce sont là des augmentations qui peuvent atteindre plus de 28 % et qui sont, me semble-t-il, difficilement acceptables. Ne faut-il pas mieux par exemple étaler de telles augmentations sur plusieurs exercices ou au fur et à mesure de l'amélioration des services ou encore lorsque nous aurons à mettre en place de nouveaux services, d'autant plus que nous sommes en période de crise ?
Même si les tarifs actuels de notre métropole sont plutôt inférieurs à ceux des métropoles comparables, il reste difficile d'accepter de telles augmentations.
Les salariés vont bénéficier d'une participation de 50 % de leur entreprise à partir du 1er avril, comme vous l'avez rappelé. Qu'en sera-t-il pour les autres usagers ? Nos tarifs ne doivent pas être dissuasifs si nous voulons augmenter la part du transport collectif, ce qui a toujours été un axe moteur de notre travail au sein de la Communauté urbaine.
D'autre part, nous regrettons que la gratuité des transports en commun ne soit pas consentie aux anciens combattants, comme ils l'ont sollicité et comme c'est déjà le cas dans de grandes agglomérations, telles que Bordeaux.
Quant à la rationalisation de l'offre que vous proposez par suppression, allègement ou adaptation des services les moins performants et les moins fréquentés, il y a probablement encore d'autres pistes à creuser, comme par exemple :
➲ adapter les transports publics (véhicules, parcours, fréquences) aux tranches horaires pour optimiser les infrastructures,
➲ réduire les services sur les petites lignes et les zones d'activité en dehors des heures d'embauche et de débauche,
➲ rechercher de nouvelles motorisations et sources d'énergie, avec, par exemple, des bus électriques sur les petites lignes ou du biogaz issu de stations d'épuration,
➲ accroître l'intermodalité de tous les types de transport et faciliter l'usage du vélo et la piétonisation,
Ce ne sont là que quelques exemples de rationalisation et certainement des sources d'économies d'énergie que préconise notre groupe et qui mériteraient d'être étudiées plus profondément. »

Mme Chiron : « Monsieur le Président, après l'ensemble des interventions, je voudrais vous demander une interruption de séance pour pouvoir réunir notre groupe. »

M. le Président : « D'accord ; c'est prévu dans le règlement. Je vous l'accorde donc, mais pour dix minutes maximum. Nous reprendrons la séance ensuite.»

M. Raimbourg : « Je ferai trois observations rapides. Une première concerne le réseau, pour souligner le succès, mais aussi la relative saturation de la ligne du busway dans les années à venir, dans l'attente de l'adoption du PDU. Je voudrais souligner l'importance qu'il y a à y répondre. J'ai noté qu'il y aura une amélioration de la fréquence qui va gagner trente secondes. Nous allons passer de trois minutes trente à trois minutes, ce qui est important. La fréquentation est un succès, mais nous devons la surveiller de près parce qu'elle est relativement atypique. En effet, la desserte de la gare fait que la fréquentation est très importante, même en dehors des heures de pointe.
Ma deuxième observation concerne toujours le réseau, pour souligner l'importance de l'étoile ferroviaire et la nécessité, me semble-t-il, d'aller le plus rapidement possible vers la mise en place d'un réseau qui fonctionne sur cette étoile ferroviaire, ceci rapidement, de façon à lutter contre l'étalement urbain.
Ma troisième observation concerne les tarifs. Je ne suis pas certain qu'il soit très opportun de considérer les augmentations en pourcentage. En effet, les catégories d'usagers sont très différentes. Le déplacement à l'unité concerne moins de 10 % des usagers. Il est donc important de voir le nombre d'usagers qui sont touchés par une augmentation. Je note avec satisfaction l'extension du tarif Tempo à d'autres catégories que celles qui étaient prévues, ainsi que l'extension du Pass étudiant à des jeunes en contrat d'apprentissage ou en contrat d'alternance. »

M. Chesneau : « Je vais être assez bref pour ne pas revenir sur les interventions qui viennent d'être faites. Je voudrais aussi qu'en termes d'augmentations tarifaires, on puisse avoir à l'idée des éléments comparables. Aujourd'hui, je citerai simplement l'ADEME à propos du coût d'utilisation d'une voiture de gamme moyenne qui est de l'ordre de 7 652 € par an, soit 21 € par jour. J'aimerais aussi que l'on ait ce chiffre à l'esprit, d'autant plus qu'aujourd'hui, c'est ce qu'il faut mettre en regard de la hausse tarifaire que l'on propose. Les efforts sociaux que nous avons faits sur cette offre tarifaire permettent largement de ne pas être dissuasif pour l'utilisation du réseau. »

Mme Jozan : « Monsieur le Président, cette augmentation importante des tarifs révèle une pause de la politique volontariste et attractive de Nantes Métropole en matière de transports. En effet, jusqu'à présent, les tarifs de la Tan étaient réévalués chaque année à un niveau voisin de l'évolution de l'inflation et un rythme plus progressif aurait été sans doute plus facile à accepter.
Mais 2009 sera l'année de la rupture dans la politique de transports ambitieuse de notre métropole. Vous dites que nous sommes dans la moyenne basse, mais nous sommes au-dessus des métropoles comme Lille, Strasbourg, Toulouse et Bordeaux qui sont bien des agglomérations de taille similaire à celle de Nantes.
Au-delà de l'évolution insatisfaisante des offres, il n'est pas fait mention de nouvelles lignes structurantes. Nous constatons que l'augmentation des tarifs de 11 % en moyenne ne finance aucun nouvel investissement d'envergure. Prenons-en acte. Vous augmentez cette année très fortement les tarifs des transports publics, au moment où nos concitoyens ont de réels problèmes de pouvoir d'achat et sont préoccupés prioritairement par les questions du transport et du logement. On arrive aussi à se demander si le changement de critère des abonnements des jeunes, en passant de la référence scolaire à la référence d'âge, ne serait pas juste un alibi pour dissimuler d'autres hausses tarifaires. On peut également regretter la disparition du ticket Duo.
Vous vous livrez donc à une gestion assez inhabituelle : augmenter considérablement le prix d'une prestation sans proposer d'amélioration significative de l'offre. Cela sera assez difficile à expliquer aux habitants, sauf à dire que l'on paye maintenant des dépenses du passé, tout en ayant fait des pauses tarifaires pour des raisons électoralistes les années précédentes.
En réalité, cette situation est la conséquence d'une gestion financière trop serrée qui ne permet plus aujourd'hui à Nantes Métropole de poursuivre ses investissements.
Le Versement Transport étant à son maximum, les marges de manœuvre dont vous disposez sont d'augmenter les tarifs payés par les usagers et de vous désengager.
Ainsi, vous avez choisi délibérément d'augmenter les tarifs des abonnements Pass partout, au moment où l'Etat lance son chèque transport financé par les entreprises. En résumé, vous vous désengagez sur le dos des entreprises.
Pour terminer, à propos des évolutions de l'offre, la ligne 5 devait être la prochaine ligne structurante de l'agglomération. Soucieux de poursuivre le développement du réseau des transports en commun, notre groupe a toujours défendu, pour cette ligne 5, l'option du busway, deux fois moins chère que celle du tramway. Pouvez-vous nous préciser aujourd'hui de quelle nature sera cette ligne, à moins qu'aucune décision ne soit prise ? Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser également comment sera gérée la correspondance entre le tram-train et la ligne de tramway 1 au niveau de la gare de Nantes ? Des rames supplémentaires sont-elles prévues ? »

M. De Rugy : « Je voudrais d'abord remercier Jean-François Retière pour sa présentation qui était très complète, à la fois sur l'offre et sur les tarifs. Nous allons sans doute être un certain nombre à intervenir sur les tarifs, mais il ne faut pas oublier de faire le lien entre les deux. Je ne vais pas rebondir sur les propos de madame Jozan, mais je suis assez surpris qu'elle puisse dire qu'il y a une pause ou une rupture dans une politique qu'elle a par ailleurs combattue et que maintenant, elle soutiendrait. Peu importe. Il est très important de faire ce lien entre l'offre et les tarifs. Je dois d'autant plus saluer cette présentation qu'elle me paraît honnête. En effet, elle n'a pas caché les efforts qui seront faits et qui seront demandés à la fois sur les tarifs, mais également sur l'offre.
Concernant les tarifs, il est clair qu'il est demandé un effort important aux utilisateurs des transports en commun, comme sans doute demain, d'autres efforts seront demandés aux utilisateurs des parkings, pour prendre l'exemple d'un autre service géré par Nantes Métropole ou en tout cas dont les tarifs sont fixés par Nantes Métropole. C'est un effort qui est demandé aux utilisateurs après un certain nombre d'années qui ont connu en quelque sorte des offres de rabais. La plus connue est celle des plans de mobilité d'entreprise, mais je pense qu'il faut aussi se rappeler qu'il y a eu les abonnements annuels qui équivalaient à deux mois gratuits pour celui qui les souscrivaient par rapport aux abonnements mensuels. Nous sommes un certain nombre à nous être battus dès 2001 pour que ce dispositif soit mis en œuvre. Quand on fait le cadeau de deux mois, cela équivaut de fait à un rabais relativement important.
C'est un effort qui est également demandé aux entreprises. Je pense qu'il faut le rappeler. Le Versement Transport est au taux maximum. Il y a d'autres villes qui ont un taux inférieur. On ne peut plus l'augmenter parce que ce taux est plafonné et la loi nous empêche de l'augmenter. On ne va pas ouvrir le débat sur ce sujet, c'est un fait. C'est un effort qui est aussi demandé aux employeurs publics ou privés par le biais de la prise en charge de 50 % du coût de l'abonnement. Je le dis d'autant plus tranquillement que tout le monde connaît nos positions par rapport au gouvernement actuel. Il faut saluer cette mesure qui a été prise après de nombreuses interventions de tous bords. Avec le Président, nous sommes plusieurs fois intervenus en ce sens à l'Assemblée nationale pour demander au gouvernement la mise en œuvre de ce décret. Maintenant qu'il est mis en œuvre, on ne va pas s'en plaindre évidemment.
C'est un effort qui est toujours difficile à demander. Je crois qu'il faut être clair sur le sujet. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on fait des hausses de tarifs de ce type. Cela n'a de sens que si c'est pour continuer à développer l'offre de transport en commun dans notre agglomération. De ce point de vue, la première partie de l'exposé de Jean-François Retière montre qu'il y a des perspectives importantes. Cette offre de services doit être mise en parallèle avec les tarifs et je le

dis aussi avec la restructuration de l'offre. Jean-François Retière en a parlé et je pense qu'il ne faut pas se le cacher, il y a la volonté de remettre à plat un certain nombre de lignes de bus, un certain nombre de services qui ne fonctionnent pas ou qui ne fonctionnent pas bien et qui ne répondent pas à la demande. Il faudra avoir le courage de faire cette remise à plat et ne pas toujours vouloir empiler des nouvelles mesures avec l'existant, même quand l'existant ne fonctionne pas. Je le dis d'autant plus tranquillement que la commune d'Orvault dont je suis l'élu va faire l'objet de cette restructuration. Je crois pouvoir dire que les élus, toutes tendances confondues, mais également les habitants, sont demandeurs de cette remise à plat en profondeur, ce qui est proposé, plutôt que de rajouter des services à l'existant.
Pour finir, je voudrais simplement dire qu'en plus du maintien de la tarification sociale qui est importante, pour ne pas non plus opposer ceux qui en bénéficieraient et ceux qui n'en bénéficieraient pas et qui ne sont pas forcément des gens avec de hauts revenus, ainsi que pour amortir l'effort qui est demandé aux familles, aux classes moyennes, nous faisons la proposition de maintenir la réduction proposée aux familles qui existait jusqu'à présent pour les abonnements scolaires. Ce serait donc un amendement à la délibération. Nous souhaiterions d'ailleurs que l'on étudie pour 2010 la possibilité qu'elle soit étendue lorsque dans une même famille, il y a plusieurs abonnements, qu'ils soient scolaires ou non. Il s'agissait de la dégressivité des tarifs, avec 20 % de réduction sur le deuxième abonnement, 30 % sur le troisième et 50 % sur le quatrième. Nous souhaiterions que cet amendement puisse être adopté par notre Conseil, sachant qu'il fait déjà l'objet d'un accord des différentes sensibilités, des différents groupes de la majorité. »

M. Vince : « Monsieur le Président, chers collègues,
Quand j'entends les cris d'orfraie poussés par la droite sur cette délibération, j'en suis pantois. Franchement, je ne pense pas que madame Jozan soit la mieux placée pour parler du pouvoir d'achat des salariés, alors que trois millions de personnes étaient précisément dans la rue hier soir pour dénoncer le plan de relance d'un gouvernement qui s'adresse davantage aux banques, aux grandes entreprises et aux actionnaires qu'aux salariés eux-mêmes. Je pense, madame Jozan, qu'il faut garder un peu de mesure dans les propos que vous tenez.
Mon intervention portera précisément sur les trois dossiers relatifs au PDU que nous avons traités tout à l'heure, à l'évolution de l'offre et des tarifs des transports collectifs et à la contribution forfaitaire prévisionnelle de Nantes Métropole à la SEMITAN, dans le cadre de la délégation de service public.
Maîtriser la part de la voiture particulière au profit des transports publics et des modes doux, dans une perspective de rééquilibrage des modes de déplacement, tel était l'objectif ambitieux que s'était assigné Nantes Métropole dans le précédent mandat. Les élus communistes y ont d'autant plus adhéré qu'ils ont toujours soutenu une démarche combinant multimodalité et complémentarité. La politique de notre Communauté urbaine ne s'est pas contentée d'affirmer des objectifs, elle a été accompagnée d'une programmation pluriannuelle d'investissements particulièrement volontariste en matière de déplacements, comme on l'a dit à plusieurs reprises tout à l'heure. L'arrivée du busway, le prolongement des lignes 2 et 3, pour ne citer que ces exemples, témoignent de ce volontarisme. Cet effort est d'autant plus louable que dans la même période, l'Etat – faut-il le rappeler – se désengageait très fortement de tout financement des transports urbains, ce qui, on en conviendra, est peu compatible avec les intentions affirmées en matière d'environnement par le gouvernement actuel.
Je voudrais rappeler ici la ténacité avec laquelle les élus communistes ont soutenu, des années durant, l'augmentation à son taux maximum du Versement Transport, contribution des entreprises au développement des transports collectifs. Ce fut chose faite lors du mandat écoulé et nous ne pouvons que nous féliciter du choix courageux qui a alors été effectué par notre Conseil communautaire.
A l'évidence, le futur Plan de Déplacements Urbains devra poursuivre l'effort de diversification de l'offre de transports collectifs, à côté des efforts développés pour favoriser les modes doux de déplacements. Les élus communistes tiennent ici à affirmer qu'ils soutiendront une vision s'inscrivant dans une perspective de service public. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que Nantes Métropole envisage l'évolution de l'offre des transports de notre agglomération en prenant en compte trois paramètres qui nous paraissent essentiels : fréquence, régularité et complémentarité, le tout dans un souci de maillage le plus efficace possible de notre territoire. Toute réflexion sur la rationalisation du réseau devra, nous semble-t-il, tenir compte de cet enjeu.
La contribution financière de Nantes Métropole au délégataire du service public des transports collectifs de notre agglomération doit être compatible avec l'objectif de satisfaction des besoins des usagers. Ainsi, la desserte des zones d'urbanisation et d'activité, dans la diversité des réalités de nos communes, devra être prise en compte. L'ouverture, après la mise en place du busway, de la ligne de bus de Beautour à Vertou nous paraît être l'exemple même d'une mission de service public, ne se réduisant pas à une vision strictement commerciale. De la même façon, nous pensons tout à fait nécessaire un partenariat avec la Région et le Département pour intégrer l'étoile ferroviaire et l'offre LILA au réseau de l'agglomération.
Enfin, il nous est proposé une évolution très sensible de la grille tarifaire. Si nous partageons en effet l'objectif de simplification, nous considérons qu'il convient de veiller, pour les années à venir, à ce que nos tarifs restent attractifs et cohérents, avec une démarche visant à réduire encore de

manière conséquente la part de la voiture particulière dans les modes de déplacement. Il convient donc que l'augmentation proposée pour le 1er juillet 2009 soit bien exceptionnelle et qu'en contrepartie, nous nous inscrivions dans une démarche d'amélioration de l'offre – j'ai cru comprendre, dans la présentation qui nous a été faite, que tel était bien l'objectif – et de renouvellement d'un certain nombre de matériels roulants du réseau tram en particulier. »

M. Garreau : « Puisqu'il a été question tout à l'heure de pourcentages d'augmentation, je voudrais juste souligner la baisse de 41 % pour les familles des élèves de sixième et de cinquième qui passeront du ticket Rapido au ticket moins de 12 ans, soit une baisse forte de 80 €. C'était une revendication ancienne des associations de parents d'élèves, notamment dans le sud Loire. Elle est aujourd'hui satisfaite et je crois qu'il fallait aussi le souligner. ».

M. Parpaillon : « Je voudrais remercier le rapporteur, Monsieur Jean-François Retière, qui se tourne vers les communes pour bâtir ce nouveau plan et je pense qu'il continuera à le faire. J'ai entendu Monsieur de Rugy et je voudrais à l'occasion le remercier de son intention à l'égard de la ville d'Orvault. Je suis le maire de la ville d'Orvault, j'ai déjà écrit au Président et aux services de Nantes Métropole et je suis intervenu à plusieurs reprises. J'ai même adressé copie de ce courrier aux parlementaires. J'espère qu'il sera à mes côtés pour faire en sorte que la refonte de la desserte d'Orvault et de Sautron atteigne ses objectifs, sans faux-fuyants et sans crocs-en-jambe dont je peux me méfier un peu. »

M. le Président : « Comment pouvez-vous penser de telles choses ? C'est grave, ce sont de mauvaises pensées ! »

M. Parpaillon : « Monsieur le Président, c'est vrai et je m'en excuse auprès de lui. Je compte en tout cas sur son plein appui pour m'aider à faire en sorte que les Orvaltais puissent être bien desservis, même si je suis tout à fait solidaire avec tout ce qui peut se faire à côté.
Ma collègue, Monique Maisonneuve, souhaitait intervenir sur un point précis tarifaire. »

M. le Président : « Elle a bien sûr la parole. Je n'avais pas vu les mains se lever, excusez-moi. »

Mme Maisonneuve : « Si, j'avais levé la main »

M. le Président : « Vous étiez discrète, mais vous avez la parole.»

M. Parpaillon : « Elle est fort discrète, mais dans l'avenir elle le sera moins. »

M. le Président : « N'allez pas trop vite, Monsieur Parpaillon. »

Mme Maisonneuve : « J'avais déjà soulevé cette observation lors de la commission, mais je tiens à la renouveler. Vous dites que vous faites des efforts sociaux sur certains titres de transport et c'est vrai, le Pass moins de 18 ans bénéficie bien d'une réduction de 30 % pour les élèves boursiers, mais je ne vois pas pourquoi vous n'appliquez pas la même réduction pour les étudiants de moins de 26 ans qui sont boursiers pour certains et qui pourraient bénéficier de la même réduction, d'autant qu'actuellement, les étudiants sont en grande difficulté et certains en grande difficulté financière. »

M. Hiernard : « Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, l'évolution du réseau pour la période 2009-2014 est assez limitée. Il n'est ainsi prévu aucune nouvelle ligne de transports en commun en site propre sur Nantes Métropole, mais seulement une augmentation du cadencement de ces lignes. Pourquoi pas renforcer les lignes de tramway et de busway, mais il est dommage que cela se fasse au détriment du développement des transports en commun en site propre. Cette augmentation est d'ailleurs une bonne chose pour les utilisateurs des lignes 1 et 4. Mais l'investissement qu'elle nécessite n'aurait-il pas été plus utile à la prolongation de la ligne 4 de busway jusqu'au bourg de Vertou ou à l'amélioration de la desserte du secteur nord-est de la métropole, en particulier à Saint-Joseph-de-Porterie ou à Carquefou ? Pourquoi ne pas améliorer, afin d'assurer un meilleur équilibre entre les territoires, le renforcement du cadencement des lignes qui amènent les habitants de ces bourgs vers les lignes structurantes ? Il y a fort à parier que si l'on avait pris la peine d'interroger les habitants et les élus concernés, c'est ce type de solutions qui auraient été clairement privilégiées.
Par ailleurs, il est question de développer les lignes de chronobus dans l'agglomération. C'est également une évolution souhaitable qui devrait inciter davantage les personnes à prendre les transports en commun.
Pour autant, nous nous interrogeons sur la nécessité de créer une gamme de bus identifiable par sa couleur, alors qu'il est prévu de généraliser l'affichage électronique des informations relatives aux correspondances et aux temps de passage aux arrêts de bus. La panne d'investissement que l'on sent venir ne nous semble pas aller dans le sens d'une densification du réseau de transports de l'agglomération.

Enfin, je vous soumets une proposition des élus du groupe Equilibre et Démocratie pour améliorer la fluidité du trafic en général et celui des transports en commun en particulier. Pourquoi ne pas desservir les arrêts des lignes de transports structurantes à l'entrée de la métropole par le réseau de transports LILA, plutôt que de faire circuler les cars jusque dans le centre-ville de Nantes ?
Mais la vraie question qui nous intéresse et qui intéresse les habitants est de savoir quelles sont les priorités en termes de transport. Pour ce qui concerne les tarifications, certaines augmentations sont explicables par rapport aux autres agglomérations de taille équivalente. Elles sont à mon sens, pour certaines catégories, inopportunes dans la période difficile que vivent nos concitoyens. Nous aurions souhaité qu'elles soient plus progressives. »

M. le Président : « Je vais laisser Jean-François Retière répondre, je dirai ensuite quelques mots et nous ferons l'interruption de séance, avant de revenir pour le vote.»

M. J.F. Retière : « Je vais revenir sur quelques points. On a l'impression qu'un nouvel investissement doit forcément correspondre à de nouveaux kilomètres de TCSP. Le réseau armature fait 48 kilomètres sur l'agglomération. En province, c'est le plus important réseau armature qui existe. Je pense aussi qu'il faut se préoccuper, et c'est toute la question, des complémentarités entre les différents modes de transport, c'est aussi l'enjeu du PDU.
J'entends par ailleurs des choses qui m'étonnent un peu. Quand on dit qu'on ne fait rien sur le réseau TCSP, je suis obligé de rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure. 147 M€ sont consacrés à la maintenance du réseau, pour assurer sa fiabilité, pour renouveler le matériel roulant, du tramway jusqu'aux bus. Je m'étonne que vous trouviez l'effort limité.
Je voudrais également revenir sur les lignes de bus structurantes. Nous aurons dix lignes de bus structurantes, avec un objectif qui est de 10 000 voyageurs/jour en moyenne par ligne, avec une amplitude horaire comparable à celle des TCSP, ce qui veut dire un objectif de 100 000 voyageurs sur ces dix lignes, c'est-à-dire l'équivalent, à quelque chose près, de la ligne 1 de tramway. Donc, je veux bien qu'il n'y ait pas d'effort en matière d'investissements, mais cela va nécessiter 45 M€.
Pour le reste, vous évoquez par exemple, Madame Jozan, la ligne 5. Je n'ai peut-être pas été assez clair, mais on évoque la question du PDU et l'objectif de 2010, de manière à ce que l'ensemble des usagers de l'agglomération, via leurs élus, via les associations, via le Conseil de développement, s'expriment sur un certain nombre de priorités. Et je dis à ce moment-là concernant le budget : Chiche ! Nous verrons aussi les enveloppes qui nous seront proposées par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour les transports en commun en site propre. Cela fait aussi partie du débat. Il faut savoir qui porte les investissements majeurs dans cette agglomération en termes de transport en commun ; je pense que c'est important.
Par ailleurs, il me semble nécessaire de préciser, comme certains élus de toutes sensibilités l'ont dit ici, qu'il y avait un risque d'avoir à terme un réseau à deux vitesses, c'est-à-dire un réseau armature performant et à côté, des lignes de bus qui se dégradaient. Nous avons mis les choses à plat, nous en avons parlé et l'objectif est bien de donner de la performance au réseau de bus, avec une fréquentation améliorée, le tout dans le cadre d'un débat qui va s'instaurer dans le PDU, avec des complémentarités. La question de l'étoile ferroviaire est centrale dans cette affaire et le lien avec les gares doit être réaffirmé. Nous devons avoir un débat avec le Conseil général sur les complémentarités avec le réseau LILA, mais aussi avec les autres modes de déplacement. Quelle politique Vélo ? Quel rabattement vers les différents centres des communes qui constituent Nantes Métropole ? Quels axes piétons structurants pour avoir une offre globale de déplacement puisque nous ne sommes pas seulement sur l'offre de transport en commun, mais nous nous situons bien dans l'offre globale de déplacements. C'est ce qui me semble important.
Certains peuvent feindre ici la surprise, mais nous avons fait des conférences territoriales et nous avons eu des débats en commission de "Mobilités". Je me suis attaché à rencontrer l'ensemble des maires, je me suis déplacé dans certaines communes. Je ne crois pas que le débat ait été escamoté et personne ne doit découvrir les choses ici. Certes, ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on applique une hausse des tarifs, mais elle est nécessaire pour ne pas faire de pause, pour avoir l'ambition du développement des déplacements dans leur ensemble dont les transports en commun et pour avoir l'ambition de l'amélioration de la performance du réseau TCSP.
En termes de tarification, j'insiste à nouveau car il faut tout mettre sur la table. Le prix moyen payé par voyage dans les agglomérations tient compte de l'impact de la tarification sociale. C'est parce qu'il tient compte de l'impact de la tarification sociale que Nantes a une politique audacieuse dans ce domaine et se trouve encore une fois, je le rappelle, à 37 centimes d'euros. Pour comparer à d'autres collectivités, Bordeaux est à 44 centimes, Grenoble à 49 centimes et Toulouse à 55, à comparer aux 37 centimes de Nantes. Ce n'est pas nous qui fournissons ces chiffres ; ce sont le Certu, le Gart et l'UTP qui, d'une manière commune, présentent chaque année leurs tarifs. Voilà la réalité. Il faut prendre la totalité de l'offre. Je pense que vouloir "se lancer à la figure" des augmentations de pourcentages sur telle ou telle tarification n'a pas de sens. C'est au global que cela a du sens. Quel est le sens même de l'investissement de Nantes Métropole dans le domaine des déplacements ?
Pour conclure, je pense que nous allons continuer le débat avec les communes. Chacun va pouvoir apporter ses éléments. Avec l'enveloppe budgétaire dont nous disposons et qui sera clarifiée avec la présentation du budget, je pense que nous pourrons arriver à satisfaire le maximum d'usagers

des transports en commun, mais aussi encourager des modes de déplacements alternatifs. Je pense notamment à la question du covoiturage puisqu'elle a été évoquée et qu'elle est très présente, notamment dans les plans de mobilité. »

M. le Président : « Merci, monsieur Retière. D'abord, je voudrais vous remercier de l'engagement personnel que vous avez mis dans la préparation de ces différents dossiers qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui, en multipliant les échanges, les contacts, les réunions avec les élus, mais aussi avec les partenaires extérieurs. Je pense notamment au collectif Transports. C'est un travail considérable. Je tenais à le saluer parce que cette disponibilité est un gage de réussite pour l'avenir.
Nous venons d'adopter précédemment à ce dossier, le lancement de la procédure de révision du Plan de Déplacements Urbains qui a été voté à l'unanimité avec 108 voix. Je souhaite dire quelques mots, sans être redondant par rapport aux propos de Jean-François Retière.
Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons l'ambition et il faut la conserver, mais cela demande un certain nombre de choix courageux. Je prends un exemple. Quand on dit qu'il y a 1 400 clients par jour pour un million de kilomètres, j'aimerais que tout le monde se lève en disant qu'il faut changer ce ratio. Ce n'est pas acceptable. On peut dire que c'est le service public et qu'il peut aller partout. Non, ce n'est pas du service public. Il y a peut-être d'autres problèmes qu'il faut traiter différemment, mais on ne peut pas continuer ainsi car on ajoute un millefeuille à un autre millefeuille, ce n'est pas le millefeuille des autres, c'est le nôtre. Il faut donc faire des choix. Je vois qu'à Orvault, il y a une unanimité pour faire ces choix, je m'en réjouis, mon cher collègue Joseph Parpaillon. Rassurez-vous, je pense que cela va plutôt dans le bon sens.
Faire des choix, c'est aussi observer qu'il y a une dégradation progressive, que nous avons peut-être laissé s'installer, entre la participation de l'usager et celle du contribuable. Nous sommes à 37 % de participation de l'usager par rapport à une moyenne des autres réseaux qui est de 42 %. Il faut donc faire attention. D'ailleurs, je fais observer que dans les rapports d'évaluation de la Chambre régionale des Comptes, cela a été mentionné à plusieurs reprises. Après, c'est nous qui décidons, mais il a été fait observer que ce taux dit de couverture se dégradait régulièrement et lentement. Au bout d'un moment, cela finit par poser un problème, notamment un problème de capacité à poursuivre l'amélioration qualitative et quantitative du réseau. Je crois qu'il est important de partir de là.
Deuxième observation qui vient d'être rappelée par Jean-François Retière, nous avons la tarification sociale la plus poussée de tous les réseaux. Je tiens à le dire, c'est important. La tarification sociale a un coût budgétaire, payé par l'ensemble des contribuables, c'est très bien, nous l'assumons et nous n'allons pas remettre en cause la tarification sociale à un moment où certains de nos concitoyens ont des difficultés, notamment les jeunes, les chômeurs, les gens en situation de précarité ou qui sont en stage. Ces personnes sont concernées par la gratuité. Il est même probable que la somme prévisionnelle inscrite augmentera en raison de la situation sociale.
Nos objectifs ont été décrits dans la première partie de l'exposé du rapporteur.
Je vais donc répondre à Madame Jozan qui demande ce que nous allons faire sur la ligne 5. La ligne 5 correspond aux lignes structurantes que vient de présenter Jean-François Retière. Nous allons commencer par une ligne structurante. Chacune de ces cinq lignes structurantes sera concernée par environ 10 000 passagers par jour et nous pourrons les dépasser si nous sommes efficaces et si nous commençons déjà par régler les points noirs. Cet été, nous allons par exemple régler quelques points noirs. Il y a des lignes qui sont bloquées dans les embouteillages. La rue de Gigant par exemple est une ligne qui désespère les usagers. Nous allons nous en occuper cet été. Nous n'allons pas ne rien faire, j'entendais tout à l'heure qu'il n'y aurait rien dans ce budget pour les transports publics. Jean-Pierre Fougerat présentera le budget tout à l'heure et vous verrez que 37 M€ y sont consacrés. Je vous rappelle quand même que l'on commence à financer, dès cette année, un site propre qui est le tram-train. Je pourrais poursuivre : matériels roulants, bus renouvelés, etc. 37 M€, ce n'est pas négligeable.
J'ai répondu sur la ligne 5. Qu'en sera-t-il pour l'avenir ? Ces cinq lignes structurantes que nous réaliserons au cours du mandat sont l'équivalent d'une nouvelle ligne de tramway. C'est cela l'imagination qui a été encouragée tout à l'heure, c'est cela l'innovation. Pour augmenter l'offre de transport, il ne s'agit pas forcément de réaliser une ligne de tramway supplémentaire ou une ligne de busway supplémentaire immédiatement, sans se poser la question du reste du réseau. C'est très important parce qu'avec le réseau existant, nous pouvons arriver à un résultat équivalent, voire supérieur au rajout de lignes. C'était un peu la faiblesse. On a fait beaucoup d'offres nouvelles et on ne s'est pas suffisamment interrogé sur l'évaluation de ce qui existait. J'ai donné un chiffre : 1 400 clients. C'est vrai pour les lignes structurantes. Il faut améliorer leurs performances. Si on y arrive dans le mandat – et on y arrivera, c'est ce que nous vous proposons – ces lignes seront l'équivalent d'une nouvelle ligne de tramway. Ce n'est pas rien.
La question est posée : est-ce qu'il y aura d'autres lignes de TCSP qui peuvent être du busway ou du tramway ? Il y en aura bien sûr dans le Plan de Déplacements Urbains qui va être adopté. Quelle sera la hiérarchisation de ces futures lignes ? Par quelle ligne faudra-t-il commencer ? Est-ce qu'il faudra commencer par la ligne 5 ? Aujourd'hui, Madame Jozan, je continue de penser qu'il faudra faire un tramway ou un busway, comme vous le préconisez. Le débat est ouvert, on n'est pas obligé de le trancher aujourd'hui. C'est dans le cadre de la révision du PDU que nous

vérifierons par quelle ligne de TCSP nouvelle il faut démarrer. Est-ce que ce sera la connexion entre la ligne 1 et la ligne 2 ? Est-ce que ce sera la ligne 5 ? Est-ce que ce sera la ligne vers le nord ? C'est à ce moment-là que nous trancherons, mais nous trancherons. Il vous sera proposé un vote sur le projet que nous aurons décidé d'enclencher d'ici la fin du mandat. Ce n'est pas rien. C'est la cohérence de la démarche. Je l'ai rappelée tout à l'heure, je ne fais que me répéter.
Des questions ont été posées par un certain nombre d'élus. Madame Maisonneuve a évoqué la situation des étudiants qui sont bénéficiaires de bourses. Je vous propose un travail pointu avec les services et les élus concernés pour que l'on fasse l'évaluation de la situation des étudiants. Le système n'est pas tout à fait identique à celui des scolaires en ce qui concerne les critères d'attribution des bourses et le moment où ils achètent leur pass. Comme François de Rugy en a fait la suggestion, je vous propose que dès cette année – Jean-François Retière en est d'accord – on rétablisse, au-delà de l'aide pour les boursiers, l'aide familiale, telle qu'il l'a préconisé tout à l'heure. Je vous propose en quelque sorte un amendement à cette délibération. Je pense qu'il est de nature à tenir compte des situations que peuvent rencontrer beaucoup de nos concitoyens. J'ai rappelé les gratuités, la politique sociale et les situations dans les familles.
Concernant les salariés, on peut toujours critiquer, mais pour le secteur public, nous avions donné l'exemple par le plan de mobilité d'entreprise. Je rappelle que nous prenions déjà à notre charge 50 % de l'abonnement des salariés de Nantes Métropole et pour le CHU, nous participions davantage. Aujourd'hui, l'ensemble des salariés abonnés, qu'ils soient du secteur privé, ou du secteur public, va bénéficier de cette diminution. Même s'il y a là une augmentation qui nous ramène à un niveau comparable aux autres agglomérations, plutôt proche de celui de Lyon, en tout état de cause, tous les salariés abonnés verront le montant de leur abonnement baisser. Ils ne sont donc pas pénalisés par cette disposition, au contraire. Par contre, l'ensemble des ressources se voient améliorer. Je crois que tout le monde a à y gagner. Ce n'est pas la peine de faire un discours pro-patronal ou anti-patronal dans cette affaire. C'est une question de bon sens. Le résultat sera bénéfique pour le réseau, pour tous les usagers et les salariés concernés verront leur situation s'améliorer. C'est pour cela que je vous proposerai tout à l'heure, avec l'amendement que nous acceptons, de voter cette délibération.
On m'a demandé une suspension de séance et je l'ai accordée, comme le prévoit le règlement. Il est 11 heures 44, la reprise se fera donc à 11 heures 54 ».

✯ ✯
✯

La séance est reprise.

M. Le Président : « Je vous invite à prendre vos boîtiers pour voter. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
ARPES VOTE ELECTRONIQUE PAR 81 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE et 18 ABSTENTIONS

1. Approuve les évolutions pluri-annuelles de l'offre sur les lignes régulières du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise décrites ci-dessus pour la période 2009 – 2014.

2. Approuve la tarification du réseau de transports urbains applicable au 1er juillet 2009.

	Titres	Tarifs 2009 en €
Tickets	Ticket à l'unité	1,5
	Carnet 10 tickets	12
	Carnet 10 tickets tarifs réduits	7
	Ticket 24 Heures	4
	Ticket 24 Heures – 4 personnes	6,5
	Ticket 7 jours Atlanter	12,7
	Ticket Affaire	2,5
	Ticket Groupe Scolaire	0,7
	Ticket navette aéroport	7
Pass	Pass	465
	Pass - de 26 ans	225
	Pass moins de 18 ans	210
	Pass - de 12 ans	115
	Pass retraité + de 60 ans	260
	Pass retraité + de 60 ans tarif réduit	105
	Pass entreprise	550
Billets mensuels	Billet mensuel	48
	Billet mensuel Atlanter	38,9
	Billet mensuel - de 26 ans	30
	Billet mensuel - de 18 ans	22
	Billet mensuel - de 12 ans	12
	Billet mensuel retraité + de 60 ans	26
	Billet mensuel retraité + de 60 ans tarif réduit	10,5

3. Approuve les réductions de tarifs applicables aux catégories d'usagers définies dans l'exposé

4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. J. F. Retière : « Je vous remercie. Je voudrais associer à ces remerciements toute l'équipe de la direction des Déplacements et les équipes de la SEMITAN avec qui, comme vous le savez, nous avons beaucoup travaillé depuis les conférences territoriales, ainsi que les personnes de l'AURAN qui se reconnaîtront et avec lesquelles nous avons également travaillé. »

DIRECTION DE L'EXPLOITATION DES SERVICES DE DEPLACEMENTS

17 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE – CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE PREVISIONNELLE, PLAN PREVISIONNEL DE VERSEMENT DES ACOMPTES 2009 ET SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SEMITAN POUR L'ANNEE 2009

La convention de délégation de service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise, conclue avec la SEMITAN le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003 , prévoit que le montant de la contribution financière forfaitaire versée par Nantes Métropole à la SEMITAN est fixé annuellement, de même elle prévoit le versement d'une subvention d'équipements correspondant à certains investissements réalisés par le délégataire.

Contribution financière forfaitaire et compensation tarifaire

Conformément à l'article 36.1 de cette convention, le montant de la contribution financière forfaitaire prévisionnelle annuelle est établi sur la base de la contribution de référence actualisée et ajustée.

L'article 36.2 prévoit le versement par Nantes Métropole d'acomptes mensuels calculés en fonction de la contribution financière forfaitaire prévisionnelle à laquelle s'ajoute l'estimation annuelle des recettes de compensation tarifaire versées par Nantes Métropole à la SEMITAN et correspondant aux déplacements des personnes voyageant avec des titres gratuits dans le cadre de la politique de gratuité décidée par la communauté urbaine de Nantes. Ces acomptes sont déterminés sur la base de 1/12ème des montants prévisionnels.

Concernant l'année 2009, compte tenu du fait que le budget primitif de Nantes Métropole est voté au présent conseil communautaire, une délibération a été prise par le conseil communautaire du 12 décembre 2008 pour fixer un versement d'acomptes uniquement pour les 3 premiers mois de l'année 2009 en terme de contribution financière forfaitaire et de compensations tarifaires. Le montant de ce versement tenait compte uniquement des évolutions d'offre et de tarifs mises en œuvre à la rentrée de septembre 2008 et d'hypothèses d'évolutions d'indices de prix (gazole, gaz, salaires…) à hauteur de +5%. Ainsi, pour le 1er trimestre 2009, il a été procédé au versement des montants suivants :

- une contribution financière forfaitaire s'élevant à 17 650 000 € TTC (16 729 858 € HT),
- une compensation tarifaire s'élevant à 2 566 000 € TTC (2 432 227 € HT)

Il convient d'adapter les montants de contribution et des compensations tarifaires qui seront versés à la SEMITAN pour les 9 mois restants de 2009 :

- aux évolutions d'offre et de tarifs retenues pour 2009, et notamment une offre kilométrique qui s'établit à 24 301 192 km (en très légère hausse par rapport en 2008 (+0,1%)) et une évolution de la recette moyenne au déplacement de +9,5% ;
- à des hypothèses d'évolutions d'indices de prix à hauteur de +2,9% sur l'indice salaire, +2,9% sur l'indice maintenance, -2,9% sur l'indice gazole et +2,5% sur l'indice gaz.

La contribution financière forfaitaire 2009 correspondant à l'application de ces principes se monte à 65 921 675 € TTC (62 485 000 € HT), tandis que la compensation tarifaire équivaut à 10 815 000€ TTC (10 251 000 € HT).

Une fois les acomptes versés au 1er trimestre 2009 déduits, les montants restant à verser sont les suivants :

- 48 271 675 € TTC (45 755 142 € HT)
- 8 249 000 € TTC (7 818 957 € HT)

Ces montants feront l'objet de versements par acomptes (par 1/9è) pour les 9 mois restants de l'année 2009, selon le plan prévisionnel figurant en annexe 1. Une régularisation par actualisation sur la base des derniers indices connus à l'issue du 1er semestre sera effectuée en juillet 2009 tandis que le solde de la régularisation sera réalisé en mars 2010, tenant compte de la variation des indices et des unités d'œuvre en cours d'année 2009.

Subvention d'équipement

Conformément à l'article 24.3 de cette même convention de délégation de service public, certains équipements et matériels acquis par la Semitan en 2009 sont financés par une subvention annuelle d'équipement accordée par Nantes Métropole. Les matériels et équipements visés sont les véhicules de service, les logiciels et matériels informatiques (serveurs, micros, matériel bureautique…), le mobilier de bureau, l'outillage, la téléphonie et les systèmes électroniques et les aménagements de locaux.

Pour l'année 2009, le montant maximum a été fixé à 690 129 € nets de taxes par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2008. Compte tenu de la date du vote du budget primitif 2009, il a été décidé de verser un pourcentage de 30% de ce montant en janvier 2009, par Nantes Métropole à la SEMITAN, soit 207 039 €.
Il convient à présent de définir les modalités de versement de la somme restante qu'il est proposé de verser à la SEMITAN, selon le calendrier suivant :

- 10% du total, soit 69 000 € en avril 2009 ;
- 50% du total, soit 345 065 € en juillet 2009.

Un solde de régularisation annuel sera établi entre Nantes Métropole et la SEMITAN, en février 2010, en fonction du montant exact des dépenses engagées.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Fixe pour les 9 derniers mois de l'année 2009, les montants prévisionnels versés par Nantes Métropole à la SEMITAN, délégataire du réseau de transports collectifs de l'agglomération Nantaise :
   - de la contribution financière forfaitaire prévisionnelle à 48 271 675 € TTC
   - de la compensation tarifaire à 8 249 000 € TTC.

2 Décide du versement à la SEMITAN, d'un 2è acompte de 10 % sur la subvention d'équipement 2009 en avril 2009 (69 000 €) et d'un 3è acompte de 50% en juillet 2009 (345 065 €).

3 Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION GENERALE DES DEPLACEMENTS

18 – NANTES – AMENAGEMENT DES VOIES FERREES N°52 ET 53 DE LA GARE– CONVENTION DE FINANCEMENT A CONCLURE ENTRE L'ETAT, LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, NANTES METROPOLE, RFF ET LA SNCF POUR LA PHASE REALISATION - APPROBATION

Préambule

Le Plan de Déplacement Urbain 2000 2010 de l'agglomération prévoit de mettre en valeur l'étoile ferroviaire.

La mise en service en novembre 2003 de la desserte Nantes/Vertou, la réalisation du quai sud en gare de Nantes mis en service à l'été 2008 ainsi que le projet de réouverture de la ligne Nantes Châteaubriant au trafic voyageurs prévu être mis en service en septembre 2011 en sont les premières réalisations les plus importantes.

Aujourd'hui, afin d'augmenter les capacités de la gare de Nantes pour la ligne Nantes/Angers et de ce fait, le développement du service offert sur le secteur périurbain concerné (Mauves-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Sainte-Luce-sur-Loire), il a été inscrit au Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 l'allongement des voies 52 et 53.

Ces travaux permettront ainsi de recevoir notamment :
- sur la voie 1 du quai A un TGV en unité double (500 mètres de quais sont nécessaires et la longueur du quai actuel n'est que de 380 mètres),
- sur la voie 52 du quai A un TGV en unité simple (250 mètres de quais sont nécessaires et la longueur du quai actuel n'est que de 140 mètres),
- sur la voie 53 du quai central un ZTER en unité double (165 mètres de quais sont nécessaires et la longueur du quai actuel n'est que de 140 mètres).

Ces travaux sont étroitement liés à l'aménagement, qui sera réalisé de manière simultanée, sur les quais 54 et 55 nécessaires à l'accueil du tram-train de la future ligne ferroviaire allant de Nantes à Châteaubriant.

Objet de la convention
La convention qui vous est soumise a pour objet de définir les obligations réciproques des parties signataires (Etat, Région, Nantes Métropole, RFF et SNCF) en ce qui concerne les modalités des travaux nécessaires au prolongement des voies des quais 52 et 53 en gare de Nantes.

Maîtrise d'ouvrage
Réseau Ferré de France et la SNCF assureront la maîtrise d'ouvrage des prestations et des travaux portant sur les installations dont ils sont respectivement propriétaires. L'opération est globalement estimée à 7 207 000 € HT dont 6 961 000€ HT sur le périmètre de RFF et 246 000 € HT sur celui de la SNCF.

Plan de financement
L'ensemble de l'opération est évaluée à 7 207 000 € HT et se répartira de la manière suivante, dont 500 000€ au titre de la participation de Nantes Métropole imputée, pour plus de simplicité, sur le seul périmètre RFF:

	Périmètre RFF		**Périmètre SNCF**		**TOTAL**
	Clés de financement	besoin de financement	Clés de financement	besoin de financement	
	%	Montant en € courants	%	Montant en € courants	
Etat	37,35 %	**2 600 000**	40,5 %	**99 630**	**2 699 630**
Région	32,48 %	**2 261 000**	34,5 %	**84 870**	**2 345 870**
Nantes Métropole	7,18 %	**500 000**			**500 000**
RFF	22,99 %	**1 600 000**			**1 600 000**
SNCF			25 %	**61 500**	**61 500**
TOTAL	100%	**6 961 000**	100%	**246 000**	**7 207 000**

Planning prévisionnel de l'opération
La durée globale de l'opération est de 21 mois à partir de la signature de la présente convention. Ce délai intègre les procédures marchés, les études d'exécution, les commandes et les travaux. La mise en service des voies 52 et 53 est prévue pour décembre 2010.

Modalités de versement de la participation de Nantes Métropole :
RFF procèdera aux appels de fonds de la manière suivante :

- par un premier appel de fonds de 20 %, à la date de prise d'effet de la présente convention,
- après le démarrage des travaux et dès que l'avance provisionnelle sera consommée, des acomptes successifs seront versés en fonction de l'avancement des travaux avec un total cumulé des appels de fonds plafonné à 95% du plan de financement.
- le solde de 5% après achèvement de l'intégralité des travaux

Les crédits nécessaires figurent au budget, article 204164.

M. Even : « Une courte intervention, Monsieur le Président, pour marquer la satisfaction du groupe Vert, Régionaliste et solidaire même si l'engagement budgétaire de notre collectivité territoriale est modeste, soit 7 % du total de près de 7 M€, l'Etat et la Région assurant 70 % du financement, ce qui est bien naturel.
L'aménagement des voies ferrées 52 et 53 est une excellente nouvelle qui permettra d'augmenter les capacités de la gare pour la ligne Nantes-Angers, pour le TGV vers Paris, mais aussi pour les lignes vers Tours et Lyon.
Cette réalisation va également permettre l'aménagement des voies pour l'accueil du tram-train Nantes/Châteaubriant.
La constitution de l'étoile ferroviaire autour de Nantes prend forme. De plus en plus, au lieu de la voiture et pour des trajets domicile-travail quotidiens, le train est une véritable alternative, une réponse aux problèmes qui se profilent avec la crise énergétique.
C'est bien par le train qu'il faudra passer si nous voulons garder notre niveau de mobilité d'aujourd'hui, comme par exemple vers Rennes, avec la réalisation de la ligne à grande vitesse, vers les autres grandes villes françaises de la moitié sud du pays, sans nécessairement passer par Paris, et vers d'autres villes du département comme Blain, pour compléter l'étoile ferroviaire autour de Nantes. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Attribue une subvention d'équipement d'un montant de 500 000 € à Réseau Ferré de France dans le cadre de l'opération allongement des quais des voies n° 52 et 53 en gare de NANTES.

2. Approuve la convention de financement correspondante consultable à la Direction Générale des Déplacements.

3. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

19 - INTEGRATION TARIFAIRE METROCEANE - PROTOCOLE D'ACCORD – APPROBATION.

Le dispositif Métrocéane est né d'une volonté politique commune de quatre Autorités Organisatrices de Transport, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire Atlantique et les agglomérations de Nantes et de Saint Nazaire, réunis au sein de l'Association Communautaire de l'Estuaire de la Loire (ACEL).

Ce dispositif a été lancé sous la forme d'une expérimentation en application du protocole d'accord du 18 juin 1999 conclu entre ces quatre Autorités Organisatrices. L'expérimentation initialement prévue pour deux ans a été reconduite tacitement chaque année sur la base des dispositions du protocole d'accord signé en 1999.

Ce dispositif couvre trois tronçons ferroviaires (Nantes-Saint Nazaire ; Nantes-Le Croisic et Saint Nazaire-Le Croisic) et se traduit par :

- un renforcement de l'offre TER (Trains Express Régionaux) sur l'axe Nantes – Le Croisic (13 allés/retours avant 1999, 25 en 2008)
- un titre unique permettant de voyager dans les TER de l'axe, tout en combinant, au départ comme à l'arrivée, les réseaux urbains STRAN (Société de Transports de l'agglomération Nazairienne) et TAN (Transports de l'Agglomération Nantaise) ainsi que les cars départementaux (Lila).

Métrocéane est actuellement accessible sous la forme :

- d'un abonnement mensuel ou hebdomadaire réservé aux salariés ;
- d'un titre journalier pour tout public.

L'intégration tarifaire rend le prix de ces différents titres très attractifs :

- économie jusqu'à 50% sur le prix d'un aller-retour journalier par rapport au tarif normal ;
- économie jusqu'à 30% sur le prix d'un abonnement par rapport à l'abonnement de travail SNCF complété de titres urbains pour l'utilisation des réseaux STRAN et TAN.

Les titres « Métrocéane » ont connu un réel succès auprès des usagers puisque le nombre de titres vendus est passé de 25 000 entre juin 1999 et mai 2000 à plus de 53 400 entre juin 2007 et mai 2008.

Toutefois, le dispositif actuel basé sur 3 liaisons uniquement (Nantes-St Nazaire / Nantes-Le Croisic / St Nazaire-Le Croisic) favorise l'apparition de murs tarifaires et de trous tarifaires (exemple de Savenay…) dommageables pour le système. Aujourd'hui, il apparait donc nécessaire de faire évoluer les modalités du titre Métrocéane pour étendre son champ géographique d'application et favoriser les déplacements multimodaux sur l'ensemble du département de Loire Atlantique.

Ainsi, le protocole d'accord ci-contre propose d'abandonner la logique d' « axe » pour développer une logique de « territoire » permettant d'étendre le dispositif actuel par le biais d'un découpage zonal, chacune des zones étant affectée d'un tarif qu'il convient de multiplier par le nombre de zones traversées pour obtenir le tarif du titre.

La création d'un tel dispositif zonal offre notamment à l'usager la possibilité de combiner de manière quelconque les zones et laisse ainsi un choix d'O/D plus large. Il permet également d'intégrer des territoires intermédiaires jusque là non concernés par des tarifications multimodales mais très demandeurs, comme Savenay ou Machecoul.

DESCRIPTION du protocole

Ce protocole (joint en annexe) relatif à l'intégration tarifaire Métrocéane :

- **dans son article 1**, précise :
  . les titres de transport concernés (les abonnements mensuels et hebdomadaires et le forfait journalier),
  . les services de transports collectifs concernés (réseaux ferroviaires et routiers régionaux, certains TGV, réseau LILA, TAN et STRAN),
  . le périmètre de l'intégration tarifaire Métrocéane (lignes ferroviaires de Nantes-Saint Nazaire-Le Croisic et Nantes-Pornic et Périmètre des Transports Urbains des agglomérations de Nantes et Saint Nazaire).

- **dans son article 2**, définie les modalités de distribution des titres Métrocéane (guichets et distributeurs de billets régionaux TER de Loire Atlantique et certains distributeurs de la TAN).

- **dans son article 3**, décrit le principe de la tarification zonale et définit les grilles tarifaires.
  Le territoire concerné est scindé en zones. L'usager achète un nombre de zones comprises entre son point d'origine et son point de destination. Le prix du titre se calcul à partir du nombre de zones acquises. Par exemple, un titre 4 zones qui permettrait de faire Cordemais – Nantes avec possibilité d'utiliser le TER et les transports urbains nantais couterait 81 € par mois ; un titre 7 zones offrant la possibilité de faire Nantes – Pornic en utilisant les transports urbains nantais et les TER couterait 128,40 € par mois.

- **dans son article 4**, précise les dispositions financières prévues entre les parties signataires du protocole afin d'assurer pour chacune des parties un partage équitable des recettes sur une Origine / Destination donnée.

- **dans ses articles 5 et 6**, définit la prestation d'administration et de suivi du titre Métrocéane. Cette prestation est confiée aux services de la SNCF pour un montant annuel plafonné de 20 680 € HT. Ce montant est ensuite ventilé entre les différentes AOT (Autorité Organisatrice de Transports) proportionnellement aux recettes Métrocéane perçues pour l'année n.

- **dans son article 7,** indique que les actions de communication seront définies et mises en œuvre par l'ACEL en accord avec les AOT partenaires qui s'engagent ainsi que leurs exploitants à relayer l'information sur leur différents support de communication.

- **dans son article 8,** précise le rôle pilote de l'ACEL en matière de développement du titre Métrocéane.

- **dans son article 9,** explique les modalités d'extension de l'intégration tarifaire Métrocéane : extension à raison d'un axe par an sous réserve de l'équilibre financier du système et de sa faisabilité technique afin, à terme, de couvrir le territoire départemental.

- **dans ses articles 12 et 13,** définit les cas de litige et les pièces contractuelles.

Protocole d'accord Métrocéane

Conseil Communautaire 20 mars 2009

Nantes Métropole

Métrocéane actuellement

Métrocéane est né en 1999 d'une volonté politique commune de quatre autorités organisatrices de transport:
- la Région des Pays de la Loire,
- le Département de Loire Atlantique
- les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire.

Caractéristiques du dispositif :
- **une amélioration de la desserte en trains** (13 A/R avant 1999, 25 en 2008);
- **un titre unique à tarif très attractif** permettant de voyager dans les TER de l'axe, tout en combinant, au départ comme à l'arrivée, les réseaux urbains STRAN et TAN et les cars Lila (CG).

Basé sur 3 liaisons uniquement …:
- Nantes-St Nazaire,
- Nantes-Le Croisic,
- St Nazaire-Le Croisic).

… il présente des inconvénients pour certains territoires qui sont « exclus » du dispositif (trous et murs tarifaires).

Succès des titres Métrocéane: 25 000 titres vendus la première année ; 53 400 en 2008.

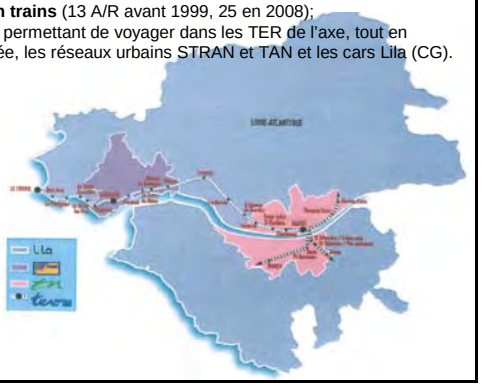

Métrocéane à compter du 1er avril 2009

A partir d'avril 2009:
- Métrocéane sera accessible à tous les usagers depuis chaque commune située sur l'axe TER Nantes-St Nazaire-Le Croisic (suppression des trous et murs tarifaires);
- Métrocéane sera étendu à l'axe Nantes - Pornic (et Machecoul) et aux communes de cet axe.

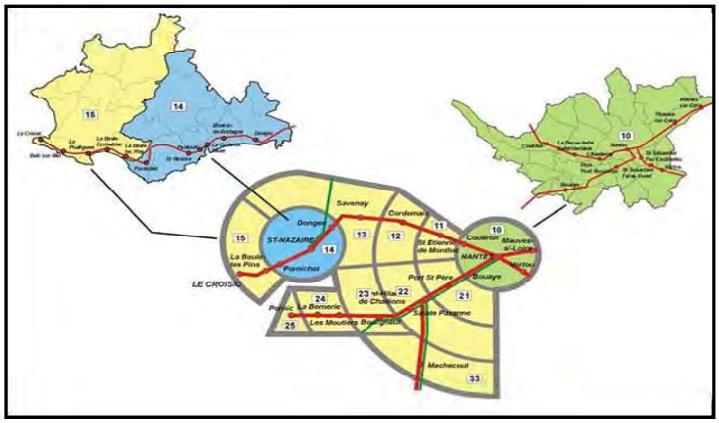

Métrocéane à horizon 2013

L'objectif à terme (horizon 2013) est d'étendre le zonage Métrocéane à l'échelle de l'ensemble du département.

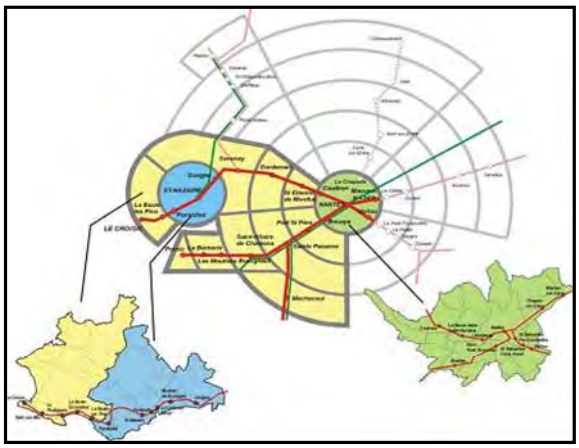

M. J.F. Retière : « Ce dispositif préfigure ce que l'on pourrait imaginer à l'avenir sur le département. Pour l'instant, il va s'appliquer à l'axe Nantes - Saint-Nazaire - Le Croisic et à Nantes – Pornic - Machecoul. C'est une véritable avancée en termes d'intégration tarifaire. C'est pour cette raison que nous tenions à vous présenter la carte pour vous montrer comment tout cela va se structurer. C'est un projet d'avenir à l'échelle du département et ce sera probablement l'un des débats que nous pourrons avoir dans le PDU. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le protocole d'accord conclu entre Nantes Métropole, la Région des Pays de la Loire, le Conseil Général de Loire Atlantique et la CARENE relatif à l'intégration tarifaire Métrocéane.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le protocole d'accord.

M. Garreau présente le dossier suivant :

DIRECTION DE L'EXPLOITATION DES SERVICES DE DEPLACEMENTS

20 - LOCATION DE VELO EN LIBRE SERVICE

EXTENSION DE LA PRESTATION DE SERVICE « BICLOO » - MISE EN OEUVRE DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE N°3 DU MARCHE CONCLU AVEC L'ENTREPRISE DECAUX

EVOLUTION TARIFAIRE DU SERVICE

Le service de location de vélo en libre service « Bicloo » (79 stations – 700 vélos), mis en place le 05 mai 2008, est une alternative aux déplacements automobiles en cœur d'agglomération et un complément à la marche à pied ou aux transports en communs.

1. Extension du service

A ce jour, le service compte plus de 5000 abonnés annuels et enregistre une moyenne de 1700 locations par jour.

Depuis sa mise en service, Bicloo fait régulièrement l'objet de demandes d'extension de son périmètre. Pour renforcer l'attractivité de ce service et optimiser son fonctionnement, il semble

opportun de répondre à cette attente par la mise en œuvre de l'une des 4 tranches conditionnelles prévues au marché signé avec JC Decaux en décembre 2007.

Les tranches conditionnelles n°1 et n°2 prévoient la possibilité d'agrandir la taille des stations aujourd'hui existantes sans pour autant permettre la création de nouvelles stations.

Aussi est-il proposé de mettre en oeuvre la tranche conditionnelle n°3 qui prévoit :

- La **création de 10 nouvelles stations**, portant ainsi le nombre total de stations à 89,
- **L'ajout de 90 nouveaux vélos**, portant le nombre total de vélos à 790,
- Une moyenne de **500 déplacements supplémentaires par jour**, portant ainsi l'objectif minimal à atteindre à 3 000 déplacements par jour en moyenne.

Il est proposé que l'installation de ces nouvelles stations s'effectue entre juin et septembre 2009. Le choix des emplacements de ces nouvelles stations sera effectué en fonction des demandes d'extension reçues et de l'analyse du réseau en cours de constitution, de leur faisabilité technique et dans une recherche de cohérence d'ensemble du dispositif.

Le coût global pour Nantes Métropole, jusqu'à l'échéance du marché, est estimé à 1 402 530.8 € répartis comme suit :

2009	271 046.05 €
2010 à 2017	141 438.80 € par an

Le financement de la tranche conditionnelle n°3 est intégralement pris en charge par Nantes Métropole. Il fait l'objet de l'opération n° 2872 « opération bicloo » approuvé dans le cadre du budget primitif 2009 pour ce qui concerne la dépense de l'exercice 2009. Les prévisions de recettes sont de nature à compenser le coût de mise en œuvre de cette tranche conditionnelle.

2. Evolution tarifaire

Avec près d'un an de fonctionnement, il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer les tarifs du Bicloo pour les adapter à l'usage qui est fait du service et renforcer son attractivité.

Tarifs abonnements

Dans le cadre de la prise en charge obligatoire à hauteur de 50% du coût des abonnements transports en commun et vélo par les employeurs, il convient d'imaginer de nouveaux dispositifs pour inciter les entreprises et leurs salariés à adhérer au système des plans de mobilité d'entreprise. L'évolution de la grille des abonnements est proposée en ce sens.

Abonnement annuel simple	25 €
Abonnement annuel abonné TAN ou Marguerite	20 €
Abonnement annuel abonné TAN + entreprise ayant signée un plan de mobilité.	15 €

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs du ticket 24h (1€) et du ticket hebdomadaire (5€).

Tarif horaire

Il est proposé une diminution de la tarification horaire qui permettra de renforcer l'attractivité du service tout en conservant une tarification incitative pour un usage de courte durée.

Durée d'utilisation	Tarif proposé
0-30 mn	0 €
30 mn – 1h	0,5 €
1h – 1h30	1 €
1h30 – 2h	2 €
Par 30mn au-delà de 2h	2 €

M. Garreau : « Chers collègues, il vous est proposé avec cette délibération une extension de notre service de vélos partagés qu'est le service « Bicloo », ainsi que son évolution tarifaire à partir de la rentrée prochaine.
Pourquoi cette extension de l'offre de déplacement doux moins d'un an après sa mise en service ? Tout simplement parce que notre Bicloo a fait ses preuves, ce qui garantit aujourd'hui son développement sans risque. Le nombre d'abonnés n'a cessé de croître pour atteindre à ce jour 5 209 abonnés annuels. Depuis le 5 mai, 520 000 déplacements ont été effectués en Bicloo. Sans Bicloo, ces déplacements auraient sûrement eu lieu, peut-être à pied. Dans ce cas, l'utilisateur du Bicloo a gagné du temps. Soit le déplacement se serait fait en automobile. Dans ce cas, nous avons tous gagné autant d'émissions de CO_2 en moins. Soit le déplacement se serait fait en transport en commun. L'usage du Bicloo permet aussi de décongestionner nos transports en commun aux heures de pointe.
Il n'avait pas été fait recours aux finances de Nantes Métropole pour la mise en place du Bicloo. Depuis, nous avons engrangé 200 000 € de recettes sur 2008 qui fut une année partielle de fonctionnement. Nous avons atteint, sur les jours de semaine, une moyenne de 2 300 déplacements journaliers, ce qui est proche de l'objectif fixé. Il vous est proposé de nous fixer un nouvel objectif de 3 000 déplacements journaliers en mobilisant une part de nos recettes, pour activer la tranche conditionnelle n°3 du marché signé avec l'entreprise Decaux. »

M. Blineau : « Monsieur le Président, chers collègues,
Le service de location de vélos Bicloo est un véritable succès. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Vous proposez de créer dix nouvelles stations et d'ajouter des vélos, c'est très bien. Les tarifs sont très faibles et nous ne pouvons que le remarquer. Il ne faut que 10 centimes par jour pour se servir du Bicloo, comme quoi la gratuité des transports peut amener beaucoup d'utilisateurs.
Mais y aura-t-il une progression au niveau des horaires ? Une pétition circule sur internet à l'initiative d'un groupe de jeunes qui demande à ce que le Bicloo soit libre toute la nuit et qu'il n'y ait pas cette fermeture d'une heure à quatre heures du matin, ainsi qu'un élargissement des zones de Bicloo dans tous les quartiers de Nantes et dans toute la Métropole. Vous l'aviez promis, Monsieur le Président, dans votre programme électoral. Les cinquante mesures et orientations phares pour la Métropole, présentées par les 24 têtes de liste de la majorité communautaire de gauche et de progrès, avaient promis de « *mettre le Bicloo en service au printemps 2008 et prévoir de l'étendre à d'autres villes de l'agglomération*. » Serait-il possible d'avoir un calendrier précis de cette amélioration ? Qu'en est-il par ailleurs de cette ouverture la nuit ? »

M. Vrain : « Monsieur le Président, Chers collègues,
Cette délibération est la bienvenue. En effet, depuis les débuts du Bicloo, le périmètre de ce service apparaît clairement trop restreint, car limité au seul centre-ville, comme vient de le rappeler un de mes collègues. Nous l'avions déjà dit lors de précédents Conseils communautaires et les usagers et les associations le répètent à l'envi. C'est donc une première étape de franchie. Puisque nous y sommes, réparons l'anomalie criante, déjà évoquée et dénoncée par les usagers et par l'association « Place au vélo », à savoir la suspension du service entre une heure et quatre heures du matin, à un moment où il existe une demande et où les transports en commun ne circulent pas.
10 nouvelles stations vont être créées et 10 des 79 actuelles vont être déplacées. Afin d'étendre le périmètre du Bicloo, permettez-nous quelques suggestions pour la mise en place de ces nouvelles stations :
➲ sur l'Ile de Nantes, en allant du Conseil régional au Hangar à bananes en passant par Pirmil,
➲ le long des parties les plus fréquentées des lignes de bus, busway et tramway,
➲ aux ronds-points de Rennes, de Vannes ou de Paris.
Mais quelles que soient les options choisies et contrairement à la démarche retenue lors de la mise en place initiale des 79 premières stations, la concertation avec les associations dont « Place au vélo », en amont de la prise de décision, doit être vivante. Le Bicloo, en tandem avec le dispositif « Ville à vélo » pour la longue durée, est l'un des éléments de la politique Vélo de Nantes Métropole. Celle-ci se doit d'être ambitieuse, d'autant qu'elle peut être mise en œuvre avec des moyens budgétaires modestes, comparés aux autres politiques publiques, ce qui n'est pas négligeable en cette période de restrictions budgétaires. Entre autres vertus, c'est une politique qui répond parfaitement à l'exigence de lutte contre le réchauffement climatique. Nous rappelons que nos déplacements urbains en voiture se situent pour 25 % d'entre eux sur des distances de moins de un kilomètre et pour 50 % de moins de trois kilomètres. Notre contribution à une part significative des modes doux dans nos déplacements, c'est-à-dire sans CO_2, peut donc être largement augmentée.
Sur le plan financier, nous savons ce que nous consacrons au dispositif Bicloo, nous l'avons voté, mais nous n'avons pas les rentrées. Nous demandons donc un bilan, après une année de mise en œuvre. Il serait vraiment le bienvenu. Nous espérons que les orientations budgétaires pour la période 2009-2014, pour économiser quelques bouts de chandelle – je pense ici au dispositif « Loire à vélo » – ne sacrifieront pas le développement du vélo en ville, mais au contraire,

consacreront ce mode de déplacement économe pour les habitantes et habitants de notre agglomération et qui préserve notre planète, fort sollicitée par ailleurs. »

Mme Maisonneuve : « La création de dix nouvelles stations nous paraît excellente. Serait-il possible d'intégrer les communes périphériques à cette extension ou de faire un test sur une zone au sud Loire et une zone au nord Loire, comme cela a été fait pour les composteurs ? A Orvault, sur la zone du Petit Chantilly, nous pourrions tester cette opération. »

M. Brisset : « Comme notre collègue Bertrand Vrain l'a demandé, je crois qu'il est important que nous puissions avoir une évaluation de la mise en œuvre du Bicloo, en particulier dans tous ses aspects qualitatifs. Tout le monde a noté les avancées qui ont été faites et qui sont un retour de l'expérience de la première année de mise en œuvre de ce service. Pour autant, beaucoup d'usagers constatent que le dispatching des vélos sur certaines stations peut poser problème. Un second véhicule de maintenance va être mis en œuvre, ce qui va évidemment dans le sens de cette amélioration qualitative. Pour autant, on constate souvent que le nombre de potelets d'accroche des vélos est insuffisant par rapport au parc de vélos mis en œuvre. Sur certaines stations, on ne peut pas remettre en place un vélo quand on a fini de s'en servir, aucun potelet d'accroche n'étant disponible. Je serai simplement demandeur, comme cela a été dit, pour que dans les mois à venir, nous puissions faire un bilan et une évaluation qualitative de cet aspect des choses. »

M. G. Retière : « J'entends beaucoup d'entre vous faire la promotion des transports en commun et du vélo. J'espère que vous êtes nombreux à être venus aujourd'hui à vélo ou en transports en commun. Je voulais intervenir en tant que maire de Rezé, puisque nous parlons d'une extension du Bicloo. Je n'ai pas jusqu'ici été contacté pour envisager quelques stations de Bicloo, ne serait-ce qu'à Trentemoult ou à la gare de Pont Rousseau. Je reconnais que l'on peut aller jusqu'à la station de Pirmil, mais je crois qu'il faudrait oser avoir des stations plus régulièrement réparties autour de la Loire. »

M. Garreau : « J'apporterai plusieurs éléments de réponse. Concernant l'ouverture entre une heure et quatre heures du matin, des négociations sont en cours avec la société Decaux. Cette mesure est sérieusement à l'étude et il n'est pas impossible que ce point évolue. Restons tout à fait modestes sur cet usage qui ne dépassera pas 5 % des utilisations et pour lesquelles on constate, du fait de l'heure tardive, dans les autres villes qui ont un système continu, des dégradations un peu plus sensibles, les usagers étant moins respectueux du matériel à ces horaires.
Concernant l'évaluation, nous y sommes tout à fait favorables. Nous fêterons les 1 an du Bicloo le 5 mai. Nous ferons une évaluation financière, mais une enquête auprès des usagers va également démarrer. Nous pourrons donc en faire le point pour les 1 an du Bicloo, y compris avec les associations d'usagers du vélo.
S'agissant de l'extension vers d'autres villes dont le souhait a été exprimé, cela n'est pas impossible d'ici la fin du mandat. C'était l'engagement communautaire qui avait été pris.
Pour cette première étape, l'extension reste modeste, avec dix nouvelles stations. Elle va justement préparer l'arrivée vers d'éventuelles autres communes. Pour le sud Loire, on peut imaginer qu'entre la Grèneraie, Pirmil et Pont Rousseau, il y ait un réseau à développer, mais aujourd'hui, il y a un éloignement trop important par rapport à nos stations. Il ne faut pas dépasser 300 mètres entre chaque station, pour des raisons qui ont été expliquées. Lorsqu'une station est complète, il faut pouvoir se rabattre sur une autre station, sans faire des distances trop longues. Aujourd'hui, créer une tête de pont vers Rezé ou vers Orvault serait contre-productif parce que nous serions obligés d'avoir un chapelet de stations sans vrai réseau autour. Avec cette phase nouvelle, nous allons donc construire aujourd'hui une approche. Il faut continuer à avancer sur le plan financier, mais je ne désespère pas de mettre en œuvre d'ici la fin du mandat une deuxième tranche conditionnelle qui permettrait de respecter cet engagement. »

* *
*

M. le Président : « Nous allons passer maintenant au dossier 21 et Gilles Retière a la parole. Avant qu'il rejoigne son pupitre, je voudrais saluer dans la salle une délégation de fonctionnaires palestiniens de la ville d'Abu Dis qui assistent à nos travaux puisqu'ils sont actuellement en séjour à Rezé. Je vous demande de bien vouloir les applaudir. Monsieur Retière a la parole. »

* *
*

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la mise en œuvre de la tranche conditionnelle n°3 prévue au marché Bicloo conclu avec la Société Decaux mobilité urbain pour la mise en place d'un service de location de vélo en libre service dans l'agglomération Nantaise.

2. Approuve la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1er septembre 2009

3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du la présente délibération

M. G. Retière présente les dossiers suivants :

DIRECTION HABITAT ET SOLIDARITES

21 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – BILAN D'ETAPE 2008 - APPROBATION

Le Conseil communautaire en approuvant le Programme Local de l'Habitat le 18 juin 2004 a validé les orientations, socles de notre politique communautaire en faveur de l'habitat et s'est engagé dans un programme d'actions précisant les moyens et les partenaires à mobiliser.
En vue de l'actualisation du programme d'actions du PLH en 2009 et par application de l'article L 302-3 et R 302-13 du code de la construction et de l'habitation, il vous est proposé, pour l'année 2008, de dresser un bilan de la réalisation du Programme Local de l'Habitat.

LES POINTS FORTS DU BILAN DES ACTIONS DU PLH

AXE I - RELANCER LA PRODUCTION D'HABITAT

- **La production neuve**

En 2008, les **objectifs chiffrés de construction du PLH sont atteints** à l'échelle de l'agglomération (4 311 logements commencés soit un excédent de 411 logements au regard des seuils fixés).
Ce développement est largement porté par **l'habitat collectif qui progresse de nouveau** avec 5 000 logements autorisés.

- **L'action dans le cadre de la révision générale des Plan Locaux d'Urbanisme**

La révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme, achevée en décembre 2007, a permis par une élaboration concomitante, d'assurer une traduction directe du PLH.

> Les objectifs quantitatifs du PLH ainsi repris dans les PADD des PLU ont permis de retranscrire à l'échelle communale les objectifs de production (construction neuve et part de locatif social) définis par secteurs dans le PLH.

> **Des secteurs stratégiques pour l'habitat notamment à vocation sociale** ont été inscrits dans les PLU représentant un potentiel de 43 000 logements neufs sur la durée du PLU soit 4 300 par an.

L'année 2008 est aussi marquée par la traduction dans les PLU des prescriptions de **la loi Engagement National pour le Logement (ENL).** Ainsi, des servitudes de mixité sociale, permettant d'imposer du logement locatif dans les opérations privées d'une certaine dimension, ont été instaurées dans les PLU de Nantes et de Rezé. Par ailleurs, une étude partenariale entre Nantes Métropole, l'AURAN et les communes est en cours pour intégrer ces périmètres ENL dans les documents d'urbanisme des communes de première couronne.

- **Le développement de la politique foncière en faveur de l'habitat**

Nantes Métropole intervient au titre de sa politique foncière. Le Conseil communautaire a adopté le 18 juin 2004 un nouveau dispositif d'action. Deux outils sont mobilisables en matière d'habitat :

> L'un pour **soutenir les opérations majoritairement constituées de logements sociaux** : 41 opérations dont 10 engagées en phase opérationnelle avec des bailleurs sociaux, ce qui représente 174 logements sociaux à construire.

> L'autre pour **constituer des réserves foncières au bénéfice des communes** pour les opérations d'habitat à moyen et long terme **(Programme d'Action Foncière)**. Cela représente actuellement un stock de 55.3 ha pour un coût de 17 millions d'euros.

De plus **des Zones d'Aménagement Différées** ont progressivement été créées afin de constituer des réserves foncières à moyen ou long terme en faveur de l'habitat.

- **Le cadre partenarial dans les opérations dévolues à l'habitat (conventions tripartites Nantes Métropole-communes-aménageurs)**

Il s'agit de la traduction des objectifs du PLH dans les opérations d'urbanisation nouvelle (ZAC ou lotissement).
A ce jour, on compte :
- 17 conventions tripartites signées **pour un total de 9 418 logements dont 23,9 % de logements sociaux échelonnés jusqu'en 2016,**
- 8 conventions en cours de signature **pour un total de 3 920 logements dont 24 % de logements sociaux,**
- 7 zones à l'étude **pour 935 logements dont 23,9 % de logements locatifs sociaux ainsi que la ZAD des Isles (1 100 logements supplémentaires).**

Les conditions de mise en œuvre de ces conventions feront l'objet d'une évaluation au cours de l'année 2009.

AXE II - DIVERSIFIER L'OFFRE POUR ASSURER LES PARCOURS RESIDENTIELS DES MENAGES

1. **ACCOMPAGNER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

- **Une relance de la production de logements sociaux**

Avec 1 017 logements PLAI, PLUS et PLUS-CD en 2008, **la programmation locative sociale continue de croître**.

L'offre en logements adaptés de type PLAI atteint 230 logements subventionnés pour un objectif initial de 75 unités.
Pour la troisième année consécutive, la production neuve dépasse les objectifs du PLH (900 logements par an)**.**

De plus, pour la première fois, la répartition à l'échelle communautaire tend à se rééquilibrer. Les communes hors Nantes atteignent les objectifs du PLH avec 505 logements financés (objectifs fixés à 500 unités par an). La ville de Nantes quant à elle, continue de dépasser les objectifs annuels (400 logements) avec 512 logements agréés en 2008. L'impact concret en terme de livraisons devrait se faire sentir en 2009 et 2010.

D'une manière générale, la hausse sensible de logements financés en 2005 et 2006 devrait se traduire de manière significative par la livraison de logements en 2008 et 2009.
Par ailleurs, la crise qui touche actuellement la promotion immobilière pourrait avoir des répercutions notables sur la production de logements locatifs sociaux à travers :
- l'accroissement du nombre de logements financés via la mesure gouvernementale annoncée en octobre 2008 des « 30 000 VEFA » achetées pour soutenir la construction,
- le risque d'annulation de programmes en VEFA qui ne bénéficieront pas de la mesure des « 30 000 ».

Enfin, la production de logements locatifs intermédiaires (PLS) se creuse en 2008 **pour ne représenter que 471 logements contre 876 en 2007.**

- **Le financement du logement social : bilan de l'engagement de l'Etat et de Nantes Métropole**

Entre 1999 et 2007, le prix de revient moyen du logement social a augmenté de 78 % (prix estimé au moment de la demande de financement) soit une hausse correspondant à 5 700 euros de plus par logement et par an.

Cette envolée du prix de la construction s'accompagne d'une **augmentation des coûts liés aux exigences nouvelles en matière de performance énergétique mais également aux**

contraintes règlementaires en matière d'accessibilité au logement pour les personnes handicapées.

Ces éléments nécessitent **un recours aux fonds propres des bailleurs de plus en plus important** (20 % en moyenne en 2007 contre 15 % en 2006) et **une augmentation conséquente des aides publiques**. En 2008, les crédits de paiement de Nantes Métropole pour la construction neuve (PLUS-PLAI-PLUS CD) s'élèvent à 2,4 millions d'euros. Dans le même temps, la collectivité a programmé 7,9 millions d'euros d'engagement pour financer de futures opérations.

- **Le bilan de l'article 55 de la loi SRU**

L'année 2007 est marquée par l'entrée de la commune de Bouaye dans le dispositif relevant de l'article 55 de la loi SRU imposant l'obligation d'atteindre 20 % de logements sociaux.

En 2007, **le taux SRU est de 19,49 % à l'échelle de l'agglomération**, il est de **11,88 %** hors Nantes et Saint-Herblain.

- **La demande locative sociale**

La demande de logements locatifs sociaux augmente de façon continue depuis 2001 pour atteindre 22 338 demandeurs au 31/12/2008.

Annuellement environ 5 000 demandes sont satisfaites. Près de 35 % des ménages demandeurs sont déjà locataires du parc social (mutation interne).

- **La réhabilitation**

Le PLH a défini des règles d'intervention sur le parc ancien jamais réhabilité (dit HLMO), qui concerne essentiellement le parc de Nantes Habitat. Entre 2004 et 2008, plus de 5 000 logements ont été réhabilités (secteurs ANRU compris).

Entre 2001 et 2007, le montant moyen des travaux par logement a doublé passant de 12 000 euros en moyenne à près de 30 000 euros en 2007. Le budget de Nantes Métropole pour ce poste atteint 2 millions d'euros (crédits de paiement) en 2008.

- **Le volet Habitat des projets ANRU**

Quatre sites font l'objet de conventions avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : le GPV Malakoff, les Dervallières, Bout des Landes Bruyères et Bellevue Harlière.
Le 9 février dernier, la ville de Saint-Herblain, Nantes Métropole et l'ANRU ont également signé une convention concrétisant la réhabilitation du Sillon de Bretagne. A cette occasion, l'ANRU s'est également engagée avec la ville de Nantes et Nantes Métropole pour mener à bien la phase II du GPV Malakoff (restructuration du centre commercial et ouverture du secteur vers la Loire et le quartier de la gare).
Entre 2003 et 2008, près de 1 000 logements ont été démolis, environ 600 logements reconstruits et 1 500 logements réhabilités.

2. REINTRODUIRE UNE OFFRE EN ACCESSION ABORDABLE

- **L'action en faveur de l'accession abordable**

La production d'une offre abordable constitue un enjeu important du PLH pour redonner aux ménages à revenus intermédiaires des possibilités d'itinéraires résidentiels en accession dans l'agglomération. Deux outils majeurs concourent à favoriser ce segment de marché :

> Une démarche visant à encadrer les prix de vente d'une partie des logements dans les ZAC (délibération du 9 mars 2007 sur la production de logements à prix abordables).
Près de 1 800 logements programmés dans les ZAC sont concernés par ces mesures.

> La mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la personne : le prêt à taux zéro Nantes Métropole

Distribué depuis septembre 2006, la PTZ de Nantes Métropole a permis à 2782 ménages de réaliser un projet d'acquisition dans l'agglomération (chiffres au 31 décembre 2008).

La subvention moyenne par prêt atteint 8 220 € pour un montant global de 22 877 205 €. Arrivé à échéance des 3 ans d'expérimentation, ce dispositif fait actuellement l'objet

d'une évaluation amenant à revisiter tant les cibles de ménages concernés que le mécanisme d'aide de Nantes Métropole.

3. Poursuivre l'intervention sur le parc privé ancien

Le parc privé ancien joue un rôle de parc social de fait en accueillant des ménages à revenus modestes. Mais le niveau de loyer pratiqué implique souvent pour ces ménages un taux d'effort élevé. Les actions de requalification du parc locatif ancien ont été renforcées **avec la prise de délégation des aides de l'ANAH en 2006.**

L'intervention est ciblée sur les logements locatifs conventionnés sociaux et très sociaux notamment au sein des OPAH.
Au titre de la délégation des aides de l'ANAH, Nantes Métropole a financé en 2008 : **458 logements dont 306 propriétaires occupants et 152 propriétaires bailleurs.**

Au titre de l'aide complémentaire apportée par Nantes Métropole **30 logements locatifs conventionnés dont 27 en OPAH ont été financés.** Les crédits de paiement 2008 s'élèvent à 127 000 €.

AXE III – TRAITER LES BESOINS EN LOGEMENTS PARTICULIERS
Le logement des jeunes et des étudiants a été retenu comme axe d'intervention particulier du PLH à travers notamment la production d'une offre nouvelle de logements dédiés.

- **Le logement des étudiants**

En 2008, Nantes Métropole compte 48 000 étudiants présents pour la plupart dans la ville-centre. Le PLH a fixé comme objectif **la création de 200 lits par an entre 2004 et 2008**.
Le premier bilan est nettement positif avec :
- **1 082** logements étudiants livrés depuis 2003 dont 631 par le CROUS,
- **1 024** chambres rénovées par le CROUS soit 52 % des chambres traditionnelles,
- **471** nouveaux logements en projet livrés d'ici 2009.

- **Le logement des jeunes travailleurs**

Afin de répondre aux besoins de logements des jeunes travailleurs et des apprentis, le PLH a projeté la création de **80 lits par an** à l'échelle de Nantes Métropole.

L'offre nouvelle pour l'accueil et l'hébergement des jeunes en résidences sociales a été significatif :
- **160** logements livrés depuis 2004 (FJT rue de Gigant, FJT Port Beaulieu)
- **443** logements en cours de réalisation,
- **190** logements à l'étude.

- **Le logement des personnes âgées**

Le PLH a identifié ce thème comme un volet d'investigation complémentaire à développer dans le cadre de la politique communautaire de l'habitat, en lien étroit avec les compétences des communes et du Conseil Général.

Depuis 2004, on dénombre en moyenne 185 places financées ou agréés par an, principalement dans des structures spécialisées (EHPAD,…).

Néanmoins les besoins restent importants et ce point devra être examiné au titre des enjeux du prochain PLH.

AXE IV – ASSURER L'ACCUEIL DES POPULATIONS SPECIFIQUES

- **L'habitat des gens du Voyage**

Concernant le volet « accueil des gens du voyage », le schéma départemental publié le 11 juillet 2002 définit les obligations des communes en matière d'accueil des gens du voyage. Dans le cadre de la révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme les sites d'accueil ont été retranscrits par le biais d'emplacements réservés.

L'Objectif du schéma départemental est de doubler la capacité d'accueil dans l'agglomération nantaise **par la réalisation de 14 nouvelles aires avec** 143 emplacements supplémentaires**. Deux nouveaux sites sur les 14 sont aujourd'hui construits : à Saint Sébastien, rue des Onchères (10 emplacements) et aux Sorinières, rue de La Crâ (8 emplacements).**

AXE V – FAIRE VIVRE LE PLH

- **Observatoire de l'Habitat Nantes Métropole - AURAN**

L'Observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise géré par l'AURAN constitue le principal outil de suivi du PLH, au travers des principaux indicateurs immobiliers et socio-économiques qui font l'objet de publications périodiques.

- **Démarche partenariale avec les promoteurs**

En 2008, Nantes Métropole a adhéré à l'observatoire de la commercialisation des logements neufs (OLOMA) initié par la Fédération des Promoteurs Constructeurs. Ce dispositif d'observation permet de compléter les données déjà disponibles pour partager l'information en continu et débattre des questions d'habitat au plus près des préoccupations locales.

M. G. Retière commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.

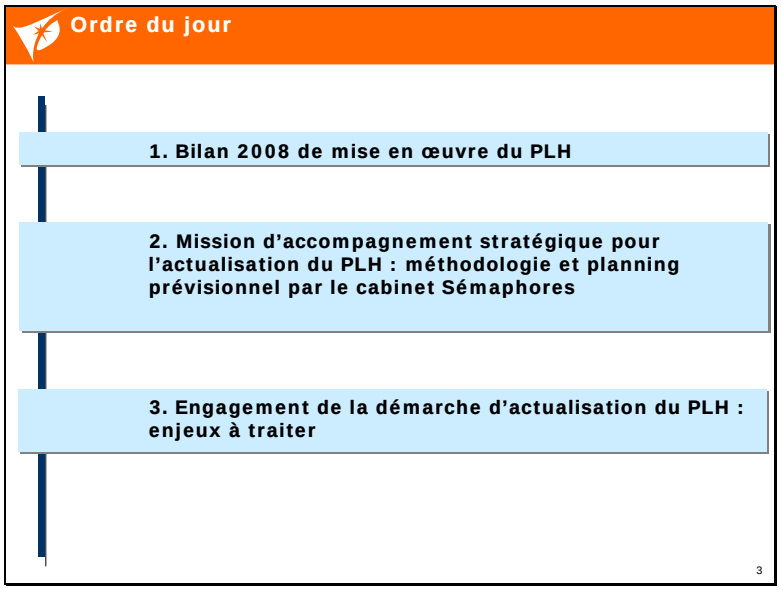

M. G. Retière : « Mes chers collègues, je vais vous présenter en même temps les délibérations 21 et 22 puisque le dossier 21 consiste à faire le bilan du Programme Local de l'Habitat et le dossier 22 à engager la réactualisation du PLH et à donner quelques perspectives.
Je vous rappelle que le Programme Local de l'Habitat a été élaboré entre nous, dans les années 2002 et 2003, juste à la création de la Communauté urbaine, alors que nous avions dans toutes les communes, une insuffisance de constructions neuves, au début des années 2000. Nous étions en moyenne aux alentours de 3 400 logements, mais une année, nous avons même fait moins de 3 000 logements autorisés. Nous avons donc, en décembre 2003, arrêté le Programme Local de l'Habitat. Il a ensuite été voté dans toutes les communes et définitivement approuvé en juin 2004. »

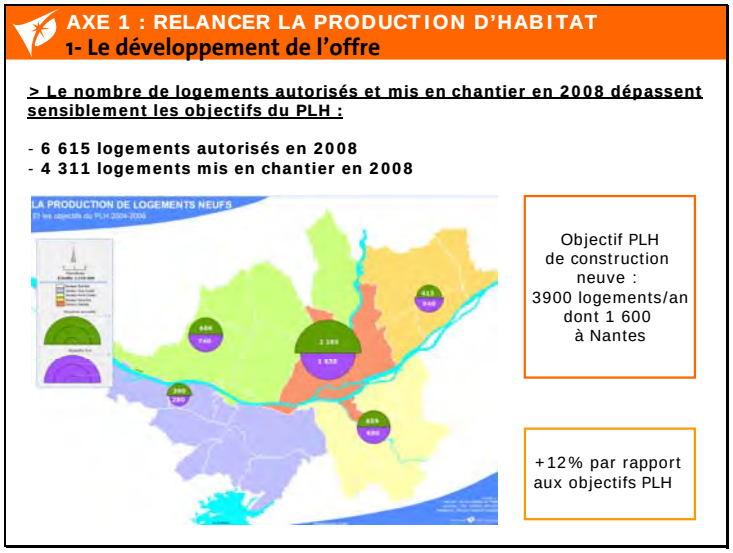

AXE 1 : RELANCER LA PRODUCTION D'HABITAT
2- L'action dans le cadre des PLU

> La révision générale des PLU achevée par les dernières approbations en déc. 2007 :

- les objectifs quantitatifs du PLH retranscrits à l'échelle communale
- des capacités constructives en adéquation avec ces objectifs : 43000 logements sur la durée du PLU soit environ 4 300/an
- des outils en faveur du logement social : orientations d'aménagement, servitudes de mixité sociale et prescriptions de la loi Engagement National pour le Logement (ENL)

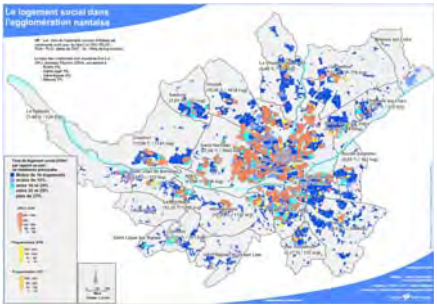

« En matière de constructions neuves, ce Programme Local de l'Habitat fixait un objectif de 3 900 logements. Il faut resituer ce chiffre à l'époque, nous étions alors à 3 400 logements par an. Nous avions donc pris l'engagement collectif d'être plus actif dans la production de logements. Qu'avons-nous fait ? Nous avons été assez exemplaires en matière d'autorisations, puisque sur les années 2006 et 2007, nous avons délivré des autorisations pour plus de 6 000 logements. En 2008, nous sommes même allés jusqu'à 6 600 logements autorisés. Cependant, le concret, ce sont les mises en chantier. Vous constatez, notamment sur 2008 et même sur 2007, qu'il y a un décalage entre ce qui est autorisé, c'est-à-dire ce que vous avez voulu faire et ce que les professionnels de l'immobilier ont réalisé. Le taux de mise en chantier est actuellement de 4 300 logements par an. Nous sommes donc largement au-dessus de l'objectif des 3 900 logements que nous nous étions fixés. Nous avions d'ailleurs corrigé cet objectif de 3 900 logements, avec la mise en forme des Programmes Locaux d''Urbanisme. Si nous additionnons tous les objectifs des différents PLU de toutes les communes, nous atteignons un objectif de 4 100 logements.
En matière de constructions neuves, nous pouvons donc dire que nous avons respecté nos objectifs. Nous sommes même allés au-delà. Pour le prochain Programme Local de l'Habitat, nous pouvons sans doute envisager de faire plus de 4 000 logements et peut-être maintenir ce que nous réalisons actuellement, soit 4 300 logements, ceci, en dehors du contexte actuel. Le contexte actuel est sans doute un phénomène conjoncturel. En matière d'immobilier, nous connaissons des crises qui sont un peu cycliques. Aujourd'hui, la crise n'est pas seulement immobilière. La situation est délicate, notamment pour le démarrage des chantiers. »

AXE 1 : RELANCER LA PRODUCTION D'HABITAT
3- Le développement d'une politique foncière

> Un nouveau dispositif adopté en juin 2004

- **Acquisition directe du foncier par Nantes Métropole** pour les opérations de logements sociaux durant la période 2004-2008 :
  - 5,6 ha (hors revente)
  - 41 opérations dont 10 engagées qui représentent 174 logements sociaux à construire
  - un engagement financier de 9,6 M d'€
- **Programme d'Action Foncière** communal afin de constituer des réserves foncières dédiées à l'habitat.
  - objectif initial : 25 ha/an
  - acquisitions effectives : 55,3 ha
  - un engagement financier de 17 M d'€ depuis le lancement du dispositif

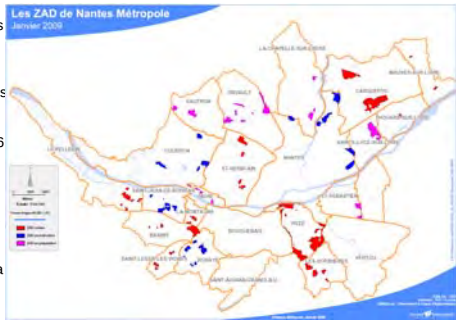

> Zones d'Aménagement Différé

Constitution de réserves foncières à moyen et long terme en faveur de l'habitat suite à la révision des PLU (zones 2AU et NX).

« En juin 2004, nous avons adopté le Programme Local de l'Habitat et nous avons en même temps adopté les dispositions pour maîtriser le sol, afin d'avoir une action foncière. Nous nous étions donné comme objectif de préempter pour réaliser du logement locatif social. C'était une ligne spéciale. Une autre ligne était consacrée à faire des réserves foncières. Nous avions affecté des sommes pour ces engagements.

Le dispositif a démarré lentement. On peut dire que nous avons acquis des parcelles qui ont pu être revendues aux bailleurs sociaux pour une réalisation de logements locatifs sociaux à 100 %. Nous avons déjà engagé dix opérations qui produisent 174 logements, mais nous avons en stock 41 opérations qui sont disponibles, avec un engagement financier de 9,6 M€. Je voudrais toutefois attirer votre attention sur le fait que les dispositions que nous avons dans nos règlements d'urbanisme font que parfois, nous avons affecté, sur une bonne dizaine ou une vingtaine de parcelles, des obligations de réalisation de logements sociaux, selon un pourcentage de 30 ou de 50 %, nous nous sommes engagés à acquérir une parcelle, puis une deuxième, mais nous n'avons pas la totalité de l'opération pour pouvoir réaliser l'ensemble. Nous avons donc sans doute à mieux adapter nos principes d'acquisitions foncières. Il ne faut pas forcément toujours acheter, mais plutôt encadrer les opérations et peut-être nous focaliser sur certaines opérations, sur un nombre plus restreint de parcelles et ne pas embrasser, d'entrée, une opération trop vaste. En matière d'acquisitions foncières sur des terrains vierges, nous avons eu une grosse opération qui est celle du Bèle, mais je vous avoue qu'en dehors du Bèle, nous n'avons pas eu tant que cela d'opérations de réserves foncières dans les zones 2AU et encore moins dans les zones NX. C'est quelque chose qu'il nous faut certainement activer si nous voulons, dans les dix ans qui viennent, avoir des terrains disponibles pour des opérations futures. A part la Ville de Bouguenais qui avait cette habitude d'acheter des terrains, la plupart des communes n'ont pas fait de réserves foncières et il faut que la Communauté urbaine soit sollicitée pour assurer ces réserves foncières.
Nous avons mis en place des ZAD sur les zones 2AU, c'est-à-dire celles qui sont réservées à l'urbanisation future ou celles qui sont agricoles et qui pourraient évoluer. Le système des ZAD permet de faire des acquisitions sans avoir de projet précis. Entre nous, il faut bien avoir conscience que les ZAD sont plutôt dissuasives. Quand un propriétaire apprend qu'il est dans une zone "zadée", il sait qu'il n'y a pas d'autres solutions que de vendre à la collectivité et il espère en attendant pouvoir trouver des solutions quand le projet avancera. Nous n'avons donc pas acquis grand-chose en ZAD. »

AXE 1 : RELANCER LA PRODUCTION D'HABITAT
4- Le Développement d'un cadre partenarial

>17 conventions tripartites signées : 9148 logements, dont 23,9% de logements sociaux dont la réalisation s'échelonne jusqu'en 2016.

> 8 conventions en cours de signature, pour un total de 3920 logements dont 24% de logements sociaux.

> 7 zones en étude, pour 935 logements dont 23,9% de logements locatifs sociaux, ainsi que la ZAD des Isles (1 100 logements supplémentaires).

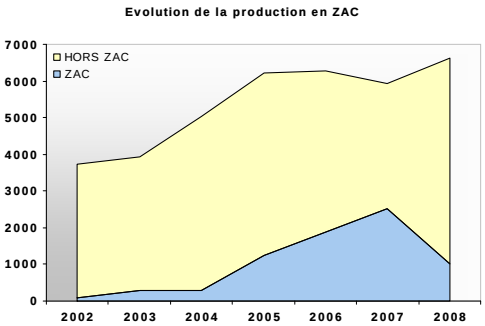

Les aides moyennes de Nantes Métropole à l'aménagement :	
Aides à l'aménagement :	510 €/lgt
Travaux d'accompagnement :	2 400 €/lgt
Aide moyenne arrondie :	3 000 €/lgt

« Nous avons lancé un programme de relance des ZAC. Je vous rappelle que sur les années 2000, nous avions très peu de ZAC en préparation et de ZAC actives. Le Programme Local de l'Habitat a eu au moins ce mérite de relancer les ZAC. Nous avons, au cours des années passées, signé avec les communes et avec les aménageurs, 17 conventions tripartites. Nous en avons huit autres qui sont disponibles. Nous avons de ce fait un pourcentage de logements à réaliser qui devient intéressant, mais je voudrais souligner le fait que tout est loin d'être réglé dans les ZAC. Suivant les communes, cela est variable, mais je ne pense pas qu'une seule commune réalise 50 % de ses constructions neuves en ZAC. Nous avons tous des taux de réalisation en ZAC qui sont aux alentours de 30 % ou 40 %. Ceci est donc largement complété par des opérations qui se font par la promotion immobilière en diffus. Les ZAC sont importantes, elles permettent d'avoir une conception maîtrisée de l'aménagement, d'avoir un bon règlement financier, mais elles ne seront pas le seul dispositif pour produire l'ensemble des logements dont notre Communauté urbaine a besoin et qui nous sont demandés par des ménages divers et variés qui, en l'état actuel des choses, ne trouvent pas forcément de solutions adaptées à leur situation et qui s'en vont construire au-delà des frontières de la Communauté urbaine. Le Département nous incite à construire davantage. On peut le faire, on a même autorisé 6 000 logements, mais en réalité, on ne compte que 4 300 mises en chantier. Il faut sans doute que nous essayons de progresser. Entre les 3 900 logements du Programme Local de l'Habitat et les 4 300 logements mis en chantier, nous devons pouvoir cheminer ensemble. »

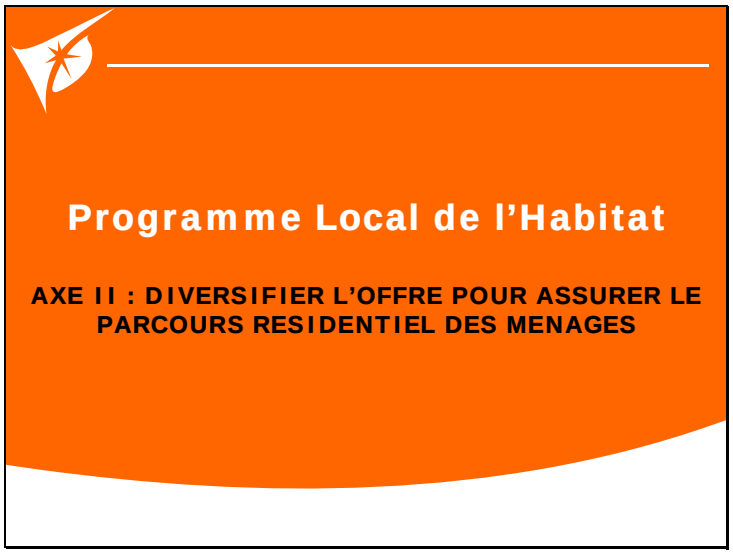

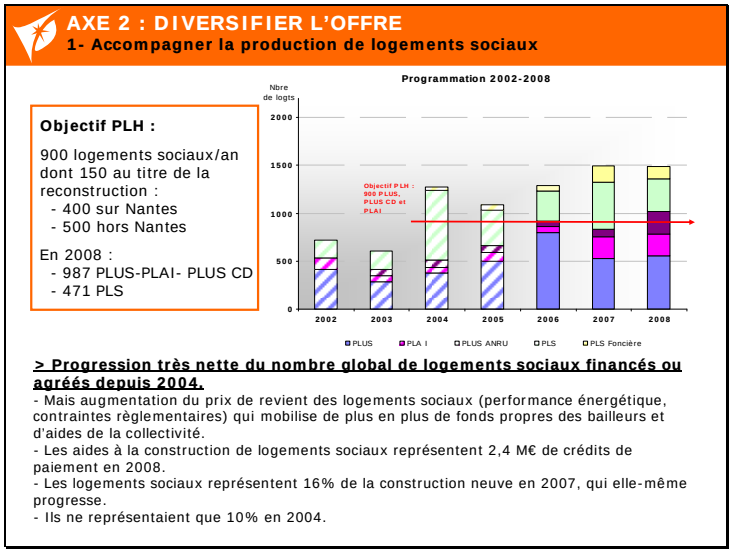

« Examinons maintenant les types de logements. La Communauté urbaine porte un regard attentif sur le logement locatif social. Nous nous étions fixés globalement, dans le cadre de ce Programme Local de l'Habitat, un objectif de 900 logements locatifs sociaux par an. Toutefois, je vous rappelle que sur ces 900 logements, nous avions considéré que 150 logements étaient reconstruits suite à une démolition, avec des financements PLUS CD, ce que nous avons fait. Cela dit, l'objectif pour les logements locatifs sociaux PLUS et PLAI est finalement de 750. Nous sommes partis d'un taux qui était faible et nous l'avons régulièrement augmenté. Vous voyez que nous avons dépassé la barre fatidique de ces 900 logements. Toutefois, sur la période, c'est tout à fait insuffisant. Nous avions envisagé d'atteindre 20 % de la construction neuve. Nous l'avions calculé de cette façon : 20 % de 3 900 logements. Il faut donc faire au moins 800 logements. Nous avons démarré en 2004 à 10 % de la construction neuve. Ensemble, toutes les communes ont réalisé en 2008, 16 % de la construction neuve en logements locatifs sociaux. L'objectif des 20 % n'est pas atteint, sauf dans quelques communes.

J'attire votre attention sur ce point en revenant sur mon propos précédent. Un certain nombre d'entre nous ont compris que l'objectif de 20 % de la construction neuve concernait d'abord les opérations d'ensemble. Ce n'est pas parce que vous mettez 20 % ou 25 % de logements locatifs sociaux dans une ZAC que vous arrivez au total global de 20 % de la construction neuve. Nous devons donc être beaucoup plus actifs sur le contrôle et l'accompagnement des opérations dans le diffus. Sinon, nous n'arriverons pas à avoir 20 % de logement locatif social de la construction neuve. C'est l'engagement que nous avons tous pris en commun. Ceci nous a permis quand même en 2008, de réaliser 987 logements PLUS, PLAI et PLUS CD. Sont également comptés par le Préfet 471 PLS, mais je vous rappelle que pour nous, l'objectif est de 20 % en logements PLUS et PLAI.

Il nous faut quand même reconnaître que sur ce nombre, tout n'est pas du logement locatif social familial. Nous avons intégré dans ce chiffre un certain nombre d'établissements. Il comprend des foyers de jeunes travailleurs et des foyers adaptés pour des personnes d'origine étrangère. Nous

avons donc des établissements qui concourent à cet objectif. Je crois que dans le prochain Programme Local de L'Habitat, il nous faudra être clair sur nos objectifs en matière de logements locatifs familiaux. A cela, il faudra ajouter les institutions, notamment les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes qui, en général, sont financés en PLS. Tout ceci mérite d'être approfondi dans les débats que nous allons avoir à l'échelle de la Communauté urbaine, mais aussi secteur par secteur, en conférence territoriale, avec chaque commune.
En crédits de paiement, nous avons dépensé, en 2008, 2,4 M€. Vous voyez la courbe. Nous avons engagé des opérations sur les années 2005 et 2006 et nous les payons actuellement, mais ce que nous avons engagé en 2008 est nettement plus important. Nous avons engagé de l'ordre de 5,5 M€. C'est donc plutôt ce chiffre qu'il faut retenir. »

AXE 2 : DIVERSIFIER L'OFFRE
2- La réhabilitation de logements sociaux et le volet Habitat des projets ANRU

> Réhabilitation sur la période 2004-2008 :

- Plus de **5000** logements réhabilités
- Un coût moyen des travaux de réhabilitation passant de **12000 €** par logement en 2001 à plus de **30000 €** en 2006.

Budget Nantes Métropole en 2008 (Crédits de paiement) :
2 Millions d'euros.

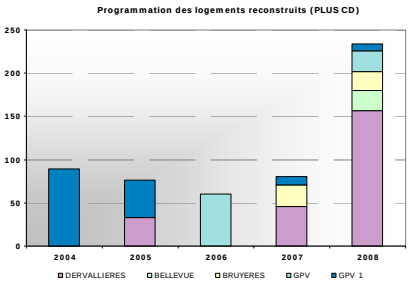

> Volet Habitat des projets ANRU :

5 sites font l'objet de conventions avec l'ANRU :
GPV Malakoff, Dervallières, Bout des Landes Bruyères, Bellevue Harlière et Sillon de Bretagne.

Au bilan 2008 :
- près de 1000 logements démolis depuis 2003
- environ 600 logements reconstruits
- 1500 logements réhabilités

« En termes de logement locatif social, nous avons à construire, mais nous devons aussi réhabiliter. Entre 2004 et 2008, nous avons réhabilité plus de 5 000 logements. J'attire votre attention sur le fait que le coût de la réhabilitation est passé de 12 000 € en 2001 à 30 000 € en 2006 et la progression continue. Cela ne va pas s'améliorer avec les normes que nous devons respecter pour l'isolation thermique et pour l'accessibilité. Les coûts de réhabilitation sont donc de plus en plus conséquents. Nous avons dépensé en crédits de paiement, sur la Communauté urbaine, 2 M€ pour les opérations ordinaires. A ceci, il faut ajouter les cinq quartiers qui sont concernés par des dispositifs ANRU : le GPV Malakoff - Pré Gauchet, Bellevue - Harlière à Saint-Herblain, Dervallières, Nantes nord, avec Bout des Landes et Bruyères et récemment le Sillon de Bretagne. Vous connaissez ces opérations. Autant on peut dire que le GPV Malakoff est déjà entré dans une période active, autant il n'y a rien d'actif pour le Sillon de Bretagne. Nos dépenses vont donc s'amplifier dans notre prochain Programme Local de l'Habitat. Je souligne que ces opérations sur ces cinq quartiers sont très intéressantes. Elles bénéficient de financements extérieurs, notamment du Conseil régional, du Conseil général et de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine. Je fais juste à l'occasion une remarque sur le financement de l'ANRU. Le budget 2009 de l'ANRU n'est plus financé en réalité par l'Etat, mais par un prélèvement de l'Etat sur le 1 % que versent tous les employeurs. Ce n'est d'ailleurs pas 1 %, mais 0,49 %. En termes directs, je dirai que l'Etat a "piqué" l'argent du 1 % pour financer l'Agence de Rénovation Urbaine. C'est ce qui va être introduit dans les cinq opérations que je vous ai citées, avec bien sûr d'autres contributions. »

AXE 2 : DIVERSIFIER L'OFFRE
3- Réintroduire une offre en accession abordable

> Une réponse aux difficultés d'accession à la propriété pour les ménages à revenus modestes et intermédiaires

2 actions principales :

1. **Favoriser une offre d'accession abordable dans les opérations d'aménagement de Nantes Métropole et des communes** grâce à :

   - un encadrement des coûts = entre 2 200 et 2 400 €/m² shab TTC parking compris
   - un encadrement de la revente (clauses antispéculatives)

   => Près de 1 800 logements programmés dans les ZAC concernés par ces mesures.

2. **Mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la personne : le prêt à taux zéro Nantes Métropole**

   Depuis le 1er septembre 2006, distribué par 7 établissements bancaires, ce dispositif connaît un vif succès.

   Bilan au 31/12/2008 : 2 782 prêts accordés

   > une subvention moyenne par prêt de **8 220 €** pour un montant global de **22 877 205 €**

« Nous avons aussi évoqué la thématique de l'accession abordable. Nous l'avons fait notamment dans les ZAC. Je reconnais que les ZAC ont permis d'introduire d'une façon plus directive, du logement abordable dont nous avons situé le coût de cession aux alentours de 2 200 à 2 400 € du m2 habitable. Nous avons donc contribué à l'équilibre des opérations de ces ZAC. Actuellement, près de 1 800 logements sont concernés. Nous devons certainement continuer cette action parce que, comme je vous le disais tout à l'heure, les revenus des ménages sont divers et variés et un certain nombre de ménages peut accéder à la propriété, mais avec des propositions d'acquisition qui doivent être maîtrisées. Ce dispositif n'apparaît pas franchement dans les comptabilités de l'habitat puisqu'il apparaît dans la participation à l'équilibre des ZAC. Nous allons essayer, dans le Programme Local de l'Habitat, de bien décortiquer quels sont les abondements de la Communauté urbaine pour soutenir ce type d'interventions dans la production.
Nous avons lancé, en 2006, un nouveau dispositif, innovant, puisque nous étions les premiers en France à le faire. Il s'agit du prêt à taux zéro. Nous avions prévu de délivrer 600 prêts par an, soit 1 800 sur trois ans. C'est un succès, puisque nous avons délivré 2 800 prêts. Actuellement, le rythme est soutenu et nous ne pouvons pas continuer de la sorte. Nous avions prévu un engagement de dépenses de 6 M€ et sur l'année passée, le décaissement a plutôt été de l'ordre de 10 M€. Nous devons donc réviser ce dispositif. Il a certainement contribué à permettre à de jeunes ménages de moins de 35 ans d'acquérir un logement. Nous pensions que ce prêt allait surtout servir pour la construction neuve. C'est une erreur puisque nous avons surtout facilité l'acquisition dans l'ancien à 50 % pour des maisons, à 20 % pour des appartements et l'acquisition dans le neuf est finalement très minoritaire. Par ailleurs, nous souhaitions que ce dispositif profite aux ménages avec enfants. Or, 40 % des bénéficiaires concernent des célibataires et 30 %, un couple sans enfant. Nous avons donc finalement une part relativement faible de ménages de moins de 35 ans avec un enfant. Il nous faut réviser cette politique, d'autant plus que l'Etat a décidé, sans doute un peu en regardant l'expérience nantaise, d'augmenter le montant du prêt à taux zéro. Il y a donc maintenant des dispositifs plus intéressants de la part de l'Etat pour la construction neuve. Ce dispositif de l'Etat pourra être abondé par les collectivités, sur la construction neuve. Par contre, il n'y a pas grand-chose pour l'acquisition de logements anciens. Ainsi, actuellement, nous essayons de retrouver un dispositif pour continuer à soutenir l'usage dans l'ancien. »

AXE 2 : DIVERSIFIER L'OFFRE
4- Poursuivre l'intervention sur le parc privé ancien

> Des actions de requalification du parc locatif ancien renforcées avec la prise de délégation des aides à la pierre en 2006.

> Une intervention de Nantes Métropole limitée aux logements locatifs conventionnés sociaux et très sociaux.

> Une intervention très liée à l'activité des OPAH.

« Je voudrais passer à l'autre aspect qui concerne l'amélioration du parc privé ancien. Ce parc privé ancien présente deux situations. Soit des propriétaires occupants sont aidés pour améliorer leur logement. Ce sont par exemple des personnes âgées qui ont besoin d'avoir une adaptation de leur cellule. L'Etat y contribue. Pour notre part, nous intervenons uniquement sur les propriétaires bailleurs dans des OPAH : Opérations Publiques d'Amélioration de l'Habitat. Actuellement, il n'y en a que deux sur l'agglomération : Chantenay et Bouffay-Decré. L'engagement financier de la Communauté urbaine sur la réhabilitation du parc privé est modeste, voire très modeste : 150 000 € par an pour la réhabilitation, 10 M€ pour le prêt à taux zéro. Nous sommes en phase de révision de ce dispositif. Il faut très certainement que nous fassions un effort beaucoup plus conséquent pour accompagner ceux qui veulent réhabiliter leur logement, mais j'attire votre attention sur le fait qu'il va falloir mobiliser, dans les communes, les élus, ainsi que les services. En effet, nous constatons qu'il y a une réelle différence en matière de réhabilitation du parc ancien entre ce qui se passe dans l'agglomération et ce qui se passe dans le département. Nous n'avons pas, dans l'agglomération, pris l'habitude de soutenir suffisamment la réhabilitation du parc ancien. Il va donc falloir que chacun fasse preuve de convictions pour engager ces réhabilitations et il faut sans doute que nous-mêmes y mettions un peu plus d'argent pour être plus incitatifs. L'Etat commence à mettre en place un éco-PTZ pour l'amélioration de la qualité d'isolation des logements. C'est peut-être pour nous une piste pour abonder ce genre de dispositif et pour booster ce type d'opérations. Voilà un peu dans quelle démarche nous pourrions nous engager, en ayant bien conscience que sur cette thématique, nous n'avons pas réussi au cours du précédent Programme Local de l'Habitat. »

Programme Local de l'Habitat

AXE III : TRAITER LES BESOINS PARTICULIERS EN LOGEMENT

AXE 3 : LES BESOINS EN LOGEMENT PARTICULIERS
1- Le Logement des étudiants et des jeunes

Rappel des objectifs du PLH

- **800 logements étudiants** pendant les 4 premières années du PLH
- **80 lits / an pour les apprentis et jeunes** actifs

> Logements étudiants : un objectif atteint voire dépassé :
- **1 082** logements étudiants livrés depuis 2003 dont 631 par le CROUS
- **471** nouveaux logements en projet devant être livrés d'ici 2009
- **1 024** chambres rénovées CROUS soit 52% des chambres traditionnelles

> Logements des jeunes travailleurs et apprentis : un bilan positif
- 160 logements livrés depuis 2004
- 443 logements en cours de réalisation
- 190 logements à l'étude

Calberson

Les Forges

« Je dis maintenant quelques mots sur des populations un peu spécifiques. Nous nous étions intéressés aux jeunes et aux étudiants. Il y a quelques années, nous avions vraiment une insuffisance de logements étudiants. Nous avons bien rattrapé le retard. Nous nous étions fixés un objectif de 800 logements étudiants. Nous en avons réalisés 1 000 et presque 500 sont encore en chantier. Nous avons donc rattrapé le retard, ce qui ne veut pas dire que tout est réglé. Il faut sans doute que l'on accompagne encore le CROUS pour que l'on ait une proposition un peu plus conséquente de logements étudiants, mais l'effort a été fait. Il s'agit donc de le prolonger.
En matière de jeunes travailleurs, nous avons eu des productions diverses, assez bien réparties sur Nantes, mais aussi sur les communes voisines, sur Saint-Herblain, sur Rezé. Nous avons livré des logements, mais surtout, certains sont en chantier et vont être livrés notamment cette année. D'autres sont à l'étude.
Nous devons certainement continuer à agir sur le logement des jeunes parce que l'incertitude sur les emplois et sur les formations fait que nous avons des demandes pour des locations de courte durée que l'on trouve difficilement avec le système classique. Il nous faut certainement faire un certain nombre de propositions en établissements. »

Programme Local de l'Habitat

AXE IV : ASSURER L'ACCUEIL DES POPULATIONS SPECIFIQUES

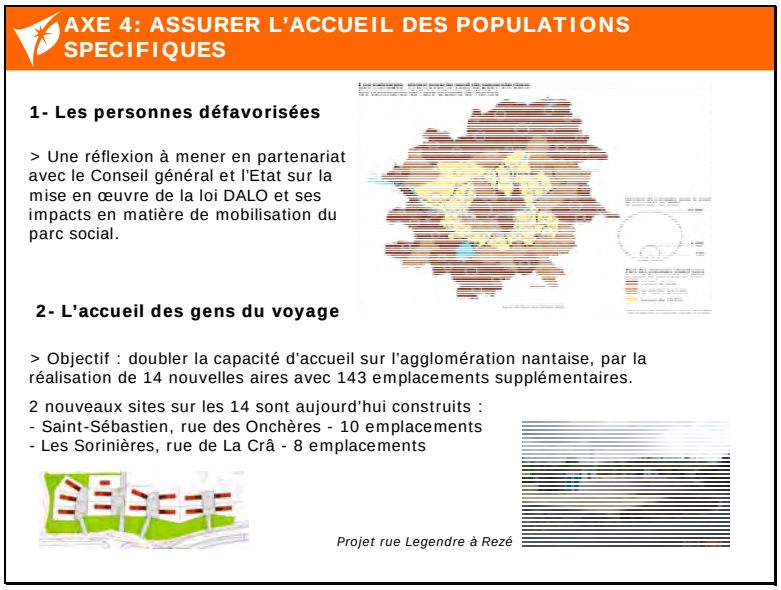

« Nous avons essayé d'avoir une approche en direction des personnes défavorisées. Nous avons eu quelque mal à cerner le sujet. Nous avons essayé de travailler avec le Département qui est le responsable du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes les plus défavorisées (le PDALPD), mais je dois vous dire que ce dossier est divers, foisonnant, varié et insuffisamment efficace. Nous avons donc certainement, dans ce prochain Programme Local de l'Habitat, à regarder d'un peu plus près l'accueil d'urgence, mais aussi les accueils dans les CHRS et les maisons relais. Ceci n'est pas réservé qu'à la Ville de Nantes, et doit être intégré dans une démarche globale, si possible avec un accompagnement du Conseil général puisque c'est normalement de sa compétence.

Nous avons à nous intéresser aux personnes âgées, aux personnes âgées dépendantes ou désorientées, ce qui n'était pas dans le précédent Programme Local de l'Habitat. Je crois que nous en avons déjà discuté entre maires et en conférence territoriale. Prochainement, nous aurons une série de conférences territoriales sur la thématique de l'habitat et sur certains secteurs, ce point doit être abordé, de façon à ce que l'on ait une coordination entre les logements que l'on réaménage, mais aussi les domiciles services, les résidences services et les EHPAD. Tout ceci est à coordonner. Nous n'aurons pas tout sur toutes les communes, mais il faut que l'on puisse avoir un réseau coordonné. La mise en place des Centres Locaux d'Information et de Coordination, les CLIC va peut-être y aider.

En matière d'accueil des gens du voyage, on pourrait dire que nous n'avons pas réalisé nos objectifs. Toutefois, la plupart d'entre vous sait bien qu'il n'est pas facile de sortir des aires d'accueil pour les gens du voyage. Nous avons eu des recours dans plusieurs communes et nous avons eu un certain nombre de difficultés pour entériner les projets. Maintenant, on peut dire que la quasi-totalité des communes a les dispositions règlementaires pour agir. Il faut que le Syndicat des gens du voyage puisse faire les réalisations. Aujourd'hui, arrivent en même temps beaucoup de réalisations de terrains d'accueil, mais la disposition financière va nous obliger à les étaler. »

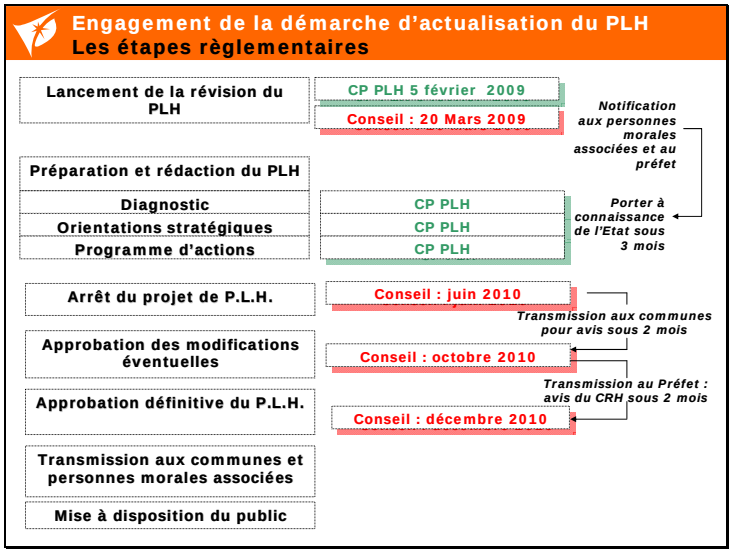

« Nous avons donc tiré le bilan du Programme Local de l'Habitat qui a été approuvé en juin 2004 et j'ai essayé de vous le présenter. Normalement, nous aurions dû adopter un nouveau Programme Local de l'Habitat en juin 2009. Nous ne sommes pas prêts. Nous demandons donc le report d'un an du précédent PLH et nous nous engageons à le réviser, de telle façon que nous puissions à partir d'aujourd'hui, avoir un arrêt du Programme Local de l'Habitat en juin 2010, pour une approbation définitive, après avis de toutes les communes, en décembre 2010. Pour cela, il y a du travail à faire. Notre première démarche sera d'en discuter en conférence territoriale très prochainement. Je crois que les dates sont fixées. Nous aurons ensuite à retravailler avec chaque commune. Nous aurons à travailler avec nos partenaires institutionnels que sont le Conseil général, le Conseil régional et l'Etat, à leur soumettre nos contraintes et à voir dans quelles mesures ils peuvent nous aider. Nous avons d'autres partenaires que sont les acteurs de l'immobilier. Ils sont divers et variés : aménageurs, promoteurs immobiliers, mais aussi les bailleurs sociaux avec lesquels nous entretenons des réunions régulières, les associations de locataires, le Conseil de développement. C'est une série d'approches croisées et conjointes qui doivent être menées dans guère plus d'un an. C'est une démarche qui est importante. Nous partons déjà avec un acquis assez fort, mais il s'agit pour nous d'être beaucoup plus précis et de nous engager ensemble pour avoir une production de logements diversifiés. Compte tenu de la situation actuelle, nous avons certainement de gros efforts à faire ensemble. »

Mme Chiron : « Monsieur le Président, chers collègues,
En ces périodes d'incertitudes, nous avons besoin de regarder dans le rétroviseur pour mesurer le chemin parcouru.
Un bilan s'établit sur des chiffres. Le rapporteur nous l'a très bien exposé et nous travaillons ensemble sur les pistes proposées qui nous ont été présentées à l'instant.
Rappelons aussi cette donnée : 32 000 demandes sont actuellement en attente dans l'agglomération nantaise. Certes, elles représentent quelques 3 000 décohabitations et près de 3 000 séparations, mais quand on soustrait les demandes de mutations, elles représentent alors plus de 10 000 demandes qui correspondent à des concitoyens qui n'ont pas de logement satisfaisant.
Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces chiffres. L'habitat est une préoccupation forte pour chacun et il doit rester, pour Nantes Métropole, une priorité, tant vers la construction neuve que vers la réhabilitation.
Pour conforter nos objectifs, nous avons besoin d'un engagement beaucoup plus fort de l'Etat vers les plus démunis et les primo-accédants. Nous manquons de résidences sociales et de foyers d'hébergement dignes de ce nom.
Le contexte législatif évolue certes et la nouvelle loi Boutin renforce le poids des PLH qui doivent s'imposer aux PLU, mais cette loi contient, comme souvent avec ce gouvernement, beaucoup d'effets d'annonces, tels les 500 000 logements neufs par an dont 120 000 locatifs sociaux. Rappelons-nous qu'en 2007, année record pour la construction, il a été construit 350 000 logements. Mais où sont les financements pour accompagner les bailleurs sociaux ? Il semble plus facile d'aider les défiscalisations de plus en plus fortes des bailleurs privés que de donner des aides aux bailleurs sociaux. Cela ne ressemble-t-il pas à une mesure discriminatoire, voire à une politique conservatrice ? Nous avions cru comprendre que le logement était une politique régalienne de l'Etat. Y aurait-il encore un désengagement ici ? Et quelles aides pour la réhabilitation du parc ancien, comme le rapporteur nous l'a bien aussi souligné ? Pourquoi les ventes des terrains de l'Etat ne seraient-elles pas destinées à la construction de logements sociaux à des prix attractifs ?
Il est important de bien prendre le temps, comme l'a dit le rapporteur, pour pouvoir refixer le cap ensemble. Nous redisons, à l'occasion de la remise à plat de notre PLH, l'importance du volet énergie pour la construction neuve, avec une exigence de cinquante kilowattheures par m^2 et la nécessité d'un plan de réhabilitation pour les logements sociaux anciens, s'appuyant sur la thermographie existante. Nous aurons d'ailleurs besoin de l'expertise de l'AURAN, notre Agence d'urbanisme, pour réussir cette réhabilitation énergétique à grande échelle et ainsi répondre aux enjeux de l'objectif du Grenelle. Rappelons que l'énergie la moins chère, c'est celle que l'on ne consomme pas. Rappelons aussi que sur notre territoire, le logement est bien le premier responsable des émissions de gaz à effet de serre.
Le volet énergie est un point fort du plan Climat. Il s'agit pour nous, élus Verts, Régionalistes et Solidaires, d'un triple enjeu que je me permets de rappeler :
❶ la préservation du pouvoir d'achat des occupants, avec la baisse des charges,
❷ le soutien à une filière d'emplois non délocalisables, on le sait aussi avec les expériences d'autres pays,
❸ et l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Le PLH revisité refixera le cadre d'un parcours résidentiel où chacun, quel que soit son revenu, son âge, sa santé, trouvera un logement adapté. C'est bien la question du parcours résidentiel qui est importante.
Le PLH s'inscrit dans une démarche collective, comme il nous l'a été rappelé, d'abord entre les communes, avec le Schéma de Cohérence Territoriale, mais aussi dans les Programmes d'Aménagement et de Développement Durable et bientôt dans le programme départemental de

l'habitat du Conseil général. C'est parce que nous appréhenderons cette complexité à grande échelle que nous serons plus pertinents.
Que celui-ci intègre des objectifs de résorption de l'habitat insalubre. Voici l'une de nos premières propositions et le rapporteur l'a évoqué également. La deuxième proposition serait que la révision du PLH qui s'appuie sur les élus, sur les services qui font un travail important, mais aussi sur la société civile, puisse également bénéficier de la dynamique des ateliers participatifs qui a été mise en place pour évaluer la politique de l'eau et qui pourrait être reconduite lors de l'élaboration de ce nouveau PLH. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, juste avant d'évoquer la question précise du PLH, je voudrais dire que la séance de ce matin est à marquer d'une pierre blanche puisque le rapporteur a quand même trouvé deux exemples de bonnes mesures gouvernementales, ce qui n'est pas très fréquent. Si l'on ajoute la mesure évoquée à propos du chèque transport, on en compte trois dans la même matinée. C'est assez extraordinaire. »

M. le Président : « Cet après-midi, cela va être très différent parce que Jean-Pierre Fougerat va parler du budget. »

M. Dejoie : « Vous avez deux "larrons", le bon et le méchant, un de chaque côté. Gilles Retière, de crainte d'être pris en flagrant délit d'objectivité, a essayé de dire que l'une de ces mesures avait été copiée sur Nantes Métropole. C'était pour sourire avant de déjeuner car la matinée a été longue !
J'aborderai deux points dans mon intervention. Je voudrais d'abord partager le constat qui a été fait sur le Programme Local de l'Habitat que nous avions adopté à l'unanimité en 2004. Il a été en grande partie réalisé. Beaucoup de chantiers ont été ouverts, beaucoup de débats ont eu lieu. Comme l'a indiqué le rapporteur, la collaboration entre Nantes Métropole et les communes a été fructueuse et assez riche dans les discussions.
Pour ce qui est du PLH à venir, je crois qu'il faudra que l'on intègre d'une manière ou d'une autre un peu plus de réactivité, c'est-à-dire s'adapter un peu plus rapidement à tel ou tel type de demandes que nous pouvons avoir. Et parmi les opérations que l'on peut initier, je crois qu'il faudra aussi que l'on distingue de plus en plus souvent celles qui peuvent sortir rapidement et celles qui sont beaucoup plus longues pour des tas de raisons : recours ou autres raisons de maturation. On dépense peut-être beaucoup d'énergie dans les communes, comme à Nantes Métropole, sur des opérations qui, on le sait, seront très longues à sortir et peut-être que l'on ne visualise pas et que l'on ne recherche pas celles qui peuvent sortir rapidement. Dans la période que nous vivons, ce serait tout à fait important.
Je dis un dernier mot sur cette délibération pour regretter le désengagement de Nantes Métropole sur le prêt à taux zéro. Il est vrai que cette mesure a eu beaucoup de succès et il faut s'en féliciter. Elle témoigne d'une aspiration très profonde de nos concitoyens à la propriété. Le PTZ en est un bon vecteur. Il est un peu dommage que l'on restreigne les conditions d'accès. J'y reviendrai parce que c'est une question budgétaire et qu'il faut prendre les choses globalement avec d'autres points. Il est quand même dommage qu'au moment où l'Etat double sa contribution envers la construction neuve, ce qui va à la fois doper la construction et permettre à plus de personnes d'accéder à la propriété, l'image que donne Nantes Métropole est celle d'un désengagement. Sachant qu'en plus l'accès à la propriété et il ne faut jamais l'oublier, est aussi, par le parcours résidentiel qu'il permet, un moyen à d'autres d'accéder au logement social puisque souvent, les gens qui accèdent à la propriété peuvent ici ou là quitter le logement social. Je crois qu'il faudra voir dans le budget si nous pouvons essayer de faire des efforts dans ce domaine, ce qui serait, dans la période que nous vivons, tout à fait intéressant. »

M. le Président : « Je peux vous répondre juste sur ce point, Monsieur Dejoie. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je le redis ici. Il est de notre devoir d'évaluer nos politiques publiques. Personne ne nous le reprochera ; vous-même le faites aussi. En l'occurrence, comme Gilles Retière l'a rappelé tout à l'heure, nous avons fixé un objectif au prêt à taux zéro de Nantes Métropole et nous vérifions ensuite si cet objectif est vraiment atteint. Vous venez de conforter notre approche et la mienne en particulier sur cette cible que vous venez de citer. L'objectif de faciliter le parcours résidentiel de personnes, de familles qui sont en logement social et qui ont besoin de plus d'aides que les autres pour accéder à la propriété n'est pas atteint avec le PTZ, tel qu'il est mis en oeuvre actuellement. C'est très important. Nous aurons le temps d'en reparler puisque nous délibérerons en juin, mais je préconise de réorienter ce prêt à taux zéro en direction des ménages qui veulent réussir leur parcours résidentiel et qui aujourd'hui, sont en difficulté pour le faire. On s'est rendu compte que ce prêt à taux zéro concernait peu d'acquisitions dans le neuf. L'objectif de soutenir le parcours résidentiel, mais aussi l'activité économique du bâtiment n'est donc pas vraiment atteint. Par ailleurs, il y a, parmi les bénéficiaires, 40 % de célibataires. Il est de notre devoir de regarder la somme qui était prévue au départ et qui s'élève à l'arrivée à 25 M€. Elle finit par être le premier budget du soutien au logement, plus important que celui du logement social. Que ce prêt à taux zéro soit réorienté me paraît être la moindre des choses, sans pour autant abandonner notre objectif principal qui était celui du parcours résidentiel pour les locataires de HLM, mais aussi pour

les familles. Il me paraît normal que l'on travaille dans cette direction. C'est ce que Gilles Retière avait déjà évoqué et il va falloir le faire. D'ici juin, je pense que nous pouvons faire quelque chose, y compris dans l'esprit de ce que vous venez d'indiquer. Il était nécessaire de rétablir un peu les faits.
Vous avez dit également qu'il fallait regarder les choses globalement. Justement, je tiens à rappeler que l'aide à l'accession à la propriété par Nantes Métropole ne se limite pas au fameux prêt à taux zéro. Elle est très significative aussi dans nos ZAC publiques, par le soutien à la production de logements à prix encadrés. Quand on sort des logements à 2 200 € du m^2 dans certaines ZAC, c'est parce que la participation de Nantes Métropole au déficit des opérations le permet. Je pense que si nous voulons avoir une analyse et une évaluation complète de notre politique en direction de l'accession à la propriété, il faut prendre en compte aussi ce volet qui n'est pas négligeable, y compris sur le plan budgétaire.»

M. Lucas : « Monsieur le Président, chers collègues,
Comme y ont fait allusion Gilles Retière et Pascale Chiron, je ne peux aborder cette politique publique de l'habitat sans au préalable la situer dans le contexte économique, social et législatif dans lequel nous construisons ce futur PLH.
Tout d'abord, la crise actuelle a sa facette logement, dans laquelle s'enfonce la France depuis de nombreuses années et qui est sans précédent. A l'insuffisance quantitative de logements, liée à la faiblesse de la construction s'ajoute désormais :

- le décalage grandissant entre les capacités contributives des ménages et le coût du logement,
- et les parcours résidentiels sont de plus en plus limités pour des catégories sociales de plus en plus nombreuses.

Le désengagement financier de l'Etat illustre le peu d'attention accordée à la crise du logement : 1,11% du Produit Intérieur Brut en 2008 contre 1,36 % en 2000. L'effort de l'Etat en faveur du logement est pratiquement redescendu à son point le plus bas des trente dernières années et n'est absolument pas compatible avec les enjeux de la période. Il privilégie la défiscalisation immobilière qui a boosté la spéculation foncière et les aides fiscales sont dix fois supérieures aux aides à la pierre.
De plus, la crise immobilière accentue la crise du logement. Cette crise immobilière qui s'accompagne d'un ralentissement de la construction, va incontestablement avoir de lourdes conséquences sur la résorption du déficit en logements.
Le traitement de la crise immobilière risque en même temps de l'amplifier. Il en est ainsi de la mobilisation des 30 000 logements du secteur privé pour élargir l'offre de logements. Cela semble davantage répondre aux difficultés de la promotion immobilière que de se préoccuper des intérêts des personnes et familles modestes à la recherche d'un logement. Car plus de la moitié de ces logements vendus en l'état futur d'achèvement, les fameux VEFA, devraient être financée en PLS.
Le plan de relance présenté par le Président de la république en décembre préconise un programme de construction de 100 000 logements qui comporte un peu moins de 50 % de véritables logements sociaux, faisant une nouvelle fois la part belle aux logements intermédiaires.
L'avenant aux conventions avec l'Etat, dans la délibération 23, est clair de ce point de vue. De telles insuffisances de l'Etat contraignent, y compris les Régions et les Départements, à contribuer chèrement au développement de l'habitat. Ce n'est pas de leur compétence de pallier aux carences et aux désengagements de l'Etat. Que dire enfin de la loi Boutin qui contrairement à son intitulé, « loi de mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion », est une loi rétrograde, en rupture avec les acquis, les droits et les objectifs de solidarité et de justice sociale, qui prévalent depuis l'après-guerre en matière de logement ! C'est une loi qui déstabilise davantage la mixité sociale.
Tenir compte de cette situation pour appréhender le bilan d'étape 2008 du PLH de Nantes Métropole et son élaboration pour les années à venir nous semble incontournable. Il nous faut en même temps les regarder en fonction des besoins qui eux, ne font que grandir. L'insuffisance de logements financièrement accessibles est de ce point de vue le plus marquant. Sur la métropole, on estime à plus de 4 500 ménages susceptibles d'être éligibles au droit au logement opposable (la loi DALO). La demande de logements sociaux augmente de façon continue depuis 2001, pour atteindre 22 338 demandeurs au 31 décembre 2008. Le nombre de demandes satisfaites se situe aux alentours de 5 000 demandes par an, encore que, parmi elles, il y a des rotations à l'intérieur même des patrimoines, ce qui veut dire qu'il n'y a pas 5 000 disponibilités nouvelles qui viennent de s'ouvrir. 15 % des ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit 35 724 ménages en 2007. Du fait de la crise économique actuelle, cette situation risque de s'accentuer. 4,7 % des ménages de Nantes Métropole sont bénéficiaires du RMI, 11,1 % sont allocataires de l'Allocation Parent Isolé. Le taux d'effort loyer est souvent élevé. 9 000 allocataires de la CAF ont un taux d'effort qui tourne autour de 50 %.
Face à cela, des mesures urgentes et exceptionnelles doivent être portées par notre assemblée auprès du préfet et du gouvernement :
➔ le gel immédiat des loyers, la construction plus importante de logements aux loyers accessibles, des mesures d'allègement des frais financiers des bailleurs sociaux par exemple, comme cela avait été décidé il y a sept ou huit ans, au moment d'un autre gouvernement et avec d'autres ministres,

➔ l'arrêt des expulsions locatives dans le secteur public comme dans le privé. 212 ménages ont été expulsés en Loire-Atlantique en 2008. Avec la crise immobilière, financière et économique, ce phénomène va s'amplifier. Le Préfet de Loire-Atlantique devrait prononcer un moratoire sur les expulsions et développer des mesures préventives. Ainsi, il répondra favorablement à l'annonce de Madame Boutin de relogement des locataires expulsés, mais peut-être s'agit-il là aussi d'un simple effet de manche.
D'autres besoins sont à appréhender pour notre futur PLH, ceux liés :

- au vieillissement de la population. Gilles Retière a bien évoqué la série des besoins et a bien repris également le travail fait en commission,
- à la décohabitation, notamment des jeunes. Le phénomène du prêt à taux zéro illustre bien le besoin qui existe parmi les jeunes,
- au rythme démographique soutenu qui pèse également sur la demande,
- aux personnes défavorisées en développant les hébergements d'urgence,
- aux gens du voyage, etc.

Tout cela a été bien rapporté. La précarité énergétique, l'accessibilité pour les personnes handicapées nécessitent un vaste programme de réhabilitation du parc social. »

M. le Président : « Monsieur Lucas, vous vous approchez de votre conclusion, car si j'en crois le règlement, vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole. »

M. Lucas : « Si vous le permettez Monsieur le Président, j'ai un feuillet de 2mn30, je peux aller au bout. J'arrive quasiment à la conclusion.
En outre, nous ne pouvons rester indifférents à l'évolution de l'APL ou de la collecte du 1 % patronal qui est maintenant de 0,49 %, comme l'a rappelé Gilles Retière, et son utilisation. Il faut ainsi avoir les yeux grands ouverts sur la maîtrise du foncier.
Malgré un PLH juste et ambitieux, les observations que je viens de formuler modèrent son bilan sur quelques points : le logement social, les démolitions et le parc locatif privé.
Le niveau de construction est insuffisant pour réduire le déficit de logements sociaux et très sociaux. Il est durablement inférieur par rapport aux besoins. Il ne permet pas de rattraper le retard accumulé en matière de logements sociaux. Quand on sait que les PLS et l'accession sociale sont intégrés par l'Etat dans la définition du logement social, le rattrapage au titre de l'article 55 de la loi SRU reste malgré tout conséquent, soit 15,8% du parc existant et ce, malgré la progression très nette du nombre de logements sociaux depuis 2004, grâce aux aides apportées par Nantes Métropole aux PLUS et PLAI.
Dans les projets ANRU, nous constatons une fois de plus que près de 1 000 logements sociaux ont été démolis depuis 2003 et que seulement 600 sont reconstruits. La reconstitution de l'offre est ainsi en retrait. Sur les actions de requalification du parc locatif privé ancien - cela a été bien souligné par Gilles Retière - et la lutte contre l'habitat indigne, il nous faut trouver le moyen de pression sur les marchands de sommeil et dans le même temps, mieux faire connaître le dispositif d'aides financières disponible.
J'entends les protestations, mais le responsable du Conseil général qui est venu nous tenir une conférence sur le logement, lorsque l'on a évoqué les logements indignes ou les marchands de sommeil, a indiqué que la région de la Baule était l'endroit où il y avait le plus d'abus sur les logements indignes. Il est temps d'aller chasser les marchands de sommeil et les loyers à des prix excessifs.
C'est avec cet esprit constructif et combatif que notre groupe des élus communistes s'inscrira dans l'élaboration du prochain PLH.»

M. G. Retière : « Je ne vais pas tout reprendre, je voudrais simplement vous donner un autre éclairage sur la construction neuve. Nous participons en moyenne à 8 000 € au logement. Sur la réhabilitation du logement locatif social, nous participons de 6 000 € à 7 000 € au logement. Sur la prise en charge par la Communauté urbaine du prêt à taux zéro, nous participons à 8 000 € pour chaque prêt. Je voudrais simplement dire à Laurent Dejoie que l'on peut se féliciter de l'action de l'Etat, mais qu'il faut faire attention. En matière de logement, je ne sais plus si notre interlocuteur est l'Etat ou les collecteurs du 1 %. En effet, le financement du budget de l'Etat est très largement pris sur le 1 % pour l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, en totalité pour l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine et pour une part, nous retrouvons dans les sociétés anonymes d'HLM, dans les ESH, comme on les appelle actuellement, la présence du collecteur du 1 % dans des proportions importantes. L'une des inquiétudes actuelles des sociétés anonymes d'HLM porte sur le montant des fonds propres qu'elles introduisent pour chaque opération. Les fonds propres s'élèvent souvent maintenant à plus de 20 % et sur certaines opérations, on arrive à 30 %. Cela passe actuellement, mais il faudra faire attention pour les années à venir. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le bilan 2008 ci-annexé,

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION HABITAT ET SOLIDARITES

22 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – PROLONGATION DU PLH 2004-2009 ET ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLH 2010-2016 – MODALITES D'ASSOCIATION DES PERSONNES MORALES AUTRES QUE L'ETAT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE A LA SECTION DEPARTEMENTALE DU COMITE REGIONAL DE L'HABITAT – APPROBATION.

Arrêté en décembre 2003, le Programme Local de l'Habitat de Nantes Métropole a été définitivement approuvé par le Conseil du 18 juin 2004, définissant ainsi les orientations et les axes d'actions de la politique communautaire en matière de logement pour la période 2004-2009.
Ce document de programmation élaboré pour une durée de 5 ans arrive à échéance. Son contenu doit être actualisé pour tenir compte des nouveaux enjeux de la politique locale de l'habitat. Pour pouvoir consacrer à cette actualisation, le temps nécessaire, il vous est proposé de proroger d'un an à titre conservatoire le PLH actuel conformément à l'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation qui a fixé la validité du PLH à six ans.

Il vous est également proposé d'engager la procédure d'élaboration pour la période 2010-2016.
Celle-ci s'impose à plusieurs titres :

- **l'évolution du contexte national et local** à travers la crise des marchés immobiliers, l'insatisfaction de la demande sociale ou l'identification de besoins nouveaux comme ceux liés au vieillissement
- **la prise en compte de nouveaux enjeux institutionnels et de récentes réglementations nationales** tels que la loi sur le droit au logement opposable ou le Grenelle de l'environnement
- **la modification de documents stratégiques** comme le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en mars 2007, le Plan de Déplacement Urbain dont la révision est concomitante à celle du PLH, les Plans Locaux de l'Urbanisme récemment approuvés voire même le Plan Départemental de l'Habitat arrêté dernièrement par le Conseil Général.

➔ Les enjeux du futur PLH
La **mission d'accompagnement** confiée au cabinet d'études Sémaphores pour préparer l'actualisation du PLH, a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux à prendre en compte demain, dans le domaine de l'habitat, afin de reformuler les priorités à donner à notre politique.
Sur la base de ce travail, plusieurs thèmes se dégagent permettant d'ores-et-déjà de constituer un socle de réflexions, à savoir :

- des besoins élevés en production neuve indépendants de la réalité de la crise économique,
- des changements de comportement en profondeur des ménages face au logement,
- des besoins supplémentaires en logement social,
- des besoins en accession sociale qui persistent et qui doivent être ciblés pour un effet levier optimisé,
- un parc de logements existant qui constitue un enjeu majeur sur le plan de la demande sociale, de l'environnement et du vieillissement de la population,
- un vieillissement de la population qu'il faut anticiper,
- une approche nécessaire de l'efficience (efficacité/coût) des actions à mettre en œuvre.

Cinq grands chantiers se dégagent :
- Elle concerne la définition des conditions d'une production neuve de logements supplémentaires tenant compte de l'impact de la crise. Il s'agit **de réactualiser les besoins** au vu des dernières tendances démographiques et du poids de l'agglomération dans le département, l'objectif étant d'affiner la répartition des besoins par une **programmation des produits** en incitant à la **réduction des coûts de production**.

- Elle vise à **améliorer les conditions de satisfaction de la demande en logement social** en redéfinissant les conditions de développement dans le neuf.
Elle consiste aussi à **agir sur les autres segments de la chaîne du logement** à travers la dynamisation des parcours résidentiels et le soutien de l'accession sociale ciblée, destinée à certains ménages locataires du parc social.

- Il s'agit d'anticiper les **besoins liés au vieillissement de la population** : hébergement spécifique, maintien à domicile (dans le parc privé et le parc social) et accessibilité des personnes âgées à leur quartier et aux services de proximité.

- Elle concerne **l'intervention sur le parc ancien**, réservoir important de l'offre en logements. Elle vise à redéfinir les conditions d'aide à la réhabilitation notamment du traitement de l'habitat indigne et de la création de logements sociaux conventionnés. Elle a également pour but de développer les démarches concernant la lutte contre la précarité énergétique à travers notamment la sensibilisation et l'accompagnement des ménages précaires.

- L'objectif poursuivi étant de renforcer l'efficience (rapport efficacité/coût) des actions menées, il est opportun de mettre en cohérence nos différentes politiques en matière de transport, d'emploi et d'environnement.
Il s'agit également de poursuivre l'approche partenariale avec les autres acteurs du logement, les bailleurs sociaux pour la définition des aides mais également avec les opérateurs et les aménageurs pour la réflexion sur les coûts de production.

Rappel de la procédure réglementaire (articles L302-1 et suivant et articles R302-1 du code de la construction et de l'habitation)
Le PLH définit, pour une durée au moins égale à six ans sur le périmètre désigné de son application, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
Il indique les moyens, notamment fonciers, qui seront mis en œuvre par les communes ou l'établissement public de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs et principes qu'il a fixés.

Il se décline en trois étapes :
① Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire qui restitue :
- une analyse de la situation existante et des évolutions en cours concernant l'adéquation de l'offre et de la demande
- une analyse des dysfonctionnements constatés en matière d'équilibre social de l'habitat et de leurs conséquences
- une définition des enjeux

② Des orientations stratégiques
- d'ordre général
- par territoires

③ Un programme d'actions, lequel retranscrit les actions et leur répartition territoriale ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation

Pour assurer le déroulement de la révision du PLH conformément à cette procédure :

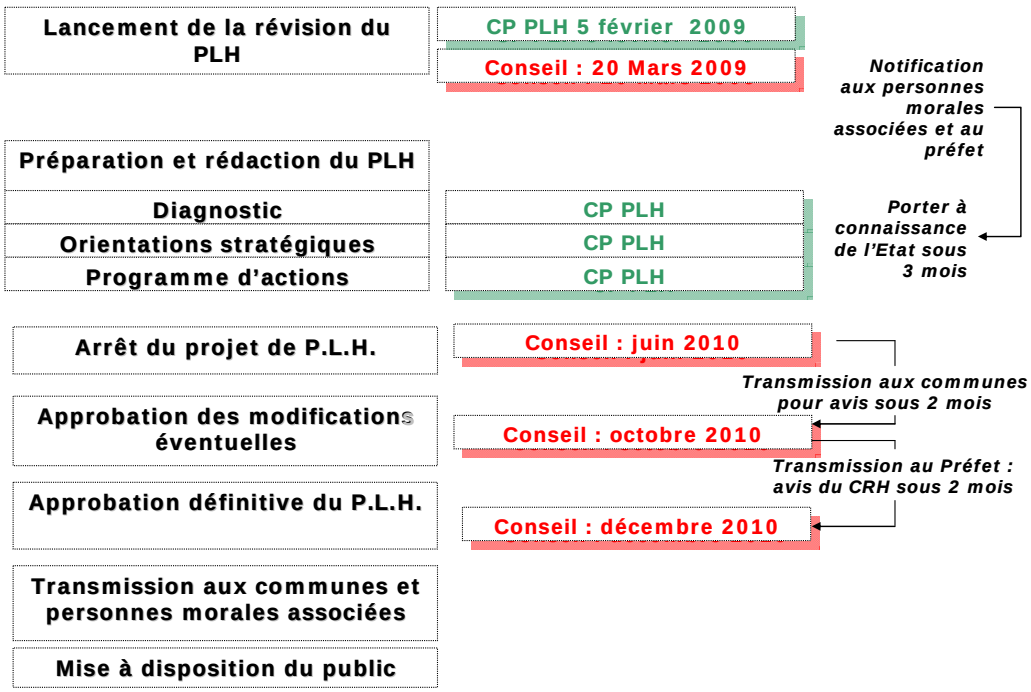

➔ Organisation de la démarche

Le PLH est révisé à l'initiative et sous la responsabilité de la Communauté Urbaine, la mise en œuvre et la coordination du PLH faisant partie de ses compétences obligatoires.

Le cadre institutionnel et législatif dans lequel s'inscrit l'actualisation du PLH mais aussi les enjeux spécifiques locaux implique une large mobilisation de partenaires, nécessitant la mise en place d'une démarche d'élaboration clairement définie, sous le pilotage de Nantes Métropole.

Il est donc proposé que la démarche de révision du PLH s'appuie autour du dispositif suivant :

- **le Conseil Communautaire**
  - engage la procédure d'actualisation et définit les modalités d'élaboration et d'association des personnes morales autres que l'Etat
  - est tenu informé un fois par an de l'état d'avancement du PLH
  - arrête le projet de PLH
  - approuve définitivement le PLH

- **le comité de pilotage PLH (19 élus de Nantes Métropole)**
  - émet un avis sur la méthodologie générale
  - émet un avis sur les orientations générales
  - émet un avis sur les différentes étapes du PLH

- **le comité de pilotage PLH « élargi »** aux partenaires que sont les représentants de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional. Il émet des avis sur les grandes options du PLH compte tenu de leurs compétences en matière d'habitat

- **une association des différents partenaires**

en fonction de leur compétence ou de leur rôle dans la politique locale de l'habitat

- les communes
associées à travers la tenue de 5 conférences territoriales
  - participent au diagnostic
  - débattent des enjeux et des actions par territoire
  - émettent un avis sur le PLH arrêté

- les professionnels de l'habitat : bailleurs sociaux, opérateurs privés, collecteurs du 1%
  - participent au diagnostic
  - débattent en groupes de travail des enjeux et des actions thématiques

- le Conseil de Développement saisi aux principales étapes d'élaboration

- les associations représentatives des locataires consultées pour évoquer les thématiques liées au parc locatif public

- les associations d'insertion par le logement associées pour aborder les enjeux liés à la mise en œuvre de la loi DALO et du logement des plus démunis

- **des dispositifs techniques :**

- un groupe technique conduit par la Direction Générale des Services s'appuyant sur la direction Habitat et Solidarités dont le rôle est de piloter, d'animer la démarche et de faire la synthèse des groupes de travail, il associe :

  - l'AURAN qui participe à la mise en perspective des enjeux aux échelles de l'aire urbaine et du département, apporte son expertise et contribue à alimenter la réflexion via ses observatoires
  - les services de l'Etat qui transmettent le porter à connaissance s'assurent de la retranscription de la politique nationale du logement et des aides à la pierre
  - un groupe interne à Nantes Métropole qui réunit les services de la direction développement et renouvellement urbain, direction générale des déplacements et la direction générale de l'environnement et des services urbains, associés en fonction des thématiques traitées

- un groupe d'appui externe :

  - un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage auquel est confié une mission globale d'accompagnement et de management concernant la réalisation des différentes phases réglementaires de l'actualisation : diagnostic, orientations stratégiques et programme d'actions et tenu d'écrire le PLH finalisé.
  - des prestataires extérieurs pour le traitement d'études thématiques

- **les usagers** consultés sur une des thématiques du PLH, à travers l'organisation d'un dispositif participatif.

Conformément à l'article R.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'ensemble des partenaires associés doit être sollicité par la communauté urbaine et à compter de la notification de la présente délibération, ils disposeront d'un délai de deux mois pour faire savoir s'ils acceptent de participer à la démarche PLH.

La liste définitive des personnes associées sera fixée par arrêté du Président de la communauté urbaine.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver l'engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat et d'arrêter une liste de personnes morales invitées à participer à cette démarche.

Par ailleurs, M. le Préfet de Loire-Atlantique a demandé par courrier du 4 février 2009 que soient désignés un représentant titulaire et un représentant suppléant de Nantes Métropole, à la section départementale du comité régional de l'habitat.

M. G. Retière présente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.

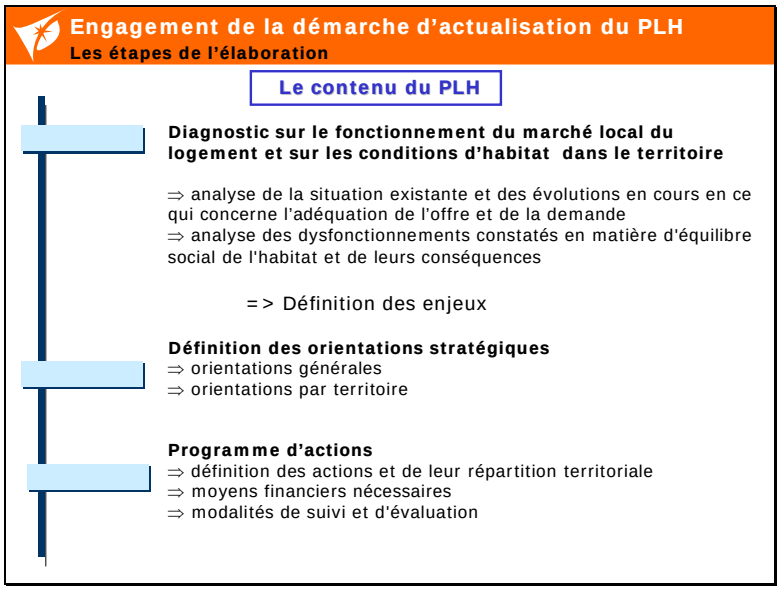

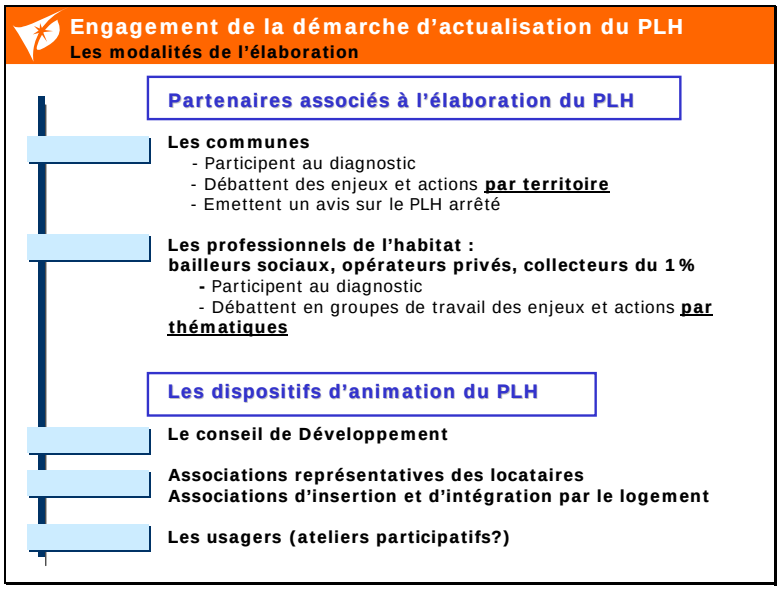

M. G. Retière : « J'ai exposé quelles étaient les thématiques de la réactualisation du PLH. Je reviens sur deux points, d'une part sur le calendrier pour qu'il soit bien acté et d'autre part, sur la démarche avec les partenaires et le comité de pilotage constitué par les conseillers communautaires. Nous lançons donc aujourd'hui la révision du Programme Local de l'Habitat. Nous avons donc une petite année pour faire la préparation et la rédaction du PLH avec un diagnostic, les orientations stratégiques, un programme d'actions et pendant tout ce temps, nous travaillerons avec les communes, avec les différents partenaires de tous ordres : ce sont ceux qui construisent, les aménageurs, les promoteurs immobiliers, les bailleurs sociaux, les locataires et nous avons même un contact assez régulier avec les propriétaires privés.
Nous allons donc voir l'ensemble de ces acteurs, ainsi que les institutionnels (Conseil général, Conseil régional et Etat). Nous arrêterons le Programme Local de l'Habitat en juin 2010. Dès lors, nous pourrons contacter les communes et leur permettre de délibérer en septembre ou octobre, de façon à ce que, sur la base des réponses des communes, nous puissions approuver définitivement des modifications en octobre 2010 et qu'après transmission au Préfet, nous puissions avoir l'approbation définitive en décembre 2010. »

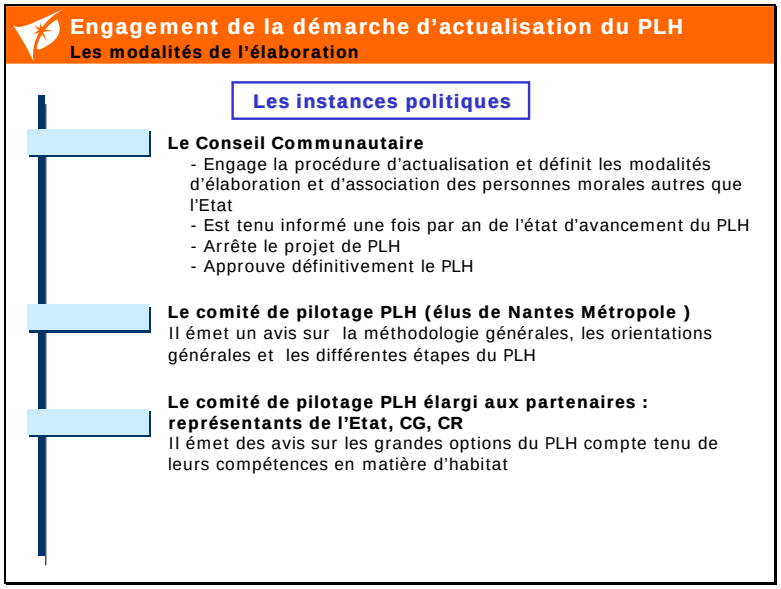

« Parmi les instances politiques :
↳ le Conseil communautaire,
↳ Le comité de pilotage du PLH qui sera constitué de Jean-Marc Ayrault, Gilles Retière, Yann Vince, Patrick Rimbert, David Martineau, Alain Robert, Pascale Chiron, Gilbert Galliot, Claude Guillet, Bernard Chesneau, Bernard Aunette, Alain Vey, Yves Aumon, Jacques Garreau, Gérard Olive, Pascal Pras, Marie-Hélène Nedelec, Joseph Parpaillon et Michel-Joseph Lucas.
↳ ce comité de pilotage est donc constitué en notre sein et nous l'ouvrons de temps en temps aux représentants institutionnels que sont l'Etat, le Département et le Conseil régional. Voilà donc les dispositifs qui vont nous permettre d'aboutir à cette conclusion en décembre 2010. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1) décide de proroger la validité du PLH jusqu'à l'approbation du nouveau Programme Local de l'Habitat

2) approuve l'engagement de la procédure d'actualisation du Programme Local de l'Habitat et la méthodologie proposée.

3) décide de mettre en place un **comité de pilotage** propre à Nantes Métropole et de désigner les conseillers communautaires suivants pour y siéger :
   - Jean-Marc AYRAULT
   - Gilles RETIERE
   - Yann VINCE
   - Patrick RIMBERT
   - David MARTINEAU
   - Alain ROBERT
   - Pascale CHIRON
   - Gilbert GALLIOT
   - Claude GUILLET
   - Bernard CHESNEAU
   - Bernard AUNETTE
   - Alain VEY
   - Yves AUMON
   - Jacques GARREAU
   - Gérard OLIVE
   - Pascal PRAS
   - Marie-Hélène NEDELEC
   - Joseph PARPAILLON
   - Michel-Joseph LUCAS

4) d'instituer une organisation spécifique pour permettre l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, à savoir :
   - **un comité de pilotage élargi** au Conseil Général, au Conseil Régional et aux représentants de l'Etat,
   - **un dispositif d'association et de consultation** des communes de la Communauté Urbaine et des différents partenaires cités en annexe
   - **un comité technique**

5) désigne les personnes morales dont la liste figure en annexe 1 pour les associer à l'actualisation du PLH et délègue au président l'organisation des conditions de consultation et d'association de ces partenaires

6) désigne pour représenter Nantes Métropole à la section départementale du comité régional de l'habitat
   - titulaire : Gilles RETIERE
   - suppléant : Gilbert GALLIOT

7) autorise Monsieur le Président ou M. le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIRECTION HABITAT ET SOLIDARITES

23 - DELEGATION DE LA COMPETENCE D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ETAT EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL – PROGRAMMATION 2009 – AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC L'ETAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - APPROBATION

Le Conseil Communautaire a approuvé en décembre 2005, la prise de la délégation par Nantes Métropole, des aides de l'Etat en faveur du logement social avec comme objectifs, conformément aux orientations arrêtées dans le Programme Local de l'Habitat, de relancer la production de logements sociaux, poursuivre l'amélioration et la requalification du parc social existant qu'il relève du logement locatif social ou du parc privé.

Bilan des trois premières années de délégation des aides à la pierre

A l'issue de ces trois premières années d'exercice de la délégation, le bilan en matière de production neuve de logements sociaux est largement positif, avec 1 883 logements financés en PLUS et 510 logements en PLA-I, les objectifs annuels du PLH (750 logements par an) ont ainsi été dépassés.
Ces trois années représentent un engagement financier de plus de 12 M€ au titre de la délégation de l'Etat et de pratiquement 17 M€ pour Nantes Métropole.

En ce qui concerne les interventions sur le parc social existant, 1 209 logements ont été financés en PALULOS à hauteur de 1,1 M€ par les crédits délégués et 6,8 M€ par les aides propres de Nantes métropole.

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, 866 logements de propriétaires occupants ont été financés sur cette même période représentant un engagement financier de 1,8 M€ de crédits délégués au titre de l'ANAH et 447 logements de propriétaires bailleurs, dont 141 logements sociaux et très sociaux, représentant un engagement financier de 3,6 M€ de crédits délégués et 0,480 M€ d'aides directes de Nantes Métropole.
La consommation réelle des crédits délégués pour le parc privé représente en moyenne environ 50 % des dotations annuelles mises à notre disposition.

Perspectives 2009

La programmation 2009 est fortement impactée par les mesures du Plan de relance gouvernemental qui prévoit pour soutenir le bâtiment, l'amélioration des logements, la construction et l'acquisition en neuf de 100 000 logements supplémentaires. Cet objectif national se décompose ainsi :

- 30 000 logements du programme exceptionnel d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) lancé à l'automne dernier dont 5 000 logements financés en prêts locatifs à usage social (PLUS) et en prêts locatifs aidés d'intégration (PLA I), 17 000 logements financés en prêts locatifs social (PLS) et 8 000 en accession sociale, logement intermédiaire et loyer libre.
- 30 000 logements sociaux et très sociaux financés en PLUS et PLA I répartis à parts égales entre 2009 et 2010.
- 30 000 logements financés en PLS répartis entre 2009 et 2010
- 10 000 logements intermédiaires réalisés par la Caisse des Dépôts et Consignations avant fin 2010.

Des crédits supplémentaires sont prévus dans la loi de finances rectificative pour financer ces mesures.
Pour autant, et ce malgré l'appel à la mobilisation des collectivités locales, la dotation mise à notre disposition dans le cadre de cet avenant ne vise que les opérations relevant du plan de cohésion sociale, c'est-à-dire l'enveloppe initialement prévue pour 2009 dans la convention signée en 2006.
En conséquence, il appartiendra à Nantes Métropole de financer les opérations éligibles au Plan de relance sur les crédits disponibles dans cette première enveloppe.
Ce n'est qu'en juin prochain, lors de la répartition de l'enveloppe régionale « Plan de relance » que le Préfet fera connaître aux délégataires les moyens supplémentaires mis à disposition. Il n'y a donc à ce jour aucun affichage sur les moyens que L'Etat affecte localement à la réalisation des objectifs du Plan de relance.

De plus, malgré les déclarations dans le cadre du Plan de relance sur l'intérêt des mesures en faveur du parc existant, aucun crédit n'a été inscrit dans la loi de finances en faveur de la réhabilitation financée en PALULOS.
Au niveau régional, l'Etat n'est ainsi plus en mesure de respecter pour la durée du Plan de Cohésion Sociale (2005-2009) ses engagements signés avec la Région et les Conseils généraux de la Région, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Union Sociale pour l'Habitat, à savoir de financer en PALULOS, la réhabilitation à parité à hauteur de 7 %.
En effet, aucune enveloppe n'est prévue dans la dotation faisant l'objet du présent avenant pour les travaux financés en PALULOS.

La réhabilitation du parc privé bénéficie, dès maintenant sur le plan national, d'un fonds exceptionnel de 200 millions d'euros pour subventionner les travaux de lutte contre l'habitat indigne et d'économie d'énergie avec comme objectif de traiter 80 000 logements privés supplémentaires, somme qui vient s'ajouter aux 613 millions d'euros du budget de l'ANAH.

Objectifs de la programmation 2009

1) Logement social

Au niveau régional

La programmation 2009 se décline de la façon suivante :

Au titre du Plan de Cohésion Sociale

- **3 685 logements** financés en PLUS et en PLAI
- **1 520 logements** financés en PLS

Au titre du Plan de relance

- **1 100 logements** à acquérir par les bailleurs sociaux auprès des promoteurs en vente en état futur d'achèvement (VEFA) à financer en PLUS, en PLA I et en PLS, au titre des « 30 000 ».
- **1 630 logements** sociaux financés en PLUS et en PLAI répartis à parité entre 2009 et 2010, soit 815 logements par an.
- **1 500 logements** sociaux intermédiaires sur 2 ans réalisés par les promoteurs pour des investisseurs privés
- des logements libres réalisés par la Caisse des dépôts et Consignations.

Au niveau local

Les objectifs quantitatifs affectés à Nantes Métropole dans le cadre de la délégation sont au titre du Plan de Cohésion Sociale de 1 500 logements locatifs répartis ainsi :

- **200 logements** financés en PLA I,
- **800 logements** financés en PLUS,
- **608 logements** à agréer en PLS (dont 108 destinés aux promoteurs privés)
- et **30 logements** à agréer en PSLA

La dynamique de production se confirme en 2009 avec une programmation prévisionnelle de **1800 logements à financer en PLUS et PLA I et environ 900 PLS dont 430 PLUS et PLA I** identifiés dans le cadre du plan de relance.

2) Logement privé

Au niveau régional

Dans le cadre des interventions en faveur du logement privé, les objectifs prioritaires de 2009 restent les actions en faveur de l'offre locative à vocation sociale, la lutte contre l'habitat indigne, le maintien à domicile des personnes fragiles, ainsi que la lutte contre la précarité énergétique.

Une enveloppe régionale au titre du Plan de relance de 8,25 M€ vient abonder la dotation de l'ANAH pour aider les propriétaires occupants modestes à réduire leur consommation énergétique et accélérer la lutte contre l'habitat indigne dans les opérations programmées d'amélioration de l'Habitat.

Au niveau local

Les objectifs assignés par la programmation de l'ANAH à l'agglomération pour 2009 sont les suivants :

- 193 logements à loyers maîtrisés dont 155 conventionnés à l'APL,
- 73 logements indignes,
- 29 logements très dégradés,
- 410 logements de propriétaires occupants en maintien à domicile et en adaptation au handicap,
- 444 logements de propriétaires occupants en amélioration des performances énergétiques

Comme les années précédentes, les objectifs assignés par l'ANAH au territoire de Nantes Métropole restent très élevés, voire surestimés par rapport aux capacités de production des OPAH en cours.

Cependant, l'abondance de ces aides doit appeler de notre part, une série de mesures pour mieux utiliser les moyens financiers mis à notre disposition.

Ainsi, après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), les aides apportées par l'ANAH aux propriétaires bailleurs pourraient être majorées.

Le bénéfice des aides pourrait être étendu avec des résultats certains aux opérations destinées à remettre sur le marché des logements conventionnés à caractère social dans le secteur diffus comme nous le pratiquons déjà dans les secteurs en Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). C'est l'objet de la délibération qui vous est proposée au cours de cette même séance.

Enfin, il vous sera proposé prochainement une action de sensibilisation des élus et des services des communes sur le rôle que peut jouer le parc privé en matière d'offre locative et les capacités de financement des différents partenaires pour accompagner dans leurs travaux les propriétaires bailleurs et propriétaires occupants à faibles ressources.

Dotation financière au titre de la délégation des aides à la pierre

L'Etat se propose de déléguer à Nantes Métropole un montant de droits à engagement de **8 589 235 €** qui se répartit ainsi entre le parc social et le parc privé :

	Logement social	Parc privé
Dotation initiale	4 229 213 €	3 472 652 €
Plan de relance	-	+ 887 370 €
Fongibilité entre parcs (10% maximum)	+ 422 921 €	- 422 921 €
Dotation globale 2009	4 652 134 €	3 937 101 €
Dotation versée par anticipation (avenant décembre 2008)	- 2 274 960 €	-
Dotation, objet des présents avenants	**2 377 174 €**	**3 937 101 €**

M. G. Retière présente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier

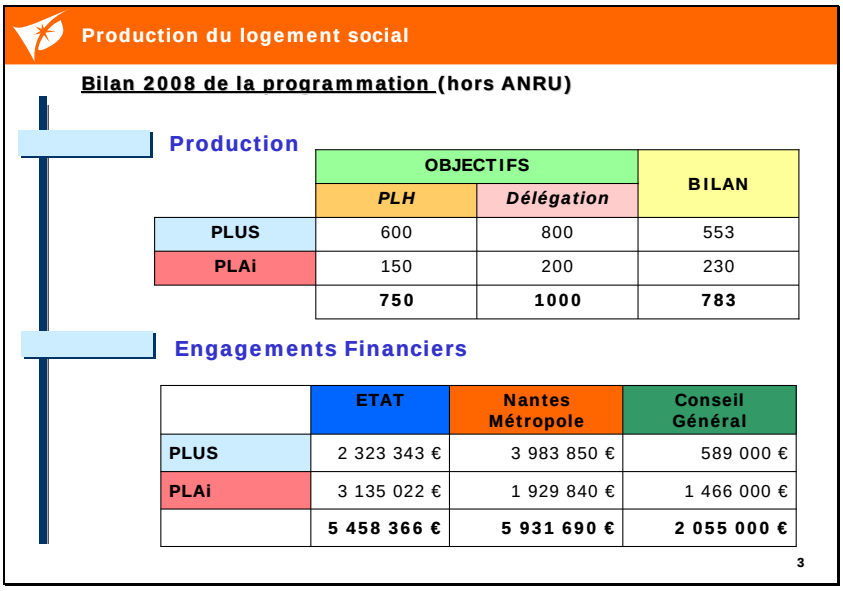

« Je vous rappelle qu'en 2008, nous nous étions engagés pour 750 logements, soit 600 PLUS et 150 PLAI. L'Etat nous avait demandé d'atteindre 1 000 logements. En fait, nous avons réalisé 783 logements PLUS et PLAI. Vous voyez les engagements financiers. Pour les logements PLUS, la contribution de la Communauté urbaine est supérieure à celle de l'Etat. Par contre, pour les PLAI, la contribution de l'Etat est supérieure à celle de la Communauté urbaine. Ainsi, la contribution de Nantes Métropole est supérieure, mais pas toujours dans les proportions dont on parle. C'est pour cette raison que j'ai souhaité que l'on vous donne ces éléments. »

Production du logement social

Perspectives 2009 de la programmation(hors ANRU)

Objectifs

	OBJECTIFS		Programmation	
	PLH	*Délégation * PCS*	M.O. directe	Plan de relance
PLUS	600	800	992	573
PLAi	150	200	309	92
	750	**1000**	**1966**	

(*) objectifs initiaux (convention 2006) non inclus les objectifs du Plan de Relance pas encore déterminés pour l'agglomération.

Dotation financière

	ETAT	Nantes Métropole
PLUS	4 652 134 €	**5 850 000 €**
PLAi	788 216 € (Solde 2001-2008)	
	5 440 350 €	
	Hors plan de relance	

4

« Sur 2009, l'Etat nous demande d'accroître encore notre programmation. Il faut dire que nous sommes dans une année un peu singulière. Dans l'état actuel des choses, les organismes nous proposent en maîtrise d'ouvrage directe, 992 PLUS et 309 PLAI. Dans le cadre de la reprise des programmes immobiliers privés qui ne peuvent pas sortir et que les organismes HLM sont susceptibles d'acquérir en bloc, on nous propose 573 PLUS et 92 PLAI. Cela nous ferait donc, à ce jour, une réalisation hypothétique de 1 966 logements. Ce chiffre est à comparer aux 783 logements que nous avions tout à l'heure. Ceci ne se concrétisera peut-être pas. Il faut constater que des programmes qui nous sont annoncés parfois ne se réalisent pas, mais il y en a d'autres qui arrivent. Cette année est certainement exceptionnelle. L'Etat nous autorise à dépenser, pour son compte, 5,4 M€, ce qui ne suffira pas. Si l'on veut réaliser les opérations supplémentaires que vous voyez sur la colonne de droite, il faudra que l'Etat nous attribue une rallonge. Cette rallonge est en partie disponible dans une enveloppe régionale, mais elle ne nous est pas affectée aujourd'hui. ».

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1) Approuve les termes des avenants à la convention de délégation signée avec le Préfet, le 31 janvier 2006 et à la convention pour la gestion des aides de l'ANAH signée le 31 janvier 2006 avec le délégué local de l'ANAH, consultables à la direction Habitat et solidarités, fixant la dotation résultante pour 2009 après attribution d'une première dotation fin 2008, pour le logement social à hauteur de 2 377 174 € et la dotation pour le logement privé à hauteur de 3 937 101 €.

2) Autorise Monsieur le Président de Nantes Métropole, ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants.

M. Galliot présente le dossier suivant :

DIRECTION HABITAT ET SOLIDARITES

24 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - DISPOSITIF FINANCIER EN FAVEUR DU LOGEMENT LOCATIF PRIVE CONVENTIONNE-APPROBATION

Le dispositif financier en faveur du logement conventionné privé fonctionne sur les règles établies par la délibération n°2004-157 du Conseil communautaire du 18 juin 2004 fixant les modalités et montants plafonnés des interventions financières en matière d'habitat.

Il permet d'accorder une subvention de Nantes Métropole, complémentaire à celles de l'ANAH et du Conseil général, à des opérations de réhabilitation d'un logement privé aboutissant à la mise en place d'un conventionnement ANAH pour une durée de 9 ans minimum pendant laquelle le propriétaire s'engage à respecter un plafond de loyer (6,4 et 7,5 € par m² de surface habitable

suivant le type de financement « social » ou « très social ») et à réserver le logement à des ménages rentrant dans des plafonds de ressources similaires à ceux permettant l'accès à un logement social financé en PLUS ou en PLA I suivant le caractère social ou très social du financement.

Le dispositif actuel permet d'intervenir au taux de 15% pour le logement conventionné social (en secteur d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – O.P.A.H.), et au taux de 20% pour le logement conventionné très social (PST) Cette aide, basée sur le coût de travaux subventionnables, est plafonnée à 5.000 € par logement.

Or la création de logements conventionnés sociaux privés dans le diffus présente un grand intérêt compte tenu du besoin de logements à prix minorés dans un marché locatif tendu comme le nôtre. Aussi, afin de développer une offre en logement conventionné dans le secteur privé, et d'ainsi soutenir l'action menée par Nantes Métropole dans le cadre de la délégation des aides à la pierre (cette demande ayant été formulée par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat), il est souhaitable d'adapter les modalités de l'intervention communautaire sur le parc existant et d'étendre les aides octroyées au logement conventionné social dans les secteurs non couverts par une OPAH.

Cette mesure, en renforçant le dispositif d'aides déjà apportées aux propriétaires par l'ANAH et le Conseil général, permettra aux propriétaires de logements dits « sociaux » d'obtenir une aide globale de l'ordre de 50 % à 60 % du coût de travaux subventionnables, et devrait permettre annuellement la production de 20 à 30 logements supplémentaires, objectif compatible avec l'enveloppe budgétaire disponible.

M. Galliot : « Cette délibération concerne le dispositif financier en faveur du logement locatif privé conventionné. Lors du dernier Conseil, au mois de février, nous avions déjà eu une première convention avec l'ANAH concernant le logement locatif privé, de façon à développer une mission d'ingénierie de 100 000 € au cours de cette année, pour nous aider à réaliser un peu mieux nos objectifs, entre autres en ce qui concerne le logement locatif privé. Il faut savoir que lorsque l'on vient aider un bailleur privé et que l'on arrive à lui faire signer une convention, on peut avoir des logements qui rentrent dans le cadre du programme SRU, ce qui est important pour toutes les communes. On peut arriver à mettre sur le marché des logements à des taux de loyer de 6,40 € ou de 7,50 €/m² de surface habitable, ce qui correspond à des logements financés en PLUS ou PLAI.
Aujourd'hui, Nantes Métropole ne soutient les opérations vers les propriétaires bailleurs que lorsqu'il s'agit d'une O.P.A.H., c'est-à-dire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Nous ne faisons rien lorsque nous sommes dans le diffus. Comme nous voulons améliorer notre action envers les propriétaires, quel que soit l'endroit où ils se situent, comme l'objectif est d'arriver à ce que 193 logements à loyer maîtrisé soient réalisés au cours de cette année 2009 et comme ce sont en partie des logements vacants ou insalubres qui peuvent ainsi être mis à disposition de tous les demandeurs de logements dans l'agglomération nantaise, il nous a semblé important que Nantes Métropole participe également dans le diffus. C'est pour cette raison que l'on vous propose d'adopter, pour ce type de propriétaires bailleurs, les mêmes aides que celles que l'on attribue aujourd'hui dans les O.P.A.H à savoir pour le logement conventionné social, une aide au taux de 15 % du coût TTC de travaux subventionnables et pour le logement conventionné très social, une aide au taux de 20 % du coût TTC de travaux subventionnables. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la modification au dispositif financier d'intervention en faveur du logement locatif privé conventionné, selon les modalités suivantes, applicables sur l'ensemble du territoire de l'agglomération pour les dossiers déposés à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération :

- Pour le logement conventionné social : une aide au taux de 15 % du coût TTC de travaux subventionnable, plafonnée à hauteur de 5 000 €.
- Pour le logement conventionné très social : une aide au taux de 20 % du coût TTC de travaux subventionnable, plafonnée à hauteur de 5 000 €.

2. Autorise Monsieur le Président de Nantes Métropole ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Fougerat présente les dossiers suivants :

DIRECTION DES FINANCES

25 - BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Vous trouverez, ci-joint, deux documents :
- Le Budget Primitif 2009 du Budget Principal et des budgets annexes de Nantes Métropole.
- Le rapport de présentation budgétaire (synthèse financière et politiques publiques)

Les services publics de nature industrielle et commerciale doivent disposer d'un budget, annexé au budget principal.

La communauté urbaine de Nantes dispose de plusieurs services industriels et commerciaux ou services assujettis à la TVA retracés dans 6 budgets au titre des compétences :
- en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire, (budget lotissements, budget locaux industriels et commerciaux),
- en matière d'aménagement de l'espace communautaire (budget stationnement),
- en matière de gestion des services d'intérêt collectif (budgets eau et assainissement).
- en matière de réseaux de chaleur (budget réseau de chaleur)
-

La compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés fait l'objet également d'un budget annexe, mais non assujetti à la TVA.

L'article du L.2312-3 CGCT prévoit que le conseil doit déterminer les modalités de vote du budget principal et des budgets annexes (par nature ou par fonction) pour l'ensemble de son mandat.

Il vous est proposé de procéder à un vote par nature pour ce mandat et de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

M. Fougerat commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier :

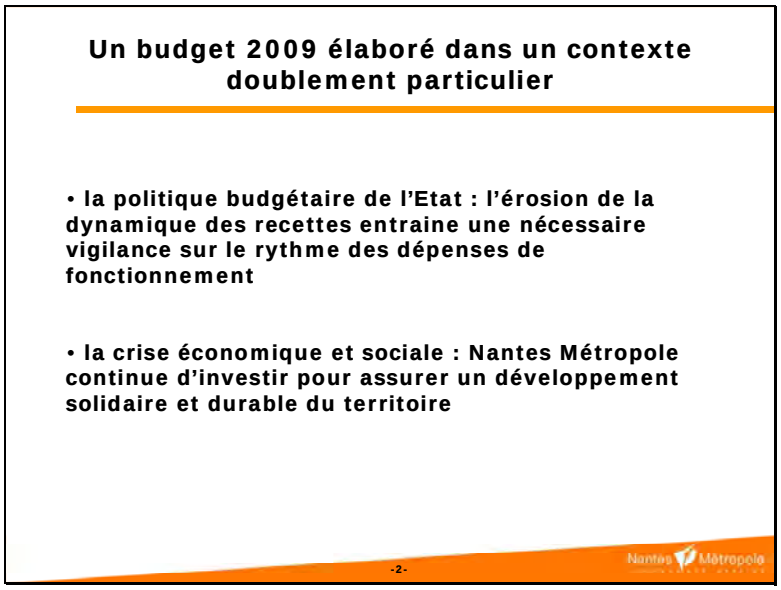

M. Fougerat : « Mes chers collègues, le 6 février dernier, lors du débat d'orientation budgétaire, j'avais évoqué à la fois les priorités qui seront affichées dans ce budget 2009 et la stratégie financière à mettre en place pour les prochaines années. Aujourd'hui, le budget 2009, premier budget de la mandature, vous est présenté – vous en conviendrez – dans un contexte très particulier. Les élus locaux, toutes sensibilités confondues, s'accordent à dire que jamais l'exercice budgétaire n'a été aussi difficile. Du fait de la politique de l'Etat, les collectivités locales perdent chaque année des marges de manœuvre financières importantes. On y reviendra tout à l'heure. Par ailleurs, la crise financière provoque, comme vous le savez, une grave crise économique et sociale. Nous sommes dans une situation extrêmement tendue. Néanmoins, l'exécutif communautaire a fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissements pour soutenir l'attractivité et le développement du territoire communautaire. »

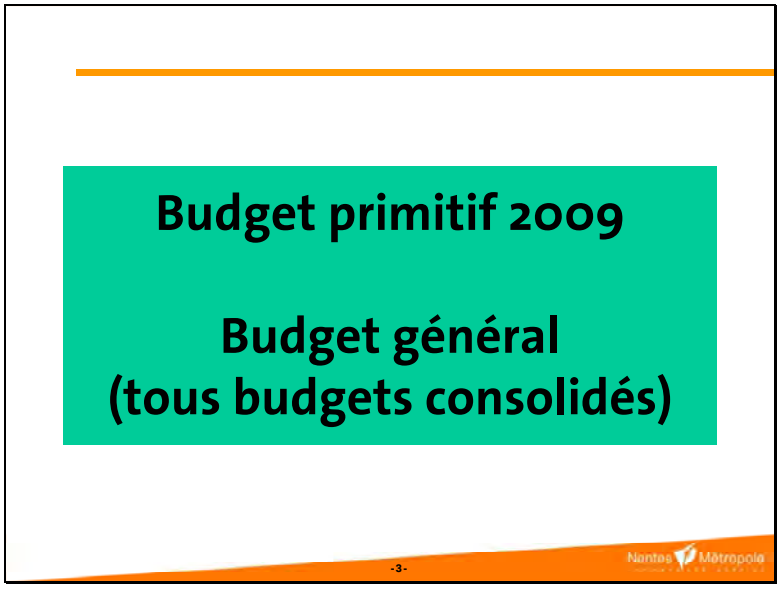

Tous budgets confondus

▪ Budget Principal	730,7 M€
▪ Budget Elimination et traitement des déchets	73,5 M€
▪ Budget Eau	86,5 M€
▪ Budget Assainissement	65,7 M€
▪ Budget Stationnement	15,0 M€
▪ Budget Locaux industriels et commerciaux	2,2 M€
▪ Budget Lotissements	0,2 M€
▪ Budget Réseaux de chaleur	0,5 M€
TOTAL	974,3 M€

-4-

Un fort niveau d'investissement

	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008 prévisionnel	BP 2009
Investissements du budget principal	191 M€	181 M€	197 M€	193 M€	*205 M€*	*238 M€*
Investissements du budget principal et des budgets annexes	224 M€	228 M€	248 M€	240 M€	*245 M€*	*309 M€*

-5-

« Mes chers collègues, le repli et l'attentisme ne sont pas d'actualité. C'est un budget offensif et combatif de 974,3 M€, soit 730,7 M€ pour le budget principal et 244 M€ pour les budgets annexes, qui sera donc soumis tout à l'heure à votre approbation.
Nantes Métropole n'a jamais mobilisé autant de crédits d'investissement depuis sa création : 309 M€ d'investissements cette année, soit 238 M€ au budget principal et 71 M€ aux budgets annexes. Je vous rappelle qu'en 2008, tous budgets confondus, nous étions à 245 M€. J'entends que la Communauté urbaine est en panne, nous pourrons en discuter. C'est un véritable plan de relance au niveau de notre territoire, sans compter les budgets d'investissement des 24 communes de l'agglomération. Si on totalise les 309 M€ d'investissements de Nantes Métropole et les budgets des 24 communes, le montant des investissements pour 2009 doit se situer entre 430 et 435 M€.
Trois défis sont à relever :
↳ Le défi de l'attractivité. 105 M€ y seront consacrés en 2009.
↳ Le défi de la cohésion sociale. Plus de 88 M€ seront investis.
↳ Le défi de la qualité de vie durable où nous réaliserons des investissements à hauteur de 114 M€.
J'aurai l'occasion tout à l'heure de vous présenter et de détailler ces différentes politiques publiques.
Pourtant, des incertitudes pèsent et des choix devront être faits face à ce désengagement de l'Etat, que ce soit au niveau de la DGF ou de la Taxe Professionnelle. Aujourd'hui, les pertes, en ce qui concerne les recettes sont estimées, pour 2009, à 16 M€. Depuis 2003, Nantes Métropole a perdu en recettes près de 50 M€. Ce cantonnement de nos recettes nous interroge quant à notre capacité future à agir. Un effort durable et collectif doit être engagé pour reconquérir des marges de manœuvre et dégager de l'épargne. Comme vous le savez, la réflexion est déjà très bien engagée.

↳ Optimisation, rationalisation des dépenses. Au vu de différents dossiers présentés ce matin, ce vocabulaire nous est maintenant familier.
↳ Mutualisation d'un certain nombre de moyens pour davantage d'efficience.
↳ Définition d'un nouvel équilibre dans l'effort demandé respectivement aux contribuables et aux usagers. Un certain nombre de mesures et de décisions ont été prises ce matin.
N'hésitons pas à nous remettre en question collectivement. Soyons créatifs, imaginatifs et audacieux.
Pour cela, prenons le temps. A ce propos, j'ai pu lire et entendre parfois ces dernières semaines tout et son contraire. Oui, nous avons pris le temps nécessaire pour établir et présenter ce budget car il était indispensable de revisiter, d'analyser et d'évaluer notamment toutes les autorisations de programmes lancées au cours de la fin du dernier mandat. Ce décalage de trois mois dans le vote du budget par rapport à ce qui se passait précédemment n'a, en aucun cas, ralenti l'activité de Nantes Métropole. Bien au contraire et l'avenir nous le dira. C'est une démarche raisonnée, sérieuse et consciencieuse, surtout dans le contexte que nous connaissons. Je puis vous assurer que tous les services de la Communauté urbaine se sont fortement mobilisés et le restent toujours. Au passage, je les remercie.
Oui, nous prenons aussi le temps nécessaire pour définir collectivement les priorités de notre plan pluriannuel qui, comme vous le savez et comme nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, se situera à hauteur de 1,4 Md€. Il vous sera présenté d'ici le mois de juin. Nous pourrions aussi faire des effets d'annonce au quotidien, comme quelqu'un que nous connaissons bien et qui oublie le lendemain ce qu'il a pu dire la veille. C'est un style, mais ce n'est pas le nôtre.
Je vous propose une présentation du budget primitif 2009. Ce budget a été élaboré dans un contexte doublement particulier, avec la politique budgétaire de l'Etat et la crise économique et sociale que j'ai évoquée tout à l'heure. Je disais à l'instant que tous budgets confondus, le budget principal et les sept budgets annexes, s'élèvent à 974,3 M€. On pourrait dire que le budget 2009 est de 1,192 Md€, avec les opérations d'ordre et les opérations neutres de trésorerie, mais quand on parle d'écritures réelles, il s'élève bien à 974,3 M€, soit 730,7 M€ pour le budget principal et 244 M€ pour les sept budgets annexes.
Nous avons un fort niveau d'investissement. Vous voyez qu'il s'élève dans le budget principal à 238 M€ et à 309 M€ sur l'ensemble des budgets. En 2008, il s'élevait à 205 M€ pour le budget principal et à 245 M€ tous budgets confondus. »

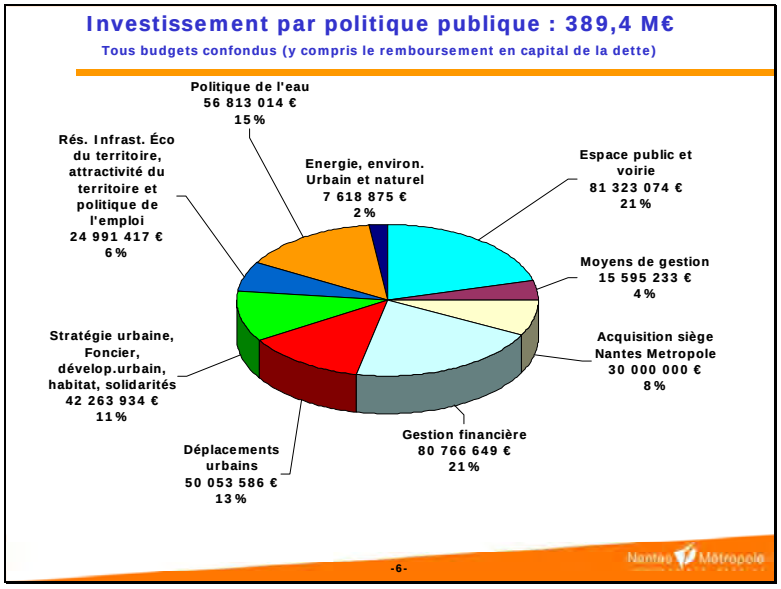

« Concernant les investissements par politique publique, vous voyez le chiffre de 389,4 M€, alors que j'évoquais 309 M€. Sont intégrés les 80 M€ concernant le remboursement du capital de la dette.
Lorsque l'on regarde en détail, on s'aperçoit que la première dépense concerne le remboursement du capital de la dette qui représente 21 % de ces dépenses. Le budget réservé à l'espace public et à la voirie, à hauteur de 81,3 M€, représente 20 % de nos dépenses. L'ensemble des budgets annexes (la politique de l'eau, de l'assainissement, etc.) représente 56,8 M€, soit 15 % de nos dépenses. Comme nous l'évoquions ce matin, les déplacements urbains représentent 50,1 M€, soit 37 M€ liés directement aux transports et 13 M€ liés au budget du stationnement. Viennent ensuite les stratégies urbaines, le foncier et l'habitat, les solidarités, à hauteur de 42,3 M€. L'acquisition du siège de Nantes Métropole que nous avons adoptée ce matin s'élève à 30 M€. Tout ce qui est lié à l'attractivité du territoire et à la politique de l'emploi représente 25 M€. En ce qui concerne l'énergie et l'environnement, le budget s'élève à 7,6 M€, ce qui représente 2 % de nos investissements. »

Budget primitif 2009

Budget principal

-7-

La constitution de l'épargne 2009

	BP 2008	BP 2009	Variation BP 2009/BP 2008
Recettes de fonctionnement	486,6	494,2	1,6%
Dépenses de fonctionnement	379,7	390,0	2,7%
Epargne de gestion	**106,9**	**104,2**	**-2,5%**
Frais financiers	30,3	33,3	9,8%
Epargne brute	**76,5**	**70,9**	**-7,3%**
Remboursement en capital de la dette	65,3	69,2	5,9%
Epargne nette	**11,3**	**1,8**	**-84,2%**

-8-

« Regardons maintenant la constitution de l'épargne. En 2009, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 494,2 M€ et les dépenses sont à hauteur de 390 M€, ce qui nous dégage une épargne de gestion de 104,2 M€. Les frais financiers sur les intérêts de la dette s'élèvent à 33,3 M€. L'épargne brute se situe à 70,9 M€ et le remboursement du capital de la dette à 69,2 M€. En fait, l'épargne brute nous permet le remboursement du capital de la dette, mais nous dégageons une épargne nette de 1,8 M€. Quand je disais tout à l'heure qu'il était important de rationaliser et d'optimiser pour dégager de l'épargne, vous voyez que le chantier est engagé. »

Les recettes de fonctionnement 2009 : 494,2 M€

En millions d'euros	BP 2008	BP 2009	Évolution en montant et en % / BP 2008
DGF	127,6	129,7	+ 2,1 M€ *(+ 1,7 %)*
Taxe professionnelle (hors compensations) *à taux maximum 21,63 %*	216,2 PRODUIT NOTIFIE 211,5	215,5	- 0,7 M€ *(- 0,3 %)* *+1,88 %*
Compensations Taxe Professionnelle	3,9	3,4	- 0,5 M€ *(- 12,6 %)*
Versement transport	109,0	112,8	+ 3,8 M€ *(+ 3,5 %)*

Ces principales recettes représentent 93,4 % des recettes réelles de fonctionnement

« En ce qui concerne nos recettes de fonctionnement, je serais tenté de dire que sur cette première page, les principales recettes présentent 93,4% de nos recettes réelles de fonctionnement. La DGF se situe à 129,7 M€. Comme vous le savez, l'évolution est moins importante que l'inflation. La taxe professionnelle est à 215,5 M€ et elle est en diminution par rapport à ce que nous avons pu connaître les années précédentes. Nous y reviendrons dans quelques instants. La compensation de taxe professionnelle se réduit d'année en année puisque les principales compensations de TP sont désormais intégrées dans l'enveloppe normée. Enfin, comme le disait Yann Vince ce matin, le versement transport est au taquet, avec 112,8 M€ et une évolution de 3,5 %. Nous sommes peut-être un peu optimistes, mais voilà le chiffre qui est annoncé. »

Une réduction de l'autonomie financière de la collectivité

- Réforme de la taxe professionnelle de la loi de finances 2006 (plafonnement à 3,5% de la VA, refacturation des augmentations de taux > taux référence) ; perte estimée 2009 : 3 M€
- Pertes sur compensation TP France Télécom(perte estimée 2009 : 5,4 M€)
- Depuis la loi de finances 2008, réduction des principales compensations de taxe professionnelle, intégrées dans l'enveloppe normée (perte estimée 2009 : 1,7 M€)
- Evolution de la DGF moins importante que l'inflation (perte estimée 2009 : 5,9 M€)
  Au total, pour la seule année 2009, les pertes sont estimées à 16,1 M€.

  Depuis 2003, la perte totale est estimée à 49,8 M€.

En millions d'euros	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Pertes annuelles	1,0	2,9	4,2	4,6	7,7	13,3	16,1

-10-

« Je vous disais à l'instant que 93,4 % de nos recettes sont composées de ces trois recettes importantes que constituent à la fois le VT, la taxe professionnelle et la DGF. La réforme de la taxe professionnelle de la loi de finances 2006 sur le plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée nous fait perdre 3 M€ en 2009. En ce qui concerne la compensation de taxe professionnelle de France Télécom, nous estimons la perte à 5,4 M€ pour l'exercice 2009. Depuis la loi de finances 2008, les principales compensations de taxe professionnelle sont réduites en raison de leur intégration dans l'enveloppe normée, je l'évoquais à l'instant, avec une perte estimée à 1,7 M€. L'évolution de la DGF est moins importante que l'inflation. Vous voyez le montant de la perte estimée (5,9 M€). Ainsi, sur l'année, les pertes sont estimées en recettes à 16,1 M€. Depuis 2003, nous frisons les 50 M€ de recettes en moins. »

Les dépenses de fonctionnement 2009 : 423,3 M€

En Millions d'euros	BP 2008	BP 2009	Part relative dans le budget	Evolution BP 2009 / BP 2008
Total dépenses de fonctionnement	**410,1**	**423,3**	100,0%	3,2%
Dépenses d'interventions	167,6	172,7	40,8%	3,1%
. Dotation exploitation transports	*81,1*	*86,9*	*20,5%*	*7,2%*
. Contributions obligatoires (SDIS, Syndicats Mixtes, DSP)	*31,6*	*33,0*	*7,8%*	*4,2%*
. Subventions	*21,4*	*20,7*	*4,9%*	*-3,3%*
. Autres	*33,5*	*32,1*	*7,6%*	*-4,0%*
Attribution de Compensation	82,0	82,9	19,6%	1,0%
Dotation de Solidarité Communautaire	26,7 BP+DM 25,7	26,5	6,3%	-0,9% BP+DM +3,1%
Ressources Humaines	74,3	77,6	18,3%	4,5%
Dépenses de gestion	27,2	27,3	6,5%	0,5%
Frais financiers	29,5	33,0	7,8%	11,7%
Divers	2,7	3,3	0,8%	20,5%

-11-

« En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, en 2009, les dépenses d'interventions représentent 40,8 %, soit 172,7 M€, dont la dotation Exploitation transports, soit la contribution en direction de la SEMITAN, qui se situe à 86,9 M€ et qui représente 20,5 % des dépenses de fonctionnement, avec une évolution de 7,2 % par an. D'où l'intérêt, dans le cadre d'une nouvelle DSP, de prendre des dispositions. Les orientations que nous nous sommes fixés en la matière sont de ne pas dépasser une évolution annuelle de plus de 3,2 %. Toujours parmi ces dépenses d'interventions, les contributions obligatoires s'élèvent à 33 M€ (le SDIS, Syndicats mixtes et DSP). Enfin, un certain nombre de subventions se situent à hauteur de 20,7 M€.
Pour parler de solidarité, je reviens sur l'attribution de compensation qui se situe à 82,9 M€ et la dotation de solidarité communautaire à 26,5 M€, avec là aussi une évolution, mais nous pouvons également avoir des inquiétudes. Lorsqu'elle établit son budget, chaque commune tient compte de l'attribution de compensation, mais quelles que soient les mesures prises, la Communauté urbaine se doit de verser l'attribution de compensation. En revanche, la dotation de solidarité communautaire est aussi étroitement liée au produit de TP. Si les recettes de TP n'existent plus ou sont compensées, mais sans cette évolution ou cette dynamique en termes de recettes, cela risque d'avoir des incidences fortes sur la DSC.
Les dépenses liées aux ressources humaines s'élèvent à 77,6 M€, ce qui représente 18,3 % du budget. Quant aux dépenses de gestion (fluides, carburants, etc.), elles s'élèvent à 27,3 M€. Les 33 M€ de frais financiers correspondent aux intérêts de la dette. »

Les contributions obligatoires : 33,0 M€

En Millions d'euros	**BP 2009**	**Evolution en % BP 2009 / BP 2008**
Incendie et secours	**23,5 M€**	**+ 4,1 %**
Syndicats mixtes ***(dont : Audencia (1,3 M€), Syndicat Mixte des Gens du Voyage (1,6 M€), SCOT (0,5 M€), Atlanpole (0,45 M€)…)***	**4,0 M€**	**+ 4,7 %**
DSP (Cité des Congrès, Office du Tourisme, Nantes Culture Patrimoine)	**5,5 M€**	**+ 3,8 %**

-12-

Les autres dépenses d'interventions 32,1 M€

En millions d'euros	BP 2009	BP 2009/BP 2008
Autres dépenses d'interventions	32,1	-4%
Dont :		
Contributions aux budgets annexes	0,6	-38,9%
. Budget des Déchets	0,0	0,0%
. Budget des L.I.C.	0,5	-29,7%
. Budget des réseaux de chaleur	0,1	-65,9%
Participation aux budgets annexes	2,9	-1,9%
. Budget de l'Assainissement (eaux pluviales)	2,2	-0,3%
. Budget des déchets (déchets industriels banaux)	0,7	-6,7%
Interventions diverses (espace public, développement économique, environnement ...)	28,5	-1,7%
dont		
. Aménagements urbains (fournitures de voirie, entretien voies et réseaux)	10,2	-2,7%
. Eclairage public (contrats de prestations de services, charges locatives, entretien et réparation voies et réseaux)	7,5	-7,6%
. Propreté urbaine	2,9	0,0%

-13-

Les ressources humaines

En millions d'euros	BP 2009	Evolution en % BP 2009/BP 2008
Ressources humaines	77,6	+ 4,5 %
dont masse salariale	75,2	+ 4,7 %
		+ 2,7 % hors mutualisation

Cette augmentation s'explique comme suit :

. Effet report des mesures prises en 2008 : 0,7 %
. Mesures nationales (valeur du point ...) : 0,8 %
. Glissement Vieillesse Technicité : 0,8 %
. Mesures locales : 0,6 %
. Optimisations à dégager : -0,5 %
. Impact mutualisation : 2,3 % (effet neutralisé par refacturation)

CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008 projeté	*CA 2009 projeté*
56,9	59,7	62,6	64,7	68,5	70,7	*73,0*
+8,6%	+4,9%	+4,9%	+3,3%	+5,8%	+3,2%	+2,9%

-14-

« Concernant les ressources humaines, vous pouvez voir une masse salariale de 75,2 M€, avec une évolution de 4,7 %, alors que nous nous étions fixés, dans le cadre du DOB, une évolution maximale de 2,7 %. C'est la réalité, car il faut tenir compte de la mutualisation et dans ce cadre, il sera refacturé à la Ville de Nantes, les 48 postes mutualisés aujourd'hui, 1,6 M€ en 2009, ce qui permettra de ramener notre évolution de la masse salariale à 2,5 %. »

Les retours aux communes : l'AC et la DSC

En millions d'euros	Montant BP + DM 2008	Montant 2009	Evolution en % 2009 / 2008
Attribution de compensation	82,1 M€	82,9 M€	+1%
Dotation de solidarité communautaire	25,7 M€	26,5 M€	+3,1%
Total AC + DSC	107,8M €	109,4 M€	+1,5%

-15-

« J'ai évoqué tout à l'heure les retours aux communes : l'AC et la DSC. Je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit en ce qui concerne les risques encourus au niveau de la DSC. »

Dépenses de fonctionnement par politiques publiques

Politiques	BP 2009
Stratégie urbaine et politique foncière	5 917 180
Développement urbain et Habitat	359 482
Solidarités	3 071 918
Solidarité intercommunale	109 815 429
Réseaux infrastructures éco du territoire	8 437 923
Attractivité du territoire	9 230 841
Politique de l'emploi	5 623 027
Solidarité coopération internationale	445 469
Environnement urbain et naturel	24 731 880
Politique de l'eau	2 520 085
Energie	782 900
Déplacements urbains	90 996 950
Espace public et voirie	13 708 320
Moyens de gestion	110 892 076
Gestion financière	36 754 451
TOTAL	423 287 931

-16-

« S'agissant de nos dépenses de fonctionnement par politique publique, pour un montant de 423 M€, je vais évoquer très rapidement les points importants :
↳ 109 M€ de solidarité intercommunale où l'on retrouve l'AC et la DSC.
↳ Tout ce qui concerne les réseaux infrastructures économiques du territoire : 8 M€. Ce sont les grands équipements et tout ce qui concerne l'animation économique.
↳ L'attractivité du territoire : 9,2 M€. C'est l'enseignement supérieur et la recherche, le tourisme et l'attractivité internationale.
↳ La politique de l'emploi : 5,6 M€. Cela concerne principalement l'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'économie.
↳ L'Environnement urbain et naturel : 24 M€ dont 23 M€ sont consacrés au SDIS.
↳ Les déplacements urbains : 90 M€ dont plus de 80 M€ correspondent à la contribution de Nantes Métropole à la SEMITAN dont nous parlions tout à l'heure.
↳ L'Espace public et la voirie, tout ce qui concerne la propreté, la maintenance, l'éclairage public : 13 M€.
↳ Les moyens de gestion dans lesquelles s'intègre aussi la masse salariale. »

Dépenses d'investissement CP 2009 par politiques publiques

POLITIQUE PUBLIQUE (Montant exprimé en milliers d'€)		CP engagés	CP récurrent	CP projets nouveaux	Total des CP 2009
PP01	STRATEGIE URBAINE ET POLITIQUE FONCIERE	2 430	462	3 800	6 692
PP02	DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	17 570		15 810	33 380
PP03	SOLIDARITES	161	85	450	696
PP04	SOLIDARITE INTERCOMMUNALE	1 496			1 496
PP05	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE	3 106	630	2 426	6 162
PP06	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	16 015		1 726	17 741
PP07	POLITIQUE DE L'EMPLOI	838			838
PP09	ENVIRONNEMENT URBAIN ET NATUREL	40	432	322	794
PP10	POLITIQUE DE L'EAU	3 247	855	475	4 577
PP11	ENERGIE	1 330	100	429	1 859
PP12	DEPLACEMENTS URBAINS	16 425	17 690	2 935	37 050
PP13	ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	47 934	18 154	15 235	81 323
PP14	MOYENS DE GESTION (dont 30 millions d'acquisition champ de mars)	5 767	5 606	34 222	45 595
TOTAL		**116 359**	**44 014**	**77 830**	**238 203**

-17-

« Les dépenses d'investissement du budget principal s'élèvent à 238 M€. Comme vous l'avez vu au cours des dernières semaines dans le cadre de nos discussions, il y a trois niveaux :
- Tout ce qui est juridiquement engagé se situe à hauteur de 116 M€.
- Tout ce qui est lié à l'amélioration du service public et que l'on qualifie de crédits récurrents se situe à hauteur de 44 M€.
- Puis, les projets nouveaux qui s'élèvent à 77 M€. Sont compris dans ces 77 M€, les 30 M€ liés au rachat du siège de Nantes Métropole.

Vous voyez donc un total de 238 M€, dans le cadre de ce budget principal. »

Zoom sur les principales opérations 2009 - investissement

LIBELLE OPERATION	POLITIQUE PUBLIQUE CORRESPONDANTE	TOTAL CP 09
Nouveaux franchissements de Loire	PP13 / ESPACE PUBLIC ET VOIRIE / PS03 Franchissements et ouvrages d'art - Franchissements - Maintenance et rénovation des ouvrages d'art - Ponts et berges	27 400
ERS Pôles	PP13 / ESPACE PUBLIC ET VOIRIE / PSO7 Entretien du patrimoine	15 041
Renouvellement du matériel roulant bus	PP12 / DEPLACEMENTS URBAINS / PS06 Exploitation des transports	11 292
SAMOA ILE DE NANTES	PP02 / DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT / PS07 Opérations d'aménagement urbain	9 500
IEA (CPER)	PP06 / ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE / PS01 Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation	8 255
GPV hors CPA	PP13 / ESPACE PUBLIC ET VOIRIE / PS05 Espaces publics des quartiers de la politique de la ville (GPV-autres quartiers de la politique de la Ville)	7 569
Prêt à taux zéro	PP02 / DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT / PS04 Aide à la personne	7 292
Parking îlot 1b - gare de Nantes sud 4	PP12 / DEPLACEMENTS URBAINS / PS07 Stationnement (désormais sur le budget stationnement)	6 132
Parking Ile de Nantes	PP12 / DEPLACEMENTS URBAINS / PS07 Stationnement (désormais sur le budget stationnement)	5 938

-18-

« Vous allez voir le détail dans le cadre d'un zoom sur les principales opérations 2009.
Les investissements s'inscrivent dans les trois défis à relever dont je parlais tout à l'heure en préambule et qui concernent l'attractivité, la cohésion sociale et la qualité de vie durable. Les investissements importants correspondent aux nouveaux franchissements de Loire, à savoir les deux ponts entre Malakoff et l'Ile de Nantes et l'Ile de Nantes et Saint-Sébastien. Cette année, il y aura déjà 27 M€ à financer. Ce que l'on appelle les ERS, soit les crédits de voirie au niveau des pôles, s'élèvent à 15 M€. Le renouvellement du matériel roulant des bus dont parlait ce matin Jean-François Retière s'élève à 11 M€ pour 19 bus et 8 rames de tramway. La Samoa et l'Ile de Nantes représentent 9,5 M€. C'est un versement annuel en direction de la Samoa pour l'aménagement urbain sur l'Ile de Nantes. L'IEA qui a été inauguré récemment représente 8,2 M€. Pour le GPV, hors CPA, les dépenses s'élèvent à 7,5 M€. Le prêt à taux zéro qu'à évoqué ce matin notamment Gilles Retière correspond cette année à un budget de 7,2 M€ ; c'est sur de l'investissement. Le budget pour le parking de la gare de Nantes s'élève à 6 M€, et pour le parking de l'Ile de Nantes à 5,9 M€. »

Zoom sur les principales opérations 2009 (suite)

LIBELLE OPERATION	POLITIQUE PUBLIQUE CORRESPONDANTE	TOTAL CP 09
Prolongement ligne 3 Dépôt tramway St-Herblain	PP12 / DEPLACEMENTS URBAINS / PS06 Exploitation des transports	5 520
Liaison ferroviaire Nantes-Châteaubriant	PP12 / DEPLACEMENTS URBAINS / PS03 Etoile ferroviaire	4 008
Réserves foncières d'agglomération 2009	PP01 / STRATEGIE URBAINE ET POLITIQUE FONCIERE / PS02 Politique foncière	3 800
Construction logement social hors ANRU	PP02 / DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT / PS02 Aide à réhabilitation et à la construction de logement social	3 600
Réhabilitation logement social hors ANRU	PP02 / DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT / PS02 Aide à réhabilitation et à la construction de logement social	3 345
Construction IRT - CER	PP06 / ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE / PS01 Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation	3 269
Aide à la pierre délégation de l'Etat	PP02 / DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT / PS03 Délégation aide à la pierre de l'Etat	3 200
Aménagement des quais de Loire à Indre	PP13 / ESPACE PUBLIC ET VOIRIE / PS04 Quais et rives	2 811
Réhabilitation logement social ANRU	PP02 / DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	2 732
Réserves foncières d'agglomération 2008	PP01 / STRATEGIE URBAINE ET POLITIQUE FONCIERE / PS02 Politique foncière	2 578

-19-

Zoom sur les principales opérations 2009 (fin)

LIBELLE OPERATION	POLITIQUE PUBLIQUE CORRESPONDANTE	TOTAL CP 09
Route de Sainte Luce à Nantes	PP13 / ESPACE PUBLIC VOIRIE / PS06 Nouveaux aménagements de voirie	2 500
Transfert du Centre Technique Bellamy au Perray (pôle Nantes Cens)	PP14 / MOYENS DE GESTION / PS03 Patrimoine immobilier	2 285
Travaux et aménagement divers sur biens de Nantes Métropole	PP14 / MOYENS DE GESTION / PS03 Patrimoine immobilier	2 103
Retraitement axe Boubée Radigois à Saint Herblain	PP13 / ESPACE PUBLIC VOIRIE / PS06 Nouveaux aménagements de voirie	1 967
Mise en sécurité du réseau tramway	PP12 / DEPLACEMENTS URBAINS / PS06 Exploitation des transports	1 800
Valmy	PP14 / MOYENS DE GESTION / PS03 Patrimoine immobilier	1 800
aménagement du réseau	PP12 / DEPLACEMENTS URBAINS / PS06 Exploitation des transports	1 774
Place Waldeck Rousseau à Nantes	PP13 / ESPACE PUBLIC VOIRIE / PS06 Nouveaux aménagements de voirie	1 480
Aménagement de la rue François-René de Chateaubriand - tranche 2 à Carquefou	PP13 / ESPACE PUBLIC VOIRIE / PS06 Nouveaux aménagements de voirie	1 417
Construction logement social ANRU	PP02 / DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	1 322
Quai Provost Bikini au Pellerin	PP13 / ESPACE PUBLIC ET VOIRIE / PS04 Quais et rives	1 300
TOTAL		153 030

-20-

« A quoi correspond Valmy ? C'est le bâtiment qui a été récemment loué par la Communauté urbaine et qui donne sur l'avenue Carnot, 1,8 M€ de travaux sont nécessaires pour requalifier et redisposer les bureaux, de façon à ce que l'on puisse aménager les locaux dans les meilleurs délais.
Ce zoom se situe à hauteur de 153 M€ et il reprend les principales réalisations ou les principaux investissements de 2009. »

Les recettes d'investissement : modalités de financement des investissements sur 2009

- **89,2 millions de recettes diverses :**
  - FCTVA : 24,0 M€ (FCTVA 2007 + 2008)
  - Taxe Locale d Equipement : 8,8 M€
  - Amendes de police : 4,3 M€
  - Produits des cessions : 8,3 M€
  - Subventions des partenaires : 39,8 M€
  - Autres recettes diverses : 4,0 M€
- **Un besoin de financement par emprunt d'un montant de 147,3 millions d'euros sur 2009. Une dette qui progressera d'environ 70 millions d'euros.**

-22-

« Comment finance-t-on ces 238 M€ ? Nous avons 89,2 M€ de recettes. Le FCTVA s'élève à 24 M€. Je regarde mon collègue Laurent Dejoie. Nous devons voter le FCTVA tout à l'heure et la plupart d'entre vous vont délibérer dans leurs communes avant la date limite qui est le 15 avril. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a fait en sorte que l'on ait la possibilité de percevoir le FCTVA, correspondant aux investissements de l'année 2007 et 2008, ce qui nous fera 24 M€. Mon cher collègue, c'est un point de satisfaction, mais n'oubliez quand même pas les 50 M€ de recettes perdues depuis 2003. Les amendes de police sont à hauteur de 4,3 M€, les produits de cession s'élèvent à 8,3 M€. Il s'agit entre autres de la vente de l'immeuble Atlantica au Conseil général, de la vente des actions des SPLA de Nantes Aménagement et de la Samoa. Les subventions de partenaires s'élèvent à 39,8 M€. Enfin, les recettes diverses se situent à hauteur de 4 M€.
Nous avons donc 89,2 M€ de recettes et 238 M€ de dépenses. Nous avons ainsi recours à l'emprunt à hauteur de 147,3 M€. La dette progressera d'environ 70 M€. »

La dette

En milliers d'euros	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008	BP 2009
Intérêts dette propre	13 535	15 292	20 572	26 136	29 829
Intérêts dette commune	6 578	5 732	4 931	4 181	3 471
Total intérêts	**20 113**	**21 024**	**25 503**	**30 317**	**33 300**
Amortissement dette propre	37 035	45 770	51 089	51 643	56 200
Amortissement dette communes	16 177	15 342	14 368	13 629	12 955
Total amortissements	**53 212**	**61 112**	**65 457**	**65 272**	**69 155**
Total annuité hors ligne de trésorerie	**73 325**	**82 136**	**90 960**	**95 589**	**102 455**

-23-

« Les intérêts de la dette propre et les intérêts de la dette "communes", puisqu'il reste encore, dans le cadre du transfert, 3 M€ de dette des communes, s'élèvent à 33 M€ et le remboursement du capital s'élève à 69 M€. »

La capacité de désendettement

	CA 2003*	CA 2004*	CA 2005*	CA 2006*	CA 2007*	*CA 2008***	*BP 2009***
Epargne brute	**69 M€**	**83 M€**	**88 M€**	**107 M€**	**98 M€**	87 M€	*71 M€*
Epargne nette*	**27 M€**	**36 M€**	**35 M€**	**46 M€**	**33 M€**	19 M€	*2 M€*
Investissements*	**181 M€**	**191 M€**	**181 M€**	**190 M€**	**204 M€**	205 M€	*238 M€*
Encours de dette (hors dette des communes)	**357 M€**	**444 M€**	**487 M€**	**523 M€**	**605 M€**	656 M€	*726 M€*
Capacité de désendettement	**5,1 ans**	**5,3 ans**	**5,5 ans**	**4,9 ans**	**6,2 ans**	7,5 ans	*8,9 ans*

*Montants retraités de la condition financière TVA

**Montants prévisionnels

-24-

Nantes Métropole

« Quelle est la capacité de désendettement ? Nous dégageons une épargne brute de 71 M€, une épargne nette qui se situe entre 1,8 et 2 M€, pour 238 M€ d'investissements. L'encours de la dette se situera donc à hauteur de 726 M€. Notre capacité de désendettement sera de 8,9 ans. Rappelez-vous aussi que lors du Débat d'Orientation budgétaire, nous nous sommes fixés un maximum de dix ans à ne pas dépasser en ce qui concerne la capacité de désendettement. »

PLAN CLIMAT TERRITORIAL

Volet information sensibilisation des habitants	Fonctionnement : 5 000 € Investissement : 26 000 €
Volet amélioration de la performance énergétique des bâtiments	Investissement: 434 348 €
Volet développement des énergies renouvelables et diversification de la production	Fonctionnement : 176 000 € Investissement : 972 115 €
Volet développement de la mobilité et des transports durables	Fonctionnement : 505 000 € Investissement: 35 500 000 €
Volet exemplarité carbone des services de la communauté urbaine	Fonctionnement : 25 000 € Investissement: 4 670 000 €
Volet espaces naturels - stockage de carbone	Fonctionnement : 5 000 € Investissement : 41 000 €

TOTAL FONCTIONNEMENT : 716 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT : 41 643 463 €

Nantes Métropole

« Nous avons quelques dépenses liées aussi à l'Agenda 21. Je ne vais pas reprendre les trois triptyques, à savoir le social, l'économique et l'environnement. Nous déclinons les 21 objectifs de cet Agenda 21. Vous voyez les dépenses à la fois en fonctionnement et en investissement et les recettes évoquées. Jacques Garreau parlait ce matin des recettes du Bicloo pour répondre à une question qui était posée. Ces recettes rentrent dans les 350 000 € et font partie des 3,277 M€ de recettes.

Pour le plan Climat territorial, le montant des dépenses s'élève à 180 000 € de dépenses, pour le projet communautaire de l'énergie, à 1,859 M€, pour la mobilité des transports à 885 000 €, pour le handicap à 650 000 €, pour les formations au développement durable, à 215 000 € et le point 21 concernant le baromètre des engagements représente 50 000 € qui sont investis.

Il est intéressant de voir ce qui est consacré à l'Agenda 21 et éventuellement au plan Climat territorial. Je vois notre ami Ronan Dantec qui regarde avec intérêt les quinze actions du plan Climat territorial. Pour ce qui est du volet information et sensibilisation des habitants, vous voyez à la fois les investissements et les crédits de fonctionnement qui sont précisés. Je vais simplement prendre un exemple. Le diagnostic énergétique à destination des particuliers ou le compteur carbone fait partie des actions de ce volet. Le quatrième volet relatif au développement de la mobilité et des transports durables prévoit des investissements à hauteur de 35 M€. A quoi correspondent-ils ? On y retrouve le vélo libre-service, l'auto-partage, le plan de mobilité des entreprises et l'extension du réseau du transport collectif qui s'inscrit pleinement dans le cadre de

ce volet de développement et de mobilité. Si je prends le dernier volet lié aux espaces naturels et au stockage de carbone, 41 000 € sont consacrés aux forêts urbaines et c'est un premier jet. Etc. »

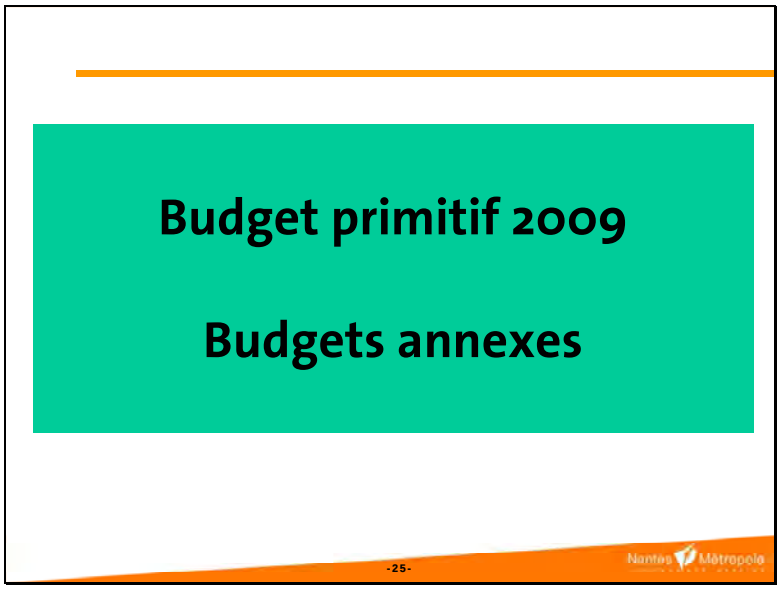

« Je vais présenter très rapidement les budgets annexes d'autant qu'il n'y a pas de souci majeur. »

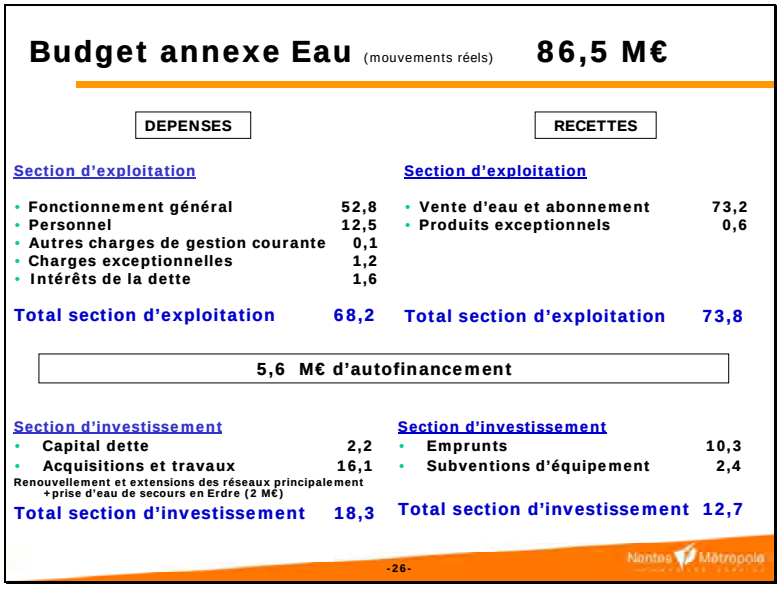

« Le budget de l'eau s'élève à 86,5 M€ avec une section d'exploitation à 68,2 M€. Les recettes concernant la vente d'eau et les abonnements s'élèvent à 73,2 M€. La section d'investissement se situe à 18,3 M€. Les principales réalisations en la matière concernent le renouvellement et l'extension des réseaux existants et la prise d'eau de secours en Erdre. »

Budget annexe Assainissement (mouvements réels) **65,7 M€**

DEPENSES		RECETTES	
Section d'exploitation		**Section d'exploitation**	
• Fonctionnement général	11,9	• Ventes	35,5
• Personnel	8,1	• Produits divers	0,6
• Autres charges	0,8		
• Intérêts de la dette	2,2		
Total section d'exploitation	**23,0**	**Total section d'exploitation**	**36,1**

13,1 M€ d'autofinancement

Section d'investissement		**Section d'investissement**	
• Capital dette	6,6	• Emprunts	22,9
• Acquisitions et travaux	36,1	• Subventions d'équipement	6,7
Renouvellement et extensions des réseaux principalement + station épuration Petite Californie (10 M€)			
Total section d'investissement	**42,7**	**Total section d'investissement**	**29,6**

-27-

« Le budget de l'assainissement s'élève à 65,7 M€ dont une section d'exploitation de 23 M€. En recettes, les ventes s'élèvent à 35,5 M€. La section d'investissement se situe à 42,7 M€ avec principalement le renouvellement et l'extension des réseaux existants, ainsi que la station d'épuration de la petite Californie dont les investissements se situent à hauteur de 10 M€. »

Budget annexe
Elimination et traitement des déchets (mouvements réels) **73,5 M€**

DEPENSES		RECETTES	
Section d'exploitation		**Section d'exploitation**	
• Fonctionnement général	53,0	• T.E.O.M.	65,0
• Personnel	12,8	• Produits des services	3,4
• Autres charges	0,4	• Subventions fonct	3,5
• Intérêts de la dette	1,0		
Total section d'exploitation	**67,2**	**Total section d'exploitation**	**71,9**

4,7 M€ d'autofinancement

Section d'investissement		**Section d'investissement**	
• Capital dette	1,6	• Emprunts	0,8
• Acquisitions et travaux	4,7	• FCTVA	0,8
Bennes, travaux Morrhonnière, colonnes enterrées Malakoff…			
Total section d'investissement	**6,3**	**Total section d'investissement**	**1,6**

-28-

« Enfin, le budget des déchets se situe quant à lui à 73,5 M€, avec une section d'exploitation de 67,2 M€. La TEOM dont nous devons voter les taux aussi tout à l'heure affiche des recettes de 65 M€. La section d'investissement pour 2009 s'élève à 6,3 M€. Les 4,7 M€ qui vont être consacrés aux acquisitions et travaux concernent l'achat de nouvelles bennes, les travaux à la Morrhonnière et les premières colonnes enterrées à Malakoff. »

Les autres budgets annexes (mouvements réels) 17,9 M€

▪ **Stationnement** (2 M€ en fonctionnement, 13 M€ en investissement : Parking Les Machines de l'Ile pour 6 M€ Parking gare sud 4 pour 6 M€)	**15 M€**
▪ **Locaux industriels et commerciaux**	**2,2 M€**
▪ **Réseaux de chaleur**	**0,5 M€**
▪ **Lotissements**	**0,2 M€**

-29-

« Le budget du stationnement s'élève à 15 M€, soit 2 M€ en fonctionnement et 13 M€ en investissement qui correspondent aux parkings dont j'ai fait état tout à l'heure : celui de l'Ile de Nantes et de la gare.
Le budget des locaux industriels et commerciaux s'élève à 2,2 M€, le budget des réseaux de chaleur à 0,5 M€ et celui des lotissements à 0,2 M€. »

Soldes d'épargne budgets annexes consolidés : un autofinancement élevé de 20 %

BUDGETS ANNEXES CONSOLIDES	BP 2008	BP 2009	Variation BP 2009 / BP 2008
Recettes de fonctionnement	185,5	187,6	1,2%
Dépenses de fonctionnement	154,1	156,5	1,5%
Epargne de gestion	**31,3**	**31,2**	**-0,6%**
Frais financiers	4,9	5,1	4,1%
Epargne brute	**26,4**	**26,0**	**-1,4%**
Remboursement en capital de la dette	9,8	11,5	17,3%
Epargne nette	**16,6**	**14,5**	**-9,1%**
Recettes d'investissement (hors emprunts)	5,4	10,7	97,5%
Dépenses d'investissement	66,7	70,5	5,7%
Besoin de financement (emprunts d'équilibre)	**44,7**	**45,2**	**1,1%**

-30-

« Quand on regarde le solde d'épargne des budgets annexes, on constate un autofinancement élevé de 20 %. Que ce soit au niveau de l'épargne de gestion, de l'épargne brute ou de l'épargne nette, vous pouvez voir que la situation est relativement saine. »

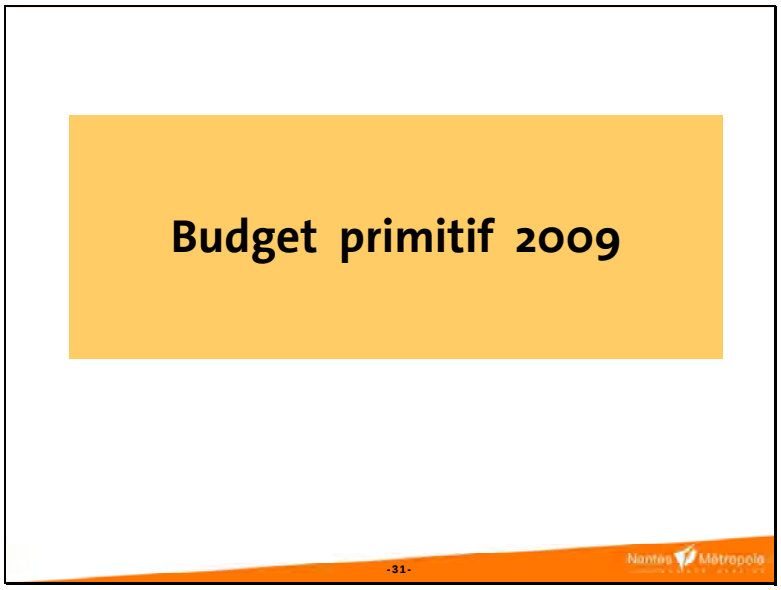

« Voilà donc, mes chers collègues, très rapidement, la présentation de ce budget 2009. »

M. le Président : « Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur, pour cet excellent travail et cette présentation extrêmement pédagogique et précise qui permet maintenant d'engager le débat en toute transparence. »

M. Moreau : « Monsieur le Président, mes chers collègues,
Le vote de ce budget primitif 2009 s'inscrit dans un double contexte :
⇨ celui de la crise économique et sociale qui frappe d'ores et déjà les citoyens de notre agglomération,
⇨ et celui de l'étranglement financier dans lequel le gouvernement tient les collectivités locales.
Je ne reviendrai pas en détail sur ces deux points ; le groupe des élus communistes les avait déjà évoqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire.
Ce budget 2009 sera donc un budget de transition, premier du mandat, avant la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Ce sera également un budget pris en étau entre les contraintes financières et politiques qui nous sont imposées.
Pour autant, il convient de noter le haut niveau d'investissement prévu pour ce budget, comme cela a été rappelé. C'est par cet effort d'investissement - 309 M€, tous budgets confondus - que nous serons en mesure de soutenir le développement de notre territoire et la solidarité qui fonde notre engagement politique.
Les citoyens attendent beaucoup, ils l'ont d'ailleurs exprimé hier lors des diverses mobilisations partout en France et notamment à Nantes. Contrairement au gouvernement, Nantes Métropole entend les demandes qui s'expriment et s'engage.
Le rapport de présentation fait d'ailleurs état des quatre priorités qui orientent notre action :
❶ La solidarité et la cohésion sociale. Je pense notamment à notre politique en faveur du logement social. Nous devons favoriser le vivre ensemble, la mixité sociale. Chaque commune y a intérêt et en a le devoir.
❷ La compétitivité pour faire en sorte que les habitants de notre métropole puissent trouver ou se maintenir dans des emplois pérennes.
❸ Le dynamisme durable, au travers notamment d'une politique des transports orientée vers une meilleure qualité des services aux usagers.
❹ La qualité de la vie et de la ville, consécutive à la mise en place des trois premières priorités.
L'effort d'investissement dans ces quatre domaines n'est pas moindre : + 31 % par rapport au budget primitif de 2008 en ce qui concerne le développement urbain et l'habitat et plus 15 % en faveur de la politique de l'emploi.
Comme je viens de l'évoquer, le contexte politique et financier est difficile et cela joue sur nos principales ressources. Comme il est rappelé dans la présentation, nos recettes sont contraintes et évoluent moins vite que l'inflation. Globalement, les recettes fiscales n'augmenteront que de 0,9 %. Les recettes de taxe professionnelle diminueront quant à elles de 0,3 %. Quant au versement transport, ce qui a été rappelé aussi tout à l'heure, si sa part dans les recettes augmente, nous ne pouvons plus jouer sur son taux. Pour ce qui est de la principale dotation de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement, elle est en quasi-stagnation, soit + 1,7 %.
Pour parler communément, le pouvoir d'achat de notre collectivité s'amenuise. Depuis quinze ans, les collectivités perdent 1 % de leur pouvoir d'achat par an, c'est-à-dire qu'elles perdent de leur

capacité d'investissement et de fonctionnement. Pour illustrer encore plus cette perte de marge de manœuvre, en 2007, le panier du maire a augmenté de 3,9 %, alors que les dotations de l'Etat n'augmentaient que de 1,6 %. Comme cela a été très bien dit tout à l'heure par le rapporteur Jean-Pierre Fougerat, pour Nantes Métropole, les pertes en dotation et en recettes fiscales sont estimées à plus de 16 M€ pour la seule année 2009, soit près de 49 M€ depuis 2003.
Pour aller à l'encontre des conséquences politiques, sociales et des dérives libérales du gouvernement, les élus communistes font des propositions :
↳ En finir avec le paquet fiscal qui est une injure aux citoyens les plus modestes.
↳ Se doter d'un véritable plan de relance et non pas se contenter d'effets d'annonces et de saupoudrage. Sur les 80 M€ annoncés pour la région, 41 M€ étaient déjà prévus au Contrat de projet 2007-2013.
↳ Revenir sur la suppression de la taxe professionnelle et intégrer dans son calcul, les actifs financiers.
↳ Augmenter les dotations aux collectivités et les répartir plus équitablement.
Il est plus qu'intolérable de faire payer aux usagers et aux citoyens les multiples désengagements de l'Etat.
Il faut donc tout particulièrement veiller au niveau du service rendu à la population. Cela implique du personnel correctement formé et en nombre suffisant. Je crois qu'il est utile de le rappeler, dans une période où l'idéologie de réduction des dépenses publiques, sous-tendue par la Révision Générale des Politiques Publiques (la RGPP), est une menace à l'encontre des services publics locaux.
N'oublions pas, chers collègues, que ce sont tous ces services qui permettent de répondre aux besoins et aux aspirations de la population. Nous devons en garantir l'égal accès sur le territoire. Moins de services, moins de personnels pour faire vivre ces services et ce seront les populations les plus précaires qui seront touchées. Voilà ce que je tenais à exprimer au non du groupe communiste.»

M. Dejoie : « Monsieur le Président, mes chers collègues,
La discussion budgétaire a été largement amorcée lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 6 février dernier et les propos que j'avais tenus sur les méthodes, sur le calendrier et sur le désarroi constaté à l'époque gardent bien sûr toute leur actualité.
Le budget 2009 est le premier du mandat en cours. Il devrait constituer le signal fort de la politique que Nantes Métropole entend mener jusqu'en 2014. Le budget que vous nous présentez est en réalité un budget de transition. On ne distingue ni les objectifs, ni les priorités et le paquebot que j'évoquais il y a quelques années n'a plus de cap, pour ne pas dire qu'il est en cale sèche.
Ce budget est discuté sur fond de crise, une crise violente et profonde. Devant les inquiétudes et les angoisses qui se manifestent, le budget d'une collectivité comme la nôtre doit contribuer à limiter les effets de la crise. Il doit montrer par son volontarisme qu'il y a, malgré les difficultés, un avenir. Il doit accompagner les efforts de relance du gouvernement.
En réalité, ce budget est en décalage avec la crise actuelle.
❶ L'absence de cap. Le budget d'une collectivité est un acte majeur, il doit fixer de grandes priorités. On a plutôt l'impression que l'on est en train de colmater des brèches. Il est vrai que la situation financière est tendue, pour ne pas dire plus.
➢ Les dépenses, encore une fois, évoluent plus vite que les recettes. On aimerait d'ailleurs à ce sujet avoir quelques explications précises sur les économies de la mutualisation et sur le différentiel entre les 4,7 % d'augmentation des dépenses de personnel et les 2,7 % qui étaient fixés. Nous les aurons peut-être tout à l'heure ou lors d'une autre séance.
➢ L'épargne nette est fortement réduite.
➢ La dette, déjà lourde, continue à progresser (+ 50 % d'augmentation entre 2003 et 2009).
➢ Les marges fiscales sont nulles : le versement transport et la taxe professionnelle sont au maximum.
Dès lors, on ne voit pas bien où l'on va. Cela se vérifie sur un certain nombre de grandes politiques communautaires :
➔ Sur le transport, le débat a eu lieu tout à l'heure et je n'y reviendrai pas en détail, mais je rappelle tout de même que l'on repousse des choix à plus tard et que la hausse des tarifs qui a été décidée tout à l'heure semble plus éponger le passé ou le passif que préparer l'avenir.
➔ Sur le logement, la réorientation profonde du prêt à taux zéro tombe mal, au moment où l'Etat double son enveloppe. Comme on l'a dit tout à l'heure, le prêt à taux zéro est victime de son succès. Y a-t-il à se plaindre de voir nos concitoyens accéder à la propriété qui est une de leur aspiration profonde ? C'est aussi un remède à la précarité.
➔ Sur l'environnement, encore une fois, le succès du tri sélectif nécessite des investissements dans les déchetteries par exemple. Je ne peux m'empêcher de comparer le prix d'une étude pour la réduction des déchets à la source pour 280 000 € et l'étude pour la réhabilitation des déchetteries qui n'est que de 200 000 €.
➔ La gestion de proximité. La proximité, que nous avons tous voulue, est une marque de fabrique de Nantes Métropole. Je vous le concède d'autant plus facilement que tous les maires y ont contribué. Si le budget manque d'objectifs, il y a un domaine où le flou commence à s'estomper. La remise en cause des politiques de proximité semble se dessiner. Bien évidemment, il faudra une

discussion entre Nantes Métropole et les communes sur les dépenses d'espaces publics. Comme je l'ai déjà dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire, chacun est prêt à faire des efforts, mais il y a beaucoup de retard dans la mise au point de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements et dans les contrats de co-développement.
Plus grave, les réorganisations en cours au bénéfice du siège de Nantes Métropole inquiètent les élus, les citoyens et le personnel de Nantes Métropole.
Les Conférences territoriales qui ne sont que des lieux d'échanges, nécessaires, vont-elles se substituer à nos dix pôles ? Le mouvement de fusion qui s'initie sur deux pôles nantais va-t-il s'étendre ? Les pôles vont-ils devenir de simples antennes techniques sans pouvoir, ni moyens ? Si tel est le cas, c'est non seulement un recul, mais c'est aussi une erreur de calcul. C'est un recul par rapport aux fondamentaux de la création de la Communauté urbaine. C'est aussi une erreur de calcul parce que loin de faire des économies, l'abandon même partiel de la proximité entraîne des dépenses supplémentaires, tant il est vrai que dans beaucoup de domaines, c'est par la connaissance du terrain que l'on peut avoir une gestion fine des problèmes.
Plus généralement, ce budget ne révèle pas la maturité de Nantes Métropole que l'on se plaît ici ou là à évoquer. Je parlerai plutôt de crise d'adolescence. La reprise en main du fonctionnement qui se met en place est un aspect. Que l'on corrige les erreurs du passé qui pour partie, nous ont conduits là où nous sommes, soit, mais encore une fois, il faut donner un sens à une politique, il faut qu'elle soit partagée entre les communes de l'agglomération et comprise par nos concitoyens.
Je vous fais une proposition. Faisons un Grenelle de la Métropole pour mettre à plat toutes les choses, tous les grands dossiers et pour donner une direction à notre action en évoquant tous les projets et les grandes politiques.
❷ Comme plusieurs l'ont dit, et je le répète, ce budget est discuté sur fond de crise et il nous semble en décalage avec cette crise. Au moment où les plans de relance se mettent en place, y compris dans notre région (81 M€), il faut être volontariste. Certes, l'un de nos collègues a indiqué que ces 81 M€, pour un certain nombre d'entre eux, concernaient des projets en cours, mais ils ont été accélérés, de la même manière que dans le budget de Nantes Métropole, sur les 238 M€ d'investissements qui sont inscrits au budget principal, un certain nombre d'investissements étaient déjà juridiquement engagés, voire déjà initiés. Je ne dis pas qu'il ne se fait rien cette année, mais après les dépenses juridiquement engagées dont je parlais à l'instant où celles qui sont liées à l'entretien du patrimoine, il ne reste plus grand-chose pour les investissements réellement nouveaux. Certes, on achète le siège pour 30 M€ au titre de l'optimisation financière et fiscale. Il est vrai, comme je l'ai dit ce matin, que ce loyer était plus élevé que l'estimation qu'avaient faite les Domaines à l'époque, mais le passé nous rattrape là aussi. Ce type d'investissement, s'agissant d'une construction déjà achevée, est peu productif et gonfle notre budget, s'agissant en plus d'une mutation entre Nantes Aménagement et Nantes Métropole, car si on le retire, on se retrouve à égalité avec l'an dernier. Cet investissement est non productif, sauf à considérer que l'on va récupérer rapidement la TVA grâce au dispositif que le gouvernement a mis en place et que Jean-Pierre Fougerat a relevé tout à l'heure. En effet, la TVA va être récupérée de manière anticipée.
Le budget 2009 devrait contribuer beaucoup plus à la relance. Il faudrait sélectionner parmi les projets et parmi les travaux ceux qui sont les plus efficaces en matière d'emploi. Economisons sur des dépenses non productives ou tout au moins, différons-les à des jours meilleurs. Je constate que les dépenses de communication augmentent de 8 % entre 2008 et 2009. Une étude de 290 000 € est programmée pour évaluer l'Agenda 21 ; on pourrait peut-être l'évaluer à moins cher. La contribution de Nantes Métropole pour le fonctionnement des ports – sur lesquels il faudrait peut-être un jour investir, car on y est sans doute attaché, mais il faudrait peut-être trancher – s'élève à 515 800 €. Il faut peut-être trier, parmi toutes ces dépenses, celles qui sont absolument utiles et surtout qui sont productives.
Chacun connaît l'environnement dans lequel nous évoluons, qu'il soit national ou international. Il est extrêmement difficile. Il faut donc s'y adapter et s'efforcer ensemble de fixer un cap clair et compris et de réagir à la crise.
On ne voit ni ce cap, ni cette réaction et par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce budget. »

M. Rolland : « Monsieur le Président, mes chers collègues,
Mon intervention comprend d'abord une proposition et ensuite, une demande.
Lors du dernier Conseil communautaire, monsieur le Président, vous avez exprimé votre inquiétude sur la réforme de la taxe professionnelle annoncée par le Président de la République. Je vous ai alors suggéré que cela pouvait être une opportunité pour les élus locaux de faire une proposition. C'est ce que j'ai fait en vous adressant, au début de ce mois, un courrier dont j'ai envoyé une copie à chacun des élus communautaires. Peut-être avez-vous eu le temps d'en prendre connaissance. Je ne vais pas ici reprendre le détail de ma proposition, mais juste en rappeler la philosophie :
➲ Les entreprises doivent continuer à apporter cette ressource.
➲ L'assiette retenue sera la valeur ajoutée. Nous sommes d'autant plus concernés par ce choix, que la TP assise sur l'investissement productif et défendue par messieurs Gautier et de Rugy, pénalise particulièrement notre région dont le tissu industriel est plus développé qu'ailleurs.
➲ Troisièmement, pour créer un lien positif entre les entreprises et les collectivités locales, je propose que les exécutifs locaux disposent de variables d'ajustement à travers trois outils de mesure :

① Le premier mesurerait l'engagement à polluer moins,
② le deuxième mesurerait le partage du résultat avec les salariés,
③ et le troisième sanctionnerait les entreprises qui règlent leurs fournisseurs dans un délai trop long.
Enfin, je propose que les collectivités locales réduisent leurs dépenses sans réduire le service dont la population a besoin. En particulier, je propose que notre Métropole, notre Département et notre Région prennent l'initiative d'un groupe de travail pour identifier les surcoûts liés à la superposition et à l'imbrication des compétences de ces dites collectivités.
Alors on me dit : pourquoi ne proposez-vous pas ces idées à la direction de l'UMP ? Bien sûr, j'en ai informé les parlementaires UMP, mais quand j'endosse mon rôle d'élu municipal et communautaire, je ne viens pas pour défendre ma famille politique contre une autre famille politique, je ne viens pas non plus pour monter une partie de la population contre une corporation, je viens d'abord et avant tout pour défendre l'intérêt général et en particulier, celui des habitants de l'agglomération nantaise.
Je profite de ce débat pour demander à mes collègues présents ici s'ils s'opposent à cette proposition. Est-ce qu'il y a une opposition à cette proposition que j'ai faite à monsieur le Président ? La plupart des élus communautaires l'ont reçue. Je constate que personne ne s'y oppose. Puisque ma proposition fait l'unanimité, je considère, monsieur Ayrault, que vous avez toute la légitimité et tout le poids politique nécessaire pour défendre cette proposition qui vient du terrain, auprès du gouvernement.

Maintenant, la deuxième partie de mon intervention va concerner le budget lui-même. Je ne vais pas reprendre l'explication très détaillée de Laurent Dejoie, mais je voudrais illustrer mon inquiétude en reprenant ici les propos exacts des directeurs des services en commission paritaire, devant les représentants du personnel : « La situation est délicate », a dit l'un ; « la situation financière est tendue et préoccupante » a dit l'autre. En commission des "Affaires générales", j'ai demandé une nouvelle fois que les services nous communiquent les projections jusqu'en 2014, sur, par exemple, l'épargne nette : va-t-elle devenir négative ? Et sur l'évolution de l'endettement en nombre d'années de remboursement : quand allons-nous passer le cap qui nous mettra sous surveillance de la Cour régionale des Comptes ? Bien sûr que les projections existent, puisque vous êtes obligés de les présenter aux organismes financiers auxquels vous sollicitez des emprunts. Le Directeur des services m'a répondu qu'il ne pouvait pas nous les communiquer parce qu'il y avait trop d'incertitudes sur l'avenir, toujours avec la ritournelle selon laquelle c'est de la faute du désengagement de l'Etat, etc. Je vous pose la question : est-ce que vous connaissez beaucoup d'organismes qui, en ce moment, ne font plus de prévisions parce que l'on ne sait pas prédire l'avenir ? De deux choses l'une, soit vous ne savez pas comment vous sortir de la situation très dégradée dans laquelle se trouvent les finances de Nantes Métropole, soit cette totale opacité doit nous faire craindre une fuite en avant. Je rassure les maires de l'agglomération, monsieur Bolo nous confirme en conseil municipal que pendant ce temps-là, la situation financière de la Ville de Nantes, quant à elle, poursuit son assainissement.
Comment peut-on, dans cette période de crise, annoncer en même temps un report des projets d'investissement pour le développement du transport en commun, dans une ville dont la densité de population va encore augmenter, et maintenir des projets élitistes comme Estuaire ou laisser déraper le coût prévisionnel du Mémorial de l'esclavage ?
Au nom du groupe "Equilibre et Démocratie", je vous demande, monsieur le Président, de nous donner les éléments prévisionnels sans lesquels un débat démocratique et responsable sur les arbitrages qui s'imposeront, est impossible. »

M. Guerriau : « Monsieur le Président,
Je vais essayer d'être bref. Je voudrais simplement rappeler que depuis la création de la Communauté urbaine, nous avons le sentiment que l'évolution des dépenses de fonctionnement n'est pas suffisamment maîtrisée. Notre groupe le rappelle d'ailleurs année après année, lors du vote du budget primitif, avec un autre sentiment, celui de ne pas être entendu.
Depuis 2002, en particulier, lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire du 6 février dernier, nous demandons que soit étudiées des possibilités d'économie sur les charges de fonctionnement, qu'il s'agisse par exemple, de nous recentrer sur des priorités, de ne plus générer autant d'avenants et donc de surcoûts, de réaliser des audits internes pour optimiser notre fonctionnement, de réduire la "voilure" d'Estuaire 2009, de limiter le recours aux bureaux d'études extérieurs, de préférer les services en régie assurant un meilleur contrôle que les délégations, de mettre en place des vidéos-conférences et d'accéder de l'extérieur de Nantes Métropole à l'intranet, d'utiliser des logiciels libres de droits et ouverts, limitant ainsi nos coûts de licences Microsoft, ou encore, de revoir notre politique immobilière et ses coûts de gestion et de fonctionnement. C'est déjà une liste suffisante qui montre des possibilités d'économies.
Par ailleurs, sur le plan de l'investissement, nous partageons cette volonté de maintenir une politique d'investissement nécessaire pour assurer la qualité du service public et ainsi contribuer à la pérennité de l'emploi, mais cette politique d'investissement qui doit être ambitieuse doit l'être à condition que le recours à l'endettement soit raisonnable, pour éviter de faire porter aux

générations futures les choix du présent et surtout, le remboursement d'une dette qui devient de plus en plus colossale. Nous relevons d'ailleurs un point d'inquiétude sur le fait que nous nous approchons à grande vitesse de la limite de notre capacité de remboursement de la dette. Nous n'en sommes plus qu'à une année. Je pense qu'il faut être particulièrement vigilant sur l'endettement, sur ses conséquences en termes de frais financiers qui ne cessent de progresser et sur un remboursement de la dette qui vient impacter considérablement nos frais de fonctionnement.
Par conséquent, dans l'attente de votre réponse, notre groupe Centre, Démocratie et Progrès va juger du sens de son vote qui devrait être l'abstention. »

M. Galliot : « Monsieur le Président, chers collègues,
Aujourd'hui, nous sommes devant un budget dit de transition, avec surtout des projets en cours, dans l'attente de l'élaboration de nos nouveaux projets.
Ce premier budget du mandat est présenté dans un contexte très particulier. Premièrement, comme nous l'a âprement rappelée la grande journée de mobilisation d'hier, la crise économique, écologique, climatique et sociale, hélas, s'amplifie : 90 000 emplois perdus au cours du mois de janvier en France, des emplois menacés dans l'agglomération, à Terreos ou à la FNAC de Nantes, pour ne citer que quelques exemples. Un plan de relance gouvernemental qui reste dans une logique productiviste et libérale, avec la relance du nucléaire, la construction d'infrastructures énergivores, des subventions aux banques et à l'industrie automobile. Plan de relance qui de fait, reste largement impuissant face aux multiples crises !
Deuxièmement, nous sommes face à de nombreuses incertitudes concernant nos recettes : 90 % de nos recettes concernent la fiscalité ou la dotation de l'Etat. Qu'en sera-t-il demain de la taxe professionnelle ou de ce qui va la remplacer ?
Dans ce contexte, il est particulièrement important pour nous, le groupe Vert, Régionaliste et Solidaire, de maintenir un montant d'investissement important, de façon à maintenir l'emploi.
Dans cette perspective, pour augmenter nos marges de manœuvres financières, nous pouvons peut-être allonger encore notre capacité de désendettement. Elle se trouve à 7,7 années, ce qui, en comparaison d'autres intercommunalités, nous place parmi les bons élèves.
Cependant, un investissement public élevé ne se justifie que si nous choisissons un chemin différent de celui qui nous est proposé par le gouvernement. Il est temps de répondre à la crise environnementale et à la crise sociale. Cette logique est illustrée dans le présent budget par la mise en œuvre de notre Plan Climat, avec la réalisation de la centrale photovoltaïque de Beaulieu, le développement des réseaux de transports et l'investissement accru dans la réhabilitation de nos logements. Les crédits consacrés à l'aide au logement social, réhabilitations et constructions confondues, augmentent de près de 8 M€. Un investissement public élevé, certes, mais qu'il faut surtout cibler et recentrer sur nos compétences.
Notre ligne budgétaire concernant les prestations de service augmente de plus de 5 %, plus que la masse salariale, attention aux fausses économies par l'externalisation, valorisons notre personnel.
En conclusion, ce budget est ambitieux dans ses investissements, ce qui, en cette période, peut s'avérer utile pour le maintien de l'emploi. Nous ne devons pas être seulement dans la relance à tout-va, comme le fait le gouvernement, mais plutôt dans la reconquête de l'emploi utile, comme dans la réhabilitation de l'habitat. »

M. Fougerat : « Je vais dire quelques mots, notamment par rapport aux interventions de messieurs Dejoie, Rolland et Guerriau. Quant à nos collègues messieurs Galliot et Moreau, je partage pleinement leur point de vue.
Monsieur Dejoie, je vous regarde et vous avez un sourire toujours agréable et ironique, mais il n'a pas dû être facile pour vous de trouver un argumentaire car, en conclusion, vous proposez un genre de Grenelle de la Communauté urbaine pour revisiter, évaluer et analyser la situation pour dégager de l'épargne. Monsieur Dejoie, c'est ce que l'on fait depuis un an. J'ai expliqué en préambule tout à l'heure que nous avons décalé le budget de trois mois parce que nous avons souhaité reprendre toutes les autorisations de programme qui avaient été lancées ces dernières années, et nous en étions tous demandeurs. Nous avons voulu aussi, rappelez-vous, revisiter les choses en termes de fonctionnement, puisque nous parlons de rationalisation et d'optimisation. D'ailleurs, des mesures sont déjà prises. Au niveau du personnel par exemple, c'est la première année où nous allons être à 2,4 % d'augmentation. Vous avez eu la réponse concernant la mutualisation dans le préambule, vous ne l'avez pas écoutée. Dans le tableau présenté, nous sommes + à 4,7 %, mais en réalité, nous sommes à 2,5 % et la différence représente 1,6 M€ que va refacturer la Communauté urbaine à la Ville de Nantes pour les 48 postes mutualisés.
Vous dites qu'il n'y a pas d'objectifs, ni d'idées, dans ce budget. Dans le budget principal, 116 M€ sont consacrés à ce qui était juridiquement engagé. Vous nous le ressortez à chaque fois, mais vous n'allez quand même pas nous faire culpabiliser d'avoir lancé l'année dernière 116 M€ de projets. Il faut bien qu'ils se fassent cette année et nous allons les payer. Ce n'est pas une tare. J'espère que dans votre commune, vous avez des projets juridiquement engagés. Ils seront financés cette année. Quant aux investissements récurrents destinés à améliorer le service public, dans une jeune structure, il n'y a pas d'entretien, ni de matériels à changer, mais la Communauté urbaine existe maintenant depuis neuf ans. Comme dans nos communes, nous avons tous les ans

des investissements récurrents liés à notre patrimoine et à notre matériel. N'essayez pas de nous faire culpabiliser.
Vous dites que si l'on enlève les 30 M€ dédiés au siège, l'investissement est inférieur à l'année dernière. Non. On arrive à 279 M€, tous budgets confondus. Or, l'année dernière, on était à 245 M€. Même si l'on dit qu'il s'agit d'un budget de transition qui est ambitieux et offensif, jamais nous n'avons atteint ce niveau d'investissement. C'est pour cela que je dis qu'il n'a sans doute pas été facile de trouver votre argumentaire. Vous avez dû vous creuser la tête.
Puis j'entends juste après votre collègue, Joël Guerriau, dire qu'il se satisfait d'un investissement de haut niveau, dans une période difficile. Il considère que c'est un plan de relance à l'échelle d'un territoire. Vous êtes voisins, vous vous connaissez bien. Je sens qu'entre vous, il n'y a pas forcément la symbiose nécessaire. Joël Guerriau nous parle des dépenses de fonctionnement, mais sur ce sujet, nous sommes tous d'accord. De toute façon, nous n'avons pas le choix. Que ce soit à la Communauté urbaine ou que ce soit dans nos communes, on revisite tous, on analyse, on évalue. En la matière, gentiment, nous n'avons pas de leçons à recevoir. Vous nous accusez de prendre du temps, vous nous avez accusés d'avoir retardé le vote du budget. Oui, on l'a retardé et on vous a dit pourquoi. On se donne le temps nécessaire. Il en est de même pour la PPI. Combien de fois ai-je entendu ou lu dans la presse que la Communauté urbaine n'a pas d'idées, que la Communauté urbaine est en faillite ? Non. Vous le voyez bien. On se donne le temps pour décider collectivement et fixer ensemble notre feuille de route. Là où l'on prend des risques, mais il est difficile aujourd'hui d'engager une prospective financière, c'est à cause des décisions relatives à la TP, notamment. Nous avons situé notre capacité financière à environ 1,4 Md€. Nous sommes en train de nourrir tout cela et d'établir notre feuille de route, en fonction des défis que nous souhaitons relever en termes de cohésion sociale, d'attractivité et de qualité de vie durable. Si ce n'est pas clair, expliquez-moi.
Monsieur Rolland, nous discutons bien en commission des "Affaires générales" puisque vous êtes le seul à prendre la parole et cela me fait plaisir. A chaque fois, nous vous apportons une réponse. Vous n'avez pas dit tout à fait la vérité, monsieur Rolland. Ne mettez pas en cause le directeur des Finances, il a parfaitement fait son travail. S'il y a une personne à mettre en cause, c'est moi. Je vous l'ai déjà dit ce jour-là. Vous avez reçu, comme tous vos collègues, quelques jours avant, la synthèse financière. Dans ces 45 pages, vous avez tout le détail et ce n'est pas trop rébarbatif. Vous vous rappelez ce que je vous ai dit. Le document complet est très épais et je vous ai dit que votre week-end serait gâché. Avec ce document de 45 pages, vous pouviez passer une petite soirée "sympa" ; il est lisible et clair. Vous nous avez simplement reproché, monsieur Rolland, de ne pas vous avoir diffusé le diaporama. La commission des "Affaires générales" avait lieu le mardi matin à neuf ou dix heures. Je vous ai répondu que le Président voulait qu'il soit présenté à la conférence des maires du vendredi précédent, ce qui est logique. Je peux vous donner le diaporama, mais l'important, pour vous, ce n'est pas le diaporama. L'important pour vous est d'avoir une synthèse financière et vous l'aviez eue quelques jours avant. Je pense qu'à la longue, on arrivera à se mettre d'accord.»

M. Rolland : « Je voudrais féliciter monsieur Fougerat pour son humour. Il ne répond pas à mes questions, mais j'ai aussi de la sympathie pour vous, monsieur Fougerat ».

M. le Président : « J'ai reçu votre lettre, je m'apprêtais à y répondre, mais vous conviendrez avec moi que votre démarche pour essayer de trouver une solution à la décision unilatérale de supprimer la taxe professionnelle et de répondre à la crise des finances locales qu'ont provoquée les différentes dispositions successives de ces dernières années de plafonnement de cette taxe professionnelle, comme Jean-Pierre Fougerat l'a très bien expliqué tout à l'heure, montre à l'évidence que vous êtes conscient que cela pose des problèmes aux collectivités locales. C'est une bonne prise de conscience, je vous en félicite. C'est dommage que le Président de la République que vous soutenez ne raisonne pas comme vous. Il est grave de prendre des décisions aussi brutales sans savoir ce qui va se passer ensuite, au point qu'avant-hier, le rapporteur général du budget UMP, monsieur Carrez, a dit à la tribune de l'Assemblée nationale qu'il n'était pas sain que le remplacement de la suppression de la taxe professionnelle soit financé par l'emprunt, suppression de la taxe professionnelle annoncée par le gouvernement, sans savoir quelle serait la solution de son remplacement, mais précisant qu'elle serait compensée pour les collectivités locales et donc prélevée sur le budget de l'Etat. L'Etat finance ses dépenses de fonctionnement par l'emprunt. La décision du Président de la République a donc pour conséquence d'aggraver la dette. Vous qui parliez tout à l'heure des générations futures, je suis désolé de vous dire qu'il y a une différence fondamentale, à savoir qu'en ce qui nous concerne, lorsque nous empruntons, nous n'empruntons pas pour des dépenses de fonctionnement parce que nous n'en avons pas le droit. Heureusement d'ailleurs. Pour l'Etat, c'est différent. Il emprunte surtout pour financer ses dépenses de fonctionnement et très peu pour ses dépenses d'investissement, puisque 73 %, voire plus, des investissements publics en France sont réalisés par les collectivités locales qui effectivement empruntent. On peut dire que la dette correspond à l'emprunt certes, mais il faut garder la mesure. Quand on dit que ce sont les générations futures qui vont payer, je crois qu'il faut faire un sort à cette question, non pas pour dire que l'on peut emprunter n'importe comment et à n'importe quel prix. Ce n'est d'ailleurs pas ce que fait Nantes Métropole parce que nous n'avons pas de

problème avec nos emprunts. Nous n'avons pas d'emprunts "exotiques" dont nous aurions à payer les conséquences, ni de gestion hasardeuse. C'est dire que la gestion de ces dernières années, quel que soient ceux qui en ont eu la charge, comme vice-président ou comme directeur général des Services ou des Finances, a été prudente. C'est un point important.
Lorsque nous investissons sur un tramway, pour l'Institut d'Etudes Avancées, l'enseignement supérieur ou sur des ouvrages, est-ce que vous ne croyez pas que nous servons aussi l'avenir des générations futures en empruntant et en investissant utilement pour elles ? Oui, c'est notre travail et notre responsabilité. Je réponds par la négative à ceux qui nous disent que l'on gaspille l'argent et que l'on emprunte. Ces emprunts sont des investissements qui vont préparer l'avenir de notre agglomération et donc de nos enfants et de nos petits-enfants. Heureusement que nous l'avons fait ces dernières années, à un haut niveau, c'est vrai. Je reconnais, comme je l'ai dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire, que la première partie de l'histoire de cette jeune Communauté urbaine a porté l'investissement à un haut niveau parce que nous devions rattraper le retard d'une Communauté urbaine récemment créée, ce qui n'est pas le cas des Communautés urbaines qui ont été créées dans les années soixante. Nous avons bien fait de le faire.
Maintenant, nous entrons dans une étape nouvelle qui ne sera pas une étape de retrait puisque, comme Jean-Pierre Fougerat vient de le rappeler, nous avons une capacité d'investissement sur le mandat de 1,4 Md€, ce qui est déjà considérable. Il faut rétablir les faits. Est-ce que cela ne nécessite pas une rigueur et une maîtrise extrêmement rigoureuse des dépenses de fonctionnement ? Je réponds oui et je suis d'accord avec Joël Guerriau comme vient de le rappeler Jean-Pierre Fougerat. Soyons effectivement rigoureux, le plus rigoureux possible, comme nous le faisons dans nos communes. La période nous y conduit encore davantage. Il faut faire des choix. Monsieur Dejoie dit qu'il faut que nos choix d'investissement soient pertinents et utiles. Vous pouvez contester certains de nos choix d'investissement, mais vous votez la plupart d'entre eux, peut-être 95 %. Ils sont basés sur les trois priorités de notre mandat : l'attractivité et le développement économique, la qualité de vie et le développement durable dans lequel le Plan Climat a toute sa place et la cohésion sociale et la solidarité. Je ne détaille pas, vous retrouvez tous ces points dans ce budget 2009. C'est peut-être un budget de transition parce qu'il prépare la suite, mais c'est aussi un budget de continuité par rapport à nos politiques publiques. C'est ce que nous vous proposons de faire aujourd'hui.
Monsieur Rolland, je ne sais pas où vous êtes allé chercher le fait que l'on baisserait notre ambition en matière de transports publics. C'est à croire que ce matin, vous n'étiez pas présent au débat sur le PDU et sur le reste. Vous n'avez peut-être pas été attentif, mais vous avez déjà la réponse. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais c'est la réalité.
Par ailleurs, vous dites qu'il faudrait faire des prévisions. Bien sûr, nous faisons des prévisions, mais avec une épée de Damoclès et une incertitude. Je ne vous le cacherai pas : une incertitude. Personne ne sait quelle sera la durée de la crise et son ampleur, pas plus vous que moi. J'aimerais bien le savoir. Nous avons au-dessus de la tête une autre épée de Damoclès qui n'est pas que la crise, mais qui concerne l'incertitude sur l'avenir des finances locales. J'ai parlé de la taxe professionnelle, j'ai parlé des réformes de la dotation globale de fonctionnement, car maintenant, il y a cette fameuse enveloppe normée. Au point que même quand vous gagnez des habitants, vous devriez avoir une augmentation des recettes de fonctionnement de l'Etat, et bien non, l'enveloppe normée fait que ces recettes stagnent, voire régressent. Les pertes sont chiffrées à 50 M€ sur la période des années qui viennent de s'écouler. C'est considérable. Si nous n'avions pas eu ces pertes, nous serions dans une situation financière beaucoup plus facile. Force est de constater que ce n'est pas le cas et je crains malheureusement que dans les trois mois, les six mois et les années qui viennent, cette situation ne s'améliore pas. Elle risque au contraire de s'aggraver.
Pour autant, faudra-t-il préconiser le repli, le retrait, le manque d'ambition ? Pour ma part, je ne le souhaite pas parce que ce serait une lourde responsabilité pour l'avenir de notre agglomération et de ses habitants. Il faudra donc faire des choix. Nous serons peut-être amenés à en faire. Ce seront des choix difficiles et rigoureux, mais nous les ferons par rapport aux priorités, aux engagements et aux marges de manœuvre. Nous ne sommes pas les seuls. Est-ce que l'on se coupe en deux lorsque l'on vient au Conseil de la Communauté urbaine ? Ne croyez-vous pas que dans les communes, ceux qui sont en responsabilité, ceux qui ont la majorité, ceux qui sont maires ou adjoints, sont confrontés aux mêmes problèmes, quelle que soit leur tendance politique ? Est-ce que vous ne faites pas des choix vous aussi? Est-ce que vous n'êtes pas contraints parfois d'augmenter la fiscalité locale, monsieur Dejoie ? Vous l'avez fait et vous ne l'avez pas fait seulement cette année. Monsieur Guerriau n'aura pas le choix de faire autrement. Ses adjoints l'ont d'ailleurs dit. Croyez-vous que ce soit facile pour les uns ou pour les autres ? Faisons preuve d'un peu de sincérité entre nous. Nous ne sommes pas seulement dans un jeu puisque nous sommes dans une intercommunalité. Je voulais simplement vous dire ces quelques mots.
Vous pouvez entretenir la polémique, mais il ne faut pas qu'elle devienne un feuilleton parce que cela finit par lasser et ne plus avoir d'intérêt. Vous avez un feuilleton qui concerne la culture. De temps en temps, lorsqu'il y a un tel succès populaire, vous n'en parlez plus. Au point que lorsqu'il y a un tel succès populaire, les élus déclarent que monsieur Ayrault dit que l'idée vient de lui, alors que ce n'est pas le cas. On a pris comme exemple la « Folle journée ». Je suis désolé de vous dire que ma municipalité est bien à l'origine de la « Folle Journée » et j'en revendique totalement la paternité. Qu'elle se soit aujourd'hui étendue et qu'elle ait des partenariats publics et privés,

heureusement, car c'est souhaitable lorsque quelque chose fonctionne. Mais n'essayez pas de dire que lorsqu'une manifestation fonctionne, ce n'est pas nous qui l'avons décidée et que lorsque quelque chose ne vous plaît pas, surtout en période plus difficile, il faudrait l'arrêter parce que les choses iront mieux demain. Vous avez pris l'exemple d'Estuaire, mais cette manifestation coûte 1 M€ à une Communauté urbaine de 600 000 habitants par rapport à un budget de 974 M€. Croyez-vous que c'est avec ce type de discours, ce type de proposition, que vous allez régler les problèmes financiers de Nantes Métropole ? Je vous donne rendez-vous au succès populaire que sera le lancement et la réalisation d'Estuaire qui est une forme de contribution au développement de la Métropole Nantes - Saint-Nazaire et qui crée de vraies dynamiques économiques, sociales et culturelles. Ce n'est pas un hasard si les entreprises, malgré les difficultés qu'elles peuvent rencontrer, continuent, pour leur part, à financer Estuaire qui a le soutien des Chambres consulaires. Elles ont vu là une occasion de dynamiser notre projet. Rendez-vous, monsieur Rolland et quelques autres, à l'inauguration d'Estuaire. Je suis sûr que vous y serez. Vous y serez pour voir le spectacle de Royal de Luxe qui sera en même temps présenté ce jour-là. Ça coûte cher Royal de Luxe, on devrait supprimer Royal de Luxe ! Il y aura des centaines de milliers de personnes, non seulement à Nantes, mais également sur tout le parcours de l'estuaire, quand on verra descendre sur la Loire, de Nantes à Saint-Nazaire, ce magnifique spectacle.
Je crois franchement que, dans les périodes de crise, il y a deux attitudes. Il y a le repli sur soi qui conduit à décourager et à démobiliser. Il y a l'autre attitude qui est la nôtre, qui est celle de dire que l'on va continuer à se battre, à mobiliser les énergies et les talents, tout en étant rigoureux sur le moindre euro dépensé, en nous demandant, à chaque fois, si c'est utile pour aujourd'hui et pour demain. Ce budget 2009, budget de continuité, budget de transition, prépare la suite.
Quant au Grenelle que vous préconisez, monsieur Dejoie, Jean-Pierre Fougerat a déjà répondu. C'est ce que l'on fait et on en a parlé ce matin. Nous sommes en train de remettre à plat le PDU et le PLH. C'est ce que l'on peut appeler un Grenelle et c'est la préparation de l'avenir. Monsieur Dejoie, au-delà des postures que je peux comprendre et que je trouve même tout à fait respectables, travaillons ensemble. Nous sommes dans une intercommunalité et si vous le voulez – je crois que vous le souhaitez – nous ferons avancer Nantes Métropole.
Maintenant, je vais vous demander de prendre vos boîtiers et nous allons voter ce budget. »

M. le Président : «Nous avons les résultats du vote : 80 voix pour, 1 voix contre et 28 abstentions. »

Mme Myriam Naël précise qu'elle s'est trompée de touche, elle a voté contre alors qu'elle souhaitait voter pour. »

Les résultats du vote sont donc les suivants : 81 voix pour et 28 abstentions.

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 81 VOIX POUR ET 28 ABSTENTIONS

1) Décide que les budgets de Nantes Métropole seront votés par nature pour la durée de son mandat

2) Vote le Budget Primitif du Budget principal 2009 de Nantes Métropole par nature et par chapitre, vote les autorisations de programme 2009, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes

3) Vote par nature et par chapitre le Budget Primitif 2009 du budget annexe Eau, vote les autorisations de programme 2009, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

4) Vote par nature et chapitre le Budget Primitif 2009 du budget annexe Assainissement, vote les autorisations de programme 2009, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

5) Vote par nature et chapitre le Budget Primitif 2009 du budget annexe Réseaux de chaleur.

6) Vote par nature et chapitre le Budget Primitif 2009 du budget annexe Locaux industriels et commerciaux, vote les autorisations de programme 2009, les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

7) Approuve, à compter de l'exercice budgétaire 2009, la fin du suivi de l'activité « ports de plaisance » au sein d'un budget annexe. Le résultat de ce budget annexe pour 2008 sera repris sur le budget principal au moment du vote du budget supplémentaire 2009.

8) Vote par nature et chapitre le Budget Primitif 2009 du budget annexe Lotissements.

9) Vote par nature et par chapitre le Budget Primitif 2009 du budget annexe Elimination et traitement des Déchets, vote les autorisations de programme 2009, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

10) Vote par nature et par chapitre le Budget Primitif 2009 du budget annexe Stationnement vote les autorisations de programme 2009, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

11) Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DES FINANCES

26 – TAXE PROFESSIONNELLE D'AGGLOMERATION – VOTE DU TAUX POUR 2009

Comme chaque année le conseil communautaire doit se déterminer sur le taux de taxe professionnelle.

L'année 2007 a vu l'entrée en vigueur de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée, décidée en loi de finances 2006. Cette réforme minore la cotisation finale pour presque la moitié des entreprises, mais réduit également le produit perçu par Nantes Métropole. En effet, Nantes Métropole doit rembourser, chaque année, à l'Etat une partie du dégrèvement accordé aux entreprises, correspondant à l'augmentation du taux de la taxe professionnelle depuis 2005 : c'est ce que l'on appelle « la participation au plafonnement à la valeur ajoutée ».

En outre, l'ensemble des compensations de taxe professionnelle perçues par Nantes Métropole servent désormais de variables d'ajustement à l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, ces allocations compensatrices devraient diminuer, en 2009, de – 17,11 %, soit une perte de 0,7 M€ pour Nantes Métropole

En 2009, la dynamique des bases de taxe professionnelle de Nantes métropole est envisagée à 2% par rapport aux bases notifiées en 2008, soit un produit fiscal brut de 218,5 M€ à taux constant. Du fait de l'augmentation du taux intervenue depuis 2005 (de 20,87 % en 2005 à 21,63 % en 2008), ce produit sera diminué en 2009 d'une participation au plafonnement estimée à 2,9 M€, sans nouvelle hausse de taux.

L'évolution du taux de taxe professionnelle est limitée par la variation des taux moyens pondérés des taxes ménages des communes de l'agglomération constatée en 2008. Celle-ci étant très faible, il n'existe aucune marge de manœuvre pour augmenter le taux de taxe professionnelle en 2009. Le taux resterait donc de 21,63%.

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 79 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 23 ABSTENTIONS

1. Décide d'adopter un taux de taxe professionnelle pour l'année 2009 de 21,63 %.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DES FINANCES

27 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE DES TAUX POUR 2009

Nantes Métropole assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des 24 communes membres en exerçant la globalité de la compétence à savoir la collecte, le tri, le stockage, le traitement et la valorisation.

A ce titre, la politique de gestion des déchets, composante importante de la politique publique environnement de Nantes Métropole, vise à :

- harmoniser sur l'ensemble du territoire le niveau et la qualité du service rendu aux habitants notamment en généralisant la collecte sélective en porte à porte des déchets recyclables,

- adapter et développer les équipements de traitement des déchets en augmentant, en particulier, les capacités de tri pour permettre de généraliser le tri sur Nantes en porte à porte,

- favoriser les initiatives permettant de réduire la production de déchets,

- optimiser la gestion des déchets pour limiter les hausses des coûts.

Ce service évolue pour répondre aux besoins des habitants et respecter la réglementation. Des efforts significatifs sont ainsi déployés, depuis plusieurs années, pour que les habitants disposent d'un service des déchets qui réponde à leurs attentes légitimes.

Les recettes et les dépenses de ce service sont retracées dans un budget annexe dont le financement principal est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Par délibération en date du 15 octobre 2004 et en application de l'article 107 de la loi de finances pour 2004 le conseil communautaire a opté pour l'harmonisation progressive des taux de TEOM, dispositif dérogatoire au vote du taux unique dès 2005. La durée maximale de lissage des taux est de 10 ans décomptés à partir de 2005. Nantes Métropole devra donc atteindre le taux unique au plus tard en 2014. Dans l'intervalle, le conseil communautaire devra voter chaque année 27 taux : un taux plein pour chacune des 24 communes de l'agglomération et 3 taux réduits dans les communes de Nantes, Saint-Herblain et Vertou, à l'instar de la situation existante en 2004.

En 2009, le taux moyen pondéré de TEOM sera équivalent à celui de 2008. Les variations des taux appliqués sur chacune des 27 zones résulteront du seul lissage vers le taux unique et s'échelonneront – hors zones de taux réduits – de - 4,33 % à + 4,93 %. Les taux réduits ont, par définition, un écart au taux moyen plus important et devront enregistrer chaque année une variation plus conséquente pour atteindre le taux unique.

Les taux de TEOM pour 2009 s'établiront donc comme suit :

Communes	Taux 2009	Evolution 2008-2009
Basse-Goulaine	9,50 %	+2,81%
Bouaye	12,11 %	-2,10%
Bouguenais	9,40 %	+3,07%
Brains	11,62 %	-1,44%
Carquefou	10,54 %	+0,48%
La Chapelle-sur-Erdre	8,91 %	+4,33%
Couëron	10,13 %	+1,30%
Indre	13,38 %	-3,74%
Mauves-sur-Loire	12,22 %	-2,32%
La Montagne	10,60 %	+0,38%
Nantes - zone infra-communale de taux plein	11,92 %	-1,89%
Nantes - zone infra-communale de taux réduit	8,12 %	+6,98%
Orvault	9,21 %	+3,48%
Le Pellerin	13,92 %	-4,33%
Rezé	9,69 %	+2,32%
Saint-Aignan-de-Grand-Lieu	11,20 %	-0,71%
Saint-Herblain - zone infra-communale de taux plein	9,31 %	+3,33%
Saint-Herblain - zone infra-communale de taux réduit	8,41 %	+5,92%
Saint-Jean-de-Boiseau	13,44 %	-3,79%
Saint-Léger-les-Vignes	12,41 %	-2,59%
Sainte-Luce-sur-Loire	9,88 %	+1,86%
Saint-Sébastien-sur-Loire	9,79 %	+2,09%
Sautron	8,72 %	+4,93%
Les Sorinières	9,69 %	+2,32%
Thouaré-sur-Loire	10,06 %	+1,41%
Vertou - zone infra-communale de taux plein	9,16 %	+3,62%
Vertou - zone infra-communale de taux réduit	5,56 %	+23,01%

Compte-tenu de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases fixée par la loi de finances pour 2009 à + 2,5%, le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 65 M€. La cotisation moyenne évoluera pour plus de la moitié des ménages (58 %) en dessous de l'inflation.

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 83 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 22 ABSTENTIONS

1. Vote les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères par commune pour l'année 2009 comme suit :

Communes	Taux 2009
Basse-Goulaine	9,50 %
Bouaye	12,11 %
Bouguenais	9,40 %
Brains	11,62 %
Carquefou	10,54 %
La Chapelle-sur-Erdre	8,91 %
Couëron	10,13 %
Indre	13,38 %
Mauves-sur-Loire	12,22 %
La Montagne	10,60 %
Nantes - zone infra-communale de taux plein	11,92 %
Nantes - zone infra-communale de taux réduit	8,12 %
Orvault	9,21 %
Le Pellerin	13,92 %
Rezé	9,69 %
Saint-Aignan-de-Grand-Lieu	11,20 %
Saint-Herblain - zone infra-communale de taux plein	9,31 %
Saint-Herblain - zone infra-communale de taux réduit	8,41 %
Saint-Jean-de-Boiseau	13,44 %
Saint-Léger-les-Vignes	12,41 %
Sainte-Luce-sur-Loire	9,88 %
Saint-Sébastien-sur-Loire	9,79 %
Sautron	8,72 %
Les Sorinières	9,69 %
Thouaré-sur-Loire	10,06 %
Vertou - zone infra-communale de taux plein	9,16 %
Vertou - zone infra-communale de taux réduit	5,56 %

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DES FINANCES

28 - VERSEMENT ANTICIPE DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

A cette fin, Nantes Métropole doit s'engager à réaliser une somme correspondant au minimum à la moyenne des dépenses réelles d'équipement définitivement réalisées sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 222 237 737 €. La somme de 296 945 797 € sera inscrite aux budgets primitifs 2009 de Nantes Métropole. Ces montants sont calculés conformément à la circulaire INT/B/09/00029/C du 11 février 2009 auxquels viennent s'ajouter les travaux en régie.

La dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture

constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 105 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

1. Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 222 237 737 €. Les dépenses réelles d'équipement sont calculées conformément à la circulaire INT/B/09/00029/C du 11 février 2009 auxquelles viennent s'ajouter les travaux en régie

2. Décide d'inscrire au budget de Nantes Métropole 296 945 797 € de dépenses réelles d'équipement et de travaux en régie, soit une augmentation de 33,62% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

3. Autorise Monsieur le Président à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle Nantes Métropole s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

DIRECTION DES FINANCES

29 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE – INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX

La variation des taux d'intérêt et ses conséquences sur les frais financiers de la collectivité incitent à étudier la mise en place d'instruments de couverture du risque de taux. Lors du Conseil de Nantes Métropole du 17 décembre 2007, vous aviez donné délégation au Président pour signer des contrats utilisant ces instruments pour l'année 2008. Compte tenu du risque particulièrement mesuré portant sur l'encours de Nantes Métropole, les différents instruments financiers présentés ci-après n'ont pas été utilisés en 2008

Pour autant, et afin de maintenir une réactivité forte face aux évolutions des marchés financiers, il est opportun de renouveler cette délégation pour l'exercice budgétaire 2009. Cela permettra de garantir une gestion dynamique et sécurisée de notre dette au cours de cette année 2009.

La loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier autorise les collectivités locales à utiliser deux types d'instruments :

1°) **Les contrats de couverture** ont pour effet de modifier un taux ou de le figer. Il s'agit alors d'une couverture qui engage irrévocablement les deux parties (la banque et la collectivité) et qui, par ses effets, revient à transformer la structure de l'encours existant ou à anticiper la structure de la dette non encore contractée :

- *contrat d'échange de taux d'intérêts :* Cet accord permet d'échanger un taux fixe contre un taux variable et réciproquement,

- *contrat d'échange de devises :* pour des emprunts libellés en une autre monnaie que l'euro,

- *contrat d'accord de taux futur :* Dès la conclusion du contrat, la collectivité peut figer à l'avance le taux d'intérêt d'un emprunt futur pour une date, une période donnée et un montant déterminé. A cette date future, l'une des parties règle à l'autre la différence constatée entre le taux fixé et le taux du marché du moment. Cette garantie de taux est indépendante de l'opération future d'emprunt,

- *contrat de terme contre terme :* Il s'agit d'un contrat de garantie de taux assorti d'un engagement de prêt au règlement. Cette technique, qui permet de figer à l'avance le taux d'un emprunt futur dont la souscription interviendra ultérieurement, consiste à emprunter la somme totale à compter de la décision d'emprunt, jusqu'à l'échéance prévue de l'emprunt concerné : cette somme est ensuite placée à taux fixe pendant la période allant

de la date de décision d'emprunter à la date de mobilisation de l'emprunt. Le contrat de terme contre terme est obligatoirement limité à une durée inférieure à l'exercice.

2°) **Les contrats de garantie** correspondent à une couverture conditionnelle qui engage irrévocablement l'une des parties (généralement la banque) tout en laissant une option à l'autre (la collectivité) en contrepartie de versement par cette dernière d'une prime définitivement acquise à la banque :

- *contrat de garantie de taux plafond :* Cette opération permet de fixer le taux plafond maximum que l'on accepte de payer pour un emprunt à taux révisable (pour une durée et un index de référence déterminés) contre le paiement d'une prime. La garantie ne joue que si le taux révisable choisi dépasse le seuil fixé par le contrat,

- *contrat de garantie de taux plancher :* C'est un moyen de faire bénéficier les prêts à taux fixe d'une baisse des taux. Contre versement préalable d'une prime, la collectivité se garantit sur une période et pour un montant donné, un taux plancher par rapport à un taux de référence. Si le taux variable de référence choisi pour cette opération passe en dessous du taux plancher garanti, la collectivité touchera de sa contrepartie la différence calculée sur le montant de l'opération,

- *contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher :* (communément appelé tunnel de taux). Combinaison d'un taux plafond et d'un taux plancher pour le même emprunt, le même index de référence et la même durée. La garantie peut être gratuite. Ainsi, pour un taux variable, la prime payée en contrepartie de l'assurance de ne pas dépasser un taux plafond est contrebalancée par la prime que l'on reçoit pour garantir une rémunération supérieure à un plancher,

- *taux participatif :* combinaison de taux plafond et de taux plancher qui permet de garantir un emprunt à taux variable par un taux plafond, tout en restant ouvert à la baisse des taux par intéressement sur celle-ci.

Les caractéristiques de la dette consolidée sont les suivantes :

- Encours de la dette au 01/01/2009 (hors reprise de la dette des communes et des syndicats) : 770 Millions d'euros
- Encours global de la dette au 01/01/2009 : 835 Millions d'euros

- Répartition du risque de taux :
  - 50 % à taux fixe,
  - 35 % à taux révisable,
  - 8 % à taux variable,
  - 7 % à taux structuré.

- Répartition par nature de dette :
  - 83 % d'emprunts classiques,
  - 6 % d'emprunts obligataires,
  - 1 % d'emprunts revolving,
  - 2 % d'emprunts à conditions spécifiques.

- Encours prévisionnel de la dette au 01/01/2010 (hors reprise de la dette des communes et des syndicats) : 706 Millions d'euros
- Encours prévisionnel global de la dette au 01/01/2010 : 758 Millions d'euros

- Encours prévisionnel de la dette au 01/01/2011 (hors reprise de la dette des communes et des syndicats) : 646 Millions d'euros
- Encours prévisionnel global de la dette au 01/01/2011 : 688 Millions d'euros

- Encours prévisionnel de la dette au 01/01/2012 (hors reprise de la dette des communes et des syndicats) : 588 Millions d'euros
- Encours prévisionnel global de la dette au 01/01/2012 : 621 Millions d'euros

Il vous est donc proposé de décider que Nantes Métropole puisse recourir à ces instruments de couverture de la dette.

Pour l'exercice en cours les objectifs sont de :

- maintenir une répartition équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable dans un souci de répartition du risque de variation de taux,

- rechercher dans la dette existante et à venir, toute opportunité de construction de taux fixe, à partir de taux variable, qui ferait ressortir ce dernier à un montant inférieur au taux moyen de la collectivité ou à celui de la meilleure proposition à taux fixe du moment,

- protéger la dette à taux variable contre toute hausse ponctuelle ou durable des taux, tout en conservant une ouverture à la baisse.

Les opérations de couverture qui seraient éventuellement réalisées en 2009 porteront sur une durée maximale de 20 ans et concerneront des emprunts d'un montant minimum de 1 M€. Les références de taux sur lesquelles pourront porter les contrats de convention de risque de taux seront les suivantes : TAG, TAM, EURIBOR, TME, T4M, TMO, Libor, Livret A ou celles qui s'y substitueront.

Ces contrats ont pour objet de réaliser des échanges de taux d'intérêt ou des garanties de taux dont les résultats dépendent des variations futures des taux de référence. Ils peuvent se traduire, soit par un gain financier, soit par une charge financière supplémentaire.

Ils sont totalement dissociés de l'opération d'emprunt couverte et donc n'apportent pas de ressources budgétaires d'investissement ; Ils peuvent être contractés avec une autre banque que celle qui réalise le prêt et porter sur des durées et un montant d'emprunts différents de ceux de la dette couverte. Ils n'affectent que la section de fonctionnement sous forme d'intérêts à verser (charges financières) ou d'intérêts à recevoir (produits financiers).

La conclusion de ces contrats comportera éventuellement le règlement de primes ou de commissions à la charge de Nantes Métropole. Les opérations de négociation et de gestion seront du ressort de Monsieur le Président qui sera tenu d'en informer le Conseil de Nantes Métropole pour chaque contrat conclu, lors de la séance du Conseil suivant la réalisation de l'opération.

Un rapport sera établi, présentant une analyse de l'opération et faisant ressortir le bilan coût - avantage.

Ces instruments de couverture n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice 2008.

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 93 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS

1. Décide de mettre en place des instruments de couverture et de garantie du risque de taux d'intérêt, dans les conditions ci-dessus exposées et par recours à des contrats du type de ceux ci-dessus présentés pour l'exercice 2009.

2. Délègue à M. le Président ou M. le Vice-Président chargé des finances le pouvoir de négocier et conclure avec des établissements de crédit des contrats de couverture et de garantie de ce risque aux conditions prévues ci-dessus et à gérer toutes les opérations subséquentes étant entendu que :
   - cette délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2009,
   - M. le Président ou M. le Vice-Président délégué:
     - lancera à chaque fois une consultation auprès de plusieurs établissements de crédit (au moins deux) dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations et retiendra les offres les meilleures au regard des possibilités que présentera le marché, et du gain espéré,
     - passera ensuite les ordres auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée,
     - tiendra le Conseil informé de la conclusion de ces contrats, de leur contenu, des conditions de leur exécution et des résultats de cette exécution.

3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : « Merci d'avoir participé à cette réunion du Conseil de Nantes Métropole. »

La séance est levée à 16h15

Le Secrétaire de séance

Monsieur Charles GAUTIER